



## Bataille pour la présidence de la Banque centrale européenne

PAR UN COMMUNIQUÉ commun de l'Élysée et de Matignon, la France a lancé, mardi 4 novembre, la candidature de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, pour prendre la présidence de la Banque centrale européenne. La BCE sera mise en place au printemps 1998, une fois arrêtée la liste des pays participant au lancement de la monnaie unique. Cette candidature irrite de nombreux partenaires européens, notamment les Pays Bas et l'Allemagne, qui estiment que la direction de la BCE doit logiquement revenir au Néerlandais Wim Duisenberg, nommé en juillet à la tête de l'Institut monétaire européen à Francfort. La question devait être évoquée avec le chancelier Kohl, en visite de travail mercredi à Paris.

Lire page 2  
et notre éditorial page 18

## Le sport dopé

Face aux récents constats de dopage à la nandrolone, la ministre Marie-George Buffet précise au Monde son plan d'action. p. 32 et 33

## La pauvreté en France

Selon le bilan annuel du Secours catholique, deux millions de personnes seraient en situation de pauvreté. p. 13

## Les syndicats en perte de vitesse

Le taux d'affiliation à des syndicats en France a chuté de 31 % en dix ans, rapporte le BIT. p. 3

## Désillusions à Kinshasa

L'avènement du régime de Laurent-Désiré Kabila n'a pas amélioré la vie quotidienne des Kininois. La misère progresse. p. 4

## Un point de vue d'Henri Konan Bédié

Le président de Côte-d'Ivoire insiste sur les enjeux de la francophonie, notamment dans l'enseignement. p. 17

## L'audace des HLM de Montpellier

Pour rénover le quartier de la Paillade, chaque cage d'escalier est confiée à un architecte différent. p. 15

## Terres d'Asie

Au sommaire du Monde Voyages, la Chine, l'Inde, et une promenade nostalgique dans l'ex-Saigon. p. 19 à 24

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 450 DR; Irlande, 1,40 E; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

# Offensive contre la violence à l'école

● Plusieurs dizaines de milliers d'emplois-jeunes seront affectés à la sécurité dans les établissements ● Le gouvernement concentre son action sur les académies de Créteil, Lyon, Lille, Amiens, Versailles et Aix-Marseille ● Les sanctions pénales seront aggravées

LE GOUVERNEMENT a présenté, mercredi 5 novembre, un nouveau plan de lutte contre la violence à l'école. A l'issue d'une communication en conseil des ministres, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, entourés de cinq autres membres du gouvernement, ont détaillé un ensemble de mesures qui entreront en vigueur dès janvier 1998. Pour éviter « le saupoudrage », neuf « zones » expérimentales ont été sélectionnées dans six académies, celles de Créteil, de Lyon, d'Aix-Marseille, de Lille, d'Amiens et de Versailles. 412 collèges et lycées, comprenant 278 000 élèves, sont ainsi concernés, ainsi que leur réseau d'écoles maternelles et primaires, soit 690 000 élèves au total.

L'essentiel du plan consiste dans l'affectation prioritaire d'environ 30 000 emplois-jeunes, recrutés par l'éducation nationale et le ministère de l'intérieur, dans ces établissements. Ils participeront, se-



lon le gouvernement, « au renforcement de l'encadrement et du suivi des élèves ». Cette arrivée de personnels proches, par l'âge, des élèves sera accompagnée d'un renforcement des effectifs non-enseignants : 250 postes d'infirmières et d'assistantes sociales seront créés dans les établissements concernés. Claude Allègre souhaite également « personnaliser encore davantage le recrutement » des équipes pédagogiques. En échange de leur volontariat, les évolutions de carrière seront revues. A l'heure actuelle, plusieurs centaines de postes de chefs d'établissement restent vacants.

Ce plan prévoit également un renforcement de la coopération entre les établissements scolaires, la police et la justice et des sanctions pénales aggravées. Ce dispositif succède aux deux plans lancés en 1995 et 1996 par François Bayrou, alors ministre de l'éducation nationale du gouvernement Juppé.

Lire page 12

## Le conflit des routiers

■ Lionel Jospin s'engage à faire respecter un accord éventuel

■ Patrons et syndicats ont repris les négociations

■ Jacques Chirac demande au gouvernement d'assurer la liberté de circulation

■ Plus de 150 barrages sur les routes

Lire pages 8, 9, 16, 17 et 18

## Quand des écrivains suisses jouaient les indicateurs de police

BERNE

de notre correspondant

Après les autorités, les banques et les milieux économiques : les écrivains. La bien-pensante Société suisse des écrivains (SSE) se penche à son tour sur son passé. Et la Confédération découvre que les gens de lettres – ou du moins leurs dirigeants – ne s'étaient guère mieux conduits que d'autres et avaient, eux aussi, failli à l'époque du nazisme pour des motifs souvent d'une rare mesquinerie.

Pour la première fois, le rôle équivoque joué par la SSE, notamment en matière de politique d'asile, a été ouvertement débattu à Zurich, en présence d'une centaine des 600 membres que compte la société. Comme l'a rappelé le germaniste Charles Linsmayer, dès l'arrivée en Suisse, au printemps 1933, des premières victimes des persécutions nazies, la SSE s'est comportée en véritable auxiliaire de la police en lui indiquant si un écrivain était digne ou non de bénéficier du droit d'asile.

Sympathisant de Mussolini, le président de la SSE, Félix Moeschlin, avait fait approuver par une assemblée générale des directives définissant les critères d'admission en Suisse des

écrivains fuyant le III<sup>e</sup> Reich. Dès 1933, la SSE rédigeait des rapports à l'intention de la police fédérale et une commission décidait si un auteur réunissait « suffisamment de qualités littéraires et morales » pour prétendre à l'asile. En revanche, elle se réservait la prérogative de refuser le droit de séjour en Suisse « aux petits pisse-copies et autres auteurs occasionnels ».

Les arguments avancés pour le renvoi d'un écrivain étaient souvent arbitraires, voire haineux ou ouvertement antisémites. Un rapport du 22 janvier 1937, concernant l'écrivain Max Hochdorf, soulignait : « C'est un de ces polygraphes juifs qui, se pliant au goût du jour, ont écrit sur tout et sur rien dans la presse berlinoise. » A propos de l'historien Golo Mann, un rapport du 24 août 1939 concluait : « Il serait certainement nuisible que d'anciens citoyens allemands poursuivent leur combat contre le III<sup>e</sup> Reich à partir de la Suisse. »

Les recommandations de la SSE, qui a fourni des indications à la police jusqu'en 1958, ont contribué au refoulement d'un certain nombre d'écrivains demandeurs d'asile. Sur plus d'une centaine de rapports établis entre 1933 et 1945, un chercheur a relevé 30 préavis

négatifs et 47 positifs. Pour les autres, l'acceptation conditionnelle était généralement soumise à une interdiction professionnelle. L'exemple le plus édifiant aura été celui du romancier autrichien Robert Musil, décédé en 1942 à Genève dans le dénuement et l'isolement. Trois ans auparavant, lors de l'examen de sa demande d'asile, la SSE avait conseillé à la police fédérale d'exiger que l'auteur de *L'Homme sans qualités* s'engage à ne collaborer à aucun journal en Suisse, renonce à prononcer des conférences et à accepter un emploi de lecteur ou de rédacteur.

Un demi-siècle plus tard, la SSE s'est enfin résolue à jeter un regard critique sur cet épisode peu glorieux de son histoire. « Notre association ne veut plus paraître comme celle qui se défile et se satisfait que les banques retiennent l'attention sur elles », a déclaré l'écrivain de langue romanche Iso Camartin. Pour sauver l'honneur, la présidente de la SSE, Edith Gloor, a présenté des excuses, mais à titre personnel. Les autres réfléchissent encore...

Jean-Claude Buhner

Lire page 26

## Etats-Unis : pression sur les salaires

■ PARADOXE de l'économie américaine : alors que toutes les entreprises, dans un contexte de quasi-plein emploi (le taux de chômage est de 4,9 %), cherchent à recruter, les salaires n'augmentent pas. Confrontées à une concurrence sans cesse accrue, les entreprises mènent des politiques sociales de plus en plus sélectives. « Nous n'avons pas une politique de ressources humaines, nous en avons plusieurs », reconnaissent les dirigeants de grands groupes. Pour réduire les coûts tout en attirant les meilleurs, les entreprises multiplient les distributions d'actions aux dirigeants et continuent à exercer une forte pression sur les salariés les moins qualifiés. Le management participatif est passé de mode.

## PRIX MÉDICIS

PHILIPPE  
LE GUILLOU

LES SEPT  
NOMS DU PEINTRE

Vies imaginaires d'Erich Sebastian Berg  
roman



GALLIMARD

## Bordeaux-La Haye : la justice face à l'Histoire

UN CRIME contre l'humanité jugé à Bordeaux, des crimes contre l'humanité jugés à La Haye. Ici, en France, justice à froid. Il aura fallu attendre un demi-siècle pour qu'un haut fonctionnaire prenne place dans le box, accusé de complicité de crimes contre l'humanité. Là-bas, aux Pays-Bas, justice à chaud. Sous les auspices des Nations unies, des chefs politiques, des militaires de haut rang, des fonctionnaires et des soldats zélés de la purification ethnique sont poursuivis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou pour génocide (Radovan Karadzic et Ratko Mladic). Certains ont été inculpés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) alors même que la guerre faisait rage.

Dans ces deux cas, à Bordeaux et à La Haye, « le contexte est certes différent, mais il s'agit bien à chaque fois, relève Claude Jorda, actuellement juge français au TPI et ancien procureur général à Bordeaux, de juger ceux qui ont stigmatisé une entité, une ethnie, et pour les magistrats d'identifier les responsables ». Pour M. Papon, on voit se dessiner une défense offensive qui s'appuie en partie sur la difficulté de juger un individu plus

de cinquante ans après les faits incriminés. « Je me trouve devant un cimetière de témoins », a ainsi déploré M<sup>e</sup> Jean-Marc Varaut devant la cour d'assises, regrettant l'absence « des anciens supérieurs de Papon », décédés.

En ex-Yougoslavie, mais aussi au Rwanda, les deux tribunaux ad hoc créés par le Conseil de sécurité de l'ONU ont cet avantage de pouvoir rendre la justice alors que les survivants ont encore une mémoire fraîche et la capacité physique de témoigner. Le TPI et le TPR, pour le Rwanda, ont donc plusieurs finalités : juger et condamner les criminels de guerre, pour permettre aux victimes de se reposer en paix, pour satisfaire au légitime besoin de justice des survivants, mais aussi pour calmer les esprits des communautés ethniques, et, surtout, pour « montrer au monde que l'impunité en la matière n'est plus tolérée », insiste Christian Chartier, le porte-parole du TPI.

Alain Franco

Lire la suite page 18  
et le compte rendu d'audience  
du procès Papon  
par Jean-Michel Dumay page 14

## Attention, chef-d'œuvre !



TAKESHI KITANO

CONNU au Japon pour ses émissions télévisées et ses talents d'acteur comique, Takeshi Kitano signe, avec *Hana Bi*, un film superbe qui brosse le tableau d'un pays en crise morale et économique. Ce chef-d'œuvre du cinéaste nippon domine les sorties de ce mercredi. A noter, à Paris, une rétrospective des films de propagande tournés sous le régime de Vichy.

Lire pages 35 à 37

International.....	2	Finances/marchés ..	29
France.....	8	Aujourd'hui.....	31
Société.....	12	Jeux, météorologie ..	34
Régions.....	15	Culture.....	35
Horizons.....	16	Guide.....	37
Carnet.....	25	Abonnements.....	38
Entreprises.....	26	Kiosque.....	39
Communication.....	28	Radio-Télévision.....	39



## UNION EUROPÉENNE

La France a annoncé, mardi 4 novembre, dans un communiqué commun de l'Élysée et de Matignon, la candidature de l'actuel gouver-

neur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, à la présidence du directoire de la future Banque centrale européenne (BCE). Cette candidature fait concurrence à celle

du Néerlandais Wim Duisenberg, actuel président de l'Institut monétaire européen (IME), qui bénéficie de puissants soutiens au nombre desquels, notamment, celui de la

Bundesbank. ● CETTE ANNONCE, qui suscite des réactions agacées à Bonn et à La Haye, a été faite à la veille de la venue du chancelier Helmut Kohl à Paris, où il était attendu

mercredi soir. ● LES PRÉPARATIFS de mise en place de l'euro devaient également être examinés mercredi au Luxembourg par le conseil des ministres des finances des Quinze.

# La France présente la candidature de Jean-Claude Trichet à la tête de la BCE

L'Élysée et Matignon se sont mis d'accord sur le nom de l'actuel gouverneur de la Banque de France, qui entre ainsi en concurrence avec le Néerlandais Wim Duisenberg, soutenu par les autres banques centrales, pour présider le futur institut d'émission européen

**LA DÉSIGNATION** du président de la future Banque centrale européenne (BCE), qui sera chargée de piloter la politique monétaire dans la zone euro, sera-t-elle l'occasion d'une bataille entre la France et ses partenaires de l'Union ? Dans un texte commun, publié mardi 4 novembre après-midi, l'Élysée et Matignon ont annoncé que « les autorités françaises ont décidé de présenter la candidature de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, au poste de président du directoire de la Banque centrale européenne ». « L'Union économique et monétaire verra bientôt le jour, ajoute le communiqué. Le rôle de la future Banque centrale européenne pour assurer la crédibilité et le succès de la monnaie unique sera crucial et le choix de l'équipe dirigeante de la Banque centrale européenne déterminant pour assurer le lancement de l'euro dans les meilleures conditions possibles. »

Cette annonce est intervenue à la veille de la venue à Paris du chancelier allemand, Helmut Kohl, pour une rencontre de travail avec le président de la République, Jacques Chirac, suivie d'un dîner avec le premier ministre, Lionel Jospin. A la veille aussi du conseil des ministres des finances des Quinze, qui se réunissait mercredi au Luxembourg pour discuter notamment de la proposition franco-allemande de créer un Conseil de l'euro.

La candidature de M. Trichet est le dernier rebondissement d'un feuilleton commencé il y a plus d'un an. Paris avait à plusieurs reprises exprimé ses réserves à l'idée de voir Wim Duisenberg, ancien gouverneur de l'institut d'émission néerlandais, qui préside depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier l'Institut monétaire européen (IME), prendre la tête de la BCE. Les dirigeants français n'avaient pas digéré le coup de force des banquiers centraux qui, en mai 1996, avaient littéralement imposé le choix de M. Duisenberg pour succéder au Belge Alexandre Lamfalussy à la tête de l'IME. Dès lors, le banquier néerlandais devenait le candidat naturel pour le poste de premier président de la future BCE, qui sera mise en place au printemps 1998, aussitôt après la désignation des pays qui participeront à la zone euro.

## UN CHOIX SURPRENANT

Le président Chirac, irrité, avait rapidement fait savoir que cette décision ne préjugait pas du nom du futur patron de l'institut d'émission européen. L'arrivée des socialistes au pouvoir n'a pas infléchi la détermination de Paris à proposer son propre candidat face à M. Duisenberg. Les tractations entre l'Élysée et Matignon ont surtout porté sur le nom du candidat. Plusieurs personnalités étaient en lice : outre M. Trichet, on évoquait Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire internatio-



nal (FMI) ou encore Jacques de Larosière, président de la BERD (Banque européenne de développement et de reconstruction). La presse allemande avait même évoqué, en début d'année, une possible candidature de l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors.

Le choix s'est finalement porté sur l'actuel gouverneur de la Banque de France. Il peut paraître surprenant compte tenu des relations tendues entre M. Trichet et le président de la République. Le 14 juillet 1996, M. Chirac avait dé-

noncé le niveau trop élevé des taux d'intérêt et mis directement en cause la responsabilité de M. Trichet dans la débâcle du système bancaire français.

Les socialistes n'ont pas ménagé non plus leurs critiques à l'encontre de la politique monétaire française depuis que la Banque de France est devenue indépendante, en janvier 1994. Début octobre, la décision de la Banque de France de relever son taux d'appel d'offres dans le sillage de la Bundesbank avait suscité la colère au sein de la majorité parlementaire. François

Hollande, premier secrétaire délégué du PS, qui s'exprimait dans les couloirs de l'Assemblée nationale, a pris acte de la décision annoncée à Paris. « Il est normal que la France avance un nom pour le directoire de cette Banque centrale, a-t-il dit. Puisqu'elle se situe en Allemagne, il ne serait pas illogique que son président fût français. Je pense que cette position peut être comprise par nos partenaires. »

Depuis que les Quinze ont décidé d'installer à Francfort le siège de la Banque centrale européenne, en 1994, certains, à Paris, considéraient qu'en échange de cette concession, le poste de premier président de la BCE devait revenir à un Français. Paul Marchelli, membre du conseil de la Banque de France, avait développé cette thèse en évoquant « un engagement non écrit de la part des Allemands » allant dans ce sens.

## RISQUE DÉLIBÉRÉ

Les dirigeants français faisaient aussi valoir que la nomination d'un Néerlandais à la tête de la BCE, qui plus est champion d'une politique de rigueur monétaire et budgétaire, risquait de donner à l'euro une coloration trop germanique et orthodoxe. Cette argumentation n'a pas été reprise par les autres pays européens qui, jusqu'à présent, ont manifesté sans exception leur soutien à la candidature de M. Duisenberg. Ce dernier, de son côté, a tenu lui-même

à répondre à plusieurs reprises aux critiques françaises. « Cela me semble surtout politique », affirmait-il il y a quelques semaines dans *Les Echos* ; « Mais je suis convaincu que ce n'est pas dirigé personnellement contre moi : j'ai été récemment nommé commandeur de la Légion d'honneur. Et je tiens à préciser une chose : quel que soit le premier président de la BCE, la France doit savoir qu'il ne sera ni un comptable ni un technocrate comme elle le craint parfois, mais un banquier central. »

En proposant leur candidat, les autorités françaises ont pris délibérément le risque de froisser les Allemands. La Bundesbank, en particulier, n'a jamais ménagé son soutien à M. Duisenberg. Lors de la prise de fonctions de celui-ci à la tête de l'IME, en juillet 1997, le président de la Banque centrale allemande, Hans Tietmeyer, avait rendu un vibrant hommage au dirigeant monétaire néerlandais, en soulignant la communauté de pensée et de culture qui les unit – les deux hommes sont nés dans des villages distants de 50 kilomètres. De façon moins diplomatique, Helmut Hesse, membre du conseil de la Bundesbank, avait expliqué il y a quelques mois que « le président de la Banque centrale européenne ne pourra en aucun cas être un Français ».

Pierre Antoine Delhommais et Henri de Bresson

## Un mandat de huit ans

Le traité de Maastricht prévoit que le président de la Banque centrale européenne (BCE), son vice-président et les autres membres du directoire (au nombre de quatre à six) « sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, sur recommandation du Conseil et après consultation du Parlement européen et du conseil de l'Institut monétaire européen. » Le président est nommé pour huit ans, le vice-président pour quatre ans. Dans son éditon du vendredi 31 octobre, le quotidien britannique *Financial Times* a affirmé que les Allemands souhaitent réserver un siège au directoire de la BCE au Royaume-Uni afin de faciliter son adhésion à l'Union monétaire. Bonn n'a pas démenti cette information.

## PORTRAITS

Franc fort, florin fort :

M. Trichet et M. Duisenberg ont chacun mené, dans leur pays, une politique inflexible

au moins deux passions communes : la voile et la monnaie. Chacun a mené, dans son pays, depuis des années, une politique monétaire inflexible. Aux Pays-Bas comme en France, c'est autour de la stratégie du florin fort et du franc fort, fondée sur l'arrimage de ces deux monnaies au deutschemark, que s'est bâtie la politique économique récente des deux nations.

WIM DUISENBERG, le président néerlandais de l'Institut monétaire européen (IME) et Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, candidats à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), ont

Nommé à la tête de la De Nederlandsche Bank (DNB) en 1983, M. Duisenberg, soixante-deux ans, est réputé pour son pragmatisme. Membre du Parti social-démocrate, ministre des finances, entre 1973 à 1977, d'un des gouvernements les plus à gauche de l'histoire récente des Pays-Bas, cet économiste keynésien de formation n'avait pas hésité à déclencher la colère de ses amis politiques lorsque, confronté au premier choc pétrolier, il s'était fait le chantre de la stabilité budgétaire. Ses détracteurs le disent volontiers hautain et dilettante, et voient en lui « un clone de M. Tietmeyer » ; ses admirateurs soulignent la clarté de sa pensée et sa capacité à affronter avec décontraction les plus grandes tempêtes monétaires.

Davantage adepte du modèle anglo-saxon que du système allemand, M. Duisenberg n'en est pas moins régulièrement accusé, dans son pays, d'avoir fait de la Banque centrale une simple succursale de la Bundesbank. On le brocarde en sursurant que sa

présidence de l'institut d'émission, pendant quinze ans, « n'aurait en réalité duré que quinze secondes, le temps que les décisions prises à Francfort s'inscrivent sur les écrans d'ordinateur à Amsterdam ».

## UNE EXCELLENTE IMAGE

Une plaisanterie identique – les quinze secondes deviennent, dans la version française, cinq minutes – circule aussi à Paris parmi les adversaires de M. Trichet. Ils sont légion. Economistes, industriels, hommes politiques de gauche ou de droite reprochent au premier gouverneur d'une Banque de France indépendante son dogmatisme monétaire. Ils accusent l'« ayatollah du franc fort » d'avoir ruiné l'économie française, d'avoir contribué à la montée du chômage, en défendant coûte que coûte la parité du franc face au mark.

A ces attaques, la riposte du gouvernement de la Banque de France, énarque, ingénieur des mines et inspecteur général des finances, ancien directeur du cabinet d'Edouard Balla-

dur au ministère de l'économie et ex-directeur du Trésor, ne varie guère. A grand renfort de savants graphiques, M. Trichet s'emploie inlassablement à démontrer à ses contradicteurs les succès de sa politique monétaire – « la France possède les taux les plus bas d'Europe » –, il souligne la compétitivité de l'économie française, qui dégage des excédents commerciaux record, et il explique que le chômage a une origine structurelle.

Critiqué en France, M. Trichet jouit en revanche sur la scène financière internationale d'une excellente image. Il a même réussi à trouver grâce aux yeux de la Bundesbank. Son président, Hans Tietmeyer, lui avait rendu un hommage appuyé le 28 octobre dernier lors d'une conférence à Paris. Se félicitant de la manière dont la Banque de France avait su faire accepter sa récente indépendance, il en avait chaleureusement complimenter son gouverneur.

P.-A. D.

## La démarche de Paris provoque des réactions agacées à La Haye et à Bonn

CURIEUX HASARD du calendrier, Jean-Claude Trichet, désigné quelques heures plus tôt comme le candidat officiel de la France à la présidence de la future Banque centrale européenne, se trouvait à Bonn mardi 4 novembre au soir, invité d'une réunion privée organisée par le conseil économique de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) de Helmut Kohl. S'exprimant en anglais devant une petite cinquantaine de personnes, M. Trichet a expliqué l'attachement des Français à la stabilité de la monnaie et affirmé sa conviction que l'euro entraînerait une convergence des économies sur les pays les plus performants.

Le gouverneur de la Banque de France a soigneusement évité d'ouvrir le débat sur sa candidature à la tête de la BCE, qui suscite des réactions agacées à Bonn et à La Haye. Suite à une question de la salle, M. Trichet s'est défaussé, expliquant, un peu gêné, que c'était la décision du gouvernement français. Son auditoire est resté poli. Tout en se félicitant de la prestation de M. Trichet qui, estimait-il, montre la force de l'engagement de la France pour la stabilité de la monnaie, Otto Schlecht, président de la

Fondation Ludwig Erhard, doutait dans le contexte politique actuel de la possibilité de voir sa candidature aboutir. « Nous en avons été informés un peu avant vous », a seulement répondu Klaus Regling, directeur général au ministère des finances.

## « UN MAUVAIS SIGNAL »

La rumeur, non vérifiée, veut que le chancelier Kohl ait été tenu au courant depuis quelques jours. Mais l'attitude de Paris rappelle à Bonn des précédents, comme l'annonce surprise de la suppression du service national français ou de la reprise des essais nucléaires. « Nous n'avons pas de commentaire à faire. Nous avons été informés dans l'après-midi », s'est borné à commenter Andreas Fritzenkötter, responsable de la communication du chancelier Kohl. « Jean-Claude Trichet a une bonne réputation en Allemagne. Mais la tentative de la France est vouée à l'échec. Il sera impossible de convaincre la majorité du gouvernement allemand de soutenir Trichet contre Duisenberg », soulignait un proche de la Chancellerie.

M. Trichet n'a pas voulu préciser s'il avait personnellement prévenu Hans Tietmeyer, président de la

Bundesbank, nous indique notre correspondant à Bonn, Arnaud Le parmentier. La « Buba » soutient depuis toujours la candidature du Néerlandais Wim Duisenberg. S'il n'existe aucune réticence personnelle à l'égard de M. Trichet, l'institut d'émission allemand craint qu'une bataille politique autour de la présidence de la BCE n'améliore pas sa crédibilité, notamment auprès d'une opinion publique allemande toujours sceptique.

Aux Pays-Bas, où le gouvernement néerlandais a appris lundi soir la candidature de Jean-Claude Trichet par un message de l'Élysée, les réactions sont vives, nous indique notre correspondant, Alain Franco. En voyage officiel en Nouvelle-Zélande et en Australie, le premier ministre Wim Kok a fait publier une déclaration par ses services à La Haye. Y exprimant son « extrême surprise », il affirme ne voir « aucune raison de retirer la candidature de Wim Duisenberg ». « Quand on a un candidat aussi fort, a affirmé un porte-parole de la Banque centrale néerlandaise, on se demande si ceux qui avancent un autre nom ne risquent pas de déstabiliser l'euro. La France émet un mauvais signal. »

## Emploi, élargissement et OTAN au menu des entretiens franco-allemands

d'investissement en faveur des jeunes qui veulent créer leur entreprise.

● **L'élargissement de l'UE.** Ce devrait être le sujet principal du Conseil européen (ordinaire) de Luxembourg les 12 et 13 décembre. La France et l'Allemagne partagent, en principe, la démarche préconisée par la Commission consistant à commencer les négociations avec les cinq pays d'Europe centrale et orientale les plus avancés sur la voie des réformes – Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie – (plus Chypre). Pour ne pas donner l'impression aux cinq autres candidats (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie) qu'ils sont laissés en dehors, Paris a proposé une Conférence européenne permanente réunissant tous les pays associés à l'UE. Après avoir marqué quelques réticences, le gouvernement de Bonn s'est rallié à cette proposition, mais continue de s'opposer à la présence dans cette conférence de la Turquie, soutenue par la France. Si les Quinze se mettent d'accord, cette conférence européenne devrait tenir une première réunion au premier trimestre 1998.

● **L'adaptation de l'OTAN.** Au

début décembre se tiendront aussi à Bruxelles les traditionnelles réunions des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Alliance atlantique, au cours desquelles devrait être entérinée la réforme de l'OTAN lancée au Conseil atlantique de Berlin, en juin 1996, et au sommet de Madrid en juillet de cette année. Bonn aurait souhaité que ce soit l'occasion pour la France de devenir pleinement dans les structures militaires intégrées. Cette perspective n'est plus de saison, notamment à cause du différend franco-américain sur le commandement Sud de l'OTAN. Mais Helmut Kohl souhaiterait, d'une part, que l'« européanisation » de l'OTAN ne souffre pas de l'abstention française et, d'autre part, que des arrangements soient trouvés permettant à la France de ne pas être exclue de la nouvelle organisation des commandements, même si elle n'y est pas à part entière.

Daniel Vernet

■ **Le président du Parti social-démocrate allemand,** Oskar Lafontaine, sera reçu à Paris le 12 novembre par Lionel Jospin.



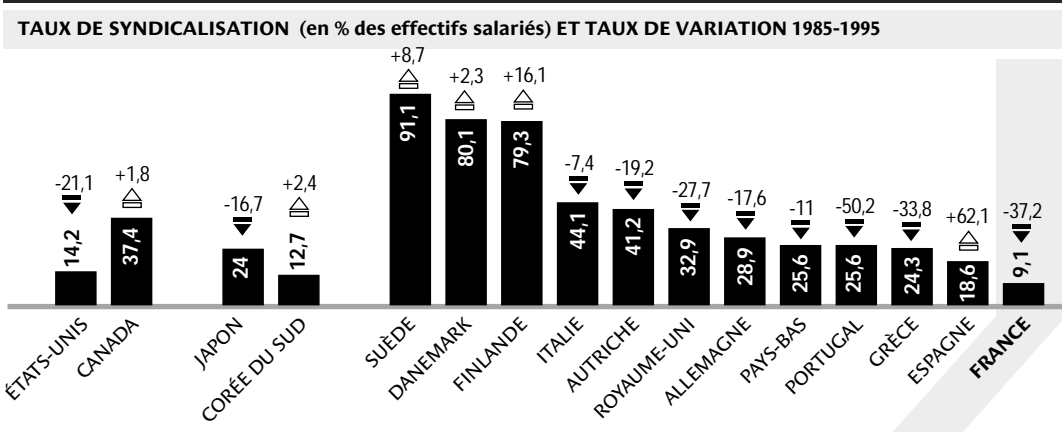
# La représentation syndicale diminue partout dans le monde

D'après le BIT, la France est particulièrement touchée par ce phénomène

Une étude du Bureau international du travail constate que la crise du syndicalisme, notamment dans les pays industrialisés, s'accompagne d'un abandon général

des modes d'organisation traditionnels du travail. La globalisation des échanges, la mobilité des capitaux et l'apparition de nouveaux métiers en sont les causes.

## Les syndicats en chiffres



Le taux de syndicalisation dans le monde a baissé au cours de la décennie 1985-1995, selon le Bureau international du travail (BIT).

**L'AUTONOMIE** accrue des entreprises, l'individualisation des relations de travail et surtout la désyndicalisation sont les évolutions dominantes à l'échelle de l'ensemble des économies mondiales, selon un rapport publié, lundi 3 novembre, par le Bureau international du travail (BIT) à Genève. « De plus en plus d'individus se retrouvent seuls et sans voix face à la loi du marché », écrivent les auteurs de l'étude en constatant que « les relations professionnelles ne parviennent plus aussi bien à (...) garantir un équilibre harmonieux dans la production et la distribution des fruits de la croissance. »

Ces observations prennent tout leur relief à l'heure où le conflit des routiers s'étend dans la France entière, un pays qui connaît l'un des taux de syndicalisation les plus faibles du monde, légèrement supérieur à celui de l'Indonésie et de la Thaïlande. Avec seulement 9,1 % des effectifs salariés affiliés à une organisation de défense de leurs droits, la France a connu une chute de ses effectifs syndiqués de 31,2 % en dix ans, uniquement comparable dans son ampleur à ce qu'on peut observer dans d'anciens pays du bloc de l'Est comme la Pologne ou la République tchèque.

« La désyndicalisation peut être aussi synonyme de troubles sociaux », a souligné le directeur général du BIT, Michel Hansenne, à l'occasion de la présentation de cette étude, dont les auteurs soulignent néanmoins le « pouvoir mobilisateur des confédérations en France », qui correspond à un

« syndicalisme de militants plus que de membres ».

Les pays à fort taux d'affiliation syndicale, comme la Suède, le Danemark ou la Finlande, sont ceux qui connaissent également le moins de troubles sociaux. A l'inverse, un pays comme l'Allemagne, célébré traditionnellement pour la solidité de ses structures sociales, connaît une chute des effectifs syndiqués comparable à celle de la France, bien que moins vertigineuse. Cette évolution est surtout liée à l'ex-RDA, qui joue involontairement, ici comme ailleurs, un rôle de laboratoire social pour l'ensemble du pays.

### DÉCLIN DE L'EMPLOI INDUSTRIEL

Rares sont les économies où le taux de syndicalisation augmente. Ce sont souvent des pays qui, tels l'Afrique du Sud, les Philippines ou même l'Espagne, se trouvent en situation de rattrapage historique. D'autres pays, comme l'Indonésie ou la Birmanie, continuent d'enrayer tout simplement l'existence de syndicats libres. Au total, souligne le BIT, plus de la moitié des 92 pays étudiés ont un taux d'affiliation inférieur à 20 %.

Dans les pays industrialisés, le déclin de l'emploi industriel est largement responsable de ce phénomène. L'érosion des effectifs syndicaux dans les pays en voie de développement s'explique en grande partie par les programmes d'ajustement structurel qui entraînent des suppressions d'emplois publics. Partout, l'abandon des politiques keynésiennes se

soutien de l'activité économique par l'Etat est un facteur clé pour comprendre la crise syndicale. Une crise face à laquelle les organismes de représentation des salariés n'ont pas encore su trouver de réponse efficace. « Les efforts déployés pour intégrer les travailleurs en situation précaire et même les chômeurs au mouvement syndical n'ont, à quelques exceptions près, abouti qu'à de modestes résultats », écrit le BIT.

Mais cette crise de représentativité n'affecte pas que les centrales ouvrières. Le patronat est, lui aussi, touché. L'importance croissante des petites et moyennes entreprises dans l'économie des pays industrialisés ou en voie de développement contribuent à un relâchement des règles en matière de salaires et de conditions de travail. Partout, notamment en Europe, les grandes entreprises tentent, de leur côté, de se dégager des carcans imposés par les négociations collectives à l'échelle des branches, même si en définitive ce phénomène de décentralisation reste limité, surtout en France (80 % des conventions demeurent sous le régime des accords de branche).

En Allemagne, les secteurs clés de la chimie et de la métallurgie demeurent attachés majoritairement au système des accords de branche, en dépit des nombreux discours patronaux sur la nécessité d'en finir avec ce principe au profit d'une plus grande « flexibilité ».

Lucas Delattre

# Huit pays des Balkans s'engagent à renforcer la stabilité de la région

La réunion « historique » d'Héraklion, en Crète, n'aura pas permis de résoudre les nombreux contentieux régionaux. « C'est le premier effort commun », a indiqué le premier ministre grec, Kostas Simitis

## ATHÈNES

de notre correspondant

Les chefs d'Etat et de gouvernement de sept pays des Balkans (Albanie, Bulgarie, Grèce, Macédoine, Roumanie, Turquie, Yougoslavie), plus le représentant de la Bosnie, ont tenu, lundi 3 et mardi 4 novembre à Héraklion, en Crète, un sommet « historique » pour affirmer leur volonté commune de renforcer la stabilité et la sécurité dans cette région sensible.

C'était la première fois de leur histoire que des dirigeants de gouvernements de l'Europe du Sud-Est « élus librement » se réunissaient, a souligné un communiqué commun signé par Kiro Gligorov, le président macédonien, Slobodan Milosevic, son homologue yougoslave, et les premiers ministres roumain, Victor Ciorbea, bulgare, Ivan Kostov, albanais, Fatos Nano, grec, Kostas Simitis, et turc, Mesut Yilmaz. Tous ces dirigeants étaient accompagnés de leur ministre des affaires étrangères. Seule la Bosnie, qui participait comme observateur, n'était représentée que par son ministre adjoint aux affaires étrangères, Mihovil Malbasic.

« Cette rencontre est un succès, car ils sont venus et ils ont discuté. C'est le premier effort commun pour examiner ensemble les problèmes de la région », a affirmé Kostas Simitis, maître d'œuvre de la rencontre, qui a su trancher avec l'attitude populiste et nationaliste de son prédécesseur socialiste, Andréas Papan-dreou.

Plusieurs dirigeants, qui ne se parlaient plus depuis des années, voire des dizaines d'années, ont pu reprendre langue. Ainsi, c'était la première fois que M. Milosevic participait à une conférence internationale depuis la fin du conflit yougoslave. La première fois que le président Gligorov se rendait en Grèce depuis la querelle qui oppose Athènes et Skopje à propos du nom de l'« ancienne République yougoslave de Macédoine ». La première fois également que des dirigeants albanais et yougoslaves, en désaccord sur la question de la province serbe du Kosovo, discutaient depuis 1947. La première fois, enfin, qu'un chef de gouvernement turc se rendait en Grèce depuis près de dix ans.

Les pays de la région – parmi lesquels seule la Grèce est membre de l'Union européenne et seules Athènes et Ankara appartiennent à

l'OTAN – ont discuté de leur avenir, tourné, insiste le communiqué final, vers « l'intégration européenne et euro-atlantique ». « Nous aspirons à transformer notre région en un espace de coopération et de prospérité économique, et nous décidons pour cela de promouvoir des relations de bon voisinage et le respect du droit international », ont-ils également souligné, s'engageant à « respecter l'inviolabilité des fron-

tières, l'intégrité territoriale des Etats et le règlement pacifique des différends ».

Les participants au sommet se sont engagés à « respecter l'intégrité territoriale des Etats et le règlement pacifique des différends »

tières, l'intégrité territoriale des Etats et le règlement pacifique des différends ».

Pour ce faire, ils ont décidé de se réunir, au moins une fois par an, au niveau de leurs ministres des affaires étrangères, et ont convenu de se rencontrer en septembre ou en octobre 1998 en Turquie. En revanche, la proposition grecque d'instaurer un secrétariat permanent a été renvoyée à la prochaine réunion des chefs de la diplomatie.

Les huit se sont, par ailleurs, engagés à promouvoir leurs relations culturelles, ainsi que la lutte contre la criminalité, le terrorisme et l'immigration clandestine. Ils ont aussi convenu de développer leur coopé-

Didier Kuntz

# Les républicains ont dominé les élections locales américaines

Christine Todd Whitman a été réélue gouverneur du New Jersey

## WASHINGTON

de notre correspondant

La réélection à l'arraché de Christine Todd Whitman – elle a obtenu 47 % des suffrages, contre

## PORTRAIT

Conservatrice sur le plan fiscal, elle passe pour une « libérale » dans le domaine social

46 % pour le démocrate Jim McGreevey – comme gouverneur du New Jersey tient à sa personnalité. Si sa féminité et son charme ne venaient adoucir le tranchant de son caractère, Christine Todd Whitman serait l'archétype de ces politiciens qui tracent leur carrière au rythme trépidant d'une volonté de fer.

« Christie » Whitman a une réputation paradoxale : née dans une famille patricienne et républicaine de New York, mariée à un riche homme d'affaires, elle peut se vanter d'avoir mis en pratique comme personne le dogme du Parti républicain de la réduction de la fiscalité. Faisant campagne, en 1993, pour ravir le poste de gouverneur du New Jersey, elle avait attiré l'attention en promettant de baisser les impôts de 30 % en trois ans. Une fois élue, elle fit taire les sceptiques en atteignant cet objectif en deux ans.

tantes du Parti républicain, elle fut choisie, en 1995, pour répondre au discours sur l'Etat de l'Union de Bill Clinton. L'année suivante, Bob Dole – qui avait songé à elle comme candidate pour la vice-présidence – promit « de faire pour l'Amérique ce que Christie Whitman a fait pour le New Jersey ». Ce programme n'a pas constitué une potion magique pour M. Dole, pas plus d'ailleurs que pour M<sup>me</sup> Whitman. Outre que les contribuables du New Jersey regardent aujourd'hui d'un œil critique le bilan de leur gouverneur, celle-ci est une républicaine trop atypique pour faire le plein des voix de son propre parti.

Conservatrice sur le plan de la fiscalité, ses choix dans le domaine social la désignent comme une « li-

bérale » (démocrate) aux yeux des « ultras » de la Coalition chrétienne. Favorable à l'avortement, aux droits des homosexuels, aux programmes de l'affirmative action (les mesures positives en faveur des minorités), elle s'est refusé à approuver une législation permettant aux parents d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées aux frais des contribuables, mais elle a obtenu que les assurances prennent en charge pendant 48 heures l'hospitalisation des femmes venant d'accoucher.

Modérée ? Oui et non. Grâce à un arsenal législatif répressif, elle peut se targuer d'avoir obtenu une baisse de 11 % de la criminalité violente, au prix d'un surpeuplement des prisons du New Jersey, et de l'ouverture – controversée – de

« camps de rééducation » pour jeunes délinquants. Ce n'est cependant pas ce côté Janus politique qui est reproché à Christie Whitman, et qui explique que son avance électorale sur le démocrate Jim McGreevey ait irrésistiblement fondu (elle était de 12 % en septembre).

### DEUX RECORDS NATIONAUX

Même si le gouverneur estime avoir pâti de son propre succès, ses adversaires ont marqué des points en soulignant qu'elle est la femme d'une seule idée – la baisse de l'impôt sur le revenu –, sans compter que sa réussite dans ce domaine est plus contrastée qu'il n'y paraît.

Le New Jersey détient, en effet, deux records nationaux peu enviables : le taux des impôts fonciers est le plus élevé des Etats-Unis, de même que le coût de l'assurance automobile. Une sorte de désenchantement a donc marqué la fin de la campagne de M<sup>me</sup> Whitman, comme si la « reine Christine » avait perdu de son aura, à défaut de son énergie.

Les aficionados de Christie Whitman lui prédisent encore un « destin national ». A condition, bien sûr, qu'elle se rapproche davantage de sa famille politique : l'étiquette de « républicain modéré » ne constitue pas la meilleure plateforme électorale pour tourner ses regards vers le Sénat ou... vers la Maison Blanche.

Laurent Zecchini

## Rudolph Giuliani l'emporte aisément à New York

Même si 220 villes étaient appelées à élire leur maire et que plus de 40 référendums locaux étaient organisés, quatre scrutins ont retenu l'attention : la facile réélection de Rudolph Giuliani à la mairie de New York (avec 56 % des suffrages), les victoires de Christine Todd Whitman et de Jim Gilmore, respectivement gouverneur du New Jersey et de Virginie, enfin l'élection de Vito Fossella à la Chambre des représentants, à l'occasion du scrutin partiel de Staten Island (New York). Quatre consultations se soldant par quatre victoires républicaines, c'est assez pour permettre au Parti républicain d'envisager avec optimisme l'échéance électorale de l'année prochaine. En réalité, les facteurs ayant influencé ces différents scrutins étant à la fois conjoncturels et spécifiques, il est hasardeux d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Tout au plus peut-on constater qu'à l'exception notable de la Maison Blanche, l'emprise des républicains se confirme à tous les échelons de la vie politique. (Corresp.)

# L'HISTOIRE

UN GRAND DOSSIER

## LES GUERRES DE RELIGION

Catholiques et protestants de la Saint-Barthélemy à la laïcité triomphante

Aux origines du schisme protestant.

Chronique de huit guerres qui ont déchiré la France.

La Saint-Barthélemy : religion et barbarie.

Henri IV : portrait d'un roi converti.

Faut-il commémorer l'Édit de Nantes ?

A LIRE AUSSI :

Six questions sur la crise économique française.

N° 215 - NOVEMBRE 1997 - EN KIOSQUE - 37 F

# Les Kinois font un bilan sévère des six mois de pouvoir de M. Kabila

## Ils dénoncent une « dictature » au nouveau Congo

### KINSHASA

de notre envoyé spécial

L'Etat zaïrois du maréchal Mobutu Sese Seko ne payait pas ses fonctionnaires. La République dé-

### REPORTAGE

En attendant la démocratie, les Congolais ont déjà pris goût à la politique

mocratique du Congo (RDC) de Laurent-Désiré Kabila, président autoproclamé du pays, ne les paye pas non plus. Les mêmes maux produisent les mêmes effets. « Ici, les fins de mois commencent le 2 », ironise un jeune homme en tenue bleu marine, un « privilégié » puisqu'il est employé par une compagnie de sécurité, privée, qui lui verse 30 dollars mensuels. Comme par le passé, ceux qui détiennent une parcelle d'autorité tentent par tous les moyens de la monnayer.

Les policiers de la brigade routière ont de nouveaux uniformes, pantalon bleu cobalt, chemise et casque jaune d'or, conformes aux couleurs du drapeau congolais. Certains regrettent la sobriété de l'ancien uniforme vert olive. D'autres trouvent le jaune seyant. « C'est un peu salissant, mais on nous voit de loin », explique Aimée, discrète sur sa tenue et intraitable avec le code de la route ! « C'est trop grave, tu as oublié le clignoteur. Il faut aller au poste », ordonne-t-elle, arrachant les papiers des mains du distraît et montant d'autorité dans la voiture.

« Le chef est sévère, ça va te coûter 200 dollars. Vous les Mundelés (Blancs, en lingala), vous croyez qu'ici on peut tourner sans clignoteur, comme en Europe, c'est vraiment grave ! », prévient « maman » Aimée, la quarantaine bien assise, avant de laisser entendre que « peut-être, exceptionnellement, parce que c'est toi, on peut s'arranger entre nous ». Tout le monde paie. Le Blanc en dollars, le Congolais en zaïres. Les vieux billets, « les chiffons-Mobutu », continuent de circuler, en attendant la réforme monétaire qui accouchera d'un franc congolais, plus conforme aux ambitions gouvernementales.

La corruption n'est pas institutionnalisée, comme elle l'était sous le régime du président Mobutu, mais la tentation est grande. Des dignitaires de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila se sont fait prendre la main dans la caisse. Ceux-là vivent pourtant dans la luxe et l'opulence des villas prises aux caciques du mobutisme ou dans les grands hôtels de Kinshasa. Ils roulent dans des voitures climatisées, réquisitionnées ou confisquées.

### LA MISÈRE PROGRESSE

Au bas de l'échelle, militaires et fonctionnaires tirent la langue. Les Kinois, en général, vivent plus mal aujourd'hui que par le passé. Privés de tout sous Mobutu, ils se réfèrent en permanence à l'« article 15 », le système D à la zaïroise, pour s'en sortir. Mais la rigueur imposée par les nouvelles autorités, éprises d'ordre moral, s'accommode mal de la « débrouille ». On attend des Kinois qu'ils travaillent sans renâcler. Ils ne sont pas – ou trop peu – payés et ne sont plus autorisés, en contrepartie, à prendre des libertés avec les règlements.

La misère progresse de jour en jour. Des centaines d'enfants qui traînaient dans les rues ont été ramassés et regroupés à Nsélé par les autorités. Mais les mendiants sont de plus en plus nombreux au centre-ville. Les trottoirs, les ronds-points, les allées des cimetières, sont retournés et plantés. Manioc, épinards et légumes divers poussent en ville, hors des parcelles et des jardins. Les espaces libres sont mis en culture de manière sauvage par une population cherchant à améliorer l'ordinaire. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il s'est étendu.

Dans leur immense majorité, les Kinois ont appelé de leurs vœux la

victoire de Laurent-Désiré Kabila. Ils ont applaudi le départ du dictateur et l'entrée en ville des troupes de l'AFDL, le 17 mai. Ils ont cru aux promesses. Ils voulaient des lendemains meilleurs. Ils attendent toujours. Rien n'a changé pour eux. Dans les cabinets ministériels, on affirme pourtant que tout est différent. « Maintenant les Congolais ont de l'espoir », dit-on.

Les Kinois sont d'accord sur un point. La sécurité s'est améliorée. Ils ne sont plus harcelés par des hordes de soldats sans solde qui les volaient et les rackettaient à longueur d'année. Mais l'embellie s'essouffle. Les militaires sont nombreux à Kinshasa et les dérapages de plus en plus fréquents. Les Kadogos, les « petits » en swahili, les jeunes soldats de l'AFDL, venus des confins orientaux du pays, ont tendance à utiliser leur kalachnikov comme un carnet de chèques. Ils entrent dans les boutiques, les bars, les hôtels et les restaurants et se font servir. Ils volent des voitures et de l'essence. Ils contraignent les filles et se battent parfois à l'arme automatique.

### MAINMISE SUR LES MÉDIAS

Un vol Swissair, dimanche 2 novembre, n'a pas pu se poser à Kinshasa. Des militaires, mécontents de ne pas avoir été payés, ont échangé des coups de feu avec ceux qui venaient les désarmer au moment où l'appareil approchait. Le mois dernier, un avion avait essuyé des coups de feu au décollage, et un appareil d'Air France avait été retenu en bout de piste par des hommes armés.

En moins de six mois, les nouvelles autorités ont, d'une certaine manière, fait l'unanimité contre elles. Si, ces sept dernières années, la transition démocratique promise n'est pas venue, les Kinois ont cependant acquis le goût de la politique.

Ils ne pardonnent pas à Laurent-Désiré Kabila d'avoir muselé les partis. Ils ne lui pardonnent pas de maintenir dans le plus grand mépris Etienne Tshisekedi, le chantre de l'opposition radicale à M. Mobutu. Ils ne supportent pas d'entendre M. Kabila affirmer dans un entretien accordé au quotidien belge *Le Soir* que M. Tshisekedi n'est qu'un « agent de Mobutu ».

Les cinq millions de Kinois, qui vivent principalement dans les faubourgs populaires, reprochent à Laurent-Désiré Kabila de faire comme son prédécesseur. « Nous sommes toujours dans le même bus, seul le chauffeur a changé », dit un vieux « papa » de Matongué. Selon un sondage réalisé par Berci, un institut spécialisé, auprès de 825 personnes de vingt-deux communes de la capitale, 60 % des Kinois affirment que le nouveau régime est « dictatorial ».

La suspension de l'activité des partis politiques, l'interdiction et la répression des manifestations, les arrestations d'hommes politiques et de journalistes, les atteintes à la liberté de la presse et la mainmise de l'AFDL sur les médias officiels, sont des mesures très impopulaires. Les Kinois reprochent aussi à M. Kabila d'avoir développé le culte de la personnalité et de s'imposer à la télévision, comme le faisait jadis M. Mobutu. Ils ne comprennent pas pourquoi, chaque soir, le présentateur du journal télévisé sollicite au téléphone un confrère de Lubumbashi – la deuxième ville du pays, capitale du Katanga, la province où est né M. Kabila – qui commente l'actualité.

Ils ont aussi le sentiment de vivre sous occupation étrangère. Ils dénoncent, à l'unanimité, la présence tutsie rwandaise. Les Kinois appellent péjorativement « le petit Kigali » le quartier de la ville où les militaires tutsis résident. Ils n'ont pas non plus apprécié que la radio nationale commente partiellement en swahili la rencontre de l'année, le match de football opposant l'équipe du Vita Club à celle d'Imana, les plus grandes formations de Kinshasa, où l'on parle lingala.

Frédéric Fritscher

# L'embargo imposé à l'Irak continue de pénaliser l'activité économique jordanienne

## Amman subit aussi les effets de la paralysie du processus de paix au Proche-Orient

Les candidats aux élections législatives en Jordanie, qui se sont déroulées mardi 4 novembre, et dont les résultats définitifs assurent la la majori-

### AMMAN

de notre envoyée spéciale

Poumon économique de l'Irak durant la guerre qui a opposé Bagdad à Téhéran de 1981 à 1988, la Jordanie n'a pas fini de payer le prix de l'embargo imposé à Bagdad en 1990, après l'invasion du Koweït. La route Amman-Bagdad demeure toujours la principale voie d'accès à l'Irak, mais les temps ont changé. Non seulement le marché irakien s'est rétréci comme peau de chagrin, du fait d'un appauvrissement général de la population, mais les marchandises destinées à Bagdad sont uniquement celles que le Comité des sanctions de l'ONU autorise.

L'embargo imposé à l'Irak a provoqué « des dégâts considérables sur notre économie et sur un nombre important de nos industries », souligne Wasef Azar, directeur général de la Jordan National Bank, premier vice-président de la chambre d'industrie d'Amman et membre de conseils d'administration de plusieurs sociétés industrielles et de services. Il suffit d'observer le commerce (en contrebande) qui se fait entre Bagdad, d'une part, la Turquie, l'Iran ou les Emirats arabes unis, de l'autre, pour comprendre que les sanctions internationales ne visaient pas seulement l'Irak, mais la Jordanie, ajoute-t-il. « Pendant longtemps, le blocage des marchandises dans le port d'Akaba (pour être contrôlées conformément aux termes de l'embargo imposé à l'Irak), nous a coûté des millions de dinars et aujourd'hui nous payons aussi des millions de dinars à la Lloyd's pour accélérer ce contrôle. »

Amman espérait que les sanctions seraient levées dans un délai plus ou moins court, mais rien n'a bougé depuis sept ans et les perspectives ne sont pas optimistes. Une centaine de milliers de quelque 300 000 Jordaniens-Palestiniens expulsés des pays du Golfe,

notamment du Koweït – pour « punir » la Jordanie d'avoir soutenu l'invasion de l'Emirat, ce dont elle s'est toujours défendue –, ont rapatrié un plus ou moins important pécule et ont tenté de créer une activité économique. Mais, le marché étant petit, il fut vite saturé.

Les apparences d'Amman sont trompeuses. On construit partout et dans le désordre. Des maisons de plus en plus cosquées sont érigées dans les beaux quartiers, des immeubles à trois ou quatre étages aussi. Mais si certaines luxueuses villas du quartier d'Abdoun ou d'ailleurs, dans la partie ouest de la capitale, sont vides la moitié de l'année, parce que leurs riches propriétaires sillonnent le monde, près de quinze mille appartements ne trouvent pas acquéreurs, faute d'argent.

Le boom immobilier est en partie factice. Il a été fondé sur des espoirs, celui notamment de voir les rapatriés des pays du Golfe, et notamment du Koweït, acquérir un pied-à-terre ferme et définitif. Mais ce ne fut que partiellement le cas. Les propriétaires ont aussi espéré l'implantation de nombreuses sociétés étrangères, après la signature du traité de paix israélo-jordanien en octobre 1994, et dans la perspective d'une paix régionale prochaine. Mais celle-ci s'éloigne.

Les dirigeants jordaniens, trop fascinés par la diplomatie : « on est ici sous Louis XI », ironise un spécialiste, ne semblent pas prendre la mesure réelle des problèmes économiques et sociaux qui menacent. L'écart est de plus en plus grand entre les classes aisées et celles qui ne le sont pas. La dévaluation du dinar, en 1989, conjuguée au plan d'ajustement structurel imposé la même année par le Fonds monétaire international (FMI) et à l'isolement politique et économique du royaume, a ac-

centué les difficultés et les disparités. La signature du traité de paix avec Israël n'a pas amélioré les choses. Les marchés palestinien et israélien n'ont pas été ouverts. Un mieux sensible dans les relations avec les monarchies pétrolières, après la grave crise consécutive à l'invasion du Koweït, n'a pas rétabli l'aide que ces généreux donateurs accordaient à la Jordanie jusqu'en 1988, ni induit des investissements considérables.

## Bagdad suspend provisoirement son ultimatum à l'ONU

LA TENSION entre l'Irak et les Nations unies est provisoirement retombée, mercredi 5 novembre, après l'acceptation, mardi, par Bagdad, d'un report de l'ultimatum adressé aux ressortissants américains membres de la Commission spéciale des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (Unscm). Dans un égal souci de modération, le chef de l'Unscm, Richard Butler, a annoncé, mardi, le report jusqu'à la semaine prochaine des vols de l'avion américain d'observation U2 utilisé par la commission. M. Butler a souligné que ses vols « reprendront la semaine prochaine ». Lundi, les autorités irakiennes avaient dénoncé les missions de l'U2 prévues mercredi et vendredi et avaient même menacé d'abattre l'appareil.

L'Irak demande aux commissaires américains de quitter son territoire au plus tard le 5 novembre. L'embargo imposé par les Nations unies à l'Irak depuis la crise du Golfe, en 1990, ne sera levé que lorsque le pays aura satisfait toutes les demandes de l'Unscm qui est chargée de vérifier que l'Irak ne possède plus d'armes de destructions massives.

## Le Japon mise sur la Russie pour stabiliser l'Extrême-Orient

### TOKYO

de notre correspondant

L'ordre régional dans la région Asie-Pacifique est-il en train de devenir quadripolaire ? Telle est

### ANALYSE

Tokyo voit dans la Russie un contrepoids à la puissance chinoise

l'orientation qu'a dessinée le récent sommet nippo-russe de Krasnoïarsk (Russie). Tout en relevant la fragilité d'engagements qui tiennent d'abord à la confiance personnelle entre Boris Eltsine et Ryutaro Hashimoto, les journaux japonais jugent que cette rencontre est « le pas en avant le plus important » dans les relations nippo-russes depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1956.

Lors de leur rencontre en Sibé-

rie, le président russe, Boris Eltsine, et le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, ont fixé une date-butoir (l'an 2000) pour signer un accord de paix – jamais intervenu depuis la défaite du Japon en 1945. Malgré la fin de la guerre froide, qui avait placé les deux pays dans des camps opposés, les relations nippo-russes restent prisonnières du différend territorial sur l'archipel des Kouriles (occupées par les Russes peu avant la capitulation nipponne et dont Tokyo réclame toujours la souveraineté).

### « UN BON SIGNE »

Le secrétaire général de l'ONU a d'ailleurs appelé, mardi, à « la retenue » toutes les parties dans la crise entre les Nations unies et l'Irak, afin de « donner une chance » aux discussions. Le secrétaire général a également dit à la presse que M. Aziz avait affirmé que les Irakiens « n'allaient rien faire pour provoquer une escalade ». Le vice-

premier ministre irakien pourrait d'ailleurs se rendre au siège de l'ONU, la semaine prochaine, pour assister au compte rendu de la mission spéciale par le Conseil de sécurité des Nations unies.

« J'ai appelé toutes les parties concernées à ne pas faire de déclarations pouvant être provocatrices, pouvant être considérées comme des menaces et des contre-menaces peu favorables à ce genre de négociations », a déclaré M. Annan qui a jugé que le report de l'ultimatum est « un bon signe ». « J'espère que la mission pourra en tirer parti et revenir ici avec de bonnes nouvelles pour tous », a ajouté le secrétaire général. De son côté, le président des Etats-Unis a estimé lors d'une brève conférence de presse à la Maison Blanche « qu'à ce stade, nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour résoudre [la crise actuelle] par la diplomatie ».

Mais sur le terrain, les tensions sont cependant toujours aussi fortes entre les autorités et l'Unscm. Pour la troisième journée consécutive, l'Irak a empêché, mercredi 5 novembre, des membres de la Commission d'accéder à des sites militaires. – (AFP, Reuter.)

posé à l'Irak depuis 1990 n'est pas étranger aux difficultés que connaît le royaume hachémite et au malaise social qui en est issu.

tion des Jordaniens vivant au-dessous du seuil de pauvreté se situerait entre 30 et 35 %. Lorsque le gouvernement affirme que le produit national a augmenté dans une proportion de 4,5 à 5 %, cela ne signifie pas grand-chose pour les gens, indique M. Azar, parce que le taux de croissance de la population est de 5 % – taux de natalité (3,5 %) et retour des émigrés inclus. Ce qui signifie que le revenu des foyers n'augmente pas, voire diminue.

Certes, dans une société encore fortement tribale, les palliatifs existent. Les membres d'une même famille se soutiennent. Les fonctionnaires et employés ont un second travail. A l'entraide familiale, s'ajoute un réseau très dense d'organisations non gouvernementales (ONG) – plus de sept cents –, qui tentent d'absorber les chômeurs et les jeunes de plus en plus nombreux sur le marché du travail. Mais les emplois que ces ONG proposent sont souvent payés au lance-pierre et n'offrent aucune garantie sociale ni médicale.

L'aspect le plus criant de la dégradation des services publics, fait remarquer un observateur occidental, est le secteur médical et hospitalier. « Allez dans un hôpital de province, dit-il. A partir de 14 heures vous n'y trouverez plus de médecin. » Les malades doivent apporter leurs draps et la régularité des repas est aléatoire.

Les salaires dans la fonction publique varient entre 200 et 300 dinars. Si le kilo de viande est à 5 dinars, le kilo de pain est passé de 80 à 200 fils – depuis la suppression, en 1996, de la subvention de l'Etat – et les prix de deux cents produits ont augmenté de 20 à 30 %, on a vite compris que le pouvoir d'achat de la classe moyenne a tendance à se dégrader.

Mouna Naïm

plus du retour des « territoires du Nord » la condition à l'approfondissement de la coopération.

Cette approche, qui reviendra vraisemblablement à un « rachat » au prix fort et sous un habillage juridique des quatre îles par les Japonais, n'est pas facilement acceptée. A Moscou, elle attise les luttes d'influences. A Tokyo, elle suscite des divergences entre le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) et celui des affaires étrangères. Car les considérations économiques et géopolitiques pèsent désormais trop lourd pour que Moscou et Tokyo restent prisonniers de leur différend.

Les Japonais arrivent loin derrière les Occidentaux en matière d'investissement en Russie – dont ils sont les douzièmes partenaires commerciaux. Outre l'aide à la reconversion des industries militaires et à la mise en valeur de la Sibérie (et des Kouriles), le grand enjeu de la coopération nippo-russe est l'exploitation du gaz naturel d'Ir-

koutsk (Sibérie orientale). Les Japonais étudient un projet de gazoduc de 3 400 kilomètres desservant la Mongolie, la Chine, la Corée et le Japon. S'il est mené à bien, ce projet de 10 milliards de dollars (près de 60 milliards de francs) stabilisera l'approvisionnement énergétique de la région.

Sur le plan géopolitique, le Japon, inquiet de la puissance militaire chinoise, voit dans la Russie un contrepoids. Avec en tête les mêmes préoccupations, Moscou n'a pas manifesté d'hostilité à la redéfinition des objectifs de l'alliance américano-nipponne, qui, quelles que soient les circonvolutions diplomatiques de Tokyo et de Washington, vise à contenir les ambitions régionales de Pékin. « Il serait erroné de trop attendre de ce sommet », écrit cependant le quotidien *Yomiuri*, qui fait valoir que de sérieuses inconnues pèsent sur les engagements de Krasnoïarsk.

Philippe Pons

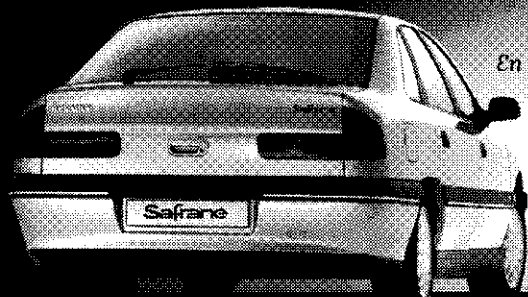




*Il suffit parfois d'un peu plus de lumière pour se sentir en sécurité.*

**LAMPES AU XÉNON EN SÉRIE : 50% PLUS PUISSANT.**

*En plus des lampes au Xénon qui augmentent de 30 mètres la surface éclairée la nuit, Safrane Camargue est également dotée d'Airbags\* conducteur, passager et latéraux, d'un ABS, de lève-vitres avant et arrière électriques, de rétroviseurs extérieurs électriques dégivrants, d'une climatisation automatique à régulation électronique avec commande séparée conducteur et passager, d'un ordinateur de bord (sur les versions 2.0 et 2.5), de projecteurs additionnels antibrouillard, de jantes alliage, d'une peinture métallisée ou nacrée et d'un autoradio lecteur CD radiosat 6000. Safrane Camargue est proposée en motorisations 2.0, 2.5, 2.2dI, boîte mécanique ou automatique (sauf 2.2dI). \*Coussins gonflables.*



3615 3616  
RENAULT  
C0001-1,29 F/mi

RENAULT eif@

SÉRIE LIMITÉE  
**SAFRANE Camargue**

**RENAULT**  
LES VOITURES  
A VIVRE

# Le président chilien a désigné le successeur du général Pinochet à la tête de l'armée

L'ancien dictateur deviendra sous peu l'un des dix sénateurs à vie du pays

Une page de l'histoire du Chili est en passe d'être tournée avec la désignation, la semaine dernière, par le président Eduardo Frei, du gé-

ral Ricardo Izurieta comme successeur du général Augusto Pinochet à la tête de l'armée de terre. L'ancien dictateur y avait été installé, en

1973, par le président Salvador Allende. Deux mois plus tard, il renversait le régime et s'introduisait chef d'une junte militaire.

## SANTIAGO

de notre correspondant

Conformément à la Constitution promulguée sous la dictature, en 1980, le président chilien Eduardo Frei était tenu de choisir le successeur du général Pinochet à la tête de l'armée de terre parmi une liste de cinq noms que lui a proposée l'ancien dictateur, qui restera néanmoins à son poste jusqu'au 10 mars 1998. De façon inattendue, le résultat a été immédiatement rendu public afin d'éviter que l'affaire ne devienne un objet de polémique six semaines avant les élections générales prévues le 11 décembre.

La succession du général Pinochet était en effet suffisamment délicate pour que le gouvernement chilien, qui, ces derniers mois, a multiplié les signes de bonne entente avec « Monsieur le commandant en chef », fasse tout son possible pour passer le cap sans encombre. Le ministre de la défense, Edmundo Pérez Yoma, a ainsi cru nécessaire de rendre un hommage appuyé au général Pinochet dont la « dignité » manifes-

tée dans l'accomplissement de ses « hautes responsabilités » constitue, selon lui, un « exemple de responsabilité pour ceux qui choisissent la voie du service public ».

Le 19 septembre, déjà, à l'occasion d'une cérémonie militaire, il avait sèchement repoussé le micro des journalistes qui guettaient sa réaction à une prise de position du Parlement européen, qui qualifiait le général Pinochet de « dictateur ». Beau joueur et maître confirmé de la petite phrase, le général Pinochet, à son tour, n'a pas manqué de paroles suaves à l'égard du gouvernement.

## CONSENSUS

La nomination du général Ricardo Izurieta, de presque trente ans plus jeune que son prédécesseur, semble avoir fait l'objet d'un facile consensus. Fils et petit-fils de militaire, cet officier de cavalerie âgé de cinquante-trois ans, qui jouit d'un prestige d'homme « cultivé, indépendant et fort compétent », n'aurait pas, selon des responsables de la gauche, « été impliqué dans des atteintes aux droits de

l'homme », bien qu'il ait exercé des responsabilités durant la dictature. Un temps secrétaire d'Etat à la défense, il a été nommé attaché militaire aux Etats-Unis où il a rencontré l'actuel ministre de la défense dont il devint plus tard, en tant que chef d'état-major, le conseiller le plus proche.

Sa nomination qui pousse vers la retraite ses rivaux plus âgés – il n'était que cinquième dans la liste d'ancienneté proposée par le général Pinochet – montre à quel point il a réussi à s'imposer comme la meilleure solution pour une succession vécue avec appréhension par une opinion publique toujours sensibilisée à la chose militaire.

Le général Pinochet, quant à lui, deviendra sous peu membre à vie du Sénat, rejoignant les quatre représentants des forces armées qui font partie des dix sénateurs désignés, et non élus, prévus par la Constitution. Selon certains observateurs, ceux que le quotidien *El Mercurio* appelait, voilà quelques semaines, « la future junte militaire du Sénat » auraient l'in-

tention de créer autour de leur nouveau collègue un « noyau dur » de cinq anciens militaires de haut rang capables de s'opposer à toute nouvelle tentative de « démanteler les institutions héritées du régime des forces armées ». Ils chercheraient surtout à donner un nouveau souffle à une opposition de droite en manque de projet.

## L'APRÈS-MARS 1998

Le futur sénateur Pinochet a jusqu'ici tout démenti : il veut, dit-il, se réserver « un peu de temps », affirme ne devoir son futur poste que « parce que la loi l'a prévu ainsi » et, contrairement aux spéculations de certains de ses amis, assure qu'il ne briguera pas la présidence du Sénat. Le groupe des sénateurs issus de forces armées est aujourd'hui constitué d'officiers de deuxième rang. Mais l'après-mars 1998 devrait être marquée par l'arrivée au Sénat d'anciens numéros uns de chacune des quatre armes de l'armée chilienne.

Eduardo Olivares

## Washington achète des Mig-29 moldaves pour les soustraire à l'Iran

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont secrètement acquis vingt et un avions de combat Mig-29, dont quatorze à capacité nucléaire, auprès de la Moldavie, afin d'empêcher l'Iran de se les procurer, selon le secrétaire américain à la défense, William Cohen. Les appareils ont été transportés secrètement sur la base de Wright Patterson (Ohio). Le montant de la transaction n'a pas été divulgué. Les Etats-Unis ont aussi accepté de fournir à la Moldavie des équipements militaires américains. La Russie a été prévenue de cet échange inédit.

« Nous allons évidemment étudier les capacités de cet appareil pour nos propres objectifs de sécurité nationale, parce que ce type d'appareil pourrait bien tomber dans les mains d'autres pays criminels », a dit M. Cohen, qui était en possession d'informations selon lesquelles de nombreux pays, dont l'Iran, ont tenté d'acquiescer ces appareils. La Moldavie a conservé six Mig-29. – (AFP)

## Accord sur une réforme du système des retraites en Autriche

VIENNE. Le gouvernement et les syndicats se sont mis d'accord, mardi 4 novembre, sur une réforme du système des retraites dans la fonction publique, qui se traduira par la suppression d'une série d'avantages. Jusqu'à maintenant, il suffisait d'une ancienneté de trente-cinq ans dans la fonction publique pour obtenir une retraite se montant à 80 % du dernier – et donc meilleur – traitement.

La réforme prévoit que la pension d'un fonctionnaire mis en préretraite sera désormais calculée sur la moyenne de son traitement pendant les dix-huit dernières années. Pour un départ en retraite classique – à l'âge de 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes –, cette pension serait calculée sur les quinze dernières années. Le gouvernement et les syndicats s'étaient déjà mis d'accord fin octobre sur un calcul analogue des préretraites dans le secteur privé. – (AFP)

## EUROPE

■ **RUSSIE : l'adjoint du secrétaire du Conseil de sécurité** russe, Boris Berezovski, a été déchargé de ses fonctions, mercredi 5 novembre, par le président Boris Eltsine, a indiqué le service de presse de la présidence. Selon la même source, l'homme d'affaires russe, qui avait été promu au Conseil de sécurité en octobre 1996, sera « appelé à de nouvelles fonctions » non précisées. A la tête, depuis 1996, de l'une des plus grandes sociétés pétrolières sibériennes, Sibneft, premier actionnaire de la chaîne télévisée russe ORT, il a participé à de nombreuses négociations avec la République indépendante de Tchétchénie, où il s'est fait l'ambassadeur discret des intérêts pétroliers russes. – (AFP)

■ **RUSSIE-ESTONIE : le gouvernement estonien** a rejeté, lundi 3 novembre, l'offre de la Russie d'être le garant de la sécurité des Pays baltes, rejoignant ainsi dans leur refus la Lettonie et la Lituanie, ont rapporté des agences de presse russes citant un communiqué du ministère des affaires étrangères à Tallinn. L'Estonie, souligne le communiqué, préfère poursuivre ses efforts en vue d'adhérer à l'OTAN et note que « des garanties unilatérales de sécurité ne répondent pas à l'esprit de l'Europe nouvelle ». – (AFP)

■ **HONGRIE : 57 % des Hongrois** sont favorables à l'entrée de leur pays dans l'OTAN, selon un sondage publié, mardi 4 novembre, par l'agence MTI, douze jours avant un référendum sur cette question. 23 % sont opposés à l'adhésion et 20 % restent indécis, selon cette enquête de l'institut Gallup effectuée fin octobre. Le camp du « oui » est en recul par rapport à un sondage effectué début octobre, où 69 % des personnes interrogées se déclaraient en faveur de l'OTAN. – (AFP)

■ **ITALIE : la police** italienne a annoncé, mardi 4 novembre, avoir interpellé 150 immigrants clandestins, moins de quarante-huit heures après l'arrivée sur les côtes sud de l'Italie d'un navire surchargé, transportant 800 immigrants, essentiellement des Kurdes. Les immigrants interceptés mardi, pour la plupart albanais, égyptiens et kurdes, sont arrivés à bord de plusieurs embarcations, dont la plus importante a amené 90 personnes. – (Reuters)

## AFRIQUE

■ **SIERRA LEONE : le chef de la junte militaire**, Johnny Paul Koroma, a déclaré, mardi 4 novembre, que l'accord de paix signé en octobre ne pourra être appliqué que si les troupes nigériennes de la Force ouest-africaine de paix (Ecomog) déployées en Sierra Leone quittent le pays immédiatement. – (AFP)

■ **BURUNDI : 16 000 personnes** qui étaient retenues en « otage » par la rébellion hutue dans le sud du pays ont été « libérées » la semaine dernière par l'armée régulière (dominée par la minorité tutsie), a annoncé, mardi 4 novembre, Radio-Burundi, qui n'a pas précisé les circonstances de ces « libérations ». – (AFP)

■ **CORNE DE L'AFRIQUE : des inondations et des pluies torrentielles** dévastent, depuis dix jours, les plateaux de l'est de l'Ethiopie, le sud de la Somalie et le nord du Kenya, ont déclaré, mardi 4 novembre, des agences de l'ONU à Nairobi. Ces intempéries ont fait plusieurs dizaines de morts et provoqué le déplacement de milliers de personnes. L'Unicef a précisé que les femmes et les enfants étaient les principales victimes des inondations. – (AFP)

## PROCHE-ORIENT

■ **SOUDAN : le président américain Bill Clinton** a décrété, mardi 4 novembre, un embargo économique total contre le Soudan en représailles au soutien présumé de ce pays au terrorisme international. L'embargo élargit les mesures « plus limitées » déjà en place contre Khartoum depuis plusieurs années pour cette même raison, selon un communiqué du porte-parole de la présidence américaine, Michael McCurry. Il inclut un gel de tous les biens de l'Etat soudanais aux Etats-Unis. – (AFP)

■ **KOWEÏT : le ministère de l'intérieur** a fixé aux immigrés illégaux la date-butoir du 15 décembre pour quitter le pays. « Les contrevenants s'exposeront à des sanctions et des amendes prévues par la loi », a ajouté le communiqué, qui n'en précise pas la nature. Selon des chiffres officiels, le Koweït compte 2,1 millions d'habitants, dont environ 700 000 Koweïtiens. – (AFP)

## ASIE

■ **VIETNAM : trois jours après le passage du typhon « Linda »**, qui, selon un bilan provisoire, a fait au moins 235 morts et plus de 2 500 disparus en dévastant une partie du delta du Mékong, les secours étaient entravés mercredi 5 novembre dans le sud du Vietnam par de multiples difficultés : l'exceptionnelle étendue des dégâts, le manque de moyens financiers et d'hommes, la difficulté de la collecte d'informations auprès des autorités et les entraves bureaucratiques. Les recherches, qui se poursuivaient mercredi au large des côtes avec des hélicoptères et des navires, n'ont permis de sauver jusqu'à présent que 209 personnes. – (AFP)

■ **CHINE : les propos du président Jiang Zemin** ont été « mal interprétés », a affirmé, mardi 4 novembre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois à propos de la « petite phrase » du chef de l'Etat, lors de sa visite aux Etats-Unis. Celui-ci avait laissé entendre que la répression des événements de Tiananmen avait peut-être été une « erreur ». – (AFP, Reuters)

■ **Le gouvernement tibétain en exil** a rejeté, mardi 4 novembre, les préconditions évoquées par le président chinois Jiang Zemin à un dialogue sur l'avenir du Tibet. Ce dernier avait déclaré que le dalaï-lama devrait « déclarer publiquement que le Tibet constitue une partie inaliénable de la Chine ». Le porte-parole du chef spirituel des Tibétains a écarté toute possibilité d'une telle déclaration, estimant que cela « serait un énorme mensonge ». – (AFP)

Quand on voyage à deux en Prima Eurobusiness le calcul est vite fait.

$$1 + 1 = 1\frac{1}{2}$$

Prima  
EUROBUSINESS

Connaissez-vous Prima Eurobusiness, la classe affaire selon Alitalia ?

Du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Décembre 1997, c'est le moment ou jamais de découvrir un accueil et un confort vraiment unique. Avec l'opération Alitalia baptisée « Companion Fare », si vous voyagez à deux aller-retour, au départ de Paris à destination de Rome ou de Milan en Prima Eurobusiness, la seconde place est à moitié prix. Et comme Alitalia ne fait pas les choses à moitié, en suivant les programmes de CNN et d'Eurosport vous verrez qu'en Prima Eurobusiness,

on fait toujours de bonnes affaires.

Alitalia

Contactez votre agence de voyages habituelle ou les bureaux Alitalia.

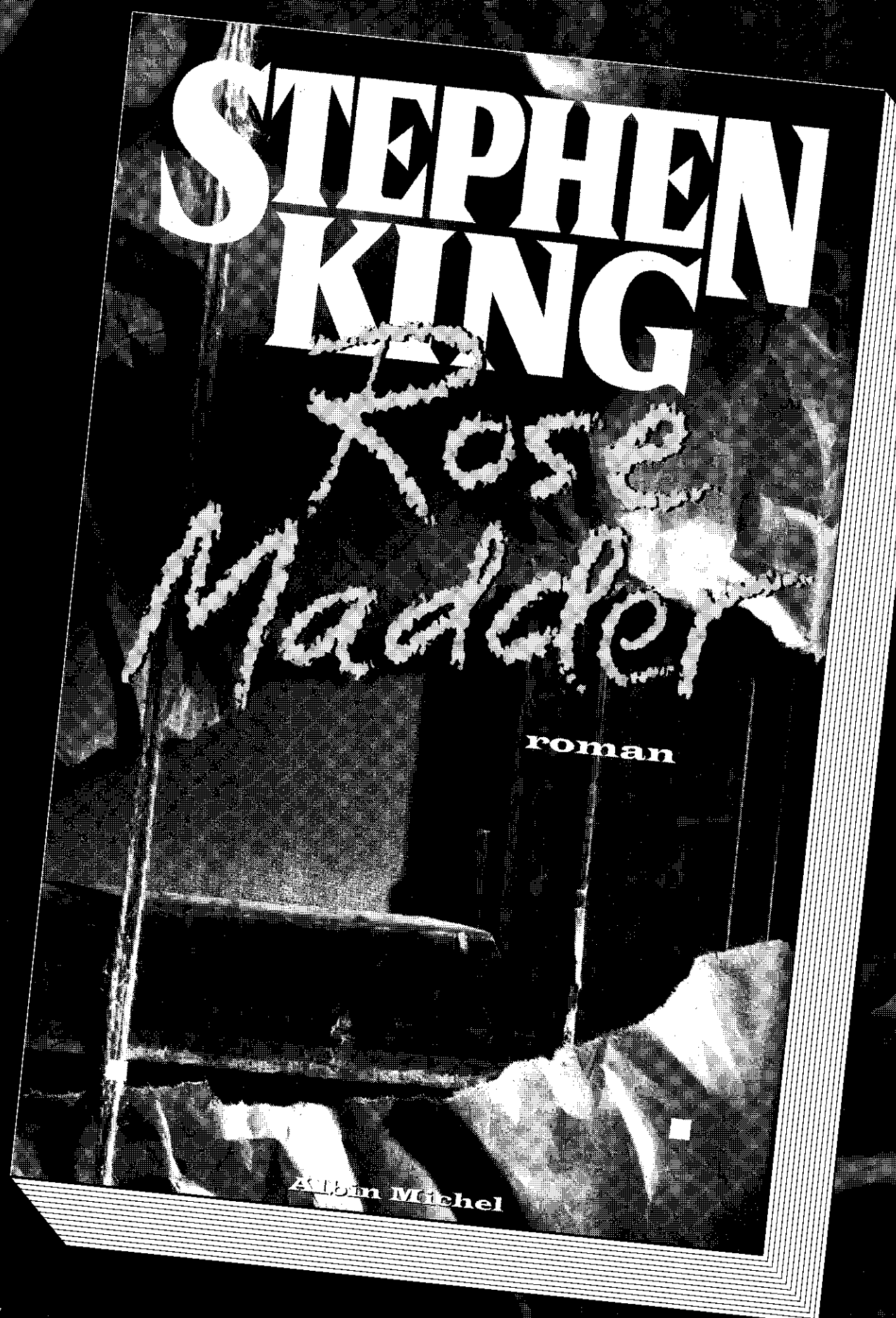
"COMPANION FARE"  
DU 1<sup>er</sup> NOV. AU 31 DÉC. 1997

En voyageant à deux en Prima Eurobusiness à destination de Rome ou Milan, le second billet est à moitié prix.



**"King est aussi l'écrivain  
des plus tendres,  
des plus respectueux et déchirants  
portraits de femmes.  
Son fantastique rejoint ici  
celui d'Edgar Poe,  
déboule dans la grâce totale  
du côté de chez Cocteau.  
Mutation du thriller  
en histoire immortelle,  
Rose Madder est une merveille."**

**JEAN-PIERRE DUFREIGNE, L'EXPRESS**



**Du même auteur : Carrie, Charlie,  
Misery, Jessie, Dolores Claiborne,  
Insomnie, Désolation...**

**ALBIN MICHEL**

**TRANSPORTS** Les négociations entre organisations patronales et syndicales du transport routier ont repris, mercredi 5 novembre au matin, en présence de l'UFT, la princi-

pale union d'employeurs. Un accord était envisageable, le patronat acceptant de débattre du salaire horaire. ● LIONEL JOSPIN, mardi à l'Assemblée nationale, a confirmé la

préparation d'un projet de loi renforçant le contrôle de la réglementation du transport et du droit du travail, qui sera soumis au conseil des ministres dès le lundi 10. Jacques

Chirac, par l'intermédiaire de sa porte-parole, Catherine Colonna, a souligné, mardi 4, la nécessité pour le gouvernement de faire respecter « la liberté de circulation ». ● A VI-

TROLLES (Bouches-du-Rhône), trois routiers grévistes ont été blessés, dont un sérieusement, mercredi matin, par une vingtaine d'hommes armés de barres et de battes.

## Patronat et syndicats routiers pensent qu'un accord est possible

L'UFT et l'Unostra acceptent de négocier d'un salaire minimum horaire. Lionel Jospin s'engage à doter très vite l'Etat des moyens de faire respecter la réglementation du secteur et un éventuel accord salarial. Mercredi matin, les barrages restaient nombreux

**POUR LA PREMIÈRE FOIS** depuis le début du conflit routier, l'ensemble des organisations patronales et syndicales se sont retrouvées, mercredi 5 novembre à partir de 10 heures, pour tenter de trouver un accord sur les salaires dans la profession. Pour la première fois également, les discussions porteront sur l'instauration d'un salaire horaire minimum, une revendication portée par plusieurs syndicats de chauffeurs, dont Force ouvrière et la CGT. Il ne s'agit donc plus seulement d'obtenir l'accord des organisations patronales et syndicales sur la base du protocole négocié dans la nuit du samedi 1er au dimanche 2 novembre entre le syndicat patronal minoritaire Unostra et les principales organisations syndicales, mais rejeté ensuite par une partie

d'entre elles. Les partenaires sociaux avaient été encouragés dans leur démarche par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, qui les a reçus lundi et mardi. « Il s'agit de négocier pour aboutir, en abordant notamment les sujets qui sont au cœur du conflit, le salaire mensuel garanti et le taux horaire », avait déclaré le ministre. « Qui peut imaginer qu'on pourrait s'en sortir sans avancer sur ces questions ? », a-t-il ajouté.

Message entendu. Cette nouvelle dimension de la négociation devrait en changer la nature. Elle nécessitera en effet la mise à plat de l'ensemble du système de rémunération de la profession, basé sur un important volet d'heures supplémentaires et des primes variées (de qualité, d'excellence, d'exactitude, de rendement, de non-accident...).

Les négociateurs se préparaient donc à des longues heures de négociation mais la tonalité, à l'entrée de la réunion, était optimiste. René Petit, président de la FNTR, principale composante de l'union patronale UFT et qui pratiquait la politique de la chaise vide depuis vendredi, explique qu'il a décidé de revenir à la table des négociations pour « sortir de la crise ».

### DISCUTER LE TAUX HORAIRE

Il avait, la veille, déclaré au Monde qu'un accord pouvait être trouvé sur la base d'une rémunération de 10 000 francs par mois pour deux cents heures en l'an 2000. Il accepte désormais de discuter du taux horaire. L'Unostra, qui, depuis dimanche matin, expliquait « ne plus avoir de marges de négociation », estimait aussi mercredi ma-

tin être en mesure d'étudier l'éventualité d'un taux horaire minimum et des « aménagement techniques » au protocole de dimanche.

Côté syndical, les confédérations appelaient à la négociation. Le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, estimait mercredi matin que le premier ministre a fait une « bonne déclaration » devant l'Assemblée nationale (voir ci-dessous) mardi. « Elle situe bien le dossier. Il a compris et surtout il s'engage à prendre des dispositions », expliquait-il sur Europe 1. « Je pense d'ailleurs qu'il faut renouveler l'aide financière au patronat et voir comment l'améliorer. Cela pourrait aider aux négociations de ce matin », a-t-il ajouté.

La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, a estimé mardi sur TF 1 qu'un accord était « à la

portée des négociateurs, à condition que tous le veuillent ». Réagissant à l'annonce par Lionel Jospin d'un projet de loi visant à renforcer le contrôle des infractions à la législation sur le travail, elle a estimé qu'il « avait touché un point très sensible que les routiers ne vont pas manquer de regarder avec beaucoup d'attention ». La branche routes de la CFDT, déjà en accord avec le protocole d'accord de dimanche, arrivait à la table des négociations avec la volonté d'obtenir « quelques points d'amélioration, notamment sur le salaire horaire ».

Pour faire accepter un éventuel accord paritaire à la base qui reste fortement mobilisée, le gouvernement met tout son poids dans la balance pour garantir l'application de la réglementation en général et de l'accord salarial en particulier.

M. Gayssot a estimé que « le respect des engagements est trop souvent l'exception, il doit devenir la règle ». « J'ai dit à toutes les organisations syndicales et patronales que l'Etat pourrait être le garant des accords salariaux », a ajouté le ministre.

La grève des routiers devait être en outre évoquée mercredi lors d'une réunion des représentants des Quinze à Bruxelles. Soumise à la pression de ses partenaires, la France veut contre-attaquer pour obtenir une harmonisation des conditions de travail dans les transports européens avant la grande libéralisation et l'autorisation du cabotage qui, le 1<sup>er</sup> juillet 1998, pourrait exacerber la concurrence dans ce secteur.

Christophe Jakubyszyn

## M. Jospin met en cause l'attitude du patronat

**POUVAIT-IL** en être autrement ? La séance de questions d'actualité, mardi 4 novembre, à l'Assemblée nationale, a été très largement consacrée au conflit des routiers. Interrogé d'entrée de jeu par le député PRS du Calvados, Alain Turret, le premier ministre a justifié l'engagement du gouvernement qui, a-t-il assuré, sera le garant des accords à venir. L'opposition, qui a dénoncé le « ton polémique » de l'intervention de M. Jospin, a exigé que « la liberté de circulation soit assurée ».

« L'action engagée par les chauffeurs routiers, a déclaré Lionel Jospin, s'explique par une exigence de dignité, mais aussi par la volonté de voir respecter la parole donnée. » Soulignant, sous les protestations de l'opposition, que la position de son gouvernement face à un conflit n'était pas « de laisser pourrir avant, courir pendant et trahir après », le chef du gouvernement a également mis en cause l'attitude de l'Union des fédérations de transports, dont « l'absence, dans les derniers moments de la négociation, a sans doute pesé lourdement dans la décision d'engager le conflit ». Il a salué le déplacement effectué la veille par le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, sur un barrage. La mention de cette visite a provoqué les exclamations des bancs RPR et UDF.

Confirmant le dépôt d'un texte pour mieux faire respecter la réglementation du transport et le droit du travail (Le Monde du 3 novembre), M. Jospin a précisé que ce projet de loi serait examiné en conseil des ministres « dès lundi prochain ». Ce texte doit généraliser l'obligation de formation à l'ensemble des conducteurs et accroître les compétences des contrôleurs de

transports terrestres, notamment pour lutter contre les prix abusivement bas.

M. Jospin a annoncé en outre la publication « dans les prochains jours » d'un décret « assurant un meilleur contrôle d'accès à la profession de transporteur » et une prolongation du dispositif d'allègement de charges sociales, décidé en 1996 par le gouvernement Juppé.

### « LA PAROLE DONNÉE »

Appelant au « sens des responsabilités » de chacun, il a assuré que le gouvernement « s'engageait à ce que l'accord à venir entre les partenaires sociaux soit immédiatement applicable à l'ensemble de la profession ». « Il ne peut y avoir de dialogue

social sans respect de la parole donnée, a-t-il conclu, donnant « solennellement, au nom du gouvernement, la garantie que ce sera le cas ». Le premier ministre a, ensuite, ostensiblement salué, l'intervention de M. Gayssot, avant de quitter l'Assemblée.

La journée étant décidément placée sous le signe des transports, après les camions, vint le métro. M. Jospin, qui voulait gagner du temps en évitant les embouteillages, a abandonné son véhicule pour prendre le RER entre l'Etoile et la Défense, où il a prononcé le discours de clôture des assises du commerce au CNIT.

Caroline Monnot

## M. Chirac se préoccupe de la fluidité du trafic

**DEUX JOURS APRÈS** le début du conflit des routiers, mardi 4 novembre, l'Élysée a indiqué que « le dossier est suivi de près dans toutes ses dimensions, y compris sa dimension européenne ». Avant le sommet franco-britannique qui se tient jeudi et vendredi à Londres, Catherine Colonna, porte-parole de la présidence de la République, a estimé qu'il appartient « au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté de circulation », en reconnaissant qu'« il a commencé à le faire ».

A aucun moment des douze jours du conflit des routiers de novembre 1996 Jacques Chirac ne s'était montré si préoccupé par la fluidité du trafic. Le premier ministre,

Alain Juppé, n'avait pris aucune mesure particulière pour assurer la liberté de circuler aux frontières.

Inquiet de cette situation de blocage routier ayant « entravé la liberté de circulation de nos concitoyens », le député Charles Cova (RPR, Seine-et-Marne) avait posé, le 9 décembre 1996, une question écrite au ministre de l'intérieur de l'époque, afin de connaître les mesures préventives envisagées « si de tels événements devaient se reproduire ou perdurer ». Dans sa réponse, publiée au Journal officiel du 10 mars 1997, Jean-Louis Debré insiste sur la liberté d'appréciation des préfets, en soulignant qu'« au-delà des possibilités juridiques, il reste nécessaire de laisser la place

au dialogue permettant de résoudre les problèmes à l'origine des troubles de la circulation. L'expérience récente montre qu'il a été possible de trouver dans un tel dialogue une issue au conflit ».

« S'il est éminemment regrettable que des tiers aient subi les conséquences dommageables des troubles en cause, il convient de relever, ajoutait M. Debré, qu'un rétablissement forcé de la liberté de circulation aurait pu engendrer des préjudices largement aussi graves pour la collectivité dans certaines hypothèses. » M. Debré plaide alors pour un « arbitrage adapté » entre « des dispositions juridiques précipitées et les chances d'une solution négociée ». Devenu président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, il a déclaré, mardi 4 novembre, que la grève des routiers est « la preuve par l'absurde de la politique irresponsable du gouvernement » de Lionel Jospin.

### « PAS DE FAUTE LOURDE »

L'Etat, chargé de la police routière, peut-il être tenu pour responsable des préjudices commerciaux et pécuniaires subis du fait des barrages ? Dans une décision rendue en octobre 1996 au sujet du conflit des routiers de 1992, le tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête d'une entreprise de transport de fruits et légumes qui entendait obtenir sa condamnation. Il a considéré qu'« en s'abstenant pendant huit jours de recourir à la force pour disperser » les barrages, les autorités compétentes « n'ont pas commis de faute lourde de nature à engager la responsabilité de l'Etat ».

Pascal Galinier

Olivier Biffaud

## Roger Poletti, ou le syndicalisme de la formule

**SECRETÉNAIRE GÉNÉRAL** de FO-transports, Roger Poletti est, cette année encore, la vedette médiatique du conflit des routiers. Avec un vrai talent, cet ancien poin-

### PORTRAIT

Le dirigeant des camionneurs FO n'est jamais en retard pour occuper les écrans

çonneur du métro de cinquante-huit ans, venu au syndicalisme par la RATP, monopolise micros et caméras. Sa façon de faire merveilles, même si elle agace parfois ses collègues de la CFDT, la première organisation de la profession, alors que FO n'est que la troisième.

Ce fidèle de Marc Blondel n'a

cure des critiques. Lorsqu'il s'agit d'appeler un chat un chat, il ne manque ni d'air ni de formules. Petit florilège : « Je crois que je vais engueuler le camarade ministre » ; « Il change de casquette : dans son bureau il est ministre ; quand je le rencontre, il est militant syndicaliste » ; « Quand je vois Gayssot demander aux préfets d'aller distribuer la bonne parole sur les barrages, moi, j'appelle ça une tactique de jaune » ; « Pour rencontrer des patrons de l'UFT, il ne faut surtout pas s'asseoir à une table de négociation : il faut courir les studios de radio et de télévision ; la négociation-show, c'est pas mon truc. »

Le 2 novembre, après avoir participé aux négociations toute la nuit avec l'Unostra, alors que son camarade de la CFDT Joël Le Coq parle d'une nuit « historique »,

M. Poletti reconnaît certaines « avancées ». Puis quelques heures plus tard : « Après avoir pris quelque repos, je ne me reconnais pas dans la déclaration commune, du fait qu'elle comporte des imprécisions. » Et il s'en remet, comme toujours, au jugement de la « base », se refusant à « influencer la décision des adhérents de FO ».

### « COMBATTRE LA PRÉCARISATION »

La hantise du dirigeant de FO : laisser quelqu'un au bord de la route. En 1996, il soulignait que « la question des conducteurs n'est pas la seule ». « C'est toute la précarisation des emplois du transport qu'il faut combattre : 73 % des salariés du secteur sont en CDD », disait-il. Il n'a pas changé d'avis. La jeune génération de routiers est plus radicale que celle de leurs aî-

nés, prévient-il : « Ils ne disent plus " mon camion ", mais " le camion ". Pour eux, c'est un outil de travail, alors que les anciens en faisaient une maîtresse. »

Dès le mois de janvier 1997, il tirait la sonnette d'alarme sur le non-respect des engagements pris à la fin du conflit de 1996. Et notamment sur cette prime de 3 000 francs promise par les organisations patronales. FO, pourtant, n'avait pas souhaité inscrire cet engagement dans un des protocoles signés, M. Poletti ne voulant pas mettre sa signature sous un texte dont il n'était pas sûr qu'il serait respecté. L'histoire lui a donné raison. A coup sûr, quelle que soit l'issue de ce conflit, il laissera au moins un insatisfait : Roger Poletti.

## L'Allemagne est aussi victime de la dérégulation

### BONN

de notre correspondant

« En Allemagne, il ne serait pas possible de mettre des camions dans la rue. D'abord, la police mettrait des amendes, tandis que les syndicats seraient complètement ruinés par les actions en responsabilité engagées par les victimes de ces blocages. » Karlheinz Schmidt, secrétaire général du BGL, principal syndicat d'entreprises de transport routier, ne cache pas son irritation face au mouvement français. Il se plaint de ce que les demandes de dommages et intérêts déposées en 1996 auprès des préfectures françaises par 213 entreprises allemandes de transport n'ont pas été réglées. Son syndicat compte mener, pour l'exemple, un procès-pilote contre les autorités françaises. Il appelle d'ailleurs les routiers allemands bloqués en France à prendre des photos de la situation et à faire appel, si nécessaire, à des huissiers pour constater les dommages subis.

De son côté, le syndicat OTV, qui représente les fonctionnaires

et les salariés du transport, a envoyé mardi 3 novembre une lettre à la CFDT, se déclarant « solidaire avec les actions des chauffeurs routiers et des syndicats ». Si la situation allemande est socialement moins tendue en France qu'en Allemagne, c'est dû, selon M. Schmidt, à la culture de consensus allemand et au fait que les salaires conventionnels sont négociés au niveau régional : ils varient de 10,8 marks de l'heure dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale à 19 marks (63,65 francs) dans le Bade-Wurtemberg. Peter Baranovski, spécialiste des transports au syndicat OTV, juge que la situation est aussi critique en Allemagne qu'en France, mais il est légalement plus difficile d'entamer une grève et de mobiliser les salariés des multiples PME du secteur. Enfin, les salariés des grandes entreprises sont peu incités à se syndiquer, car les accords d'entreprise y sont systématiquement plus favorables que les accords de branche, précise M. Baranovski.

Le marché allemand n'a été dérégulé qu'en 1994, contre 1987 pour la France. Mais le scénario est comparable : des grandes entreprises créent des noeuds logistiques pour desservir tout le territoire et se livrent une guerre des prix sans merci, explique M. Baranovski. Les prix auraient baissé de 40 % depuis 1994. Les chauffeurs ont les mêmes problèmes qu'en France avec, en particulier, des horaires pouvant atteindre 244 heures par mois, y compris le temps d'attente. L'objectif des syndicats est de réduire le temps de travail à 208 heures par mois, mais le patronat réclame au contraire encore plus de flexibilité.

Une partie des dérapages seraient évités grâce à la surveillance des entreprises allemandes. « Le taux de contrôle des transporteurs allemands est quatre fois supérieur à ce que réclame l'Union européenne, tandis que les Français remplissent seulement leur obligation », explique M. Schmidt.

Arnaud Leparmentier

## Les grossistes du marché de Lille négocient la paix

### LILLE

de notre correspondant régional

« Pourquoi nous embêter nous, au lieu de s'occuper des gros ? » Il était impossible, mardi 4 novembre au matin, d'entendre un autre commentaire dans les allées du Marché d'intérêt national (MIN) de Lille bloqué par des routiers. Ce n'était pas la joie malgré une ouverture inespérée, une minuscule trêve entre dix heures et midi, accordée par les responsables du blocus pour permettre la sortie des denrées périssables. Une cohorte de petits commerçants et de restaurateurs s'était précipitée dans cette ouverture. Un marché sauvage s'était aussi instauré sur le parking, avant le barrage, les petits maraîchers de la région proposant à la vente directe les produits qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire rentrer dans le MIN.

Deuxième marché de France après Rungis, le MIN de Lille regroupe une cinquantaine d'entreprises qui emploient plus de six cents salariés. Mais il passe presque inaperçu au milieu de l'énorme concentration de grandes surfaces des deux centres commerciaux de Lomme, dans la banlieue de la métropole du Nord. Le MIN s'attendait d'autant moins à la vindicte des routiers que, contrairement aux grandes surfaces voisines, ses entreprises mettaient un point d'honneur à faire attendre les routiers le moins longtemps possible et à décharger elles-mêmes les camions.

A partir de dix heures, la quinzaine de camions qui

barrèrent l'entrée du marché ont laissé passer les véhicules vides. Malheur à celui qui était auparavant passé à Metro pour y faire ses courses. Les sorties n'étaient pas contrôlées, sauf dans le cas d'entreprises soupçonnées de fournir des grandes surfaces. Ce qui n'a fait qu'augmenter le ressentiment des grossistes : « Nous sommes le seul MIN de France à être bloqué. Nous ne sommes qu'une centrale de petites boutiques, mais nous sommes les premiers concurrents de la grande distribution et chez nous, le client est libre », disait l'un d'eux.

### « ILS SE SONT TROMPÉS DE CIBLE »

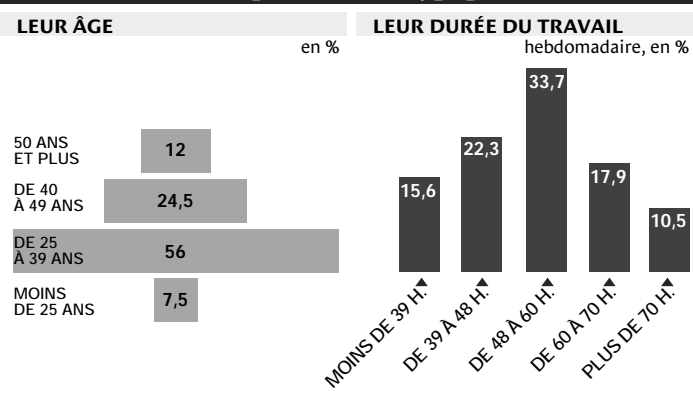
Si le départ d'une bonne partie des marchandises – tout le monde n'a toutefois pas pu vider entrepôts et silos – a présenté un réel soulagement, la plupart des grossistes jugeaient dangereusement, pour leur entreprise, la poursuite du blocus. « Ils se sont trompés de cibles. Les routiers, chez nous, ont toujours été bien accueillis. Beaucoup mieux qu'en face », disait un grossiste d'origine espagnol en regardant les activités tout à fait normales des grandes surfaces voisines.

La trêve, comme promis, s'est achevée à midi dans un certain climat de tension. Mais les grossistes ont discuté directement avec les membres du piquet en grève, en majorité des militants de Force ouvrière. Les camions sont partis en début d'après-midi. L'armistice devenait la paix.

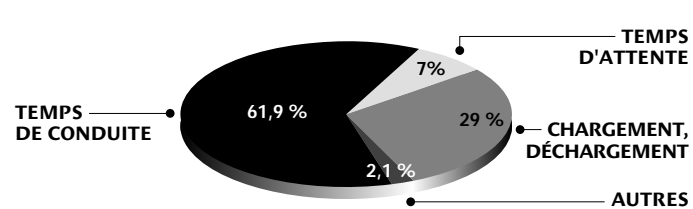
Pierre Cherruau



## Une profession atypique



## LA RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL (SEMAINE TYPE)



85 % des chauffeurs routiers travaillent plus de 39 heures par semaine. Ils ont, en outre, du mal à obtenir la prise en compte de leur temps d'attente et de chargement.

Source : DDT, SES.

## Un secteur fragilisé par sa faible concentration

APRÈS la suppression, en 1989, de la tarification routière obligatoire (fixée par le gouvernement) et l'avènement de la concurrence dans un secteur jusqu'alors protégé-

## ANALYSE

On recense 38 000 entreprises dont 85 % emploient moins de 10 salariés

gé, le transport routier a été livré à la guerre des prix. Bien que 90 % des tonnages transportés en France le soient par route, la rentabilité n'a pu être assurée. La crise économique et la pression des utilisateurs - les « chargeurs » dans le langage de la profession -, dont la grande distribution, ont conduit les transporteurs à accepter une forte réduction de leurs marges, quitte à vendre leur service à perte pour conserver des contrats. En dix ans, les prix ont reculé de plus de 30 % et les marges, aujourd'hui, ne dépassent pas 1 % à 2 % du chiffre d'affaires de la profession,

### Des camions sans chauffeur

Le constructeur allemand Mercedes a annoncé, mardi 4 novembre, que les camions pourront dans quelques années se passer de chauffeur grâce à un système de pilotage automatique. Le programme de recherches européen, baptisé paradoxalement « Chauffeur », prévoit qu'un chauffeur installé dans le camion de tête piloterait un convoi de quatre ou cinq véhicules, reliés par ordinateur. Appelé « attelage électronique », ce système, mis au point notamment par Fiat et Daimler-Benz, pourrait voir le jour d'ici une quinzaine d'années. Mais les premiers tests devraient avoir lieu dès l'été 1998, sur l'autoroute autrichienne du Brenner.

estimé à 160 milliards de francs. Selon l'institut privé Xerfi, les marges vont continuer de fondre en 1998.

Situation aggravante, le secteur est encore largement atomisé, rendant difficile la constitution d'un contre-poids au pouvoir des chargeurs. On compte 38 000 entreprises pour environ 330 000 salariés, dont 233 000 chauffeurs ; 85 % des entreprises emploient moins de dix salariés et certaines sont peu respectueuses de la réglementation du travail. Cet éparpillement de la profession rend difficile leur contrôle par les inspecteurs et contrôleurs de l'Etat.

Dans le secteur du transport de voyageurs (transport urbain, interurbain et scolaire), le bilan est le même. Depuis la loi Sapin, les collectivités locales doivent passer des appels d'offres lors du renouvellement des contrats (la plupart des lignes sont subventionnées). Environ 2 000 petites entreprises sont parties à la conquête de ce marché. « Le moins-disant financier est systématiquement retenu et le mauvais emploi chasse le bon », assure le patron d'un grand groupe.

Les faillites, par conséquent, se multiplient. Ce qui ne décourage

pas les nouveaux arrivants, les barrières réglementaires et financières à l'entrée dans la profession étant faibles. En dix ans, 8 700 sociétés ont été créées dans le transport de marchandises, mais leur taux de survie, au bout de cinq ans, est inférieur à 50 %. De grands groupes se sont pourtant constitués, notamment dans la messagerie et le colis express - qui nécessitent des infrastructures de tri et d'expédition semblables à ceux des Postes - ainsi que dans le transport par lots (destinés à plusieurs clients) ou par camions entiers. Dans le secteur de la messagerie, l'organisation logistique nécessaire a naturellement favorisé l'émergence de groupes de dimension européenne, même si la sous-traitance est encore utilisée pour le transport longue distance qui relie les plates-formes entre elles.

Chez les « lotiers », de grands groupes et des entreprises moyennes sont apparus, comme Giraud et Dentressangle, qui disposent de leurs propres flottes. Mais « ces groupes génèrent une activité de sous-traitance importante », soulignent Antoine Artous et Patrice Salini, auteurs d'une contribution au livre des leaders CFDT du conflit de l'hiver 1996 (*Routiers, les raisons de la colère*, les éditions de L'Atelier, 120 francs). Ils affirment que vingt-cinq groupes réalisent aujourd'hui 50 % du chiffre d'affaires du secteur.

## RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE

Mais là encore ces transporteurs reconnaissent confier à d'autres une partie importante de leur activité. Les commissionnaires - qui centralisent des marchés qu'ils exécutent eux-mêmes ou sous-traitent - ont même fait de cette activité de délégation une spécialité. Yves Dejou, le PDG de Danzas France, deuxième transporteur derrière Calberson avec seulement 450 chauffeurs, estime ainsi « sous-traiter 80 % de son activité » et faire travailler « quelques centaines de petits transporteurs ». Dans le transport des voyageurs, cinq grands groupes monopolisent un tiers du marché scolaire, la moitié des lignes interurbaines régulières et environ 80 % du transport urbain.

Ce début de concentration peut contribuer à l'assainissement du secteur. Outre le rééquilibrage du rapport de force entre transporteurs et chargeurs dans le transport de marchandises, il devrait rendre plus difficile le contournement de la réglementation sur le temps de travail, les salaires minimaux et l'interdiction de vente à perte (ou à prix abusivement bas). La responsabilité des transporteurs pourrait être engagée en cas de recours à des sous-traitants moins chers mais hors la loi. La requalification de contrats de sous-traitance en contrat de salariat est par exemple possible.

L'autorisation du cabotage en Europe (chargement et déchargement sur le territoire national par un transporteur étranger), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1998, risque pourtant de compliquer encore la lente structuration du secteur et les tâches de contrôle. Rien n'interdira à un affréteur d'avoir recours à un transporteur européen qui ne respecte pas la législation française.

C. J.

# Plus de cent cinquante barrages sont recensés mais l'Ile-de-France reste épargnée

## Trois routiers grévistes blessés à Vitrolles (Bouches-du Rhône)

TROIS ROUTIERS grévistes ont été blessés, dont un, blessé sérieusement, a été hospitalisé, par une vingtaine d'hommes cagoulés et armés de barres de fer et de battes de base-ball, vers 4 heures mercredi 5 novembre, au carrefour de l'Anjoly, à Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Selon un responsable de la CFDT, Jean-Yves Petit, cette agression avait pour but de permettre la sortie de plusieurs camions du groupe Transporteurs frigorifiques européens (TFE), adhérent de la FNTR. La CFDT demande, en rétorsion, le blocage de tous les camions TFE en France. Dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 novembre, un petit transporteur venant des entrepôts TFE avait tenté de forcer les barrages, blessant trois policiers. Le chauffeur, le patron de l'entreprise qui l'emploie et le fils de ce dernier avaient été placés en garde à vue.

Tous les centres pétroliers (Lavéra, Fos, La Mède) restent barrés, ainsi que la zone fret de l'aéroport de Marignane et la zone d'activité de Salon-de-Provence. L'union patronale des Bouches-du-Rhône a installé une cellule de crise, estimant que les trois secteurs les plus touchés sont la distribution, l'agroalimentaire et la logistique.

Sur les barrages, l'action des chauffeurs semble plus éprouvante que l'année dernière. Les barrages sont tenus sans camions, avec les véhicules personnels des grévistes et quelques madiers. Les effectifs sont insuffisants.

## AU CAS PAR CAS

Sur la seule zone de Vitrolles, les chauffeurs doivent tenir sept entrées, en assurant un roulement minimum. Seulement deux ou trois routiers contrôlent chaque accès. La logistique de la CFDT, majoritaire sur les barrages, n'est pas très puissante. Grâce à l'appui de quelques municipalités, comme celle de Martigues, qui doit installer un préfabriqué à Lavéra, la CGT compense le manque d'abris.

Etouffer la zone industrielle avec des barrages filtrants oblige à des négociations permanentes, au cas par cas. Enfin, de nombreux usagers de la zone industrielle sont des patrons et des cadres supérieurs, qui, en franchissant les barrages, expriment leur hostilité au mouvement de grève.

Mercredi 4 novembre au matin, le Centre national d'information routière (CNIR) recensait 154 barrages, touchant surtout les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haute-Normandie, Basse-Nor-

mandie et Champagne-Ardenne. L'Ile-de-France restait épargnée.

● **En Bretagne**, les grévistes ont choisi la technique des barrages mouvants. « C'est aussi efficace et moins impopulaire que de paralyser toujours les mêmes », explique Clément Chaussée, un responsable de la CFDT-transport. L'activité économique régionale commence à souffrir. Les cours du porc et du poisson sont à la baisse.

● **En Haute-Normandie**, les barrages filtrants sont toujours placés aux entrées de Rouen et du Havre, ainsi qu'aux carrefours des zones industrielles et portuaires. Dans la région voisine de Basse-Normandie, où 15 barrages étaient dénombrés mercredi matin, l'agglomération de Caen est particulièrement touchée.

● **Dans le Nord-Pas-de-Calais**, l'accès des camions au tunnel sous la Manche, bloqué pendant deux heures mardi après-midi, a été rouvert, mais le terminal Transmanche (ferry) à Calais est toujours fermé, ainsi que le Port autonome de Dunkerque. Les mareyeurs de Boulogne-sur-Mer négociaient le passage de quelques camions mercredi.

● **En Midi-Pyrénées**, l'essence et les produits frais commencent à manquer alors que 4 barrages seu-

lement étaient maintenus, mercredi matin, dans l'agglomération toulousaine. Les dépôts de carburants de Fondeyre et de Lespinasse restent bloqués. Le barrage du dépôt régional Casino de Fenouillet a été levé mardi soir par les forces de l'ordre. L'union patronale de Haute-Garonne estime que le tissu économique local peut encore fonctionner pendant quarante-huit heures.

Protégés par la gendarmerie, le poste-frontière de Biriou et le dépôt de carburant de Boucau sont toujours libres d'accès. Une trentaine de militants CGT ont bloqué, mardi de 15 heures à 17 heures, le péage de la Négresse, près de Biarritz, sur l'autoroute (Paris-Madrid), empêchant le passage de 200 camions.

● **En Languedoc-Roussillon**, un nouveau barrage a été mis en place mardi soir au nord de Perpignan. Les trois dépôts d'hydrocarbures de Port-la-Nouvelle (Aude), Frontignan et Sète (Hérault) étaient toujours bloqués mercredi matin.

Le CNIR note une amélioration dans l'Est, avec la levée des barrages filtrants sur l'autoroute A 4, et prévoyait une levée partielle des barrages à Lyon mercredi.

De nos correspondants



PME/PMI, pour optimiser vos achats d'électricité, EDF vous propose son conseil tarifaire.



Appelez votre interlocuteur privilégié dans votre agence EDF GDF SERVICES, il est 100% à votre écoute pour répondre à vos questions.



Nous vous devons plus que la lumière.



# Le PS plaide la cause de l'emploi auprès de ses partis « frères » de l'Union européenne

Les députés socialistes européens devraient ratifier le traité d'Amsterdam

Le bureau national du Parti socialiste a dressé le bilan, mardi 3 novembre, de ses missions auprès des partis sociaux-démocrates européens avant

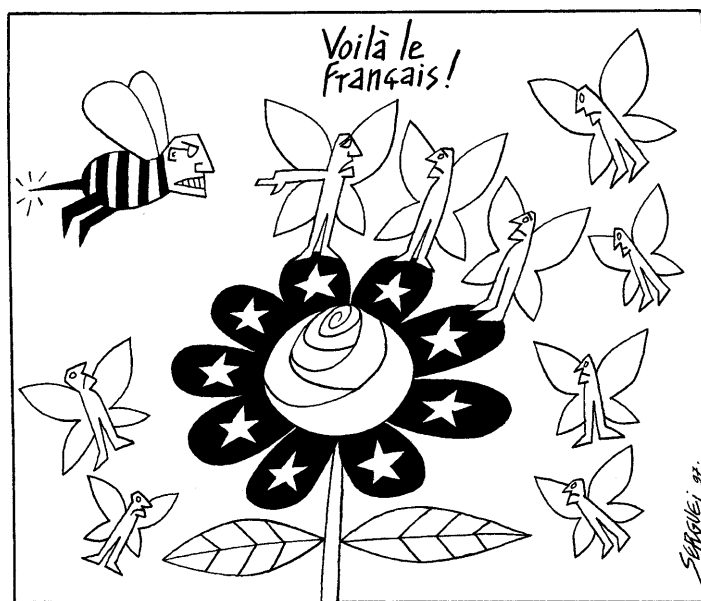
le sommet sur l'emploi du 21 novembre à Luxembourg. Le bureau national débattait de « l'agenda 2000 » et de l'élargissement de

l'Union européenne le 25 novembre. Il précéderait un débat parlementaire, le 2 décembre, avant le conseil européen des 11 et 12 décembre.

LES « MISSIONNAIRES » que le Parti socialiste a envoyés, ces dernières semaines, auprès des partis sociaux-démocrates européens, pour préparer le conseil européen extraordinaire de Luxembourg, le 21 novembre, sur l'emploi ont eu parfois le sentiment d'être accueillis comme des « *étatsistes dogmatiques* ». Mais ils sont revenus avec la conviction d'avoir, pour l'essentiel, dissipé ce malentendu et fait partager la cause de l'emploi.

C'est ce qu'a constaté Henri Nallet, chargé des questions européennes au secrétariat national du PS, en présentant, mardi 4 novembre devant le bureau national, les conclusions des missions envoyées auprès des quatorze partis « frères ».

Jean-Marc Ayrault s'est rendu en Allemagne, Alain Claeys en Espagne, Alain Bergounioux en Belgique, Jean Glavany en Irlande, Louis Mermaz en Suède, Henri Weber au Danemark et Marisol Touraine au Portugal. Seul Bernard Roman a dû différer sa visite aux Pays-Bas, les relations avec la France étant dans une phase un peu « tendue », à la suite du sommet d'Amsterdam que le PS a accueilli avec beaucoup de réserves. Henri Emmanuelli, qui était confronté aux travaillistes « blairistes », a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre, parallèlement à la semaine de



35 heures, des « réformes structurelles » du financement de la protection sociale.

Mardi 4 novembre, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, a expliqué, comme il l'avait fait la semaine précédente, la démarche du gouvernement. Sur la ratification du traité d'Amsterdam, M. Moscovici a souligné que le gouvernement ne voulait pas « perturber le calendrier de l'euro » et

prendre le temps d'une « expertise juridique ». Selon M. Nallet, ce n'est sans doute qu'à l'été, voire à l'automne 1998, que le Parlement français aura à se prononcer sur la ratification.

En revanche, le Parlement européen aura à examiner, le 19 novembre, une résolution qu'a expliquée Pervenche Bérès, présidente de la délégation française des socialistes européens. Elle se prononce

en faveur du traité d'Amsterdam, avec des réserves sur le volet de la réforme institutionnelle. Sans qu'il y ait de consignes précises, les députés français ont été invités à la voter, ou « au moins » à s'abstenir.

Les dirigeants socialistes ont insisté surtout sur le conseil de Luxembourg sur l'emploi. François Hollande, premier secrétaire délégué, rappelant que ce sommet se tiendrait en même temps que l'ouverture du congrès du PS de Brest, a souhaité une relance du dialogue social et de grands travaux financés par la Banque européenne d'investissement. M. Nallet a fait état de la convergence des socialistes européens autour de la priorité à la lutte contre le chômage, même si certains d'entre eux restent des adeptes d'un supplément de flexibilité.

M. Moscovici a présenté Luxembourg comme « un début de rééquilibrage », en notant qu'il ne fallait pas « charger la barque ». En l'absence des ténors de la Gauche socialiste, représentée par Harlem Désir, le débat a été peu animé. Mais le ministre délégué aux affaires européennes avait eu un affreux affrontement sur l'Europe, le 3 novembre à Toulouse, avec Jean-Luc Mélenchon. Un sujet qui pèse dans la préparation du congrès socialiste.

Michel Noblecourt

## La puissance du Front national affole la droite languedocienne

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

La perspective des élections régionales, en Languedoc-Roussillon, donne un exemple de choix

REPORTAGE

« Nous avons été "dédiabolisés", à droite », s'amuse le chef de file du FN

de la pusillanimité dont la droite peut faire preuve face au Front national. Avec le cynisme réfrégérant propre à l'extrême droite, son chef de file régional, Alain Jamet, observe le spectacle en constatant que les élus régionaux

conservateurs « ne tiennent aucunement rigueur » à ses amis « d'avoir largement contribué à leur défaite » aux élections législatives. « Nous avons certainement été "dédiabolisés", à droite, s'amuse-t-il. On nous serre la main en public, on nous rencontre... »

Le geste discrètement las, le sourire un rien désabusé, Willy Dimeglio ne sera pas candidat aux élections régionales. Ancien député de l'Hérault, président de l'UDF départementale, pilier du Parti républicain depuis des années, il se désengage sans bruit de la vie politique languedocienne. A cause de la défaite, bien sûr, qui l'a envoyé au tapis, en juin, en même temps que 18 des 19 députés de droite que comptait la région

avant la dissolution. Mais aussi, on le devine, par lassitude devant les querelles d'une droite locale que la crue du Front national affole.

Après la déroute du RPR et de l'UDF aux législatives, où la gauche les a devancés au premier tour dans tous les départements à l'exception de la Lozère, il ne se trouve pas grand monde, dans leurs états-majors, pour croire que Jacques Blanc (UDF-DL) puisse conserver la majorité relative avec laquelle il jongle depuis douze ans à la tête du conseil régional.

Sous la férule de Georges Frêche, maire de Montpellier, les socialistes ont déjà largement commencé leur campagne. M. Frêche ne doute pas que les électeurs donneront une majorité relative à la gauche : les relations ne sont pas mauvaises avec les partenaires communistes et écologistes, même si les discussions sur la constitution de listes n'en sont qu'à leur début.

« C'EST JOUABLE »

Le Front national, qui a dépassé les 20 % dans le Gard et les Pyrénées-Orientales, et les a frôlés dans l'Hérault, observe d'un œil goguenard les efforts de M. Blanc pour sauver son siège, alors que ce dernier assure que son fauteuil n'est pas perdu : « Je ne dis pas que c'est gagné, je dis que c'est jouable. »

Jouable, pourquoi pas ? mais selon quelles règles ? En douze ans, le président en a expérimenté plusieurs. De 1986 à 1992, il a étayé son pouvoir grâce à un accord avec le Front national ; les six années suivantes, il s'est appuyé sur une majorité disparate, complétée notamment par des écologistes, un « chasseur » et quatre élus progressivement débauchés du Front national. Et demain ? « A nouveau avec le Front national s'il le peut », accusent certains de ses amis.

M. Blanc n'exclut rien. « Moi, je fonctionne à l'amitié », explique-t-il. Au soir de l'élection, il y aura le choix entre le maire de Montpellier et moi. On connaît mon bilan, mon projet, et chacun se déterminera. »

Cette perspective est loin de rebuter tout le monde à droite. Bernard Serrou, président du groupe RPR du conseil régional, suggère lui-même une règle du jeu très personnelle : « Excluons les extrêmes – le Front national et les communistes – et voyons qui, des deux groupes démocratiques – le RPR et l'UDF d'un côté, le PS et les écologistes de l'autre –, aura la ma-

jeorité », propose-t-il. Hubert Mouly, maire (divers droite) de Narbonne et vice-président du conseil régional, n'a pas exclu un « programme de gestion » au sein d'une « droite plurielle » incluant le Front national. M. Jamet, « très échaudé » par l'expérience de 1986 à 1992, avertit que, si accord il doit y avoir, il sera fondé cette fois sur un véritable « programme » politique. Or, tout le monde, à droite, n'est pas prêt à cette éventualité. « La position de Démocratie libérale est claire : pas d'accord avec le Front national », annonce M. Dimeglio.

« On ne peut pas concevoir qu'il y ait un accord avec le Front national », confirme Stéphane Rossignol, secrétaire départemental du RPR. Jean-Pierre Grand (RPR), maire de Castelnaud-le-Lez, sonne l'alarme : « Il est hors de question que j'accepte une alliance avec le Front national. Malheureusement, j'ai quelques craintes. » Aussi en appelle-t-il aux instances nationales de son parti pour n'investir que des candidats « irréprochables ».

Ignorant ce débat, M. Blanc s'emploie à constituer des listes d'union RPR-UDF composées d'« amis » dans les cinq départements. Mais des rivalités inexpiables opposant, par endroits, des élus de droite menacés de se traduire par des listes dissidentes. Les Pyrénées-Orientales sont, selon M. Serrou, un véritable « champ de mines antipersonnel ». Dans l'Aude, M. Mouly menace, s'il n'obtient pas toute la place qu'il réclame sur la liste RPR-UDF, de susciter une liste dissidente.

M. Blanc n'a pas précisément calmé les esprits en projetant de se présenter non pas dans sa Lozère élective mais dans l'Hérault pour affronter M. Frêche sur son propre terrain. M. Blanc assure n'avoir pas encore pris sa décision, mais le RPR ne décolère pas. « Dans l'Hérault, une liste Blanc arrivera derrière celle de Frêche », s'empare M. Serrou. « Il se "challengérise", il ne parle que de Frêche », tempête M. Grand. Le RPR régional a donc officiellement demandé au député de Lozère d'y rester. Dans le cas contraire, il menace de faire liste à part dans l'Hérault. « Une liste unique susciterait immanquablement une liste dissidente », observe M. Rossignol. M. Grand ne le dément pas, bien au contraire, et se dit prêt à constituer la sienne. Comme il l'avait fait aux régionales de 1992...

Cécile Chambraud

## Une négociation salariale dans la fonction publique paraît vouée à l'échec

Emile Zuccarelli reçoit les sept syndicats

LE MINISTRE de la fonction publique, Emile Zuccarelli, devait ouvrir des entretiens bilatéraux avec les sept fédérations de fonctionnaires, mercredi 5 novembre. De quoi le ministre et les syndicalistes vont-ils parler ? Devant le conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, réuni le 14 octobre, M. Zuccarelli avait précisé que « la priorité » devait être donnée, selon lui, au dossier salarial, la question du temps de travail nécessitant « une phase préalable d'étude et d'analyse » (Le Monde du 16 octobre).

Le ministre et ses interlocuteurs se demanderont donc si les conditions d'ouverture d'une négociation salariale sont réunies. Rien n'est moins sûr : les sept organisations syndicales continuent en effet de réclamer un rattrapage salarial pour 1996, année où le gouvernement d'Alain Juppé a gelé les augmentations générales. En outre, la CGT, première organisation représentative des trois fonctions publiques, revendique un salaire brut minimum de 8 500 francs. La FSU, premier syndicat dans la fonction publique d'Etat, a diminué ses prétentions, mais réclame toujours 5 % pour 1996, 1997 et 1998, sans compter des mesures pour les bas salaires.

Lors de rendez-vous préalables à ces entretiens bilatéraux, le cabinet de M. Zuccarelli a laissé entendre que le gouvernement ne pourrait pas compenser intégralement les pertes subies en 1996. De source syndicale, certains conseillers auraient proposé une prime (d'environ 250 francs) pour solde de tout compte, ce qui ne satisfait aucune organisation. La perte de pouvoir d'achat qui sera éventuellement subie en 1997, lorsque l'inflation sera connue, ne serait pas non plus remboursée.

Les propositions faites par le cabinet concernant l'action sociale interministérielle, l'insertion des handicapés, ou la prorogation du congé de fin d'activité ne suffisent pas à rapprocher les points de vue. Déjà en février les discussions bi-

latérales ouvertes par Dominique Perben, le précédent ministre, avaient buté sur la question du rattrapage de 1996. Alain Juppé avait alors décidé de procéder à une augmentation unilatérale de 1 % en 1997. Lionel Jospin peut difficilement rééditer ce geste. Ce serait un échec politique, alors qu'il se propose de « nouer avec les syndicats de fonctionnaires un dialogue sincère, approfondi et lucide », comme l'a dit M. Zuccarelli.

Si, au terme des discussions, le ministre de la fonction publique constate qu'une négociation salariale va droit à l'échec, il devra vraisemblablement changer de stratégie.

MARGE PLUS GRANDE

Il se trouve précisément que trois organisations, et non des moindres, l'y incitent fortement. La CGT, la FSU et Force ouvrière lui demandent de discuter non seulement des salaires, mais aussi de la réduction du temps de travail et de l'emploi. En combinant ces trois sujets, le gouvernement aurait une marge de manœuvre plus grande pour négocier. Il pourrait, par exemple, proposer qu'en échange d'une réduction du temps de travail amorcée dès 1998 les syndicalistes abandonnent le préalable de 1996.

La partie n'est pas jouée. Les syndicalistes savent qu'en réclamant une négociation globale ils risquent d'avoir à faire des concessions. « Nous ne voulons pas de donnant-donnant », prévient Roland Gaillard, de FO. « Nous n'allons pas faire comme ceux qui, en 1993, ont accepté une baisse du pouvoir d'achat en échange de la création de 10 000 emplois dont on n'a jamais vu la couleur », avertit Bernard Lhubert (CGT), dans une allusion au dernier accord signé par les « réformistes ». Mais il est normal que les syndicalistes affichent des positions de principe rigides, qu'une éventuelle négociation pourrait infléchir.

Rafaële Rivais

## Une réforme de l'Etat « concertée » est présentée au conseil des ministres

LORSQUE Lionel Jospin a formé son gouvernement, beaucoup se sont étonnés qu'il conserve l'appellation de « réforme de l'Etat », prise par son prédécesseur, Alain Juppé, pour ce qui devait être « une des grandes ambitions du septennat » de Jacques Chirac. Cette continuité de la dénomination traduit une certaine continuité de la politique, comme le confirment les orientations présentées par Emile Zuccarelli, membre du gouvernement en charge de ce dossier, au conseil des ministres, mercredi 5 novembre.

Un grand nombre de ces orientations avaient déjà été fixées par le gouvernement précédent. Il en va ainsi de la codification, de la pratique des études d'impact avant toute décision à caractère législatif ou réglementaire, de l'évaluation des politiques publiques, de l'amélioration de l'accueil, de la simplification des formalités, de la déconcentration des décisions individuelles, de l'utilisation de la comptabilité patrimoniale...

CONTRATS PLURIANNUELS

Le gouvernement propose toutefois quelques innovations comme l'institution de contrats pluriannuels de modernisation, fixant pour une période de trois à cinq l'évolution des crédits de fonctionnement et des effectifs de chaque ministre, projet contre lequel Bercy, hostile à toute mesure qui déroge au principe de l'annualité budgétaire, s'est battu sans succès.

M. Zuccarelli entend aussi revoir la réorganisation des services déconcentrés. Au lieu de procéder à des expérimentations, il se propose d'arrêter un certain nombre de schémas, entre lesquels les préfets auront à choisir. Autre originalité : il entend favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité, par

une politique volontariste de promotion.

La méthode employée par le gouvernement pour mettre en œuvre la réforme de l'Etat se veut, en revanche, radicalement différente de celle de son prédécesseur. En 1995, Alain Juppé souhaitait aller vite. C'est l'irruption du mouvement social qui l'avait incité à une certaine prudence. Cette fois, le gouvernement Jospin insiste, d'emblée, sur le fait que la réforme de l'Etat doit se faire dans la concertation : « Le débat et la concertation sont des préalables à la décision qui ne peut se fonder sur le simple exercice de l'autorité », a affirmé M. Zuccarelli. Pour que la réforme de l'Etat soit « l'affaire de tous », un débat d'orientation aura lieu au Parlement au printemps 1998 et des assises nationales se tiendront à l'automne.

En outre, soulignent les conseillers en charge du dossier, le gouvernement ne réforme pas l'Etat pour le réduire, mais pour le rendre plus efficace. La promesse, faite aux fonctionnaires, dès le mois de juin, qu'il n'y aura plus de suppressions de postes dans la fonction publique, donne une certaine crédibilité à ce discours.

M. Zuccarelli s'est d'ailleurs à nouveau posé en défenseur des fonctionnaires, mardi 4 novembre à l'Assemblée nationale, en se démarquant d'une note d'un inspecteur général des finances, Jean Choussat, rédigée de sa propre initiative, qui préconise la suppression de cinq cent mille postes de fonctionnaires (Le Monde du 24 octobre). « Cette note n'engage que son auteur, qui aurait fait avancer le débat s'il avait eu le courage de dire précisément dans quel secteur il y avait trop de fonctionnaires », a-t-il répliqué.

R. R.

The Lester B. Pearson  
Canadian International Peacekeeping  
Training Centre

La centre canadien international  
Lester B. Pearson pour la  
formation en maintien de la paix

LA COOPÉRATION  
INTERDISCIPLINAIRE:  
Le nouveau partenariat du  
maintien de la paix en action

Un séminaire de formation sur les  
différents partenaires du maintien de  
la paix, leurs rôles et moyens de  
coopération. (9 - 20 mars 1998)

Pour de plus amples informations, contacter:  
Registrar (Code 22), Pearson Peacekeeping Centre  
Cornwallis Park, PO Box 100, Clementsport,  
Nova Scotia, Canada, B0S 1E0  
Téléphone: (902) 638-8611 ext 111  
Fax: (902) 638-8888  
E-mail: registrar@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca  
Internet: http://www.cdnpeacekeeping.ns.ca

The Centre is a division of the Canadian Institute of Strategic Studies, established by the Government of Canada in 1994, is funded in part by the Department of Foreign Affairs and International Trade and the Department of National Defence.

Le Centre (une division de l'Institut canadien d'études stratégiques) a été établi par le Gouvernement du Canada en 1994. Le soutien financier du Centre provient en partie des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international et de la Défense nationale.



# Le groupe communiste s'abstient majoritairement sur le projet de loi pour la Sécurité sociale

M. Hue et M. Bocquet n'ont pas réussi à obtenir un vote homogène dans leurs rangs

Pour la première fois depuis le début de la législature, les députés communistes se sont massivement abstenus, mardi 4 novembre, dans un scru-

tin public sur un projet de loi important du gouvernement. Alain Bocquet, président du groupe, et Robert Hue, secrétaire national, n'ont

pas réussi, au cours d'une réunion agitée, avant le vote, à convaincre tous les députés communistes d'adopter une position « homogène ».

**POUR** la première fois depuis le début de la législature, les députés communistes se sont abstenus, au cours d'un scrutin public, organisé dans le cadre d'une séance de vote solennel, mardi 4 novembre, sur la loi de financement de la Sécurité sociale, qui comporte un plan de redressement ramenant de 37 milliards de francs en 1997 à 12 milliards en 1998 le déficit du régime général. L'ensemble des députés RPR et UDF a voté contre le projet, les députés socialistes et RCV se sont prononcés pour. Sur les 36 membres du groupe communiste, 31 se sont abstenus, les deux députés apparentés, Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis) et Ernest Moutoussamy (Guadeloupe), ont voté pour le texte, tandis que trois ont voté contre : Maxime Gremetz (Somme), Patrice Carvalho (Oise) et Georges Hage (Nord).

Quand, mardi vers 13 heures, Alain Bocquet, visiblement contrarié, est venu, escorté de Robert Hue et d'André Lajoie, dans la salle des Quatre-Colonnes, préciser la position du groupe communiste, il s'est contenté d'une phrase lapidaire : les députés communistes s'astieront... « à une très forte majorité ». Ni M. Hue ni M. Bocquet n'ont réussi à obtenir l'unité des troupes communistes du Palais-Bourbon. « On a sauvé la majorité plurielle », clai-ronnaient, après le vote, quelques députés RCV.

Dans la matinée, la réunion du groupe communiste avait pris des airs solennels, et un tour un peu exceptionnel : deux heures et demie de débats, et la présence – c'est seulement la troisième fois – du secrétaire national du PCF.

M. Hue prend la parole le premier et lance, devant M. Bocquet, quelques phrases sans ambiguïtés : la cacophonie des députés ne peut plus durer. La « perte de crédit du groupe » rejaillit sur le parti. Jacqueline Fraysse (Hauts-de-Seine) explique que, dans les réunions, des militants la prennent à partie : « Vous allez vous abstenir, alors que, d'après les journaux, il y a des députés qui vont voter contre ? »

## « RIEN QUE DES PROMESSES »

Il est vrai que le PCF a toujours été hostile à la contribution sociale généralisée (CSG). M. Gremetz, inébranlable, explique : « On a eu des jours et des nuits de discussion sur ce projet. Qu'est-ce qu'on a obtenu ? Rien, des promesses pour l'an prochain. » D'autres, comme M. Brard, souhaitent voter pour ce projet « à l'économie globalement positive ». La majorité accepte de s'abstenir en raison des avancées sur l'allocation de garde d'enfant à domi-

cile (AGED) et de la réforme des cotisations patronales promise par Martine Aubry. Les fondateurs, enfin, sont gênés par la réduction de l'AGED, et surtout la politique de santé, notamment la réforme hospitalière. On s'efforce cependant de « rechercher le vote le plus unanime possible », selon la formule de Bernard Outin (Loire), qui, lui, aurait volontiers « voté pour ».

Bref, une belle pagaille, dont chacun, plus ou moins ironiquement, ne veut voir que l'aspect positif. « Je me félicite de ces débats », explique ainsi M. Brard, qui a quitté le PCF en 1996, devant ses collègues : « Si j'avais su que ça allait se passer comme cela, je ne serais jamais parti. » « Au moins, cela me change de certaines réunions de cellule d'autrefois », notait, positif, M. Outin, en regrettant que le groupe ne soit pas arrivé à s'entendre. On fait des offres de conciliation. « Si ceux qui veulent voter contre s'abstiennent, je veux bien

m'abstenir aussi, et non pas voter pour », propose, en vain, M. Brard : « On ne peut pas être membre d'une majorité et cartonner le gouvernement à chaque occasion. » M. Bocquet explique que rien n'empêche les membres du groupe, s'ils expriment un vote unanime, de délivrer ensuite, individuellement, les explications publiques qu'ils souhaitent.

## « CHANTAGE À LA CRISE »

Rien n'y fait. « Si vous votez contre, je dirai aux journalistes que vous avez refusé de vous conformer à la position arrêtée par le groupe », menace M. Bocquet. Le patron des députés PCF en profite pour rappeler qu'il ne souhaite pas d'expression publique, dans les journaux, avant le vote : une nouvelle fois, M. Carvalho est directement visé. « Si je gêne, je peux aller voir ailleurs », lance le député de l'Oise. « Je n'ai plus le droit de parler ! Je n'ai plus le droit de parler ! », plaisantait Guy Hermier, l'après-midi, dans les couloirs. « La crise politique, c'est du chantage », commente pour sa part M. Gremetz. « Je ne vois en aucun cas s'ouvrir une crise politique parce qu'on a refusé de voter une loi, car si une loi ne passe pas on la refait, sans pour autant mettre en cause la présence des ministres communistes au gouvernement », plaide le député de la Somme, faisant référence à la liberté de vote incluse dans les statuts du groupe. « Même au groupe RCV, on parvient à des votes homogènes ! », s'écrie même M. Bocquet, à bout d'arguments.

Ariane Chemin et Fabien Roland-Lévy

# Les députés socialistes sont divisés sur la réforme de la nationalité

Le groupe arrêtera sa position le 12 novembre

« JE NE VOIS PAS comment on pourrait arriver à une synthèse. Mais Louis est habitué à faire des miracles. » Ce clin d'œil de Véronique Neiertz, députée socialiste de Seine-Saint-Denis, à son collègue de l'Isère, Louis Mermaz, illustre l'ampleur de la tâche qui attend le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur le projet de réforme de la nationalité. Lors d'une réunion des députés socialistes, mardi 4 novembre, consacrée au projet de loi défendu par le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, M. Mermaz a pu, en effet, prendre la mesure des profondes divergences qui traversent, sur ce sujet, le groupe majoritaire au Palais-Bourbon. Si chacun s'accorde sur un même objectif d'« intégration », les élus socialistes sont divisés sur la manière d'y parvenir. Au point qu'ils ont décidé de trancher ce débat par un vote, lors d'une prochaine réunion, mercredi 12 novembre.

Dans ce texte, qui sera examiné en séance publique début décembre, le gouvernement ne remet pas en cause la suppression, décidée en 1993, de la possibilité pour les parents étrangers d'obtenir la nationalité française pour leurs enfants mineurs nés en France. Alors que la chancellerie avait initialement proposé de permettre cette acquisition dès l'âge de treize ans, le premier ministre a opté pour la fermeté, en retenant le principe d'une acquisition automatique à dix-huit ans, les mineurs âgés d'au moins seize ans conservant cependant la possibilité de « réclamer la nationalité française par déclaration ».

Mardi, les élus socialistes ont démontré que le débat est loin d'être clos. Soutenu notamment par Bernard Roman (PS, Nord), qui, en souvenir de son expérience de fils d'immigrés polonais, refuse de

« sortir de ce texte avec des dizaines de milliers de gamins qui, de zéro à seize ans, ne seront rien », M<sup>me</sup> Neiertz a plaidé pour un droit du sol applicable dès la naissance – sous réserve de conditions de résidence et de régularité du séjour des parents – afin de « jouer le jeu d'une politique d'intégration dès l'école ». Selon plusieurs participants, M. Mermaz, également favorable, dans une moindre mesure, à un assouplissement du projet de loi, aurait fait part du « désaccord » du gouvernement, tout en rappelant que cela n'interdisait pas au groupe de le suivre.

## MISES EN GARDE

Parmi la douzaine d'intervenants, certains ont pris la défense du projet gouvernemental. La présidente de la commission des lois, Catherine Tasca, a récusé l'application d'un « droit du sol intégral », en soulignant les différences de tradition entre la France et les Etats-Unis. Gérard Guouzes, rapporteur du projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur l'immigration, a mis en garde ses collègues contre les incidences, sur ce texte, de modifications qui seraient apportées sur le terrain de la nationalité.

Christophe Caresche (PS, Paris) a contesté la volonté de certains de ses collègues de « régler par la nationalité le problème de l'intégration ». « L'idée qu'on ne devient pas Français par hasard est une idée forte qui doit rester », a précisé l'élu du 18<sup>e</sup> arrondissement. Encore plus intransigeant, Maurice Adevah-Poëuf (Puy-de-Dôme) consent tout juste à une modification de la loi de 1993, à condition que l'« équilibre » des projets Guigou et Chevènement ne soit nullement remis en cause.

Jean-Baptiste de Montvalon

## M<sup>me</sup> Aubry réplique aux « insultes » de la droite sénatoriale

« S'ENVOYER des insultes à la figure ne grandit pas la démocratie ! » Visiblement exaspérée, Martine Aubry a conclu en ces termes le débat au Sénat, mardi 4 novembre, sur la politique familiale. En près de quatre heures de présence dans un hémicycle chauffé à blanc, les nerfs de la ministre de l'emploi et de la solidarité, déjà éprouvés par l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, ont été mis à rude épreuve. La droite sénatoriale, des rangs de laquelle étaient issus douze des quinze orateurs inscrits dans la discussion, s'est en effet crue obligée de pousser le bouchon un peu loin.

Si loin que M<sup>me</sup> Aubry a chaleureusement félicité « ceux qui ont accepté d'être dans le débat démocratique », citant notamment Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) – qui a condamné un « démantèlement » de la politique familiale –, Paul Girod (RDSE, Aisne) – qui a critiqué des « mesures caricaturales, ab-

solues et groupées » – ainsi que Daniel Hoeffel (Un. centr., Bas-Rhin), selon lequel les mesures prises par le gouvernement « portent atteinte à la valeur de la famille ». Il est vrai que d'autres intervenants, à droite, ont vigoureusement contesté son action. Tout en évoquant « l'art d'arriver par n'importe quel moyen à une fin dont on ne sait rien », Alain Vasselle (RPR, Oise) a dénoncé « la logique d'une politique comptable et dogmatique » mise en œuvre par un gouvernement qui « fait preuve d'irresponsabilité ».

## « DES RELENTS DE COLLECTIVISME »

Après le dîner, le ton est monté d'un cran. « Vous avez essayé de diviser les familles en brandissant le fameux carré de soie qui serait, selon vous, l'apanage de celles qui protestent », a lancé Guy Poirieux (RI, Loire), selon lequel M<sup>me</sup> Aubry a « profondément meurtri des pères et des mères de famille qui étaient en droit d'attendre un argumentaire d'un autre niveau ».

« Le gouvernement privilégie l'individualisme forcé », s'est exclamé Jean Chérioux (RPR, Paris), qui s'en est pris, projet de contrat d'union civique à l'appui, à « des mesures inspirées par des considérations d'ordre idéologique ».

Enfin Dominique Braye (app. RPR, Yvelines) a condamné sans appel « le mépris des citoyens et l'escoquerie intellectuelle à laquelle se livre le gouvernement ». Provoquant des rires, à gauche, par son souci affiché de l'« émancipation des femmes », M. Braye a conclu son propos en stigmatisant un « projet de société [qui] a des relents de collectivisme ». Regrettant d'avoir assisté, par moments, à « des débats du début du siècle », M<sup>me</sup> Aubry a noté : « Nous avons tous évolué [depuis]. Nous, mais vous aussi. » « Encore que, a-t-elle ajouté, après ce que j'ai entendu ce soir, j'en doute. »

J.-B. de M.

## Jean-Louis Levet devient le numéro deux du Plan

LE COMMISSAIRE au Plan, Henri Guaino, a décidé de nommer Jean-Louis Levet commissaire adjoint par intérim. Il s'agit d'un expert réputé, qui a été, en particulier, conseiller industriel à Matignon, quand Edith Cresson était premier ministre, en 1991-1992. Un usage récent veut qu'une telle nomination soit prise par décret. Le gouvernement peut donc considérer qu'elle est de sa compétence. Après avoir attendu plusieurs mois que le premier ministre fasse connaître son choix, M. Guaino a donc décidé de pourvoir lui-même le poste, à titre provisoire, pour que le commissariat sorte de sa paralysie actuelle (*Le Monde* du 4 octobre).

## DÉPÊCHES

■ **RETRAITES** : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a annoncé, mardi 4 novembre, devant les députés, que le gouvernement va « faire le point cette année » sur les régimes spéciaux de retraite (fonctionnaires, secteur public). En outre, elle a précisé que, pour l'avenir, un système par capitalisation « ne peut exister s'il ne remplit deux conditions : préserver totalement notre régime de répartition » et « prendre la forme de régimes collectifs qui profitent à tous et pas seulement à certains privilégiés ».

■ **GENDARMERIE** : le président de la République a rendu visite, mardi 4 novembre, à une gendarmerie dans l'Isère. Il a notamment assisté, dans le massif du Vercors, à une démonstration de secours en montagne, avant de se faire expliquer les missions que conduit la gendarmerie dans les domaines de la lutte contre la drogue et de la police de l'environnement. Ce déplacement complétait les visites que Jacques Chirac a déjà effectuées auprès des trois armes (terre, air, mer). – (*Corresp.*)

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE** : le conseil d'administration de la Société minière du Sud-Pacifique, contrôlée par les indépendantistes, a entériné à l'unanimité, mardi 4 novembre, l'accord minier élaboré à l'initiative de Philippe Essig pour garantir l'accès à la ressource d'une nouvelle usine de traitement du nickel (*Le Monde* du 4 novembre).

■ **VERTS** : Daniel Cohn-Bendit s'est félicité, mardi 4 novembre à Lille, de l'expérience « passionnante » conduite par la présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Marie-Christine Blandin, et du rôle joué par Dominique Voynet, qui « a implanté dans le tête des Français l'idée qu'avec l'écologie au pouvoir, les choses sont différentes ». L'adjoint au maire de Francfort a rappelé qu'il réfléchit toujours à une candidature, en France, aux élections européennes de 1999. Les Verts n'excluent pas que M. Cohn-Bendit accepte finalement de se présenter derrière M<sup>mes</sup> Blandin ou Voynet.

■ **DROITE** : Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, affirme, dans un entretien au mensuel *L'Arche* de novembre, qu'« il n'y aura jamais d'alliance entre les gens de l'UDF et du RPR et les gens du FN, aussi bien aux régionales et aux cantonales qu'aux législatives ». Il précise que « tant que [le racisme et l'antisémitisme] sera le discours des dirigeants du Front national, il n'est pas question d'envisager un instant des contacts avec eux ».

■ **OPPOSITION** : Bernard Pons a assuré, mardi 4 novembre, que l'association des Amis de Jacques Chirac, qu'il préside, n'a « aucune vocation à concurrencer les partis politiques » de l'opposition. Il a annoncé la création prochaine d'un conseil politique et l'installation de structures locales, à commencer par Marseille et Nice.

Clarisse Fabre

## L'opposition critique l'insuffisance des budgets de l'aménagement du territoire et de l'environnement

UN PETIT BUDGET, mais une « forte volonté politique ». Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, n'a eu de cesse de délivrer ce message, tout au long de la discussion à l'Assemblée nationale, mardi 4 novembre, de ses deux projets de budget pour 1998. Le PS, le PCF et le RCV ont voté pour les budgets de l'environnement et de l'aménagement du territoire (*lire également page 15*). Le RPR et l'UDF ont voté contre.

La ministre a bénéficié du soutien de la majorité « plurielle » et des commissions parlementaires.

Pour Alain Rodet (PS, Haute-Vienne), rapporteur spécial de la commission des finances pour l'aménagement du territoire, « l'année 1998 marquera indubitablement une relance de la politique d'aménagement du territoire », avec une hausse de 6,1 % des crédits de paiement et de 4 % des autorisations de programme, soit un budget de près de 1,8 milliard de francs. Cette majoration, a-t-il ajouté, « intervient après deux années consécutives de baisse importante » (-12 % en 1996 et -14 % en 1997). « Le gouvernement a su dégager une nette priorité au profit de l'investissement », a assuré M. Rodet, saluant, par exemple, la forte croissance de la dotation affectée à la prime d'aménagement du territoire (PAT). En revanche, le gouvernement « s'est montré beaucoup plus chiche sur les crédits de fonctionnement », a-t-il regretté. En 1998, les moyens de la Datar diminueront de 3,8 % et... deux emplois seront supprimés « alors que cette administration a besoin d'être mieux dotée pour continuer à jouer son rôle ».

L'opposition n'a pas manqué de relever cette faille du budget. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), évoquant « un petit budget », a « mitraillé » la ministre de questions : Quel sera l'avenir de la Datar ? Quel sera l'avenir de la politique des pays ? Yves Coussain (UDF, Cantal) a déploré « cette curieuse déformation de l'esprit qui voudrait que de bons chiffres font obligatoirement de bons budgets ». M<sup>me</sup> Voynet a précisé qu'« elle entendait être jugée non seulement sur les chiffres du projet de loi de finances pour 1998 mais plus encore sur ceux des exercices à venir ».

« QUELLE DÉCEPTION ! » Les députés de l'opposition se sont montrés encore plus sévères sur le budget de l'environnement, qui ne représente que 0,12 % du budget général de l'Etat (+0,9 % par rapport à 1997), une hausse « inférieure à la croissance des prix », a relevé le rapporteur spécial de la commission des finances, Michel Suchod (RCV, Dordogne). L'opposition a exprimé fortement ses critiques. « Quelle déception ! », s'est exclamé à plusieurs reprises Jean Bardet (RPR, Val-d'Oise), dénonçant un « budget sans ambition ». « Dès lors que l'écologie devient politique, elle perd tout son idéal et son ambi-

tion », a déclaré le député, qui a critiqué l'« incohérence » de l'action politique de M<sup>me</sup> Voynet. « La fermeture de Superphenix, pourquoi ? L'extension des pistes de Roissy, pourquoi ? », lui a-t-il lancé.

« Comme vos amis doivent être déçus ! », a renchéri Anne-Marie Idrac (UDF, Yvelines), estimant que ce budget était contradictoire avec les « grands gestes médiatiques de quelques heures à l'occasion des pics de pollution ». « Tout ça pour ça ! », a-t-elle conclu, sous les applaudissements des députés UDF et RPR. M<sup>me</sup> Voynet devait vraisemblablement s'attendre à ces critiques. Son discours sur le budget « vert » était jalonné d'explications tendant à montrer que « les baisses de crédits ou les progressions limitées ne sont que visuelles ». La diminution de la dotation affectée au financement de la loi sur l'air, qui passe de 200 millions de francs en 1997 à 170 millions en 1998, sera compensée, selon la ministre, par une hausse de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique que gère l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Biographies & photos  
**Le Guide du Pouvoir**  
Cabinets ministériels, parlementaires, élus locaux, haut-fonctionnaires, dirigeants, journalistes...  
11<sup>e</sup> édition (3 volumes) 990 frs TTC  
Editions Jean-François Doumic  
Tél. 01 42 46 58 10

**ÉDUCATION** Le gouvernement a présenté, mercredi 5 novembre, un nouveau plan de lutte contre la violence à l'école. Environ 30 000 emplois-jeunes, recrutés par l'éducation

nationale et l'intérieur, seront affectés prioritairement, dès janvier 1998, dans neuf zones expérimentales pour des missions de médiation, de surveillance et d'encadrement. ● LA

COOPÉRATION entre l'éducation nationale, la police et la justice sera renforcée. Les peines visant les auteurs de violences seront fortement aggravées, et le recrutement des équipes

de direction des établissements sensibles sera revu. ● DEUX établissements grenoblois se sont mobilisés contre les violences, proviseur ou principal mettent en place de nou-

velles règles. ● PLUSIEURS équipes de chercheurs, travaillant depuis deux ans sur ces phénomènes, dressent un état des lieux des violences dans l'institution scolaire.

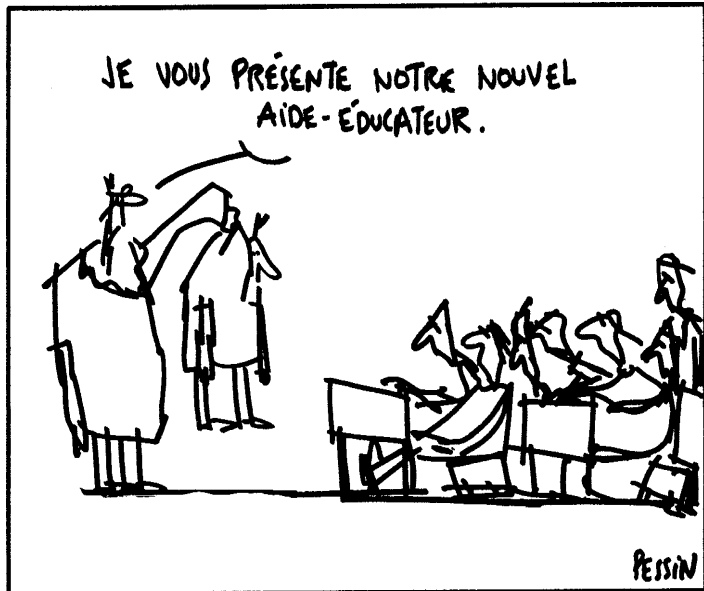
## Le gouvernement relance la lutte contre la violence à l'école

Sept ministres ont détaillé, le 5 novembre, les nouveaux dispositifs qui seront expérimentés dès janvier 1998 dans six académies. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois-jeunes, une coopération renforcée avec la police et la justice et des sanctions alourdies sont prévus

A PEINE arrivé au ministère de l'éducation nationale, Claude Allègre avait, de son propre aveu, « découvert deux choses graves : la violence et la pédophilie », assurant qu'il se montrerait envers l'une et l'autre « inflexible ». Il promettait « des mesures spectaculaires et efficaces contre la violence ». Une longue concertation interministérielle a quelque peu retardé ce projet, finalement présenté, mercredi 5 novembre, en conseil des ministres.

Pour dévoiler le plan gouvernemental de lutte contre la violence en milieu scolaire – le troisième en trois ans, mais le premier sous la gauche –, pas moins de sept ministres de Lionel Jospin ont convié la presse à l'issue du conseil. Distillées au fil des mois par Claude Allègre, les mesures de ce dispositif étaient pour l'essentiel connues. C'est plutôt l'engagement massif du gouvernement qui constitue un nouveauté. Hormis les deux ministres concernés au premier chef, Claude Allègre et Ségolène Royal, ministre déléguée aux enseignements scolaires, le dossier de la violence à l'école a mobilisé Jean-Pierre Chevènement (intérieur), Elisabeth Guigou (justice), Alain Richard (défense), Catherine Trautmann (culture et communication) et Marie-George Buffet (jeunesse et sports).

Ce nouveau plan rompt avec le passé sur deux points. Il concentre son action sur neuf zones expérimentales, pour en finir avec le « saupoudrage des moyens, qui a montré ses limites ». Il change d'échelle en proposant aux établissements non plus deux mille deux cents jeunes appelés, comme dans le plan Bayrou de 1996, mais plu-



sieurs dizaines de milliers d'emplois-jeunes.

Les neuf sites, choisis sur avis des recteurs en accord avec les ministères de l'intérieur et de la défense, concernent six académies : Créteil, Lyon, Aix-Marseille, Lille, Amiens et Versailles. L'essentiel des banlieues y est, « jusqu'à la banlieue de Beauvais, très représentative de la contagion de la violence dans les villes de province de taille moyenne ». Certaines zones peuvent compter trente à quarante collèges, comme la Seine-Saint-Denis, qui « pose un problème national ». D'autres sites se réduisent à une dizaine d'établissements. Le plan concerne 412 collèges et lycées, comprenant 278 000 élèves. Il inclut également leur réseau d'écoles maternelles et primaires, soit 690 000 élèves au total. Quel-

que 30 350 adultes, pour l'essentiel des emplois-jeunes, seront affectés dans ces neuf sites expérimentaux.

### LA « VIE EN COMMUN »

Sur les 10 000 aides-éducateurs nommés dans des collèges sensibles, « une part importante » sera intégrée au plan anti-violence. Près de 20 000 seront affectés dans les écoles situées en zones d'éducation prioritaires (ZEP). Ils participeront « au renforcement de l'encadrement et du suivi des élèves (...) afin d'améliorer le sentiment de sécurité, les comportements et le respect par tous des règles fondamentales de la vie en commun ».

La présence accrue de jeunes adultes dans les établissements difficiles n'est pas une idée nouvelle. Depuis 1992, des appelés du contingent peuvent se porter vo-

lontaires pour effectuer leur service national dans les collèges et les lycées classés ZEP ou sensibles. Cette année, ils sont encore 4 700 à assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des élèves. Leur présence, qui s'éteindra en 1999 avec la fin de la conscription, est globalement bien perçue par les équipes pédagogiques.

Aux emplois-jeunes de l'éducation nationale s'ajouteront ceux du ministère de l'intérieur. Les 8 250 « adjoints de sécurité », qui seront recrutés d'ici à la fin de 1998 (*Le Monde* du 5 novembre), auront notamment pour fonction « d'apporter une aide à la sortie des établissements d'enseignement ». Comme l'avait indiqué Claude Allègre dès le 7 septembre, « je me charge du problème de la violence à l'intérieur de l'école et Jean-Pierre Chevènement s'occupe de l'extérieur ».

Cette arrivée de personnels proches, par l'âge, des élèves, sera accompagnée d'un renforcement des effectifs non enseignants, prévu au budget 1998. Dès la prochaine année civile, 125 postes d'infirmières et 125 postes d'assistantes sociales seront créés dans les établissements des neuf sites et des vacances de médecins scolaires attribuées. Cent postes supplémentaires de conseillers principaux d'éducation (CPE) seront mis en place à partir de septembre 1998.

Souhaitant déconcentrer le mouvement national des enseignants, Claude Allègre veut profiter de ce programme expérimental pour « personnaliser encore davantage le recrutement », afin de trouver « des personnels ayant les qualités indispensables pour les établissements sensibles ». En

échange de leur volontariat, les évolutions de carrière seront revues. Le ministère promet également que « les établissements concernés par le plan seront dotés d'équipes de direction complètes ». À l'heure actuelle, plusieurs centaines de postes de chefs d'établissement restent vacants.

La coopération entre l'éducation nationale, la justice, la police et la

### Répondre en volapük « ed.nat. », SVP

Les syndicalistes enseignants s'en amusent encore. Quelques jours avant la présentation du plan anti-violence, ils ont reçu un courrier « rassurant » sur la volonté de concertation de la Rue de Grenelle. Dans ce remarquable « volapük technico-administratif » ou « ed.nat. » qu'aime à dénoncer Claude Allègre, son cabinet écrit : « La date très proche de la communication et de la conférence de presse du ministre ne confère pas pour autant à cette consultation une dimension purement formelle qui serait en contradiction avec les engagements de méthode qui ont toujours caractérisé et continueront de caractériser le traitement de ce difficile dossier. » Les syndicalistes sont priés de réagir « par écrit » à ce plan dont toutes les mesures ne sont « pas encore finalisées ». Bref, tout est fait mais tout reste à faire, car « les diverses négociations nécessaires à la coopération des différents ministères concernés et l'élaboration des projets des établissements impliquent des délais ».

gendarmerie, lancée en 1992 par Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, sera renforcée par le biais des contrats locaux de sécurité. « La répression et la prévention de la violence autour de l'école y seront intégrées prioritairement », souligne le ministère. L'accent sera mis sur la surveillance des abords des établissements et des transports en commun.

Le volet « répressif » du plan, alourdissant les peines pour des délits commis dans l'enceinte ou aux abords des établissements (*Le Monde* du 4 septembre), a déjà été intégré dans le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la protection des mineurs et la délinquance sexuelle, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat. Reprenant une idée des plans Bayrou, l'éducation nationale propose de développer, en liaison avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des structures accueillant les jeunes qui « rejettent totalement l'institution scolaire » ou qui sont « de véritables délinquants ». Quant aux victimes de violences, elles pourront recourir au réseau d'associations fédérées par l'Institut national d'aide aux victimes.

Le ministère de l'éducation nationale prévoit, jusqu'en décembre, deux mois de mise en place des sites expérimentaux qui correspondront également à une phase de concertation avec les syndicats. En janvier 1998, l'ensemble du plan devrait entrer en vigueur, pour être évalué dans un an, avant le lancement de la « deuxième phase ».

Sandrine Blanchard et Béatrice Gurrey

## Une perte de sens et de confiance

POINT de crispation du système éducatif, la violence en milieu scolaire méritait d'être mieux définie, mieux analysée et donc, sans doute, mieux combattue. C'est ce but qu'ont poursuivi pendant plus de deux ans une douzaine d'équipes de chercheurs aux approches très diverses, répondant à un appel d'offres du ministère de l'éducation nationale et de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi), sous la direction de Bernard Charlot, professeur à l'université Paris-VIII.

Le résultat de leurs recherches est aujourd'hui publié, jetant sur le système scolaire une lumière crue, parfois cruelle. Car s'interroger sur la violence à l'école revient souvent à poser la question du rôle de cette institution et de son image dans la société. Avant tout, le mérite de ces travaux est d'avoir tenté une « typologie » de la violence, afin de savoir de quoi l'on parle.

Car on n'entend pas la même chose selon que l'on est élève, en-

seignant, surveillant ou chef d'établissement, dans ce mot. « Un élève ostensiblement indifférent à l'enseignement qui lui est dispensé, un élève qui s'assoit à sa place sans retirer son manteau ni ouvrir son cartable font-ils violence à l'enseignant ? », interroge Bernard Charlot. Ou encore l'absentéisme doit-il être compté au titre des violences scolaires ? Quel est le « seuil de tolérance » d'un établissement à la violence ? A partir de quand le « manque de respect » des professeurs envers les élèves, déploré par ces derniers, doit-il entrer dans la catégorie des violences ?

### CLIMAT DÉLÉTÈRE

Plus encore que les violences avérées – racket, coups et blessures, vandalisme, violences sexuelles –, c'est ce climat délétère fait d'« incivilités » qui semble « se répandre comme une traînée de poudre et constituer la principale menace pour l'univers scolaire ». Les incivilités, selon le terme trouvé par Sébastien Roché, recouvrent par exemple les agressions verbales, les bousculades, le racisme diffus. Pour Eric Debarbieux, Alix Dupuch et Yves Montoya, l'incivilité est « la révélation d'un chaos possible, une perte de sens et de confiance en soi et dans les autres ». Et la porte ouverte à une violence plus dure.

C'est cette perte de sens et de confiance que les chercheurs ont explorée. Certains avancent des explications de nature individuelle et psychologique qui associent la violence à la frustration de personnalités « mal contrôlées et surtout mal intégrées à un groupe ». Mais plusieurs équipes ont surtout mis en évidence la tension née du flou des missions assignées à l'école.

« La société a de plus en plus de mal à tenir les promesses sur lesquelles elle a fondé la légitimité de son école », écrit Bernard Charlot. Des générations de jeunes, dont les familles n'ont pu accéder à l'école, ont le sentiment de jouer au collègue ou au lycéen leur vie entière, professionnelle et sociale, sans au-

cune certitude, vivant ainsi une situation de plus en plus tendue.

La faute revient à ceux qui assignent à l'école une fonction exclusive de préparation à la vie professionnelle, alors qu'elle ne saurait garantir un emploi. On a trop vite oublié que « l'insertion professionnelle est une conséquence de ce que l'école a apporté à l'enfant et ne peut pas être son objectif direct », lit-on encore dans *Violences à l'école*. Il y a donc urgence à redéfinir « les normes de la civilité scolaire », et surtout les missions de l'école.

Reconnaissant que les enseignants exercent aujourd'hui un métier de plus en plus éprouvant, les sociologues n'ont néanmoins pas hésité à les impliquer dans la production des tensions. Les pratiques de certains d'entre eux reviennent dans les comportements violents des élèves « comme un boomerang ». L'une des équipes a ainsi défini la situation d'établissements « en danger » : les conflits entre adultes y sont nombreux, le système des sanctions anarchique, créant un profond sentiment d'injustice, et les filières de relégation y sont fortement organisées.

Comme le soulignent deux jeunes chercheurs, Cécile Carra et François Sicot, la violence dans un établissement n'est jamais « un phénomène isolé, monstrueux ». Elle se construit, à partir d'une situation tendue, à laquelle participent plusieurs acteurs. A l'inverse, les collèges où la violence est rare sont ceux où il est fréquent pour les élèves de parler avec les enseignants ou un autre adulte, où il est courant de se recevoir une aide pour son travail scolaire, où les activités extra-scolaires sont partagées par le plus grand nombre.

B. G.

★ *Violences à l'école, état des savoirs, coordonné par Bernard Charlot et Jean-Claude Emin, éd. Armand Colin, septembre 1997, 410 pages.*

## A Grenoble, les « ruses de guerre » d'un principal

### GRENOBLE

de notre correspondante  
« On sait ici que la violence peut aller au-delà des mots. » C'était le 15 mai 1983 à Grenoble. André Ar-

### REPORTAGE

Pour chaque heure perdue, une heure supplémentaire

gouges, proviseur au lycée professionnel Jean Bart, était assassiné par un élève qu'il avait exclu. Quinze ans après « une sensibilité particulière à la violence » demeure dans cet établissement de presque huit cents élèves situé en périphérie, dans un quartier dit sensible, entre les cités Paul Mistral et l'Abbaye. Comme preuve de sa volonté de ne pas oublier, le lycée porte le nom d'André Argouges, tout comme la rue sur laquelle donne le collège voisin, dénommé plus banalement « Vercors », et qui, lui, regroupe à peine plus de trois cents élèves.

La tension au lycée professionnel est montée d'un cran, en 1996, à la suite de deux agressions commises à six mois d'intervalle sur des professeurs, l'un victime d'un jet de pierre, l'autre blessé à l'œil par une

boule de neige glacée. Ces actes, restés isolés, ont fait resurgir, en particulier chez les nouveaux enseignants, des peurs non dites. La non-identification des auteurs a accentué le malaise. « Ce n'était pas à nous de désigner les coupables, lâche aujourd'hui un élève de terminale pour qui, ici, ce n'est pas pire qu'auparavant. Ce sont juste les clichés qui nous collent à la peau. »

Une « atmosphère de menace sur les élèves », laissant « croire que tout pouvait arriver », a alors suscité une réaction immédiate de l'administration, qui a mis en place un groupe de réflexion avec les enseignants. « Le fait de rencontrer des difficultés avec un élève ne doit plus être ressenti comme une maladie honteuse », martèle l'actuel proviseur Jean-Marie Olivero. Désormais, une fiche de liaison interne permet à chaque professeur de signaler un incident, des instances de médiation ont aussi été mises en place, complétées par des exercices pratiques en classe, sous la forme d'une heure consacrée à la « vie scolaire », avec rappel des règles du lycée.

Yves Bernard-Peyre, le principal du collège Vercors, contraint d'imaginer des classes « sur mesure » pour éviter les conflits entre les communautés maghrébines et gi-

tanes qui cohabitent sur le quartier, a mis au point ce qu'il appelle ses « ruses de guerre ». L'une d'elles consiste à essayer d'améliorer l'écoute des élèves en classe en faisant noter par les professeurs toute interruption de cours. « Chaque heure perdue sera compensée par une heure supplémentaire », prévient le principal.

Le procédé, mis en place début octobre, aurait déjà porté ses fruits, comme avant lui « la feuille de suivi horaire ». Réservé aux élèves les plus perturbateurs, ce document signé à l'issue de chaque cours permet de contrôler le comportement des élèves presque heure par heure. L'effet paraît avoir été radical sur Thierry qui dit s'être « calmé ». A ses côtés, un élève de quatrième juge que l'administration en fait un peu trop. « Ils exagèrent », râle-t-il, en reconnaissant que les « plus durs se tiennent à carreau ».

« Le problème est que les bagarres baissent ici, mais dégèrent dehors », corrige une élève de troisième. Enseignante depuis dix-sept ans au collège, Nadine Allamy raconte qu'il y a encore quelques années, elle avait peur de traverser seule le parking le soir. Aujourd'hui, grâce aux efforts accomplis en direction des élèves en grande difficulté, elle ressent « un changement ». « Même si, dit-elle, je passe aujourd'hui plus de temps à faire de l'écoute que de l'anglais, au moins j'ai le sentiment d'accomplir un travail utile. »

Commune aux deux établissements, l'assistante sociale Eiane Genin observe, elle, la violence vécue par les jeunes. « Lorsqu'on fait une demande d'assistance éducative en milieu ouvert qui met un an avant d'être satisfaite ; ou encore qu'un juge des enfants, débordé, ne peut pas recevoir un cas de maltraitance, les jeunes ne comprennent pas cette absence de réponse, témoignent-elle. Ajoutée au manque d'avenir qui est aussi une forme de violence, la moindre parole peut alors provoquer l'étincelle. »

Nicole Cabret

### Les précédentes mesures depuis 1992

- **Mai 1992.** Jack Lang lance une série de mesures pour « rétablir la sécurité et la sérénité » : partenariat avec la police et la justice, incitation au volontariat des enseignants pour travailler dans les zones difficiles, renforcement de la présence d'adultes (trois cents postes de personnels administratifs et techniques, deux mille appelés du contingent).
- **Mars 1995.** François Bayrou annonce un plan contre la violence : réduction de la taille des établissements (cinq cents élèves maximum) ; création d'un fonds d'assurance pour l'indemnisation

des enseignants en cas de dommages ; création de postes de médiateurs ; numéro d'appel permanent pour les enseignants en difficulté.

- **Mars 1996.** Nouveau plan de M. Bayrou : affectation de deux mille deux cents appelés du contingent ; augmentation des personnels de santé scolaire ; « revitalisation » de l'instruction civique ; renforcement de la protection juridique des personnels ; publication d'une circulaire préconisant la constitution de « classes-relais » avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).



# Le Secours catholique relève une forte aggravation de la pauvreté

Le bilan annuel de l'association laisse entrevoir les carences des services sociaux publics

Le Secours catholique a rendu public, mercredi 5 novembre, son bilan annuel. L'association a eu à connaître, en 1996, 751 000 situations de pau-

vreté - ce qui concerne 2 millions de personnes -, un chiffre record. Plus de la moitié des personnes reçues ont été orientées par les ser-

vices sociaux de l'Etat ou des collectivités locales, souvent désemparés. Précarité, endettement et chômage apparaissent en forte hausse.

AU MILIEU de données souvent éparses et incomplètes, les statistiques publiées chaque année par le Secours catholique s'imposent comme l'un des rares indicateurs fiables sur l'évolution de la pauvreté en France. Ce recensement de toutes les situations de détresse auxquelles ont eu à répondre bénévoles et permanents de l'organisation caritative ne se prétend certes pas une photographie exacte de la misère dans le pays. « *Il reflète avant tout l'activité de l'association, estime Robert Rochefort, directeur du Credoc, qui a travaillé avec le Secours catholique. Mais ces données ont surtout l'avantage de ne pas provenir d'un seul fichier social. Elles fournissent ainsi un portrait de la pauvreté sous toutes ses facettes.* »

Selon le bilan de l'année 1996, rendu public mercredi 5 novembre, ce portrait n'a cessé de se noircir. En 1996, le Secours catholique a eu à faire face à 751 000 situations de pauvreté. En tenant compte du fait qu'un cas peut concerner plusieurs personnes, cela représente un total de près de 2 millions de personnes, dont la moitié sont des enfants. Ce chiffre ne constitue pas seulement une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Il établit surtout un nouveau record depuis seize ans que le Secours catholique se livre à cette analyse. 1996 dépasse largement les 710 000 cas recensés en 1987, année qui avait marqué le sommet historique de la « nouvelle pauvreté ».

« *Cette augmentation peut en partie s'expliquer par un meilleur repérage des personnes en difficulté* », avance M. Rochefort. Cette visibilité de la misère n'en prend pas moins au dépourvu les pouvoirs publics. L'un des chapitres les plus frappants de l'étude montre que dans 60 % des cas, les personnes en difficulté ont été aiguillées vers le Secours catholique par les services sociaux publics eux-mêmes. Cette proportion a augmenté de 14 % en trois ans, et donne une idée précise du désarroi

de l'Etat et des collectivités locales face à la montée de la misère. Elle installe de fait les associations dans un rôle de sous-traitant des services sociaux.

L'action de ces derniers ne se signale guère par son efficacité. Dans 21 % des cas (154 500 situations), les personnes se trouvent confrontées à des dysfonctionnements administratifs. Ces erreurs ou délais trop longs touchent aussi bien les règlements des caisses de retraite ou d'allocations familiales (33 %), des Assedic (18 %), de l'aide sociale (3 %), du RMI (38 %), de la Sécurité sociale (4 %) ou des indemnités de formation, de stages et emplois aidés tels que les CES (2 %).

## Le phénomène marquant est l'installation des personnes dans une misère qui dure

« *Cela recoupe d'autres études, analyse M. Rochefort, qui montrent que très peu de gens sont désormais exclus de tout dispositif social. La plupart du temps, ils sont en contact avec au moins un intervenant, mais dans la majorité des cas, ils ne parviennent pas à être titulaires de la totalité de leurs droits.* »

Ce phénomène est amplifié par un durcissement des conditions de vie dans la pauvreté. Dans 34 % des cas traités en 1996 par le Secours catholique, les familles vivaient avec moins de 60 francs par jour et par personne (50 % dans le Nord-Pas-de-Calais). Cette aggravation est évidemment en grande partie liée au manque d'emploi : 36,5 % des situations concernaient des personnes au chômage (269 000 cas). Parmi elles, plus de la moitié ne sont pas indemnisées.

28 % des chômeurs se trouvent dans cette situation à cause d'un licenciement, 23 % à cause de la fin d'un contrat temporaire : des trajectoires encore peu fréquentes il y a quelques années ont ainsi tendance à se généraliser.

Cette montée de la précarité apparaît nettement dans le document. Dans 23 % du total des situations recensées, les personnes déclarent n'exercer qu'un emploi précaire. Plus de dix ans après l'apparition de la « nouvelle pauvreté », le phénomène marquant est aujourd'hui l'installation des personnes dans une misère qui dure, composée de passages par le chômage, par les minima sociaux - comme en atteste l'augmentation récente des flux du RMI - et par de brefs retours à des emplois fragiles et mal payés. « *Les gens se retrouvent condamnés à des situations de subsistance sur de très longues durées* », dit Gilbert Lagouanelle, responsable du secteur France de l'association.

Cette installation dans la pauvreté a notamment pour conséquence de faire augmenter l'endet-

tement des personnes qui s'adressent au Secours catholique. Cet endettement représente 28 % des situations (65 % dans le Nord-Pas-de-Calais), soit une progression de 5 % en deux ans. Surtout, son montant moyen est passé de 4 333 francs par mois en 1989 à 7 152 francs en 1996, ce qui constitue une augmentation de 65 % en sept ans.

L'endettement pour les biens de consommation ne représente que 6 % des personnes endettées. En revanche, il s'est accru sur les dépenses pour des besoins vitaux : l'électricité (18 % du total des situations pour une moyenne d'endettement de 6 295 francs), l'eau (6 %, 6 449 francs) ou le loyer (15 %). Comme si, le niveau de la misère montant, les personnes en difficulté n'avaient désormais plus d'autre solution que de sacrifier le dernier poste budgétaire préservé, dernier signal d'alarme avant la perte du logement et la dégringolade au plus profond de l'exclusion.

Jérôme Fenoglio

## La déclaration de repentance de l'Eglise suscite des « incompréhensions »

MGR LOUIS-MARIE BILLÉ, président de la Conférence des évêques de France, a admis, mardi 4 novembre à Lourdes, dans son discours d'ouverture de l'assemblée plénière, que la déclaration de « repentance » de l'Eglise de France pour son attitude face aux lois antisémites de Vichy avait suscité des « *incompréhensions* » parmi les fidèles. « *Je ne peux pas faire comme si le courrier reçu* » avait été « *majoritairement positif* », a-t-il souligné. Mgr Billé a relevé « *le trouble de certains chrétiens quant à l'image qu'ils ont de la sainteté de l'Eglise* » et « *la difficulté d'un certain nombre de gens à saisir ce que peut avoir d'unique la relation de l'Eglise au judaïsme* ». Il conclut : « *Je relève surtout, hélas, que l'antisémitisme n'est pas mort, et que ses arguments les plus classiques, si j'ose employer ce mot, ont toujours cours.* »

### DÉPÊCHES

■ **BIZUTAGE : les deux centres de Cluny et de Lille** de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), fermés depuis le 14 octobre, ont été rouverts. Chaque étudiant a été invité à signer un engagement individuel de « bonne conduite » et à ne plus participer à des manifestations « *d'usage* » s'apparentant au « *bizutage* ». Une réflexion va être engagée sur les modalités de transmission des « *traditions* » chez les gadz'arts.

■ **SANS-ABRI : 2 300 places d'hébergement d'urgence** sont en service à Paris, a annoncé, mardi 4 novembre, la secrétaire générale de la préfecture de Paris, Colette Horel. Elles s'ajoutent aux 3 000 places permanentes dont dispose la capitale. Le 30 octobre, le maire de Paris, Jean Tiberi, avait demandé que « *l'effort de solidarité en faveur des plus démunis [ne pèse] plus sur les seuls Parisiens* ».

■ **JUSTICE : une Fiat Uno** ayant pu gêner la course de la Mercedes emportant la princesse Diana est recherchée par les policiers de la brigade criminelle, qui ont commencé, mardi 4 novembre, à interroger un par un les 40 000 propriétaires des véhicules de ce type fabriqués entre 1983 et 1987. Les expertises des débris de feu arrière retrouvés sur place ainsi que les traces de peinture relevées sur la Mercedes ont conduit les enquêteurs à privilégier « *l'hypothèse vraisemblable d'un petit accrochage* » entre une Fiat Uno circulant à une allure normale et la Mercedes roulant à très grande vitesse.

■ **IMMIGRATION : 150 000 demandes de régularisation** ont été déposées au 1<sup>er</sup> novembre, a déclaré, mardi 4 novembre, devant l'Assemblée nationale, le ministre de l'intérieur, Jean Pierre Chevènement. 6 200 titres de séjour de un an et 12 000 récépissés provisoires ont été accordés ; 4 900 refus ont été prononcés.

## Le parquet de Paris ouvre une enquête en marge de l'affaire Elf

L'ÉPISEME aurait pu rester dans l'ombre, oublié dans un recoin du dossier Elf, s'il n'avait mis en scène, à son corps défendant, l'un des plus hauts personnages de l'Etat. Sollicitant, le 14 octobre, l'autorisation d'enquêter sur les conditions d'embauche, par le groupe pétrolier, d'une personne réputée proche de Roland Dumas, les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont nommé, dans leur ordonnance adressée au parquet de Paris, le président du Conseil constitutionnel. Mardi 4 novembre, elles ont obtenu satisfaction : le parquet a ouvert une information judiciaire contre X... pour « *abus de biens sociaux, recel et complicité* », distincte de l'affaire Elf, mais qui leur sera confiée.

Adressée à M<sup>me</sup> Joly voici plusieurs mois, une lettre anonymedénonçait, en mettant en cause M. Dumas, les avantages consentis par Elf à une femme, dont le nom était précisé, évoquant un salaire et un appartement parisien, dont l'adresse était aussi mentionnée. Les vérifications policières ont établi, depuis, que cet appartement de 320 mètres carrés avait été acquis en 1992 pour 17 millions de francs, et que la gestion en avait été confiée à une société civile immobilière (SCI), dotée d'un capital de 10 000 francs, partagé entre la personne évoquée (30 %) et un industriel italien résidant en Suisse, à Lugano (70 %). Rendant compte de leurs recherches, le 7 octobre, les policiers ont relevé que les revenus déclarés de cette personne n'apparaissaient pas compatibles avec une telle situation.

Dans leur ordonnance du 14 octobre, les deux juges envisageaient donc la possibilité d'une intervention d'Elf dans l'achat de cet appartement. Ce soupçon repose sur la déposition de Jeanne-Marie Car-

daire, ancien directeur administratif du groupe. Elle a récemment indiqué, sur procès-verbal, que la femme en question avait été engagée, « *vers 1990* », sur ordre d'Alfred Sirven, alors directeur chargé des « *affaires générales* » et véritable éminence grise du PDG, Loïk Le Floch-Prigent. A en croire M<sup>me</sup> Car-daire, M. Sirven lui avait alors dit agir « *à la demande de Roland Dumas* ». Après quelques mois, le salaire de la personne recommandée - proche de 30 000 francs mensuels, selon elle - lui avait été versé par Elf Impex, filiale ayant servi à l'embauche de certains cadres. Chargée de « *relations publiques* » avec le quai d'Orsay, à l'époque où M. Dumas était ministre des affaires étrangères, elle aurait, après son départ d'Elf, travaillé pour le cabinet d'avocat du même M. Dumas.

Interrogée le 31 octobre par *Le Monde*, cette femme a confirmé avoir été salariée par Elf - « *mais pour 11 000 à 12 000 francs par mois, du début 1990 à l'automne 1993* » -, mais pour « *un vrai travail* » ayant consisté, selon elle, « *à préparer des dossiers pour le ministre, au cours de déplacements dans des pays intéressant Elf* ». Mais elle a formellement nié avoir été recommandée par M. Dumas - qu'elle confirme néanmoins connaître de longue date, par sa famille. Elle a également contesté être propriétaire, en tout ou partie, de l'appartement en question, expliquant qu'elle l'occupe gratuitement pour l'entretenir et le mettre en vente. Roland Dumas nous a, pour sa part, assuré n'être « *pour rien dans l'embauche par Elf de cette personne, qui connaissait déjà M. Sirven depuis longtemps* », et « *tout ignorer du financement de son appartement* ».

Hervé Gattegno

# Maurice Papon tente de minimiser l'importance de ses fonctions à Vichy

En 1941-1942, l'accusé, qui était directeur de cabinet du secrétaire général de l'administration du ministère de l'intérieur, se voyait soumettre des notes juridiques sur les lois antijuives. « Il y avait avantage à faire un bon texte, même pour une cause malheureuse », répond-il

## BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Tout commence en trompe l'œil, pianissimo, mardi 4 novembre, lors d'une audience exceptionnellement ouverte en matinée pour cause de calendrier surchargé. L'avocat général, Marc Robert, libère une voix grave dont il n'a guère abusé depuis le début du procès.

Toujours aussi vif, Maurice Papon répond en conjuguant formules de politesse et imparfait du subjonctif. L'avocat général a sous le coude... quarante-quatre points à vérifier sur les fonctions, à Vichy, de l'accusé, qui était alors directeur de cabinet du secrétaire général de l'administration au ministère de l'intérieur en 1941 et 1942, Maurice Sabatier. Autrement dit, lorsque l'Etat pétainiste mettait en application les lois antijuives.

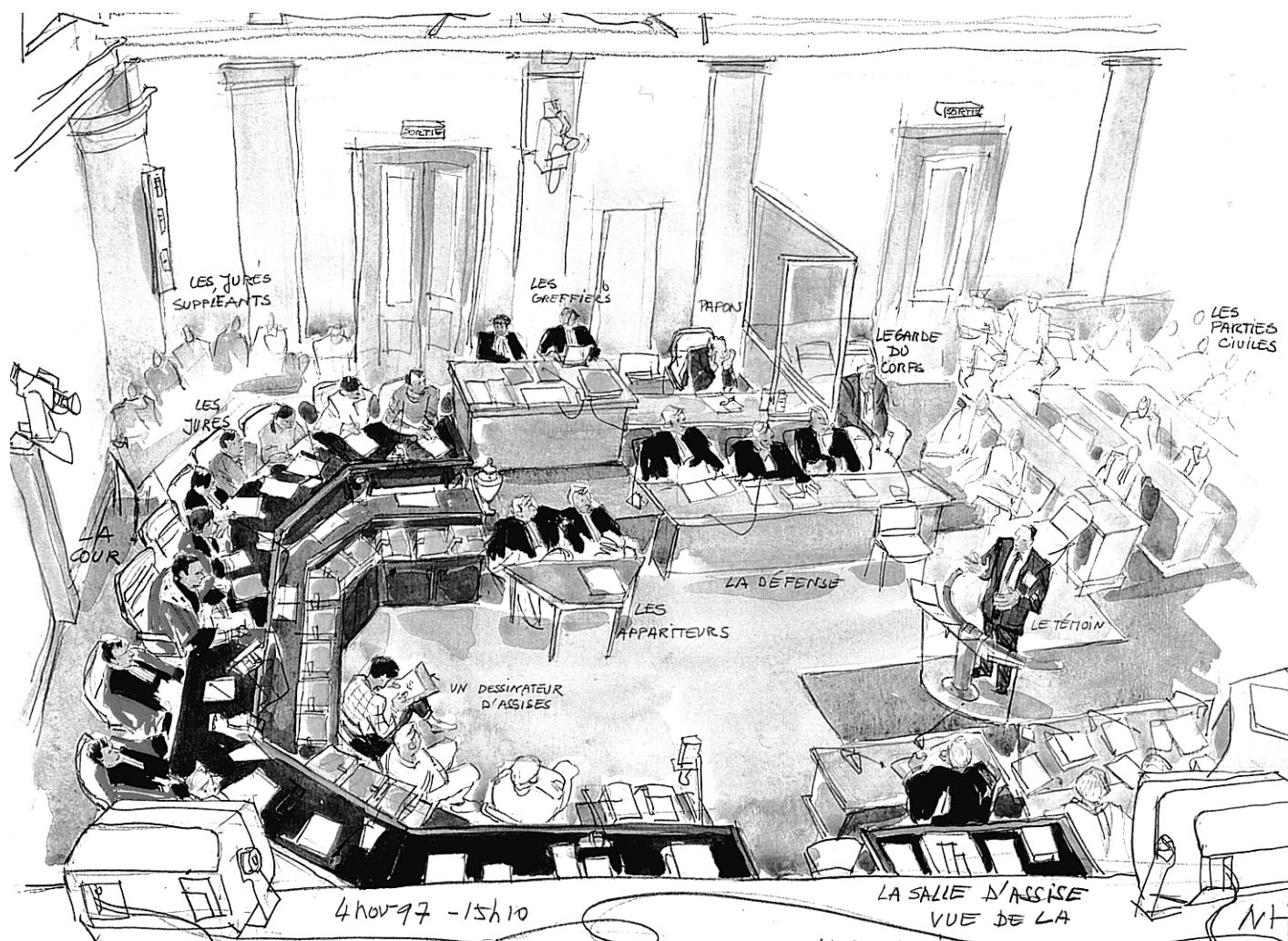
La veille, l'accusé avait qualifié les missions du secrétariat général de l'administration de « techniques », mais le tableau ne sied pas à l'accusation, qui estime que Maurice Papon se défait trop facilement du rôle politique joué par les fonctionnaires de ce service. L'avocat général laisse entendre qu'il a, peut-être, travaillé à la préparation de textes antisémites. Maurice Papon réagit aussitôt. « Ni de cœur ni de mains, je n'ai participé à ces lois d'exception! »

L'avocat général dépose donc de nouvelles pièces aux débats. Et prend son temps. Trois heures, pour mener l'interrogatoire à l'audience. Certes, le geste fait un peu désordre dans une affaire dont l'instruction a duré plus de seize ans, mais les textes relatifs à l'application de mesures antisémites examinées par le service produisent leur effet déstabilisant.

L'avocat général les présente un à un. « Vous m'en voyez surpris. Je demande le bénéfice de leur étude préalable », répond Maurice Papon, qui connaît bien son droit. Alors les questions s'enchaînent crescendo. « Comment, en tant que directeur de cabinet d'une grosse administration centrale, pouvez-vous prétendre avoir ignoré la grande majorité des attributions de votre service? »

« La réponse est dans la question... C'était une grosse administration qui ne pouvait être appréhendée par un fonctionnaire d'exécution. » « Je ne suis pas sûr qu'un directeur de cabinet soit un petit fonctionnaire d'exécution! », coupe l'avocat général, qui remarque que Maurice Sabatier avait rang de numéro deux, derrière le ministre.

Puis l'accusation produit une note d'étude juridique qui avait été soumise à Maurice Papon, en 1941, lors de la création de l'Union générale israélite de France (UGIF). L'accusé examine le document comme un orpailleur un tamis promettant l'or. « J'observe



4 novembre 1997, 15 h 10, l'historien Philippe Burrin à la barre.

qu'au moment où la consultation juridique est lancée la loi est déjà signée. »

Et d'attaquer à son tour. « Je ne pense pas que l'avocat général puisse brandir cette étude juridique comme une arme. Il y avait avantage à faire un bon texte, même pour une cause malheureuse! »

### « C'ÉTAIT DÉSERTER »

L'avocat général se fait plus insistant. « Il y a quelque chose que je ne comprends pas: comment l'accusé, qui s'est dit « choqué » par les lois antijuives, a-t-il pu travailler dans une direction qui fabriquait de l'exclusion? Par souci de carrière? Par obéissance? Par indifférence? » Maurice Papon bondit de son fauteuil. « Devant la situation où nous nous sommes trouvés, il y avait le choix entre deux partis: démissionner ou se battre sur le champ de bataille où nous avait placés le destin. Démissionner, c'était peut-être le plus facile. Dans la culture que j'ai reçue de mes parents, des philosophes, des maîtres grâce à qui j'ai pu comprendre le monde, c'était désertier. »

L'accusé appelle l'attention de la cour et des jurés. « Ne pensez-vous pas que le plus facile était de se retirer, soit par démission, soit par indifférence, de laisser les choses se

faire, de laisser les juifs être déportés, sans se battre sur ces décisions monstrueuses? Si j'avais pris une telle attitude, je ne serais pas ici aujourd'hui. On ne trouverait pas ma signature. Un secrétaire général qui ne s'est occupé de rien n'a aucune difficulté. L'autre parti était de ne pas désertier. On se battait à Londres, en Libye, partout. En France aussi (...). Sartre en a parlé: on a les mains sales. Entre les mains propres et les mains sales, j'ai préféré salir mes mains dans d'affreux drames collectifs et humains (...). Ceux qui se sont battus à New York, qu'ont-ils fait pour la France? Moi, j'étais sur le champ de bataille et je me battais pour des gens qui appelaient la pitié et la commiseration. (Des rumeurs traversent les bancs des parties civiles). Voilà mon explication: est-elle psychologique? Morale? Elle est humaine. »

Le président rebondit sans attendre. « Tout de même, dit-il, je ne veux pas dire que la place était confortable, mais le combat n'était

pas de haute lutte au ministère de l'intérieur! » Maurice Papon précise qu'il parlait de la période bordelaise, à partir de 1942. « Je n'ai pas trouvé de champ de bataille dans le secrétariat général de l'administration », relève à son tour l'avocat général.

L'après-midi, la voix posée de l'historien suisse Philippe Burrin vient calmer les premières turbulences du matin. Pour un temps seulement. « En terre chrétienne, dit-il, la disparition des juifs a toujours été un souhait général. » Une salve d'applaudissements retentit sur le banc des parties civiles, que le président Castagnède réprime difficilement. « Que savaient les fonctionnaires des déportations? », demande un avocat. « Nous [les historiens] sommes dans la pénombre. Seuls les hauts fonctionnaires allemands pouvaient connaître [la politique d'extermination] (...). Est-ce à dire que les hauts fonctionnaires français ne savaient pas? Ceux-ci ne pouvaient

pendant pas ignorer le caractère extraordinaire de ce qu'ils faisaient. Auparavant, on savait quel avait été le sort terrible de la seule déportation d'une population civile au beau milieu d'une guerre. » Et de citer la tragédie arménienne de 1915.

Maurice Papon lève le doigt pour intervenir. « Si, à l'époque, on avait été ouvert sur l'anéantissement des juifs, assure-t-il, l'administration française n'aurait pas suivi les ordres d'arrestations. Il y a quelque part une faute historique de ceux qui auraient pu connaître et qui n'ont pas dit. »

Alain Lévy, conseil des Déportés et internés résistants et patriotes, précise alors que le crime contre l'humanité ne réside pas dans la connaissance que l'on avait de la solution finale, mais dans le seul fait de déporter selon des critères raciaux. « Lorsque qu'un enfant était arrêté par vos services [puis déporté], n'avez-vous pas le sentiment d'avoir mis la main où il ne fallait pas la mettre? » Maurice Pa-

pon se redresse d'un bond. « D'un mot, parce que c'est le fond du débat... Je voudrais arrêter net ces fantasmagories. Je n'avais pas sous mes ordres les forces de police. »

Le président Castagnède rappelle que l'on abordera ces faits ultérieurement. « Aviez-vous connaissance du sort des juifs? », reprend-il. « Bien sûr que non! », répond Maurice Papon. Les réactions fusent dans la salle.

### « SORT CRUEL »

Le président se fâche, s'adressant aux parties civiles. « On ne pourra pas tenir si, chaque fois, vous agissez comme cela. » L'accusé poursuit. « Je n'en savais pas plus que les juifs eux-mêmes, qui étaient victimes de ces transports (...). On pouvait se douter du sort cruel, mais pas de l'affreuse extermination. » M<sup>e</sup> Lévy intervient. « C'est la première fois que l'accusé évoque le sort cruel des victimes!... » « Faux! », rétorque la défense dans un brouhaha important.

« Comment expliquez-vous qu'il y a eu des déportations d'enfants et de femmes? », enchaîne M<sup>e</sup> Lévy. « Je n'ai rien à expliquer, répond Maurice Papon. J'ai vécu ces faits douloureusement et j'ai essayé d'alléger le poids de ceux qui avaient à les supporter. Il y avait des réinstallations familiales. Je ne pouvais pas apporter une définition personnelle à un événement qui me dépassait de mille coudées. »

« Comment accepter cette réponse? », s'indigne M<sup>e</sup> Lévy. « Devant certaines questions, on est sans réponse, répond l'accusé. On s'est demandé ce qui s'est passé à partir de Drancy. Je regrette que l'on ne puisse entendre M. Jouffa [ancien président de la Ligue des droits de l'homme], qui était gardien du camp de Drancy... La remarque, côté parties civiles, enflamme le prétoire. Le conseil de la Ligue des droits de l'homme s'insurge contre le propos « ignominieux ». M<sup>e</sup> Varaut se tait.

René Rémond, président de la Fondation des sciences politiques, vient alors dire sa vision de l'Histoire, somme toute peu différente de celle des historiens déjà interrogés, et conclure que « la conscience individuelle garde ses droits ». Bordelais, l'écrivain Jean Lacouture se refuse à témoigner en « donneur de leçon » et souligne « la schizophrénie temporelle » qui consiste à juger en 1998 des faits de 1942.

Jean-Michel Dumay  
Dessin: Noëlle Herrenschildt

## Vichy avait transformé les citoyens en « objets », selon Philippe Burrin

### BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Emboitant le pas à ses confrères français ou américains, Philippe Burrin, professeur d'histoire à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, a retracé, mardi 4 novembre, les grandes lignes de la « spirale de vassalisation » qui entraîna le régime de Vichy dans la collaboration. Très critique à l'égard de la haute fonction publique – « une créature de Vichy », l'historien, qui a travaillé à partir d'archives allemandes, a centré son intervention sur le rôle de l'administration française. « La coopération de la haute fonction publique a dépassé la mesure de ce qu'on pouvait attendre d'une administration dans un pays occupé », a-t-il souligné.

Selon Philippe Burrin, l'administration française de Vichy a « transformé les citoyens en administrés, en objets ».

« Ses fonctionnaires étaient-ils condamnés à subir, exécuter, être

vassalisés? », a demandé le procureur général, Henri Desclaux. « La définition de la politique de collaboration implique qu'il y ait une marge d'autonomie », a répondu l'historien. Si « le blocage d'un ordre allemand était difficile », « on pouvait toujours marquer une désapprobation personnelle, de la distance ». « Certains hauts fonctionnaires cherchaient à provoquer des incidents pour se faire muter », a-t-il observé.

### UNE LISTE DE DIX NOMS

L'historien a précisé que les Allemands intervenaient dans les nominations de hauts fonctionnaires français. « A partir d'avril 1942, ils pouvaient même suggérer des noms », a-t-il ajouté. Une liste de dix noms avait ainsi été proposée par les autorités en 1942 et de quarante-cinq en 1943, sur laquelle figuraient dix préfets, dix sous-préfets et huit secrétaires généraux de préfecture.

J.-M. Dy

## Le rôle controversé de l'Union générale des israélites de France

EN DEMANDANT, à la suite des révélations de Michel Bergès (voir *Le Monde* du 22 octobre), que les archives de l'Union générale des israélites de France (UGIF) de Bordeaux soient versées au dossier, Jean-Marc Varaut, le défenseur de Maurice Papon, met en branle une stratégie qui s'annonçait avant même l'ouverture du procès de Bordeaux. Elle consiste, en faisant bon marché de la différence de risques courus par les uns et par les autres, à mettre en parallèle le rôle de l'administration de Vichy et celui des organisations juives nommées par les Allemands dans la déportation des juifs de France.

Assurément, le sujet est sensible, et l'avocat de Maurice Papon peut penser que l'argument portera. Depuis qu'au début des années 60 Hannah Arendt, philosophe d'origine juive allemande réfugiée aux Etats-Unis, a dans *Eichmann à Jérusalem*, parlé en termes très durs de l'action, néfaste selon elle, des responsables des *Judenrate*, ces conseils juifs créés sur l'ordre du SS Reinhard Heydrich dans l'Europe occupée, le sujet constitue l'un des abcès de fixation les plus douloureux de la mémoire juive de la Shoah. Pour Hannah Arendt, la « participation de responsables juifs à l'extermination de leur propre peuple » est « le chapitre le plus sombre de cette sombre histoire ».

D'autres se sont efforcés de nuancer le propos. Ils soulignent le

rôle fondamental, en matière d'aide sociale, de ces institutions créées à partir de 1939 pour une population en proie à la pire des ségrégations, politique, sociale, économique. Sans eux, les juifs, à qui la résistance n'offrait pas d'alternative crédible, auraient été un peu plus encore abandonnés à leur sort.

### « COOPÉRATION »

Pour Isaiah Trunk, dont le *Judenrat* de 1972 demeure l'ouvrage de référence sur le sujet, le terme de « collaboration » ne s'applique pas à l'action d'une institution dont les marges de manœuvre sont illusoires ou improbables, à la différence de celle de la France de Vichy. Mieux vaut parler, dit-il, de « coopération ». Une « coopération » qui implique, certes, de terribles compromissions, mais dont l'enjeu était de sauver ce qui pouvait l'être.

L'UGIF, créée sous la pression du chef du service des affaires juives de la police allemande (SIPO-SD), Theodor Dannecker, est instituée par une loi du 29 novembre 1941. Cette nouvelle organisation n'entre pas tout à fait dans la catégorie et la problématique des *Judenrate*: ces institutions correspondent à des villes dont les habitants juifs ont été le plus souvent ghettoïsés, tandis que l'UGIF, comme l'Association des juifs en Belgique, est une structure nationale aux dimensions d'un territoire. En Europe de l'Ouest, l'efficacité des administrations locales,

qui fichent et repèrent les juifs, épargnent aux Allemands la phase de mise en ghetto. A la différence de bien des conseils juifs, il semble bien que l'UGIF n'ait jamais directement dressé de listes de « déportables ». Les Allemands ne parviennent pas d'ailleurs à faire en sorte que le Consistoire – l'organisation culturelle du judaïsme – rejoigne l'UGIF, qui n'obtiendra jamais l'exclusivité de la représentation légale des juifs de France.

Au moment de sa création, l'UGIF est avant tout chargée de l'assistance sociale. Son financement est assuré par l'usufruit du fonds de solidarité prévu par la loi du 22 juillet sur l'aryanisation économique et par des cotisations. Elle reçoit également, en zone sud, des fonds de l'American Jewish Joint Distribution Committee. Les Allemands chargent en outre l'UGIF de récolter l'amende de 1 milliard de francs – 1,5 milliard d'aujourd'hui – qu'ils imposent aux juifs de France. Le président, Albert Lévy, est assisté de Raymond-Raoul Lambert en zone sud. Tous sont des juifs français, figures typiques d'un franco-judaïsme et d'une assimilation dont Vichy est en train de trahir toutes les promesses. Raymond-Raoul Lambert et André Baur, qui dirige l'UGIF en zone nord, seront déportés et assassinés à Auschwitz.

En fait, particulièrement en zone nord, et surtout après 1943, l'UGIF

ne pourra pas totalement éviter de devenir un rouage des rafles et des déportations – ce qui explique le jugement sévère que portera sur elle une partie de la communauté juive, après la guerre. L'engrenage était fatal: les listes des personnes que l'UGIF secourait, pouvaient aussi servir aux forces d'occupation pour les arrestations. L'administration, par l'UGIF, de maisons d'enfants où aboutissent ceux dont les parents ont été déportés à partir de 1942, place parfois ces rescapés des rafles dans des nasses où ils seront bientôt à la disposition des bourreaux. A quelques jours de la Libération, fin juillet 1944, trois cents enfants sont ainsi maintenus par l'UGIF dans une maison de Neuilly. L'UGIF tardant à les évacuer, ceux-ci seront raflés par Alois Brunner, l'un des adjoints d'Adolf Eichmann.

Avec une certaine lenteur due à un légalisme de plus en plus intpestif, l'UGIF finira cependant par couvrir certaines activités de résistance ainsi que les activités de dispersion d'enfants dans des familles chrétiennes. Même s'il est inexact de dire que le sujet est aujourd'hui tabou, le bilan, il est vrai, tarde. Mais, à la différence de celui des crimes imprescriptibles contre l'humanité commis par les fonctionnaires de Vichy, ce bilan se fera dans les livres d'histoire, et non dans les tribunaux.

Nicolas Weill



# La réhabilitation audacieuse du quartier de la Paillade à Montpellier

L'Office HLM veut améliorer 1 700 logements à partir d'un concept original : chaque cage d'escalier est confiée à un architecte différent à l'écoute des souhaits de chaque locataire. Cette rénovation individualisée est destinée à rompre l'uniformité de la cité

## MONTPELLIER

de notre correspondant

Edifié dans les années 60 à Montpellier, le quartier de la Paillade n'échappe pas à l'un des maux ma-

## REPORTAGE

**Toit de tuile, toit plat, toit arrondi : la diversité est au cœur de la rénovation**

jeurs des cités construites en périphérie des villes : l'uniformité. Là comme ailleurs, les immeubles se reproduisent à l'identique, condamnant l'habitant à l'anonymat d'un numéro, d'une façade ou d'une cage d'escalier : impossible, dans ces conditions, de s'approprier un logement qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celui de son voisin. Et qui renvoie en permanence l'image de sa propre « galère ».

Les opérations de réhabilitation conduites jusqu'ici ont bien contribué à rendre à certains immeubles un aspect neuf, voire à leur donner une nouvelle image en « accrochant des structures » en façade.

Mais ces ravalements ne consistaient, au fond, qu'à reconduire l'uniformité du site sous une forme plus attrayante. Cette fois, l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Montpellier a appliqué un nouveau concept à la réhabilitation de 1 700 logements HLM : il a choisi de ne plus raisonner en immeuble, mais en cage d'escalier. Et il a, pour cela, décidé d'attribuer la réhabilitation de chacune d'elles à un architecte différent.

Sur le papier, cela revient à confier 1 700 logements à 170 architectes ! Dans les faits, certains peuvent se voir confier la rénovation de plusieurs cages espacées. « Sur le moment, l'idée nous a paru complètement folle », reconnaît Franc Charras, du cabinet d'urbanistes ARCH, chargé de la mise en œuvre du projet. Cette idée vient pourtant d'être testée, avec succès, sur un premier immeuble baptisé Carré Uranus.

L'opération a bénéficié des primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (Palulos) : sur une enveloppe de 50 000 francs affectée à chaque appartement, 20 % étaient

ainsi pris en charge par l'Etat. L'aménagement des parties communes et des rez-de-chaussée était financé par l'Office, la ville de Montpellier subventionnant le projet à hauteur de 320 000 francs. A l'intérieur des appartements, chaque architecte devait réaliser des travaux à la carte. La cage d'escalier et la portion de façade

Au terme d'un méthodique porte-à-porte, des architectes ont listé les souhaits de chacun : ici, une prise électrique ; là, une baignoire. « C'est assez compliqué à gérer au plan des travaux, admet Franc Charras, mais l'avantage, c'est qu'on ne fait aucun travail inutile par généralisation de la prestation, comme c'est le cas habituelle-

tisans et petites entreprises du bâtiment a fait circuler l'information : « Ici, un contact personnel s'instaure entre l'artisan et le locataire, qui a le sentiment qu'on travaille pour lui », explique Mireille Arents, du cabinet ARCH.

Aujourd'hui, le Carré Uranus revit. L'immeuble est morcelé, grâce aux structures rajoutées en façade, aux motifs originaux peints sur les murs et aux couleurs, qui ont permis de personnaliser chaque cage d'escalier. Le résultat surprend. Un toit de tuile prolonge un toit plat, lui-même joutant un autre arrondi. De nouvelles entrées ont été percées. Des commerces ont été installés côté rue. Lieu de deal la nuit et très bruyante le jour, la cour intérieure a été fermée pour être transformée en un jardin privatif. L'OPAC en a profité pour améliorer la sécurité, en installant notamment des portes commandées à distance.

Fort de cette première expérience, les logements restants vont être réhabilités selon la même méthode. Plus d'une centaine d'architectes ont déjà participé à des mini-concours organisés en une journée sur le quartier. Au terme

de ces épreuves, les lauréats se voient confier la rénovation d'une ou plusieurs cages d'escalier. Et les recalés repartent avec une indemnité de 4 000 francs.

## ÉTRANGE TOUR RONDE

Parmi les projets retenus, une étrange tour ronde va fleurir sur un immeuble rectangulaire. « Ça va partir de partout, annonce André Vézinhet, je donne rendez-vous à qui voudra en 2001, et on verra que ce jour-là l'image de la Paillade aura changé. »

Cette réhabilitation comportera un volet économique. Des espaces en rez-de-chaussée seront récupérés pour y installer commerces ou activités tertiaires dans le cadre du développement de la zone franche, dont bénéficie une partie de la Paillade. Enjeux, à terme : rendre une certaine fierté aux habitants, améliorer la vie quotidienne. Et enfin donner aux locataires envie d'acheter leur appartement. Cela soulagerait d'autant le parc HLM et pourrait permettre à l'OPAC de réinvestir dans d'autres logements.

Jacques Monin

## Une opération étalée sur sept ans

**L'opération « Carré Uranus » a pris naissance bien avant les mesures annoncées par le gouvernement Jospin en faveur de la réhabilitation et de la construction de nouveaux logements sociaux. Les premières réflexions se sont engagées dès 1994. L'année suivante, le concept a été mis au point et les premières subventions de l'Etat accordées. Les travaux ont démarré en février 1996. 1997 est l'année du premier bilan ainsi que de l'extension du concept à 1 700 logements. Le programme devrait être achevé en 2001.**

correspondante devaient être remodelées en toute liberté, à condition de recueillir l'assentiment des habitants. « Le risque, c'était de faire des patchworks, explique André Vézinhet, le président de l'OPAC de Montpellier, mais mieux vaut de la fantaisie qu'un excès d'uniformité. »

Des réunions organisées par cage d'escalier ont ensuite permis aux urbanistes de redessiner les portions de façade, qu'ils ont traitées comme des « maisons de ville ».

Autre originalité : la plupart des travaux ont été confiés à des petits artisans. La Confédération des ar-

## La loi sur l'aménagement du territoire sera révisée après mars 1998

L'UN DES GRANDS chantiers de Dominique Voynet, la révision de la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire, ne trouvera pas son aboutissement avant les élections régionales et cantonales de mars 1998 : c'est l'une des principales conclusions du déjeuner qui a réuni à Matignon autour de Lionel Jospin plusieurs ministres, mardi 4 novembre (*Le Monde* du 5 novembre). Il n'a pas paru utile de donner l'impression qu'il était impératif de « boucler » tous les grands dossiers avant les élections. En outre, les ministres se sont rendus aux évidences du calendrier parlementaire qui laisse, en fait, peu de jours utiles pour les trois premiers mois de l'année - avec un ordre du jour déjà chargé.

Un comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) devrait donc, à la mi-décembre, préciser des orientations traduites dans un projet de loi présenté en conseil des

ministres sans doute en janvier, et présenté au Parlement après l'échéance de mars. M<sup>me</sup> Voynet, qui a distribué pendant le déjeuner un sondage sur ce sujet commandé par son ministère, souhaitait toutefois qu'un débat parlementaire sans conclusion législative avant.

Il ne semble pas que l'idée ait été retenue, mais le principe d'un « geste » politique avant les élections est acquis. Un seul texte sera présenté au Parlement. Contrairement à ce que prévoyait la loi Pasqua, il n'est donc plus question d'un projet de loi séparé définissant un schéma national d'aménagement du territoire, que le gouvernement Juppé avait commencé à élaborer. Enfin, M<sup>me</sup> Voynet aurait obtenu que son projet soit débattu au Parlement avant la réforme de l'intercommunalité préparée par Jean-Pierre Chevènement et Emile Zuccarelli.

J.-L. A. et Cl. F.

## La Caisse des dépôts souligne le dynamisme des petites villes

A LA DEMANDE de l'Association des petites villes de France (APVF), présidée par Martin Malvy, député (PS) du Lot et maire de Figeac, la Caisse des dépôts et consignations a réalisé une étude sur la situation financière des petites villes, rendue publique mercredi 5 novembre. La Caisse a analysé la situation de près de 300 communes de 3 000 à 20 000 habitants, de 1991 à 1995. Ses conclusions corroborent un constat positif déjà dressé par l'APVF (*Le Monde* du 18 octobre) lors de récentes assises à Saverne (Bas-Rhin) : le dynamisme des petites villes est « en général supérieur à celui des autres catégories dans des domaines qui illustrent leur caractère attractif : démographie, situation économique et (...) fiscalité ».

Au plan démographique, les analystes de la Caisse observent qu'entre les recensements de 1982 et de 1990, la population des petites villes a crû de 5 %, soit plus que la moyenne nationale. En outre, l'actualisation des mouvements de populations effectuée par certaines communes indique que le mouvement s'est accéléré depuis. Selon la Caisse, « au mouvement général de migration au gré des évolutions de l'activité économique (...) s'ajoute un mouvement local qui orienterait vers les petites villes aussi bien des populations victimes de l'exode rural que des habitants (actifs ou non) des plus grandes villes qui recherchent une qualité de vie différente ».

Les données économiques et fiscales confirment ce dynamisme : les bases brutes de taxe professionnelle - bon indicateur du niveau de l'activité économique - ont, par exemple, augmenté de 6,7 % par an de 1988 à 1994 contre 5 % dans les grandes villes. L'évolution des revenus moyens par foyer a été de 4,8 % contre 4,3 % en moyenne nationale. Enfin, la pression fiscale, sur les habitants comme sur les entreprises, est globalement plus faible que dans les grandes villes.

### « REcul » DES INVESTISSEMENTS

Quant aux difficultés, les chiffres montrent la réalité des « charges de centralité » régulièrement dénoncées par les maires de ces petites communes. Autre élément inquiétant, les investissements, « en recul constant » de 1992 à 1996, mais cette tendance se retrouve dans l'ensemble des collectivités locales. « En définitive, résume Antoine Coutière, directeur du département d'analyse financière des collectivités locales de la Caisse, si les petites villes sont confrontées comme toutes les communes à des difficultés très réelles, elles font preuve d'une vitalité certaine dans un environnement général peu porteur. L'assez bonne maîtrise de leur gestion leur permet de préserver quelques marges de manœuvre qui, pour perdurer, nécessitent le maintien de leur vigilance ».

Jean-Louis Andreani



# Propos de barrage

**Depuis dimanche, la vie des routiers grévistes s'organise autour des centres de distribution de carburant, au Mans. Une visite imprévue d'un ministre ne peut faire oublier la dégradation des conditions de travail des chauffeurs et le manque de considération de certains patrons**

« *singe* », le patron, finit par exploser : « *Moi, je vais pas rester ici trois semaines, j'ai pas de chauffage dans la cabine.* » « *Il n'apprécie pas, c'est normal, c'est toujours la hantise d'être le premier bloqué dans un barrage. Quand même, on est en train de lui défendre son bifteck* », commente un gréviste.

Les voitures passent, certaines klaxonnent pour manifester leur soutien. « *Bravo, les gars, faut pas lâcher !* », dit un automobiliste. « *Viens, avec nous !* », répond un gréviste. Benito arrête une dame âgée, avec le sourire : « *Madame, faut pas rouler avec les antibrouillards, y en a pas de brouillard.* » Le barrage se forme. Les chauffeurs interceptés se garent derrière le premier ca-

mion. Un Corrèzien venu charger des cochons approuve : « *Tout le monde devrait se révolter. On ne peut pas vivre avec 5 000 francs. On ne peut pas, répète-t-il. En France, faut toujours en arriver là pour obtenir quelque chose. Le système est pourri.* » Un autre, qui sous-traite le transport du courrier, dit, lui aussi, que c'est nécessaire. Un homme au volant de sa voiture avec sa famille et son chien, baisse la vitre devant les Comptoirs modernes et informe les grévistes : « *Faites gaffe, je suis de la maison, y a une sortie de l'autre côté.* » Un camion allemand met les gaz, réussit son passage en force en fonçant délibérément sur un gréviste. « *Le salaud, il a failli me tuer* », crie celui-ci.

**D**ES inspecteurs arrivent et font les gentils. Un sous-préfet vient s'informer. A un autre barrage, « *des voyous en voiture se sont arrêtés, ont sorti des flingues et sont repartis* », témoigne Gérard. Une limousine roule doucement, fait plusieurs rondes. « *Ça, c'est un cadre qui flippe !* », rigolent les routiers. Didier, chauffeur de taxi manceau, apparaît. « *Alors, on remet ça* », dit-il, tout heureux. L'année dernière, il a dépanné les grévistes pendant trois semaines. « *In-croyable, il emmenait les gars au restaurant. Il était disponible jour et nuit* », se souvient-on.

Le bois coupé arrive. « *D'habitude, le paysan le livre. Mais demain il sème son blé* », informe Thierry, un gréviste de vingt-huit ans. On cherche des brindilles pour allumer le feu, un gréviste trouve une plume de pigeon et la coince dans la casquette d'un collègue. Thierry sort son démonte-obus, « *au cas où* » : « *C'est une petite pièce qui te dégonfle un pneu en trois minutes.* » Un chauffeur bloqué tremble à l'idée de parler : « *Moi, si je fais grève, je me fais virer aussitôt.* » Un gréviste, âgé d'une cinquantaine d'années, a répondu au mot d'ordre. Mais, comme il l'a dit en réunion, il redoute que le mouvement fasse le jeu des gros patrons, de l'UFT. « *Moi, je connais une grosse boîte qui a donné la consigne d'abandonner les camions sur les barrages. Elle a promis de payer les journées aux chauffeurs. On sent que ça les arrange, les gros. Ils vont encore mieux bouffer les petits.* »

Thierry retrouve un syndiqué d'une PME de la région, réputée dure. « *Alors, chez vous, c'est toujours*



le matériel avant les hommes ? » Le collègue confirme. « *Putain de boîte. Je me souviens gamin, ça m'avait marqué. Mon père, routier, délégué du personnel, - il était tout seul à cette époque dans la région - avait téléphoné au patron de cette boîte un soir, après un grave accident de la route avec un chauffeur. Moi, j'avais pris l'écouteur et je me souviens de mon père posant la question : « Alors, où on en est ? » Le patron avait répondu, du tac au tac : « Quoi, le chauffeur ? Oh, beh, lui, le problème est réglé, il est raide. » On sentait qu'il n'en avait rien à foutre. »*

Les routiers laissent passer les camionnettes, « *les moins de 3,5 tonnes.* » « *Pourtant, eux, ils ne sont assujettis à rien. Pas de disques, aucune contrainte. Evidemment, les patrons les développent* », commente un responsable syndical. Un gréviste souhaite qu'« *on se mette au niveau des Allemands* ». Un autre cite l'exemple d'une PME nantaise qui applique strictement la réglementation sur le temps de travail, crée des emplois et mise sur la qualité de service. « *Figurez-vous que le patron, il dit que ça n'a pas été facile, mais il a gagné des parts de marché.* » « *Mais oui, répondent les autres. Que les chargeurs paient et que les transporteurs se fassent respecter à travers leurs tarifs. Au lieu de se bouffer la gueule entre eux.* »

Devant les grilles des Comptoirs modernes, un cadre de la centrale d'achats s'énerve. « *Pourquoi le gouvernement ne fait pas appliquer la réglementation ? Moi, je respecte le contrat de progrès avec mes chauffeurs.* » Les grévistes rigolent. « *On se fait surtout baiser par vous, quand nous, les sous-traitants, on est obligés de décharger les camions alors que vous êtes incapables d'embaucher des manutentionnaires avec tous les bénéfices que vous faites* », lui répond Momo, chauffeur gréviste. « *Moi, je*

paye les heures supplémentaires à mes sous-traitants », répond le cadre. « *Oui, mais tu les paies au patron et nous, les chauffeurs, on n'en voit pas la couleur. Faut arrêter l'hypocrisie, faire comme si ça ne vous concerne pas. On sait tous que vous sous-tarifez* », concluent les grévistes.

Lundi à 15 heures, après négociation avec le préfet, les routiers de la CFDT, qui avaient également paralysé l'entrepôt des autobus de la ville du Mans, décident de desserrer d'un cran la pression. Les barrages se sont déplacés autour des deux centres de distribution d'essence. On s'organise. Des tours de garde en trois-huit sont établis. Des chauffeurs danois et italiens, bloqués, ont payé des tournées de café aux grévistes. Des employés de la zone industrielle manifestent leur solidarité en livrant des palettes de leurs entreprises. Momo a apporté une remorque pour se mettre à l'abri de la pluie. « *Maintenant, on tourne, on va être plus frais, on peut tenir le siège longtemps* », dit Benito.

Un jeune gréviste explique comment il a monté une section syndicale après le mouvement de l'année dernière. « *Le problème, c'était de se lancer. J'en avais trop marre d'entendre mes collègues dire des conneries. Ils flippent. Certains veulent faire plus d'heures pour se faire un salaire. D'autres espèrent gratter sur les frais de route.* » Un autre raconte comment un patron « *essaye d'avoir ses gars de son côté en disant : « Tiens, regarde,*

un beau tracteur neuf. » Les syndiqués, on leur donne du vieux matos ». Didier dit qu'on vit en pleine régression. « *Les statistiques des routiers tués sur la route sont passées de dix-neuf à trente-cinq par trimestre. Pourquoi ? Parce que les patrons débrident les moteurs des camions, transforment le travail de jour en travail de nuit au même taux horaire.* » Un autre gréviste explique comment il part tous les jours à 10 heures du matin pour les usines Renault de Basse-Normandie, revient à 21 h 30, pour un salaire de 6 400 francs. « *Et encore, c'est un progrès. Le collègue qui faisait le boulot avant moi, un CDD, devait charger le camion. Il venait quatre heures plus tôt.* »

Un taux horaire garanti, 200 heures pour 10 000 francs : quand l'esquisse d'accord est tombée dimanche matin, les délégués du Mans étaient partagés. Pour la première fois, un statut était sur le point d'être élaboré. Prêts à éviter la grève, ils ont immédiatement « *colé* » à la base et aux autres régions de France, qui n'ont pas eu confiance. « *Avec l'absence de l'UFT, les grands patrons, en bas de l'accord, on peut le comprendre, explique Marc Le Saux, le secrétaire général CFDT de la Sarthe-Mayenne. Et puis les accords arrachés l'année dernière n'ont pas été respectés. Ce qui rend les choses compliquées, c'est que, d'un côté, on progresse dans le syndicalisme de négociation, on est sur le point d'obtenir des choses intéressantes, voire historiques et que, de l'autre, on retombe dans les rapports de force durs parce que la parole donnée n'est pas respectée.* »

Autour du brasero, on entend à la radio que « *90 % des infractions à la réglementation ne sont pas sanctionnées* ». On peste contre Chirac, alors premier ministre, qui a cédé aux chants des patrons pour déréguler les tarifs. « *Maintenant, ce n'est même plus l'ultra-libéralisme, c'est l'anarchie* », dit Bruno. On redoute l'arrivée de la concurrence européenne, l'année prochaine, lorsque le cabotage à l'intérieur des frontières sera permis. On répète que « *c'est aux patrons d'imposer leur prix ; nous, on veut des salaires.* »

Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, arrive, souriant, prêt à écouter, louant le « *sens de la responsabilité des syndiqués* ». Les grévistes demandent un contrôle systématique de tous les disques par un organisme indépendant. « *On veut de la dignité, on ne veut plus travailler dans la peur. Avant, on l'aimait ce métier* », dit l'un d'eux. Le ministre acquiesce et puis remonte dans sa voiture. La dizaine de routiers s'apprête à vivre une nouvelle nuit dehors. Un jeune affirme que si « *chaque année, il faut débrayer pour gagner un peu plus que le SMIC, on le fera* ». Un autre s'interroge sur l'attitude de l'UFT. « *Ils sont comme au CNPF, durs et politiques. Ils veulent nous avoir à l'usure.* » Il se rassure en constatant que les barrages sont plus nombreux que ceux de l'année dernière. Il dit que c'est quand même difficile « *quand eux, en face, ils ont le pognon de leur côté.* »

**Dominique Le Guilledoux**  
Dessins : Jean-Pierre Cagnat



**I**CI, on n'aime pas les « *grandes gueules de restaurants* », les frimeurs de relais routiers, les premiers « *à se faire enculer* » par les patrons. D'ailleurs, Gérard ne fait pas de bruit auprès du brasero planté devant l'entrée d'un dépôt pétrolier. Il se chauffe, boit un Orangina - l'alcool est proscrit pendant la grève -, regarde de loin un ministre qui arrive : Jean-Claude Gayssot, apparaissant en plein brouillard lundi à 23 h 30, dans cette zone industrielle du Mans. Gérard dit simplement au ministre qu'il faudrait du respect.

Dimanche, il est venu avec sa caravane et la photo de son patron, « *l'homme qui use plus vite ses chauffeurs que ses camions.* » « *C'est un moineau qui a tous les droits. Il y a deux ans, il a baissé nos salaires de 800 francs. Cette année, il s'est partagé avec sa sœur une prime de 750 000 francs. Nos chauffeurs qui vont en Italie font 330 heures par mois, ne sont payés que 212 heures, soit 7 800 francs. Moi, parce que je suis au syndicat, il me menace. « Un jour, je te casserai la gueule sans témoin », m'a-t-il dit. J'ai témoigné à la télévision. Depuis, j'ai deux lettres d'avertissement.*

« *Les gars tiennent cinq ans. Tout est permis au patron pour pourrir la vie d'un syndiqué. Par exemple, lui donner des rotations sur une journée et l'empêcher de rentrer chez lui avec le camion. Certains habitent à 60 kilomètres de la boîte. Avec les salaires qu'on a, ils dorment dans leur voiture. Il nous a prévenus : « Je vais vous faire la guerre ». Les gars ont peur. Sur quarante adhérents, on est tombés à dix.* »

Gérard résiste. A cinquante ans, il a eu un infarctus. « *On m'a mis à charger de la ferraille à la sortie de l'hôpital.* » Tous les jours, il fait marcher le disque, comme le prévoit la réglementation. Il montre une lettre de son patron : « *Nous avons constaté sur chaque disque des erreurs de manipulation. Alors que vous étiez en repos, vous avez laissé le tachygraphe (NDLR, le disque), soit en attente (NDLR, de chargement ou de déchargement), soit au travail.* » « *C'est l'exemple typique de patrons qui veulent pas payer les temps d'attente, ils trichent* », dit Marc Le Saux, secrétaire de la CFDT Sarthe-Mayenne. Gérard dit, lui, tranquillement, avec l'accent de la campagne : « *Maintenant, je ne change plus. Il faut se battre.* »

Dimanche soir, en quelques minutes, les grévistes se sont emparés de la zone industrielle sud du Mans. Bruno, en moto, fait des rondes, informe. Très vite, les points stratégiques sont définis, en particulier les chargeurs accusés de casser les prix. A la centrale d'achat des Comptoirs modernes, une dizaine de camions sont prêts à partir. Un vigile, tenant son chien loup en laisse, dit : « *Moi, je suis là, on m'a donné des consignes.* »

Le chauffeur du premier camion intercepté sur la route contient sa colère, appelle son





# Francophonie et crise de l'enseignement

par Henri Konan Bédié

DANS la perspective du prochain sommet de la francophonie – le septième du nom –, qui se tiendra à Hanoï à la mi-novembre, j'entends ici ou là les commentaires déabusés de ceux qui pensent qu'une telle rencontre s'apparente davantage à un grand-messe sans lendemain qu'à un forum vraiment utile pour l'avenir des quarante-sept pays qui ont en commun l'usage de la langue française. Je voudrais leur répondre en insistant sur les enjeux cruciaux de la francophonie, à un moment où certains considèrent comme inéluctable le recul du français.

On sait à quel point la langue est à la fois un enjeu culturel, politique mais aussi économique. Que la majeure partie des travaux scientifiques soient aujourd'hui diffusés en langue anglaise n'est évidemment pas neutre. Outre l'aspect hégémonique, contestable et regrettable en soi, cette évolution présente un risque réel d'appauvrissement de la pensée et des processus de découverte. Que le réseau Internet utilise aussi l'anglais comme langue de travail est également très lourd de conséquences... Ces deux exemples, parmi tant d'autres, montrent à quel point la langue est un outil puissant au service de l'influence culturelle et économique.

Pendant, la condition première d'une francophonie vivante et en expansion est l'existence d'un système éducatif performant. Or force est de constater qu'aujourd'hui les pays francophones sont, dans leur grande majorité, touchés par une grave crise de l'école. Ce constat vaut aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, comme si la question de l'enseignement avait une dimension universelle.

Facteur aggravant pour les pays en développement : leur démographie très dynamique, qui rend encore plus difficile à résoudre la crise de l'enseignement. En Côte-d'Ivoire, 57 % de la population est âgée de moins de vingt ans. Tous les dix ans, le nombre d'enfants scolarisés double. Les enseignants doivent faire face à des classes surpeuplées, ce qui entraîne dans certains cas une démotivation qui fragilise le système éducatif. Ces difficultés doivent être prises en compte à plusieurs niveaux.

Le premier est le niveau étatique. Chaque pays doit évidemment affronter ces situations difficiles, sans différer les efforts consentis, tant l'enjeu est crucial. Ainsi, pour la Côte-d'Ivoire, le budget de l'enseignement est aujourd'hui (hormis l'amortissement de la dette) le premier budget de la nation (plus de 40 %).

Notre action, qui doit faire rimer modernisation et responsabilisation, est multiple : recomposition de la carte de nos enseignements universitaires ; développement de la formation continue ; responsabilisation de l'échelon régional en lui conférant des prérogatives dans le domaine de la formation et de la qualification ; développement des pré-études obligatoirement remboursables, afin de responsabiliser les étudiants. La priorité : professionnaliser nos filières, c'est-à-dire former et qualifier des jeunes sur des projets professionnels utiles à leur intégration sociale, des projets qui favorisent l'initiative et la responsabilité pour déboucher sur une grande autonomie personnelle et des possibilités d'auto-emploi. Nos propositions de formation doivent s'appuyer davantage sur les capacités naturelles de nos pays à créer en entreprenant sur le marché du travail des micro-projets.

En dehors de l'action primordiale de chacun des Etats, le deuxième niveau d'action concerne les relations entre la France et les pays francophones. Aujourd'hui, très nombreux sont les outils dont l'action fait chaque jour progresser la cause de la francophonie. Mais on sait aussi que le nombre d'étudiants africains en France est en diminution (soixante-dix mille en 1995, comparé à soixante-treize mille en 1994), tendance préoccupante qui ne peut que déboucher sur une

perte de vivacité de la francophonie. C'est pourquoi la récente déclaration de Jacques Chirac, lors de la conférence des ambassadeurs, affirmant la nécessité d'un assouplissement de la politique des visas est d'excellent augure.

De même, les différentes mesures proposées par le rapport Weil nous semblent aller dans le bon sens, qu'il s'agisse de « faciliter l'entrée des catégories d'étrangers utiles à l'économie et au rayonnement de la France (étudiants, chercheurs, investisseurs) », de promouvoir l'offre française de formation à l'extérieur de l'Hexagone ou d'ouvrir plus largement le concours de l'agrégation aux étudiants étrangers. Il est vital pour la francophonie de bénéficier d'un second souffle qui nécessite un renforcement des échanges entre la France et l'ensemble du monde francophone.

Le troisième niveau d'intervention concerne l'action commune de tous les membres de la francophonie. La question des moyens financiers est évidemment la condition de tout. Il importe plus que jamais qu'une partie croissante de l'aide au développement soit consacrée aux dépenses d'éducation.

Pourquoi ne pas mettre en place un programme d'échanges d'étudiants à l'échelle de tous les pays francophones ?

Mais la promotion de la francophonie n'implique pas seulement des moyens budgétaires : elle doit savoir mettre en synergie, j'oserais dire en convivialité agissante (en les multipliant), les échanges, les contacts, les transferts de savoir-faire si indispensables à notre développement.

Dans cet esprit, pourquoi ne pas faire également preuve d'initiative et de créativité, afin de rendre chaque jour le monde francophone plus vivant : ne pourrait-on pas décider la mise en réseau de l'ensemble des universités de l'Afrique francophone, afin de promouvoir les échanges de travaux et d'expérience ? Pour stimuler l'émulation, ne pourrait-on pas créer un prix de l'Afrique francophone, décerné chaque année à un jeune chercheur dans les différentes disciplines (sciences exactes et sciences sociales), sélectionné par un jury également francophone ?

Et – j'insiste sur cette dernière proposition – pourquoi ne pas mettre en place un programme d'échanges d'étudiants à l'échelle de tous les pays francophones ? Chaque pays adhérant à ce programme serait chargé annuellement d'accueillir, dans le cadre des universités ou grandes écoles, un certain nombre d'étudiants (par exemple dix de chaque pays francophone) pour travailler sur un ou plusieurs grands projets rattachés à la promotion de la francophonie (création de CD-Rom en français, mise en place de serveurs francophones, projets humanitaires, éducatifs, culturels...).

Ces quelques idées pourraient contribuer à rendre toujours plus entreprenante la grande famille francophone, tout en abordant le prochain millénaire sous le signe de la priorité absolue : l'éducation pour tous. Car, en s'inspirant de Malraux, on pourrait avancer que le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la connaissance, de l'intelligence technique et scientifique, de l'humanisme revivifié aux sources de nos différences, des cultures du monde entier et de leur rencontre féconde, ou ne sera pas...

Henri Konan Bédié est président de la République de Côte-d'Ivoire.

# Il faut remettre le transport routier sur le chemin du droit

par Antoine Artous et Patrice Salini

OUTRE des conditions de travail pour le moins « hors normes », une pratique de la négociation de toute évidence conflictuelle et chaotique, une succession de rendez-vous manqués, de mauvais compromis, de promesses oubliées et d'espoirs déçus, ont contribué à forger l'image d'un secteur routier archaïque. Une profession tout entière sous pression, sous tension, courant après le temps, ne comptant pas le sien, relevant le défi de l'ouverture des marchés avec une sorte d'allégresse et force gains de productivité, il n'en faut pas moins pour mettre tout sur le dos de la concurrence et de la faiblesse du secteur.

Il est vrai que ce que révèle d'abord ce conflit, c'est évidemment, une fois encore, le décalage, le fossé entre les conditions de travail et de rémunération de tout un chacun et celles des grands routiers. Il faudrait donc que les transporteurs soient faibles, affaiblis par un libéralisme échevelé, incapables de négocier avec leurs salariés, au point parfois de désertir, ce qui ailleurs serait aberrant : 10 000 francs bruts pour deux cents heures de travail par mois ! L'inaccessible Everest de la profession serait à ce prix.

La réalité est bien évidemment d'une tout autre nature. En vingt ans, rien ou presque n'a changé sur le plan social, et on ne mesure aucune rupture ni dans les ratios d'exploitation des entreprises ni dans les conditions de travail qui soit consécutive à aucune des modifications réglementaires.

Si les gains de productivité ont été massifs – 40 % pour les dix dernières années –, la croissance anormale du nombre d'entreprises pendant la seconde partie de la dernière décennie n'est liée qu'à une croissance extrêmement vive du trafic et à une réforme inutile, depuis abandonnée, des conditions

de vérification de la capacité professionnelle des candidats transporteurs qui a favorisé l'essor de la sous-traitance.

Mais à y regarder de près, le secteur n'a jamais été aussi concentré, et des activités regardées autrefois comme le privilège des petites entreprises locales sont aujourd'hui le fait de grandes entreprises cotées en Bourse. Si les statistiques officielles, en ne s'appuyant que sur les données d'entreprises et non des groupes, donnent l'image d'un secteur artisanal, c'est à tort qu'on accredité l'image d'un secteur dont les structures seraient d'un autre âge. D'après d'autres études, les vingt-

ment logique, la marge sur le chiffre d'affaire décroît, le rapport des dividendes distribués rapportés aux fonds propres des sociétés de transport routier est, par-delà les fluctuations conjoncturelles, régulièrement croissant depuis dix ans.

Il faut donc trouver ailleurs les raisons d'une crise qui semble difficile à dénouer, année après année. Rappelons d'abord que le temps est un paramètre central des transports. L'organisation du service de transport résulte de l'exploitation de ressources (véhicules, conducteurs...), qu'il convient finalement d'utiliser au mieux dans l'espace et dans le temps, ce qui est loin d'être

curieuse, nous aurions au surplus la caractéristique, en France, de mal réprimer les infractions à cette norme. De fait, s'agissant des règles s'appliquant aux salariés, le décret de 1983, l'accord social de 1994 – largement dérogeant au décret de 1983, les décrets de 1986, n'ont pas été appliqués par l'écrasante majorité des firmes.

Une prolifération considérable de textes est venue pourtant tenter de protéger les transporteurs et policer le marché en luttant contre les prix anormalement bas, la mauvaise sous-traitance, ou en imposant la facturation des temps d'attente. Inutiles, souvent inapplicables, ces textes sont tout simplement restés lettre morte essentiellement parce qu'ils étaient inadéquats.

On pose en effet le principe d'un rapport économique déséquilibré que subirait le transporteur vis-à-vis de son client, alors qu'indubitablement, la concurrence dévoyée découle avant tout de l'absence pure et simple d'Etat de droit dans ce domaine... avant, pendant, et après la libéralisation du marché. C'est avec une étonnante et unanime vérité que les participants à l'émission de Paul Amar sur Antenne 2 ont réclamé, lundi soir 2 novembre, tout simplement que l'Etat fasse respecter les lois et règlements, ce qui, soit dit en passant, est le contraire de la logique de l'accord social de 1994 qui visait à en dispenser les acteurs de ce secteur.

En dehors de cette logique de restauration du règne du droit, toute négociation contient en germe les termes d'un futur conflit.

Antoine Artous est journaliste dans la presse spécialisée transports.

Patrice Salini est directeur des études à l'Institut management logistique transports (université Paris-XII).

Le secteur n'a jamais été aussi concentré, et des activités regardées autrefois comme le privilège des petites entreprises locales sont aujourd'hui le fait de grandes entreprises cotées en Bourse

cinq plus gros groupes réalisent 50 % du chiffre d'affaires du secteur, alors que, d'après les chiffres officiels, les entreprises de zéro à cinq salariés représentent 76 % des entreprises et 15 % du chiffre d'affaires.

Sur les quelque onze mille entreprises faisant du transport à longue distance leur activité principale, celles qui regroupent cinquante salariés et plus, entreprises indépendantes ou agences de grands groupes, représentent près de la moitié des effectifs employés et du chiffre d'affaires. C'est précisément sur ce marché du transport à longue distance que depuis dix ans la concentration a été la plus forte. Plus encore, c'est également à tort qu'on dit que la rentabilité du secteur baisse. Si, comme c'est finale-

toujours aisé.

Cela suffit largement à comprendre que les conditions sociales soient déterminantes dans la concurrence que se livrent les routiers. Sans Etat de droit qui puisse imposer ses lois, sans règles scrupuleusement respectées, une sorte de spirale s'empare des conditions de compétition, tirant tout le monde vers le bas.

Une norme sociale dégradée structure pour ainsi dire totalement l'organisation des transports. Du coup, tout le monde, salariés comme artisans, s'aligne sur le seul règlement social européen, c'est-à-dire sur les limites portées aux temps de conduite et de repos. Ainsi, aujourd'hui, 50 % des grands routiers français travaillent plus de soixante heures par semaine. Chose

AU COURRIER DU « MONDE »

## LES ENSEIGNANTS COUPABLES ?

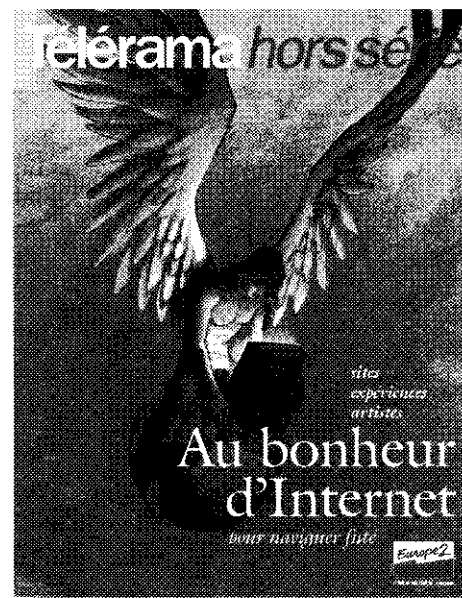
Professeur de lettres modernes, j'enseigne le français dans un collège de la banlieue parisienne, notamment en sixième. Rentrée début septembre ; accueil des élèves. Juste le temps de prendre contact et est arrivé le temps de « l'évaluation à l'entrée en sixième », qui a absorbé la quasi-totalité de l'horaire de français au cours de la première semaine.

Le 15 septembre, on se met enfin au travail « normal ». Le démarrage est lent, pour ne pas dire laborieux... Et du 29 septembre au 3 octobre me voilà mobilisée avec tous mes collègues professeurs de français et de mathématiques enseignant en sixième dans les collèges de la ville pour un « stage » obligatoire, qui durera trois journées complètes (lundi, mardi, vendredi).

Nous y retrouverons tous les instituteurs et professeurs des écoles de CM2 de la même ville. Les enseignants du premier degré seront remplacés ; quant à nous, dignes objets du courroux ministériel, nous laisserons nos élèves de sixième et des autres classes avant la fin du premier mois de l'année scolaire... (lesquels élèves seront, pour la plupart, il faut bien le reconnaître, ravis de notre défection temporaire !).

*Nostra culpa, nostra culpa...* nous sommes coupables. Coupables et pas contents, mais que faire ? Respecter les desiderata de notre ministre tels qu'ils nous ont été transmis par la presse et refusés ce stage obligatoire (dont nous venons tout juste d'être informés) ou, fonctionnaires zélés, obéir, conformément à notre statut, à nos supérieurs hiérarchiques dont dépend notre carrière, chefs d'établissement et inspecteurs/trices, qui nous ont commandé d'assister à ce stage placé sous l'égide du directeur de l'évaluation et de la prospective en personne ? Débat cornélien s'il en est, entre les devoirs du cœur et de la raison... Une chose est sûre : on trouvera sans peine des parents d'élèves pour dire que, décidément, les enseignants sont souvent absents et que le ministre a raison.

Anne-Marie Dorandeu Paris



Un hors-série pour naviguer futé dans les méandres d'Internet

Musique, jeux, photo, cinéma... Tout est sur Internet. Le hors-série Télérama démêle les fils de la toile pour vous permettre de naviguer futé sur le réseau. Découvrez des expériences internautes originales, une sélection des meilleurs sites, un répertoire des lieux branchés en France et **un guide d'accès simple, clair et détaillé**. Le hors-série Télérama *Au bonheur d'Internet*, 116 pages, 48 F, chez votre marchand de journaux.

Télérama  
Prenez votre culture en main.



# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Banque européenne, un choix politique

**QUELLE qu'en soit l'issue, la candidature officielle de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, à la présidence de la Banque centrale européenne (BCE), annoncée conjointement par l'Élysée et M. Tignon, mérite d'être saluée et soutenue. Elle rappelle, aux yeux de ceux qui auraient parfois tendance à l'oublier, que l'Europe est d'abord un projet politique, que l'euro est une construction dont les architectes ne sont ni les marchés des changes ni quelques banquiers centraux, mais bel et bien les dirigeants politiques, élus par leurs peuples.**

Annulée à la veille de la visite de Helmut Kohl à Paris, l'initiative française n'est pas illégitime. Les Français ont fait la preuve de leur savoir-faire à la tête de grandes organisations monétaires internationales, au FMI notamment. On évoque ensuite régulièrement, à Paris, l'accord implicite de 1993 entre François Mitterrand et Helmut Kohl. Ceux-ci s'étaient alors, dit-on, engagés sur un échange : « le siège contre la présidence », la BCE à Francfort, le poste de premier président à un Français. On ne dispose cependant d'aucune trace de cet accord.

En dépit de la cohabitation, l'initiative est prise en commun par les deux pôles de l'exécutif, et c'est heureux. Jacques Chirac aurait préféré Michel Camdessus, le directeur général du FMI. Mais

celui-ci a eu, ces dernières années, quelques accrochages avec les Allemands. L'Élysée s'est rallié au candidat de Matignon, le très orthodoxe Jean-Claude Trichet. Proche de Hans Tietmeyer, il est incontestable à Francfort, à défaut de l'être au PS ou parmi les séguinistes.

La candidature de M. Trichet va certes provoquer de nombreuses réactions hostiles dans les capitales européennes. Beaucoup vont plaider en faveur d'un homme issu de l'un des petits pays de la Communauté, « mieux à même de servir les intérêts du plus grand nombre », comme l'explique déjà le *Financial Times* dans son éditorial de mercredi.

En relançant la course à la présidence de la BCE, la France permet en tout cas aux hommes politiques de toute l'Europe de récupérer un choix qui avait tendance à leur échapper. La désignation du patron de la BCE relève, selon Maastricht, des chefs d'Etat et de gouvernement. Elle doit être prise, à l'unanimité, à l'occasion d'un conseil européen. Chargés de préparer le dossier, les banquiers centraux avaient eu un peu trop tendance à s'approprier la décision. Ils avaient déjà fait de leur candidat, le Néerlandais Wim Duisenberg, actuel président de l'Institut monétaire européen, le patron virtuel de la BCE. Ils avaient oublié que cette nomination est une décision politique. Le chancelier Helmut Kohl lui-même ne devrait pas être insensible à cet argument.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé  
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre  
Directeur artistique : Dominique Roynette  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## Le quatorzième printemps de la Loterie

TROIS cent soixante-quatorze tirages et une poussière de nouveaux riches ! Quel palmarsé ! C'est celui de la Loterie nationale qui célèbre en ce pluvieux automne, ce soir même, avec son 374<sup>e</sup> tirage, son quatorzième printemps.

Qui croirait à voir aujourd'hui cette grande fille robuste qu'elle fut dès sa naissance condamnée à une fin prématurée ? Deux décrets furent pris contre elle (le 12 novembre 1938 et le 20 avril 1939). Aujourd'hui encore ses jours sont comptés : son existence légale doit prendre fin le 31 décembre 1948. Bah ! tout cela ne l'a pas empêchée et ne l'empêchera nullement de poursuivre bien tranquillement sa fructueuse carrière. On ne supprime pas comme cela, d'un trait de plume, un organisme qui a pour fonction essentielle d'enrichir : l'Etat d'abord, à qui la Loterie rapporte bon an mal an plusieurs mil-

liards, et quelques privilégiés de la fortune, choisis parmi ses millions de souscripteurs.

Mais la Loterie n'est pas qu'une entreprise d'enrichissement. Elle est aussi un théâtre, un music-hall, un cirque dont chaque spectacle - gratuit - fait salle comble. Elle a son orchestre, son imprésario attirés, des troupes qu'elle engage et qui courent la France sur son chariot de Thespis. A Paris elle emprunte généralement pour cadre le palais de Chaillot ou la Mutualité, et, pour son arbre de Noël, le Vél'd'Hiv. Mais ses fastes se déroulent aussi en d'autres enceintes non moins illustres : la gare maritime du Havre, le paquebot *Ville-d'Alger* (en pleine mer), les hospices de Beaune, la grande plate-forme de la tour Eiffel, le manège de Saumur.

(6 novembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : [GO LEMONDE](http://WWW.LEMONDE.FR)  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Sortir du « tout-camion »

EN 1970, la France ne comptait que 1 125 kilomètres d'autoroutes ; en 1997, elle dispose, avec quelque 7 500 kilomètres, d'un des réseaux autoroutiers les plus modernes d'Europe. Au milieu des années 50, les transports intérieurs de marchandises étaient assurés à 60 % par le rail, moins d'un demi-siècle plus tard, la part du chemin de fer est tombée à 22 %, alors que le transport routier a connu une progression historique en voyant sa part passer de 29 % à 75 %. Une simple juxtaposition de chiffres qui met en évidence le rapport arithmétique entre l'accroissement de l'offre d'infrastructures et le développement d'un mode de transport, suffirait à expliquer les « quarante glorieuses » que vient de vivre le transport routier.

Dans les choix politiques de ces trente dernières années, la priorité donnée à la route (dont l'autoroute représente la quintessence) est telle qu'il n'est pas abusif de parler d'une stratégie du « tout-camion » menée pied au plancher avec la libéralisation des échanges et

une volonté quasi systématique de donner la préférence au privé sur le public, à l'individuel sur le collectif, à la rentabilité financière immédiate sur l'investissement socio-économique à long terme. La logique « économiste » qui sous-tendait ces orientations - mise en pratique jusque dans la méthode consistant à « concéder » l'immense chantier autoroutier à des sociétés d'économie mixte se remboursant par le péage - paraissait d'autant plus irrésistible qu'elle coïncidait avec une phase de dérégulation et une mutation profonde des modes de vie et de consommation - au point qu'il serait plus juste désormais de parler de « société de distribution ».

### SITUATION GÉOSTRATÉGIQUE

Ainsi naquit et s'imposa la spirale du mouvement perpétuel, de la souplesse absolue, de la délocalisation - ne voit-on pas sur l'A 7 des voitures Peugeot fabriquées en Espagne remontant vers le nord sur des semi-remorques avec des

plaques d'immatriculation allemandes ? - et la dictature du flux tendu, souvent dérisoire eu égard à l'urgence réelle des approvisionnements et contre lesquels le garde-fou du chronotachygraphe (le « mouchar » des routiers) paraît assez illusoire.

Les effets, largement néfastes en termes de pollution, de sécurité et de qualité de vie (pour les chauffeurs, d'abord, pour tous les autres citoyens ensuite) de cette croissance programmée de l'« unimodal » ont été accentués par la situation géostratégique de la France. Point de passage obligé des trafics croisés entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord - le tunnel sous la Manche parachevant sa « vocation » de plaque tournante -, l'Hexagone est devenu un couloir de transit où déferlent des théories de 40-tonnes, le trafic international, sous pavillon français ou étranger, ayant doublé depuis 1980 pour représenter aujourd'hui 32 % du flux intérieur. Ce « choc du corridor » de transit que la Suisse va tenter d'éviter en prévoyant de taxer lourdement à partir de 2005 les camions de gros tonnages traversant la Confédération, la France le subira de plein fouet tant que des formules alternatives, le ferroutage principalement, n'auront pas été mises en œuvre à grande échelle.

L'hégémonie indiscutable qu'exercent les poids lourds sur les transports terrestres est-elle irréversible ? Avec « un communiste devenu ministre » - comme aime à se définir Jean-Claude Gaysot pour échapper à l'étiquette « ministre communiste » qu'on lui colle souvent -, ancien cheminot converti aux vertus du « développement durable » cher aux écologistes, les choses ne devraient pas rester en l'état. Depuis cinq mois, le ministre ne cesse d'insister sur la nécessité d'un rééquilibrage entre les différents modes de transport. Dans son premier budget, des gestes ont été faits en faveur du fluvial, des transports en commun en site propre et du ferroviaire (*Le Monde* daté 26-27 octobre), mais un virage budgétaire n'étant pas brutalement négociable, c'est dans une refonte du financement des infrastructures routières et une redistribution de la manne des péages que réside une réelle perspective de changement.

Outre le ferroutage, les pistes « anti-hégémoniques » qui se dessinent le plus nettement résident d'abord dans le transport combiné, qui, associant le fer pour le tronçon central du parcours et la route pour la desserte des branches, constitue, aux yeux de M. Gaysot, « une bonne réponse aux problèmes de congestion, de renforcement de la sécurité et de protection de l'environnement ».

S'il n'est pas question de moratoire, le schéma autoroutier sera révisé et plusieurs projets (l'A51 et l'A58) ont déjà été suspendus. L'engagement a été pris de ne pas réaliser de nouvelles percées sous les Alpes (Lyon-Turin) ou les Pyrénées sans donner une nette priorité au ferroviaire. Le ministre souhaite que se multiplient les terminaux de transport combiné autour des grandes zones d'activités ainsi que les plates-formes intermodales à vocation plus internationales.

Au-delà, c'est la sensation d'avoir atteint un point de saturation qui permet d'envisager sérieusement aujourd'hui une inversion de la tendance. Les dirigeants politiques comme l'opinion en ressentent aujourd'hui la nécessité. La crise sociale que traverse le transport routier ne devrait qu'accélérer une évolution inévitable mais qui nécessitera pourtant beaucoup de temps, plus d'une décennie sans doute.

Robert Belleret

## Le penseur mondain par Philippe Bertrand



## La justice face à l'histoire

Suite de la première page

Ces objectifs ne seront cependant atteints que si les Etats membres de l'ONU soutiennent sans faille ces institutions et si le TPI améliore son propre fonctionnement. Ce qui n'est pas acquis. Au cours des premières années de la juridiction pour l'ex-Yougoslavie, créée en 1993, les juges ont dû créer de toutes pièces leurs « règles de procédures et de preuves ». Le bureau du procureur a dû mettre au point une stratégie judiciaire : quelles enquêtes lancer, à quels échelons des responsabilités s'attaquer, quels événements privilégier, aux dépens de quels autres ? Des erreurs ont été commises, certains enquêteurs n'ont pas reçu de leur hiérarchie tout le soutien qu'ils méritaient, mais, l'un dans l'autre, le TPI a passé le cap des doutes.

Aujourd'hui, il n'y a plus guère de Cassandre. Dix-neuf actes d'accusation contre soixante-dix-sept individus ont été rendus publics, et le nouveau procureur, Louise Arbour, a lancé une politique d'inculpations secrètes qui a commencé à porter ses fruits, en facilitant plusieurs arrestations. Le tribunal doit faire face à un nouveau défi. La reddition des dix Croates, au début du mois d'octobre, n'a été possible que grâce à la pression imposée sans relâche par Washington sur Zagreb et avec la promesse, américaine, de faire rapidement ouvrir leur procès. Or le TPI ne dispose que de deux chambres de première instance, d'une seule cour

d'appel et, surtout, d'une seule salle d'audience. Deux procès sont en cours (sans parler des appels), et les audiences se tiennent alternativement.

D'autres inculpés sont déjà en attente. Les procédures elles-mêmes sont longues, du fait entre autres de l'application de la « common law », le système juridique anglo-saxon, qui autorise les interrogatoires et contre-interrogatoires en salle d'audience. Le procès Tadic, un Serbe qui ne compte pourtant pas parmi les plus hauts responsables, a déjà duré près de sept mois. Celui du général Blaskic pourrait se poursuivre « des années », estime un membre du TPI !

### ABSENTE, LA FRANCE ?

L'embouteillage menace. Comment, dans ces conditions, mener des « débats justes et équitables dans un délai raisonnable » ? A La Haye, Louise Arbour souhaite faire comparaître ensemble tous les inculpés d'un acte d'accusation. De leur côté, certains magistrats plaident pour une révision complète des règles de procédure. A l'étage des juges, des idées circulent : assigner des délais, créer une commission d'instruction, réduire le nombre des témoins (cent vingt-huit pour le procès Tadic !). Le 27 novembre, les nouveaux juges prêteront serment pour un mandat de quatre ans. Six des onze magistrats entreront pour la première fois au Tribunal. C'est alors que commenceront les véritables discussions.

Les Etats ont aussi un rôle crucial à jouer. Il doivent en premier lieu faire office de bras armé de la juridiction en arrêtant, par tous les moyens, les inculpés. Après des an-

nées d'hésitation, la communauté internationale semble en être de plus en plus convaincue. Les gouvernements peuvent aussi contribuer activement au bon fonctionnement du TPI, par leur soutien politique et matériel.

Certains Etats sont en pointe. Les Etats-Unis, menés par le secrétaire d'Etat Madeleine Albright, fortement impliquée dans la poursuite des criminels de guerre, ont versé à ce jour 450 000 dollars (1 dollar = environ 5,70 francs), donné du matériel informatique et mis à la disposition du TPI des hommes, payés par l'administration américaine. La Grande-Bretagne a promis de verser 500 000 dollars pour la construction d'une salle d'audience transitoire. La Malaisie a donné 2,2 millions de dollars sur les 11,4 millions inscrits à ce jour au Fonds de contributions extraordinaires.

Plusieurs représentants de gouvernement ont fait le déplacement à La Haye. Des ministres américains, italiens, finlandais, le ministre des affaires étrangères allemand Klaus Kinkel, la présidente irlandaise Mary Robinson. « *La France a beau être l'une des marraïnes du TPI, elle n'en reste pas moins muette depuis sa naissance* », note Christian Chartier.

Absente, la France ? Pas tout à fait. Paris a donné au TPI son système de vidéo-transmission différée et quelques véhicules tout-terrain pour les missions en ex-Yougoslavie. Mais aucun fonctionnaire prêt par la France, et pas plus de contribution financière extraordinaire. « *C'est notre politique vis-à-vis des émanations de l'ONU. Nous estimons suffisant le fait que la France paye rubis sur l'ongle sa participation au budget des Nations*

», dit-on côté français, en faisant allusion au milliard et demi de dollars que Washington doit à l'ONU.

Comment expliquer cependant le silence pesant des gouvernements français successifs à l'égard du TPI ? Pourquoi aucun ministre en exercice n'a-t-il fait le déplacement ? A La Haye, on dit qu'Elisabeth Guigou pourrait assister à la prestation de serment des nouveaux juges, fin novembre. Un soutien ostentatoire à la juridiction internationale serait bienvenu, au moment même où les Français se penchent sur l'un des chapitres les plus sombres de leur propre histoire. La France est bien placée pour savoir qu'une justice rapide est préférable à un lent pourrissement. Un échec du TPI éclabousserait le monde entier. En faisant un tigre de papier de la cour pénale, la communauté internationale signerait un blanc-seing à tous les apprentis purificateurs et enterrerait pour longtemps le projet d'un tribunal permanent.

Alain Franco

### PRÉCISION

#### PALAIS-BOURBON

Dans l'article consacré aux difficultés de la machine à voter du Palais-Bourbon (*Le Monde* du 31 octobre), Roland Neidhart, directeur du service de la communication de l'Assemblée nationale, expliquait que, « *sous l'urgence d'une décision politique* », l'Assemblée avait dû faire « *tout et tout de suite* » le nécessaire pour l'installation d'un nouveau système informatique, ce qui avait compliqué la tâche d'une administration peu familière « *des projets entrepreneuriaux* ».



DISPARITION

# René Diatkine

## Un maître de la psychiatrie de l'enfant

**RENÉ DIATKINE** est mort dimanche 2 novembre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et la psychanalyse est en deuil. Le silence auquel sa maladie l'avait condamné depuis plus de deux ans va maintenant laisser place à la célébration de son œuvre. Une œuvre immense, à la mesure de ce personnage foisonnant, visionnaire, lucide, dont les contributions à la théorie et à la technique psychanalytique auront façonné des générations de psychiatres.

D'origine russe, René Diatkine, après ses études de médecine, s'était rapidement orienté vers la psychiatrie, puis, après la guerre, vers la psychanalyse. Sa rencontre avec Jacques Lacan, rencontre sin-

gulière suivie d'une retentissante rupture, reste dans les mémoires de beaucoup d'entre nous, mais n'entama en rien la sérénité que lui conférait sa constante recherche de l'autre. La psychiatrie de l'après-guerre, on l'oublie souvent aujourd'hui, était empreinte d'une brutalité dont je peux moi-même témoigner. Nous devînmes en effet amis dans le service de Georges Heuyer, aux Enfants-Malades.

C'est l'époque où, autour d'Henri Ey à Sainte-Anne, se constitua un noyau qui devait véritablement structurer la psychiatrie française telle qu'elle existe aujourd'hui dans ce qu'elle a de meilleur. René Diatkine était l'une des figures es-

sentielles de ce groupe. Au fil des années, René Diatkine développa d'intenses activités d'enseignement : à l'université de Genève, où il enseignait la psychiatrie, à Barcelone, où il forma des psychanalystes, à Paris, enfin, où le travail mené pendant des décennies au centre Alfred-Binet, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, a conquis une renommée internationale.

Mais c'est sur son apport à la théorie et à la clinique psychiatrique et psychanalytique que, me semble-t-il, il convient plus encore d'insister. René Diatkine était doté d'une extraordinaire capacité à s'identifier aux enfants, même les plus perturbés. Dans son livre, *Psychanalyse précoce* (PUF), écrit en

collaboration avec Janine Simon, il montre à quel point il est possible d'accéder à la pensée profonde d'un enfant à travers le jeu, le conte, le rêve. Cette capacité d'accès dont il faisait preuve aussi bien auprès des enfants légèrement perturbés qu'auprès de ceux qui paraissaient englués dans l'autisme et la psychose, il la devait aussi à sa très grande simplicité d'approche, à ce mélange de sérieux et d'humour dont il ne se départissait jamais.

C'est cette simplicité, cette subtilité qui lui permettaient également de traiter les adultes, notamment à travers la cure psychanalytique. Son talent était tel qu'il lui permettait d'accéder

aux mouvements les plus profonds, les plus archaïques de l'esprit humain, ceux qui parfois reviennent persécuter les adultes lorsque la psychanalyse ne les a pas délivrés de leurs souffrances premières. L'un de ses livres récents (1994) est d'ailleurs intitulé *L'Enfant dans l'adulte* (Delachaux et Niestlé). Il a théorisé cette approche dans l'un de ses livres les plus importants, *Psychose et changement* (PUF, 1991).

En outre, René Diatkine a véritablement créé une institution inédite en psychiatrie : une prise en charge à temps partiel pour les enfants, qui permet, même aux plus malades, d'être traités quelques heures par jour sans quitter ni leur

famille ni leur école. Ce parcours institutionnel est décrit dans son dernier livre : *Pourquoi on m'a né* (avec Claude Avram, Calmann-Lévy, 1995). Enfin, René Diatkine aura su ne pas garder pour lui sa science psychanalytique et psychiatrique : inlassablement, au cours de ses séminaires de formation, il l'a diffusée auprès des soignants, des institutrices, des mères de famille, de tous ceux qui partageaient avec lui l'amour des enfants.

Car cet homme était avant tout un humaniste. J'ai perdu un ami et la psychiatrie de l'enfant est orpheline d'un maître.

**Serge Lebovici, psychanalyste**

**AU CARNET DU « MONDE »**

**Naissances**

**Céline et Emmanuel** annoncent la naissance de

**Valentin CARRAUD,**

le 31 octobre 1997, à Paris.

**Pierre SIMEONI**

et **Nelly GIANNESI, Marie, Elsa,** ont la joie d'annoncer la naissance de

**Maxime,**

le 25 octobre 1997.

3, rue de Savoie, 94500 Champigny-sur-Marne. 26, rue du Bois-l'Abbé, 94500 Champigny-sur-Marne.

**Décès**

— Annette Affergan, son épouse, Michèle, Francis et Timothée Affergan, Philippe et Jérémie Affergan, ses enfants et petits-enfants, ont la douleur de faire part de la disparition de

**Maxime Théo AFFERGAN,**

enlevé à l'affection des siens à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

20, rue du Commandant-René-Mouchotte, 75014 Paris.

— M<sup>me</sup> Andrée Bressolle, M<sup>lle</sup> Françoise Bressolle, M. et M<sup>me</sup> Jean Bressolle, M<sup>lle</sup> Albane Bressolle, Les familles Bressolle et Calmette, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Pierre BRESSOLLE,**

survenu le 3 novembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

— Les familles Brun Et Giovannetti ont la douleur de faire part du décès de

**M. Raymond BRUN,**

Centrale promo 34, chevalier de l'ordre du Mérite, chef des études de locomotives Diesel à la SNCF, professeur à l'Ecole des moteurs (ENSPM), président de la commission utilisation du moteur de la SIA, administrateur et vice-président de la SIA, commissaire de haute montagne du CAF,

survenu le 29 octobre 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

41, rue Sevin-Vincent, 92210 Saint-Cloud.

— M<sup>me</sup> Anne Chaillot, M. et M<sup>me</sup> Jean Reboul, M<sup>me</sup> Michèle Boyer, M<sup>me</sup> Juliette Boyer, ont le chagrin de faire part du décès du

**docteur Pierre CHAILLOT.**

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 novembre 1997, à 15 heures, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise (avenue du Père-Lachaise, Paris-20<sup>e</sup>).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vous pouvez adresser vos dons aux Amis de Sœur Emmanuelle, CCP Paris 21 201 50 S.

10, villa de Lourcine, 75014 Paris.

— M. François Daulte, M. et M<sup>me</sup> Joël Delafond, M. et M<sup>me</sup> Olivier Daulte, Charlotte et Lucas Delafond, M. et M<sup>me</sup> Raymond Chatelanat, M. et M<sup>me</sup> Wés Sorenson, leurs enfants et petits-enfants, M<sup>me</sup> Claude Vuilleumier, ses enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Alain Daulte, leurs enfants et petits-enfants, Les descendants de M. Alfred Chatelanat, Les descendants de M. Edouard Mourgue-Molines, ont la douleur d'annoncer le décès, survenu le 2 novembre 1997, de

**M<sup>me</sup> François DAULTE,** née **Renée Audrey CHATELANAT,**

leur chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce, cousine, parente et amie.

La cérémonie funèbre a eu lieu dans l'intimité au temple d'Aubonne.

« *Or nous savons que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu.* » Rom. 8,28.

Avenue de Rumine, 50, 1005 Lausanne.

— **La Bibliothèque des arts** a le profond regret de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> François DAULTE,** cofondatrice de la maison d'édition.

— Denise Diatkine, son épouse, Gilbert et Dominique Diatkine, Daniel et Sylvie Diatkine, Sylvie Diatkine et Michael Byott, Jean-Nicolas Diatkine et Artemis Plassmann, ses enfants,

Anne Diatkine, Alain Dreyfus et Solal, Manuel Diatkine, Laure Daumezon, Marie Diatkine, ses petits-enfants et son arrière-petit-fils, ses neveux et nièces, Daphné et Lorenz Plassmann, Pierrette Lonchambon, Joachina Alves, Les familles Poliet et Kalmanson, ont l'immense douleur de faire part du décès de

**René DIATKINE,** professeur extraordinaire et docteur *honoris causa* à l'université de Genève, ancien directeur adjoint de l'Association pour la santé mentale et la lutte contre l'alcoolisme du 13<sup>e</sup> arrondissement, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 novembre 1997, à Paris.

L'inhumation aura lieu le samedi 8 novembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin, 164, avenue Jean-Jaurès, à Pantin, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de Bièvre, 75005 Paris.

— La Société suisse de psychanalyse, Et le Centre de psychanalyse Raymond-de-Saussure, ont la tristesse de faire part du décès du

**professeur René DIATKINE,**

qui fut un maître respecté et vénéral, un enseignant à l'intelligence et aux qualités humaines remarquables et, pour beaucoup, un ami dont la perte est irremplaçable.

— La Société psychanalytique de Paris a l'immense tristesse d'annoncer la mort du

**professeur René DIATKINE,**

survenue le 2 novembre 1997, à Paris.

Ancien président de la Société psychanalytique de Paris, il avait également été cofondateur et président du conseil d'administration du Centre de consultations et de traitements psychanalytiques Jean-Favreau. Figure éminente et penseur original, René Diatkine a, de par sa personnalité, son œuvre théorique et son enseignement, profondément marqué la psychanalyse et la psychanalyse de l'enfant.

L'inhumation aura lieu le samedi 8 novembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin.

— Le Groupe lyonnais de psychanalyse (SPP) apprend avec peine la mort du

**professeur René DIATKINE,** membre d'honneur du Groupe lyonnais de psychanalyse.

Sa personnalité, sa pensée et son action ont fortement marqué la psychanalyse en France : il a apporté une contribution essentielle à la formation des membres de notre groupe, notamment dans le domaine de la psychanalyse des enfants.

Le Groupe lyonnais présente à Denise Diatkine, à Gilbert et Dominique Diatkine et à leur famille ses condoléances attristées.

25, rue Sala, 69002 Lyon.

— Les Presses universitaires de France, Les directeurs, Et les membres du comité de rédaction de *La Psychiatrie de l'enfant*, ont la profonde tristesse de faire part du décès du

**professeur René DIATKINE,**

survenu le 2 novembre 1997.

Il avait fondé cette revue, il y a quarante ans, avec les professeurs J. de Ajuriaguerra, S. Lebovici et M<sup>me</sup> R. Crémieux.

— Genève, novembre 1997.

Le département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires de Genève a la tristesse d'annoncer le décès du

**professeur René DIATKINE.**

Le professeur René Diatkine a enseigné à Genève dès les années 60 jusqu'en 1995, apportant une contribution essentielle à la mise en place d'une psychiatrie dynamique et humaine. Il a généreusement transmis à toute une génération de psychiatres et de soignants l'exceptionnelle richesse de sa pensée. D'abord en compagnie de Julian de Ajuriaguerra, puis du professeur Gaston Garrone, il a infatigablement travaillé à l'amélioration de la qualité relationnelle des soins, transmettant le meilleur de la pensée psychanalytique aux équipes de soins. Son souvenir reste un très précieux repère.

— Genève, novembre 1997.

Les médecins, Les soignants, Et les collaborateurs de la Clinique de psychiatrie I des hôpitaux universitaires de Genève, qui ont eu le privilège de bénéficier de l'enseignement du

**professeur René DIATKINE,**

s'associent au deuil de sa famille et de ses proches. Ils gardent vivante la pensée de René Diatkine, et la richesse de sa pratique, tellement soucieuse de mettre en œuvre une psychiatrie humaine et créative.

75005 Paris.

— La Faculté de médecine de Genève a le vif regret de faire part du décès de

**M. René DIATKINE,** ancien professeur.

— Le président Jacques Fournier, Les membres du conseil d'administration, Les équipes du Centre Alfred-Binet, Et l'ensemble du personnel de l'Association de santé mentale dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, font part de leur grande tristesse après la disparition du

**professeur René DIATKINE.**

Le monde de la santé mentale, tous ceux qui ont bénéficié de ses soins et de son enseignement éprouvent aujourd'hui une profonde émotion.

— Les membres de l'Association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) ont la grande tristesse de faire part de la disparition du

**professeur René DIATKINE,** psychiatre, psychanalyste, président de l'association depuis sa création.

Pionnier dans les domaines de l'éducation et de la culture, il a mis, avec l'originalité et la profondeur de sa pensée, sa disponibilité et sa pertinence au service de projets dont l'extension est devenue remarquable.

« *Le handicap socio-culturel n'est pas une fatalité, c'est un malheur. Et il est possible d'y remédier en réunissant nos pratiques et nos réflexions.* » René Diatkine.

ACCES « Relais 59 », 1, rue Hector-Malot, 75012 Paris.

(Lire ci-dessus.)

— Un service religieux sera célébré à la mémoire de

**Eva GRIJALVA,**

décédée subitement à New York, le 13 septembre 1997.

Eglise Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7<sup>e</sup>, le mercredi 12 novembre, à 18 heures.

Schlumberger Limited, 42, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

— Il a plus au Seigneur de rappeler à Lui

**Guy de LAPEYRIÈRE,**

décédé le 4 novembre 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année à la résidence Clairefontaine à Louveciennes.

De la part de M<sup>me</sup> Guy de Lapeyrière, née Brigitte Le Gavrian, son épouse, De ses enfants, M. et M<sup>me</sup> Francis Bourguignat, leurs enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Ignace Froidure, leurs enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> (†) Guy de Lapeyrière, leurs enfants et petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Gérard de Lapeyrière, leurs enfants et petits-enfants, M. François Millard, ses enfants et petits-enfants, M<sup>me</sup> Marie-José Delalande, ses enfants et petits-enfants, M<sup>me</sup> Solange de Lapeyrière et ses enfants, M. et M<sup>me</sup> Francis de Lapeyrière et leurs enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 novembre 1997, à 14 h 15, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc de Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**Anne MOUNIER**

nous a quittés le 2 novembre 1997, des suites d'un cancer.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, ce mercredi 5 novembre, à Bar-raux (Isère).

Patrick et Nicolas, ses enfants, Sa famille, Ses amis, Et la communauté des Murs-Blancs.

— Le 12 septembre 1997, nous quittait, dans sa soixante-dixième année,

**Gérard VAN NUFFELEN.**

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Saint-Germain-des-Prés, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé.

**Remerciements**

— Léa Goldstein, Sarah Amar Goldstein, Laurence Goldstein, Le docteur et M<sup>me</sup>, née Stéphane Levy, et Leah, M. et M<sup>me</sup> Charles Goldstein, Toute la famille,

Très sensibles aux nombreuses marques d'affection, de sympathie et d'amitié qui leur ont été manifestées lors du décès du

**docteur Marcel GOLDSTEIN,**

et dans l'impossibilité de répondre à chacun, prient de bien vouloir trouver ici leurs profonds remerciements.

**M. Alassane THIAM,** dit **Alex,**

et prie de trouver, ici, l'expression de ses sincères remerciements.

53, rue de la Harpe, 75006 Paris. 22, rue Cantrelle, Châteauroux.

**Anniversaires de décès**

— Il y a cinq ans, le 5 novembre 1992,

**Sam LÉVIN**

nous quittait.

Sa pensée sera toujours présente parmi nous,

Sa femme, Sa famille, Ses amis.

Ses merveilleux portraits des célébrités de ce XX<sup>e</sup> siècle, œuvres qui sont désormais entrées dans le patrimoine national, seront là à jamais pour perpétuer le souvenir d'un être plein de talent, mais aussi humain, tendre et pacifique.

Bien à toi Sam, nous t'aimons.

— Il y a dix-sept ans, nous quittait le

**docteur Jacques PODRABINEK-BIERNACKI.**

Il est toujours présent dans nos cœurs.

**Avis de messe**

— En mémoire de

**Anne CELLIER,**

une messe sera célébrée le samedi 8 novembre 1997, à 10 heures, en la chapelle de

l'Institut de l'Assomption, 6, rue de Lubeck, 75016 Paris.

Que ceux qui l'ont aimée aient une tendre pensée pour elle.

**Communiqués**

**Pour que revive l'espoir ! Appel des Amis de Shalom Archav (La Paix Maintenant)**

L'esprit d'Oslo doit aujourd'hui renaître par : la lutte commune contre tous les actes de terreur, l'arrêt effectif de la colonisation dans les territoires occupés, de vraies négociations avec l'Autorité palestinienne dans la volonté mutuelle d'aboutir, afin que revivent, au sein des deux peuples, la confiance et l'espoir qu'incarrait Rabin.

Rassemblons-nous pour célébrer l'anniversaire de son assassinat, **Mercredi 5 novembre, à 18 h 30, Parvis des Droits de l'homme (métro Trocadéro).**

**Communications diverses**

« **Les aides personnelles au logement et la prestation spécifique dépendance en 1998** »

Le CETAF informe de la sortie le 4 novembre de ce tirage à part de plus de cent cinquante pages.

Ce document fait le point sur : APL, AL (ALF et ALS), AS, ALT, ATL, FSL et PSD. **CETAF : 74, rue Balard, 75015 Paris. Tél. : 01-45-57-62-66**

**CARNET DU MONDE**

Téléphones : **01-42-17-39-80** **01-42-17-29-96** **01-42-17-38-42**

Fax : **01-42-17-21-36**

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

## RESSOURCES HUMAINES

Presque toutes les entreprises américaines cherchent à recruter et à diminuer le *turn over*. Pourtant les salaires n'augmentent pas. Confrontées

à une concurrence sans cesse accrue, les entreprises américaines mènent des politiques sociales de plus en plus sélectives. « *Nous n'avons pas une politique de ressources humaines,*

*nous en avons plusieurs* », reconnaissent les dirigeants de grands groupes. ● POUR RÉDUIRE les coûts tout en attirant les meilleurs, les entreprises multiplient les distributions

d'actions aux dirigeants et exercent une forte pression sur les salariés les moins qualifiés. ● LES CALL CENTERS, centres d'appel téléphoniques, se développent. La First Union utilise le

sien pour traiter ses salariés comme des clients. Dans le même temps, un nombre de plus en plus élevé d'entreprises sous-traitent les relations avec la clientèle.

# Les politiques sociales des entreprises américaines sont de plus en plus sélectives

Malgré la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises n'augmentent pas les salaires mais distribuent des stock options pour retenir les meilleurs. L'incertitude sur l'avenir accélère les évolutions dans le management

## NEW YORK

de notre envoyé spécial

S'il veut garder son poste, Chuck Gaskin, directeur des ressources humaines (DRH) de BB&T, une banque prospère de 10 000 salariés, dont le siège est en Caroline du Nord, n'a qu'un objectif à réaliser : diminuer le *turn over* des guichetiers qui atteint 40 % par an. Dans cet Etat où le taux de chômage est de 2 %, recruter constitue un véritable casse-tête. « *Si je pouvais, je serais prêt à recruter 1 000 personnes demain matin* », reconnaissait fin octobre M. Gaskin devant un parterre d'une quinzaine de DRH français emmenés par l'association Entreprise et personnel et le cabinet américain KHN. Son collègue, John Cole, qui dirige cinquante-trois agences de BB&T, a beau mettre régulièrement sa démission dans la balance, M. Gaskin ne cédera pas : les salaires des guichetiers – environ 7,50 dollars de l'heure, 45 francs, – n'augmenteront pas de plus de 3 à 4 % l'année prochaine. Ceux qui travaillent à temps plein ne toucheront pas plus de 18 000 dollars par an (environ 108 000 francs). A peine de quoi vivre décemment. Il y a donc fort à parier qu'un certain nombre traverseront la rue principale de Charlotte pour postuler à la First Union, une autre banque où ils gagneront environ 130 000 francs par an, un salaire qui n'a pourtant rien de mirobolant.

C'est l'un des paradoxes de l'économie américaine actuelle. De New York à la Californie, en pas-

sant par la Caroline du Nord, toutes les entreprises ou presque cherchent à recruter. Récemment une entreprise de *high tech* californienne a fait voler au-dessus des plages un avion tirant une banderole publicitaire pour attirer d'éventuels candidats. « *Les entreprises utilisent les mêmes techniques publicitaires pour recruter que pour vendre une boîte de conserve* », rapporte le *San Francisco Chronicle*.

Pourtant, malgré la pénurie, les salaires n'augmentent pas. Ou, plus exactement, les salaires de la grande majorité des Américains n'augmentent pas. David Arrington, imposant DRH de Niagara Mohawk, une entreprise d'électricité de New York engagée dans le maelström de la déréglementation, n'est pas peu fier de l'accord signé en 1996 avec les syndicats. Après une année 1996 sans augmentation, les 8 500 salariés de Niagara Mohawk seront augmentés de 2 % en 1997, 2,5 % en 1998, 3 % en 1999 et 3 % en l'an 2000. En outre, en échange d'un départ à la retraite plus précoce, les syndicats ont accepté une augmentation de la flexibilité de la productivité. Et, comme cette entreprise ne sait absolument pas de quoi l'avenir sera fait, une clause du contrat impose à tout repreneur éventuel de le respecter.

L'incertitude sur l'avenir, qui paralyse nombre d'entreprises françaises, accélère les changements dans les sociétés américaines. « *L'incertitude est désormais une donnée structurelle. Notre stratégie consiste donc à mettre en place une*

*structure capable de s'adapter en permanence* », résume le DRH de Duke Energie, un électricien de Caroline du Nord. Symbole de cette philosophie : la mutuelle d'assurance Empire Blue Cross Blue Shield, dont le siège est à New York. L'équipe de direction n'a toujours pas obtenu le feu vert des autorités politiques pour privatiser la mutuelle à laquelle adhèrent les employés municipaux. Pourtant, son secrétaire général, M. Alexan-

der, n'a pas attendu ce feu vert pour annoncer la nouvelle aux 3 500 salariés : en 1998, le siège de la mutuelle s'installera au World Trade Center, à quelques rues de Wall Street, histoire de bien marquer le tournant que doit prendre la vénérable institution. Pourquoi cet empressement ? Pour la direction, la transformation en compagnie d'assurance est une absolue nécessité. Elle permettra d'em-

prunter des capitaux pour se développer par croissance externe et, accessoirement, elle permettra de mieux rétribuer les dirigeants par le biais de distribution d'actions.

« *Pour le personnel de très haut de gamme, il est psychologiquement important d'être dans une vraie entreprise. Il est plus chic pour un informaticien de travailler chez Goldman Sachs que chez nous* », explique M. Alexander.

A l'autre bout du pays, Sarah En-

gel, DRH de Cylind, une entreprise *high tech* de 450 personnes dans la Silicon Valley, souffre du même problème : « *embaucher et retenir des gens est un défi quotidien* ». C'est pourquoi, en plus des salaires très corrects – environ 360 000 francs par an pour un ingénieur de trente ans –, Sarah Engel distribue chaque année plusieurs dizaines de milliers de francs de stock options aux salariés. « *Si*

*nous permettons à un salarié de transformer immédiatement ces options en actions, cela signifie que nous souhaitons son départ. Si nous l'obligeons à les conserver cinq ans, c'est que nous voulons le garder* », explique Sarah Engel, le plus tranquillement du monde.

BB&T, Niagara Mahawk, Empire Blue Cross Shield, Cylind... quels que soient la situation de l'entreprise et son secteur d'activité, la même constatation s'impose, résumée par le DRH de Duke Power. « *Nous n'avons pas une politique de ressources humaines. Nous en avons plusieurs* ». Concurrence oblige, les entreprises cherchent à réduire les coûts tout en attirant les meilleurs. Alors que le prix de l'électricité sera peut-être réduit de moitié en cinq ans, Duke Power (23 000 salariés) s'est fixé comme objectif d'accroître ses revenus tout en diminuant ses coûts. Sa méthode : « *acheter les talents, mettre en œuvre un système de rémunération fortement corrélé aux résultats..., instaurer des changements dans les politiques de rémunération et de protection sociale, gérer les récompenses pour éliminer les plus faibles. Mettre en place des programmes ciblés de réduction de la force de travail* ».

Recruter et retenir les cerveaux, faire partir ceux dont on n'a plus besoin et adapter les systèmes de retraite et de rémunération pour qu'entre ces deux extrêmes seuls les meilleurs restent : tout est dit. Il y a sept ans, Robert Reich, analyste dans son livre *L'Economie mondialisée* les stratégies des en-

treprises globales, prévoyait un écart sans cesse croissant entre « *les manipulateurs de données* », les dirigeants, les informaticiens, les financiers, les consultants..., qui travaillent à partir de données abstraites, et ceux qui effectuent un travail routinier en concurrence directe avec les pays à bas salaires.

Aujourd'hui, cette prédiction se réalise. Pour faire passer cette politique de l'emploi très sélective, les entreprises américaines multiplient les actions de communication et d'écoute de leurs salariés. Si le management participatif est passé de mode, les entreprises multiplient les sondages internes pour prendre le pouls des salariés et développe des actions de formation à grande échelle.

Michèle Darling, DRH depuis huit mois de Prudential, un des géants de l'assurance, n'a pas d'états d'âme. « *Nos 80 000 salariés doivent comprendre l'économie, le business et les chiffres. Quand cela sera fait, ils comprendront les fondamentaux de l'économie ainsi que nos décisions. C'est la méthodeocratique* ». Pour ce faire, Prudential a créé une université d'entreprise. « *Chacun y passera et se posera deux questions : "Et moi, là-dedans, que vais-je faire ?" et "Que dois-je faire pour y parvenir ?"* » Devant les DRH français, sceptiques sur de telles méthodes, celui de Duke Power délivre sa méthode : « *Si les gens ne comprennent pas votre stratégie, ce n'est pas grave. Fixer leur des objectifs, ça, ils comprendront.* »

Frédéric Lemaître

## Quand les sociétés sous-traitent leur service-clients

## NEW YORK

de notre envoyé spécial

La cause semblait entendue : le client étant le véritable patron de l'entreprise, les relations avec la clientèle revêtent une importance stratégique. Dans la plupart des entreprises, ce service figure en bonne place au sein des directions commerciales. Pourtant, selon le magazine *Fast Company* (octobre-novembre 1997), de nombreuses sociétés américaines adoptent une nouvelle attitude que le journal résume par une formule surprenante : « *Nos clients sont tellement importants que nous ne voulons pas que nos salariés leur parlent.* » En vertu de ce principe, 33 des 100 premiers groupes américains ont sous-traité leur relation-clientèle à une société inconnue du grand public : Matrixx.

Créée il y a neuf ans par la société Cincinnati Bell, Matrixx a réalisé 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1996, année durant laquelle ses effectifs, répartis dans vingt-trois « *call centers* », sont passés de 9 000 à 15 000 salariés. Microsoft, Hitachi, Sony, DirecTV... les entreprises les plus prestigieuses n'hésitent pas à faire appel à Matrixx. Pas moins de 40 000 numéros verts aboutissent, sans que le consommateur le sache, aux standards de cette société qui, en 1996, a répondu à 200 millions d'appels, soit 500 000 par jour. Selon *Fast Company*, une des forces de Matrixx est le sentiment qu'ont ses propres salariés d'être, non pas à son service, mais à celui de ses clients. Bien que travaillant chez Matrixx et étant rémunérés par cette société, ses salariés portent le badge de l'entreprise pour laquelle ils passent leur vie au téléphone. « *Je dis aux*

*gens que je travaille pour Sony* », explique un salarié de Matrixx. Deuxième force de Matrixx : la sélection de ses équipes. Non seulement parce que répondre au téléphone aussi aimablement à 17 heures qu'à 9 heures requiert un réel professionnalisme, mais aussi parce que, forte de son expérience, Matrixx sélectionne ses salariés en fonction des besoins du client. Ainsi, pour répondre aux clients de Sony, qui lui a confié la gestion de son site Internet, Matrixx n'a pas choisi des mordus d'informatique mais, au contraire, des personnes pour lesquelles ce sujet ne constitue qu'un passe-tour.

Bien entendu, Matrixx ne lésine ni sur la formation de ses salariés – deux semaines de formation pour les 2 500 personnes travaillant uniquement pour DirecTV – ni sur les comptes-rendus envoyés au client, les fameux « *reportings* ». Pour certains clients, les *reportings* sont quotidiens. Une société d'alimentation pour bébés voit même sa base de données, entretenue par les appels téléphoniques, actualisée... toutes les dix minutes, un service jugé suffisamment viable pour que le laboratoire de recherche de l'entreprise soit directement connecté à Matrixx.

La dernière raison du succès de Matrixx est donnée par le directeur général lui-même, David Dougherty : « *Nous sommes un vecteur d'information plus objectif. Nous n'avons pas à nous inquiéter des conséquences politiques que peut représenter le fait qu'un produit n'est pas jugé bon.* »

F. Le.

## La First Union, une banque à l'écoute de ses salariés

## CHARLOTTE (Caroline du Nord)

de notre envoyé spécial

Contemplant la région de Charlotte (Caroline du Nord) du haut du quarante-quatrième étage de son siège social, la direction de la First Union, une des dix premières banques américaines, prend le temps, entre deux OPA, de savourer la situation. En dix ans, grâce à quatre-vingt-trois acquisitions, la banque est passée de 7 à 107 milliards de dollars de chiffre d'affaires et ses effectifs ont crû de 3 000 à 47 000 personnes. Entre le piano à queue et les toiles de maître, Don Johnson, directeur des ressources humaines, peut donc regarder avec une certaine condescendance le « *petit* » immeuble de vingt-deux étages, qu'une autre institution financière construit au pied de la tour.

Pourtant, cette politique de croissance pose quelques problèmes de ressources humaines. Au fin fond de la Floride ou du Connecticut, les salariés ne savent plus toujours à quel patron se vouer. Aussi la First Union a mis en place pour ses propres salariés un véritable service clientèle. A quelques kilomètres de Charlotte, dans un immense bâtiment où 8 000 personnes passent leurs journées à répondre par téléphone à la clientèle, 140 d'entre elles ne s'occupent que des salariés de la First Union. Si une partie gère les dossiers du personnel, une cinquantaine de personnes n'ont qu'une tâche : répondre aux questions que posent les salariés par téléphone pendant que, dans une salle contiguë, une demi-douzaine d'employés ne

répondent qu'au courrier envoyé par e-mails. Dans des petits boxes personnalisés, les employés de ce *call center* (centre d'appel) particulier ont rarement une minute à perdre. Chaque jour, entre 7 h 30 et 20 heures, ils reçoivent entre 900 et 1 500 coups de téléphone, avec deux pointes par mois, lorsque les salariés reçoivent leur paie bimensuelle. Comme la plupart de ses collègues, Sarah n'a pas l'air mécontente de son travail. « *Cela me permet de bien connaître toutes les questions relatives à la gestion du personnel* », estime-t-elle. Sur son écran, Sarah a accès à toutes les données sociales concernant les 47 000 salariés de la banque : salaire, ancienneté, mais aussi problèmes de santé ou droits à la retraite puisqu'une bonne partie de la couverture sociale est assurée par l'entreprise.

Pour la direction, qui doit faire face à un accroissement continu d'effectifs et ne connaît qu'imparfaitement les directions des banques rachetées, la centralisation des données est un puissant outil d'homogénéisation. Accessoirement, ce centre peut également être utilisé comme un excellent capteur social. Au-delà des appels liés à la situation personnelle des salariés, les appels permettent à la direction de la First Union de savoir où les récriminations ou les inquiétudes sont les plus vives. Signe que ces échanges téléphoniques peuvent être sensibles, ils seront enregistrés à partir du mois prochain.

F. Le

## France Télécom participe à la guerre des prix dans le téléphone mobile

CHAQUE MOIS, ou presque, réserve désormais son lot d'initiatives commerciales de la part de l'un ou l'autre des trois acteurs du marché français de la téléphonie mobile. Mercredi 5 novembre, Bouygues Télécom devait présenter un équivalent du concept de carte prépayée (Mobicarte), commercialisée depuis mars par France Télécom. Ce dernier devait, le même jour, annoncer le lancement à partir du 6 novembre, et jusqu'au 31 décembre, d'une offre promotionnelle sur son produit Ola.

« *Nous allons offrir un téléphone portable, sa mise en service pour 185 francs et un forfait de 165 francs ouvrant droit à deux heures de communication par mois (24 heures sur 24, 7 jours sur 7), pendant six mois* », explique Benoist Cirotteau, le directeur commercial de France Télécom Mobiles. A compter du 15 no-

vembre, il sera aussi possible d'acheter sans formalité administrative un coffret Ola pour l'offrir. A charge pour le bénéficiaire de remplir ensuite ces formalités.

Dans sa version initiale, en mai, Ola associait un terminal, la mise en service pour 590 francs et un forfait de 165 francs pour une heure de communication. Le prix du couple terminal-frais de mise en service avait été revu à la hausse à 790 francs, début octobre. « *Nous ferons un cadeau à nos abonnés, qui ont acheté Ola à ce prix* », promet M. Cirotteau.

Avec cette promotion, M. Cirotteau ne conteste pas que France Télécom participe à l'engrenage de la guerre des prix, tout en se défendant de l'avoir initiée. « *Contrairement à leurs premières indications, certains de nos concurrents [Bouygues Télécom notamment, NDLR] ont maintenu, au-delà de fin octobre, leurs offres de*

*promotion de terminaux gratuits. La période des fêtes de Noël arrive, Nous y allons aussi.* »

M. Cirotteau admet que cette guerre des prix n'est pas loin d'atteindre ses limites. « *Nous arrivons dans les zones planchers* », note-t-il, considérant que les opérateurs doivent trouver « *un équilibre d'ensemble* », passant à la fois par l'arrêt des subventions à l'acquisition des terminaux et un accroissement de la consommation téléphonique.

Pour attirer les clients, les opérateurs ont pris l'habitude de leur vendre, avec les abonnements ou les forfaits, des terminaux à des prix beaucoup plus bas que ceux pratiqués dans le commerce lorsque ces matériels sont vendus isolément. Le système est connu sous le nom de prime de bienvenue.

« *Cette prime était nécessaire pour lancer le marché. Cela n'a*

*plus de sens. Mon objectif est de la supprimer en 1998* », assure M. Cirotteau. France Télécom a réduit cette prime à 500 francs, contre 1 500 francs à l'origine. M. Cirotteau souligne que cette hausse du coût d'acquisition du terminal « *a été compensée par la réduction de nos tarifs dans les mobiles* ».

« *Il faut que la valeur des terminaux ait un sens pour les clients* », remarque M. Cirotteau, qui critique l'opération lancée en septembre par McDonald's avec SFR (un terminal pour trois petit-déjeuners). « *Cela dévalorise l'appareil. Nous avions été contactés, nous avons refusé parce que nous n'étions pas en période de promotion.* »

L'opération McDonald's aurait permis aux ventes de SFR de dépasser, en septembre, pour la première fois depuis longtemps, celles de France Télécom, ce dernier ayant également pâti de tarifs

globalement plus élevés. « *Juin et juillet avaient été pour nous des mois exceptionnels, avec plus de 210 000 abonnés supplémentaires par mois. Depuis début 1997, nous enregistrons chaque mois 2,5 à 3 fois plus d'abonnés que sur la même période de 1996* », se défend M. Cirotteau. « *Fin 1996, nous avions 500 000 abonnés de plus que SFR. Nous en sommes, à fin octobre, à 800 000 de plus qu'eux, avec 2,4 millions.* »

Fin 1997, France Télécom Mobiles espère « *approcher 3 millions d'abonnés* », contre 1,328 million fin 1996. Les comptes de l'activité en France devraient rester déficitaires, selon les analystes. M. Cirotteau précise que l'offre Ola totalise 250 000 abonnés depuis son lancement, mais se refuse à toute indication sur les ventes de Mobicartes. « *Ola, c'est un tiers de nos ventes et, surtout, un nouveau marché qui s'est ouvert* », se félicite-t-

il, citant le fort pourcentage d'employés, ouvriers et étudiants dans les abonnés, ainsi que la forte proportion de clients aux revenus mensuels inférieurs à 15 000 francs.

« *On est désormais dans un marché grand public* », relève M. Cirotteau, qui estime que le marché français devrait franchir le « *cap important* » des 5 millions d'abonnés à la fin de l'année, soit un taux de pénétration de près de 9 %. Alors que Deutsche Telekom vient d'annoncer qu'il envisage de donner un même numéro à ses clients pour leur téléphone fixe et leur téléphone mobile, M. Cirotteau indique que France Télécom étudie la possibilité d'une convergence fixe-mobile. « *C'est l'un des sujets de réflexion pour France Télécom en 1998. Mais il faut savoir ce qui intéresse les clients.* »

Philippe Le Cœur



# L'assurance-vie pourrait être la prochaine victime de la crise financière au Japon

Une dizaine de compagnies seraient dans une situation délicate

Après les établissements de crédit immobilier et les maisons de titres, ébranlées par la faillite de Sanyo Securities (*Le Monde* du 5 novembre) et

par une série de scandales sur leurs liens avec la pégre, un autre secteur pourrait être touché par la crise du système financier nippon : les compa-

gnies d'assurance-vie. Elles sont victimes de la dépression du marché boursier et du plancher atteint par les taux d'intérêt obligataires.

## TOKYO

de notre correspondant

La faillite de la septième maison de titres, Sanyo Securities, la première banqueroute dans ce secteur depuis 1968, est un nouvel exemple de la vulnérabilité du système financier nippon, confronté à la fois à un monceau de mauvaises créances et à la restructuration à laquelle les contraignent le plan de réforme financière (le « big bang ») entrepris par le gouvernement Hashimoto. La banqueroute de Sanyo est en outre l'illustration significative de l'échec de la « politique du convoi ». Pratiquée par les autorités monétaires, elle consiste à encadrer la société en difficulté par d'autres entreprises du secteur acceptant de se partager les coûts du sauvetage afin de maintenir artificiellement à flot (au mépris des lois du marché) la société défaillante. Cette fois, cette solidarité a failli, et le cas Sanyo pourrait bien indiquer qu'elle sera de moins en moins pratiquée à l'avenir.

Outre les maisons de titres – les quatre plus grandes d'entre elles ont été ébranlées par une série de scandales concernant leurs liens avec les racketteurs professionnels (*sokaiya*) – et les banques, pour certaines en mauvaise posture, un autre secteur

pourrait être la prochaine victime de la crise du secteur financier nippon : les organismes d'assurance-vie. Moins touchés que les autres établissements financiers par les créances douteuses (1,5 % de leur actif et 3,9 % des prêts), les compagnies d'assurances sont en revanche victimes de la dépression du marché boursier et du plancher atteint par les taux d'intérêt, qui placent les entreprises de moyenne importance dans une situation dont certains observateurs s'attendent à ce qu'elle s'aggrave dans les prochains mois.

## SIGNAL D'ALARME

Le signal d'alarme a été tiré en mai, avec la faillite de Nissan Life, une société de taille moyenne figurant dans le « deuxième tiers » de la hiérarchie des compagnies d'assurances. Elle faisait partie de ces assureurs-vie fragilisés par la dépréciation de leurs actifs à la suite d'une politique d'investissements massifs qui s'est révélée désastreuse après l'éclatement de la bulle spéculative au début de cette décennie. Aujourd'hui, une dizaine de compagnies formant ce qu'il est convenu d'appeler le « groupe de Shibuya » (quartier de Tokyo où sont situés leurs sièges) seraient dans une si-

tuation délicate, et trois d'entre elles (Kyoei, Daihyaku et Toho), qui figurent parmi les huit plus grandes, risqueraient de sérieux problèmes. Dans les milieux de l'assurance, on fait valoir que des signes encourageants tendent cependant à indiquer que le ministère des finances fait tout pour éviter une nouvelle faillite.

Le marché de l'assurance japonais (vie et dommages) est le premier du monde : selon la Compagnie de réassurance suisse, Suisse de Ré, en 1995, les Japonais ont dépensé en moyenne 5 080 dollars en assurances par tête d'habitant, contre 1 200 à 4 000 dollars dans les autres pays industrialisés. C'est un marché encore protégé et réglementé comportant une quarantaine de compagnies, dont les huit premières collectent plus du tiers des primes (Nippon Life étant le leader avec 20 % de celles-ci).

Mais les assureurs sont affectés à la fois par l'éclatement de la « bulle », la récession – dont le Japon se dégage difficilement – ainsi que la tendance à long terme à la réduction du taux d'épargne des ménages. Tous ces éléments concourent à un phénomène d'esoufflement du marché (stagnation

du nombre des nouveaux contrats). En même temps, l'évolution défavorable des marchés financiers pèse négativement sur les rendements escomptés de leurs actions (36 % de leur portefeuille mobilier en 1996).

Les compagnies d'assurances couvriraient largement leurs besoins en liquidités par des plus-values boursières, ce qui leur permettait ainsi de surmonter leurs difficultés. Mais étant donné le faible rendement d'actifs, désormais dépréciés, cette pratique n'a plus été possible. Les compagnies d'assurance-vie ont dû réduire les rendements garantis attachés aux fonds de pension publics et privés (de 4,5 % à 2,5 %). Cette baisse des rémunérations a provoqué des retraits massifs de sommes investies dans les fonds de pension, ce qui a pesé lourdement sur les comptes des assureurs et leur avait déjà créé des problèmes de liquidités en 1996. Enfin, à la dépréciation des actifs s'ajoute la concurrence que va instaurer le décloisonnement des métiers de la finance, poursuivi par le gouvernement à l'horizon 2001. Une réforme qui n'est guère de bon augure pour les compagnies les plus fragiles.

Philippe Pons

# Bruxelles ouvre une enquête sur la vente de Stardust par le CDR

Les recapitalisations atteignent 500 millions

## BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

De près ou de loin, la Commission européenne n'a pas fini de s'intéresser au Crédit lyonnais et aux entreprises qui lui ont été liées. Mercredi 5 novembre, Bruxelles devait ouvrir une procédure d'enquête portant sur les recapitalisations successives, ainsi que sur les conditions de vente de la société de louage de bateaux Stardust Marine, qui, après avoir appartenu à Altus (une filiale du Crédit lyonnais), est passée dans le giron du Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de liquider les actifs peu rentables de la banque publique.

Les recapitalisations successives ont atteint un total de 500 millions de francs, dont les deux dernières, effectuées en 1996 et 1997 par le CDR pour un montant de 348,5 millions de francs. Les services du commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, qui agissent sur plainte d'une société rivale dont le nom n'a pas été révélé, soupçonnent que l'argent frais ainsi apporté à l'entreprise s'apparente en fait – au moins en partie – à une aide d'Etat non no-

tifiée, et donc illégale. Ils s'intéressent également aux conditions de la vente de gré à gré de Stardust Marine à F.G. Marine en juin.

La transaction a porté sur 2 millions de francs, somme dérisoire comparée à l'effort financier consenti pour remettre l'entreprise sur pied. Le plaignant signale qu'il a présenté une offre sept fois plus élevée, mais qui n'a pas été retenue.

## CESSION PEU TRANSPARENTE

Les experts bruxellois voudraient savoir pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres et, de manière plus générale, s'interroger sur le caractère peu transparent de la cession.

Dans la lettre adressée à Paris, la Commission rappelle au gouvernement français que, dans la décision d'avril 1995 concernant le Crédit lyonnais, il était précisé que le CDR lui transmettrait tous les six mois la liste des actifs vendus, avec, notamment, le nom des acquéreurs. Or les informations requises pour assurer le suivi de la décision de 1995 n'arrivent qu'au compte-gouttes.

Philippe Lemaître

# Benjamin de Rothschild a pris la tête du groupe de son père

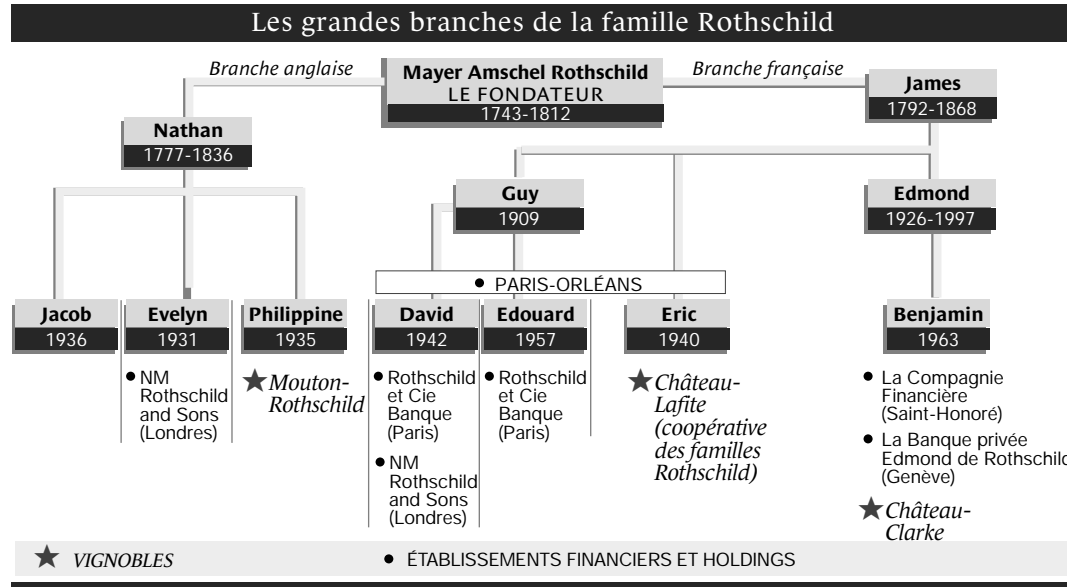
**LA ROUE TOURNE.** Trois jours après le décès d'Edmond de Rothschild, une assemblée générale devait, mercredi 5 novembre, porter sur les fonts baptismaux la nouvelle structure pivot de son groupe en France, la Compagnie financière Saint-Honoré (CFSH). Benjamin de Rothschild, trente-quatre ans, le fils unique d'Edmond et de Nadine, présidera son conseil de surveillance, et Roger Cukierman, le bras droit d'Edmond, en présidera le directoire, avec, pour directeur général, Samuel Pinto, un cousin des Rothschild.

Cette nouvelle structure, née de la fusion de la Compagnie financière Edmond et Benjamin de Rothschild Holding (Paris) et de La Savoisiennaise, simplifie l'organigramme du groupe en France et donne clairement le contrôle de la banque à Benjamin. Sa holding genevoise détient en effet 52 % de la CFSH. Cette dernière est actionnaire à 89 % de la Compagnie financière Edmond de Rothschild banque, la banque du groupe en France, et coiffe les participations (2 % de Bolloré, du Club Méditerranée, de Publicis ou de Gallimard, 10 % de l'afficheur Dauphin et 25,4 % de la radio BFM). Au total, le groupe pèse 1,9 milliard de francs d'actif net.

Edmond de Rothschild a fait en sorte que Benjamin ait toutes les cartes en main pour continuer à défendre l'indépendance de la branche cadette des Rothschild, une indépendance à laquelle son père a toujours tenu. C'est le choix qu'il semblait bien décidé à faire, en dépit des pressions amicales des deux autres branches : celle de David de Rothschild, cinquantenaire, fondateur de Rothschild et Cie Banque, une société en commandite devenue l'un des grands noms du conseil en fusions et acquisitions en France, et celle d'Evelyn, soixante-six ans, qui dirige NM Rothschild, la branche britannique, la plus lourde et influente dans la finance, une des dernières banques d'affaires indépendantes de la City.

## JEUNE ET PEU EXPÉRIMENTÉ

Ces deux banquiers, conscients de l'internationalisation rapide de leurs métiers, se sont déjà rapprochés. Evelyn a choisi David comme numéro deux de sa structure à Londres. Et ils se présentent à leurs grands clients comme le groupe Rothschild, composé de trois banques distinctes : NM Rothschild à Londres, Rothschild et Cie à Paris et Rothschild Bank AG en Suisse. Ils ont conclu deux grandes alliances avec des groupes riches en fonds propres comme la banque néerlandaise ABN-AMRO, avec qui ils partagent leurs activités sur les marchés d'actions, et



l'assureur américain AIG, avec qui ils commencent à développer des montages financiers complexes. Ils verraient bien la branche Edmond se rallier à eux, par souci de cohérence et d'utilisation unique de leur nom, une marque, il est vrai, exceptionnelle. En rapprochant leurs participations industrielles – David contrôle Francarep et ses participations dans le courtier d'assurances Siaci ou dans le groupe Imetal –, les deux branches parisiennes auraient en outre une force de frappe supérieure.

Certains doutent aussi de la capacité de la Compagnie financière à rester seule alors que les autorités de tutelle jettent les petites banques les unes après les autres dans les bras de grands groupes. Dernier exemple en date, la Banque Hottinguer s'est adossée cet été au Crédit suisse. Benjamin a-t-il un autre choix ?

Roger Cukierman répond inlassablement par l'affirmative. Pour lui, l'argument de la taille n'est pas recevable. « Même ensemble, les trois branches paraissent encore petites face aux géants du secteur », estime-t-il. Pour lui, il y a une forte demande pour des acteurs concentrés sur certaines niches comme la « boutique bancaire de luxe », la gestion d'actifs pour compte de tiers (le métier principal de la Compagnie financière et de ses sœurs suisse ou monégasque) ou certaines activités ciblées sur les marchés de capitaux. Les trois branches, complémentaires, n'ont pas besoin de se rapprocher.

Il existe déjà des passerelles entre les groupes. M. Cukierman siège au conseil de Francarep et David de Rothschild au conseil de surveillance de la CFSH. La Compagnie financière a 8 % de Rothschild et Cie Banque et 5,5 % de Francarep. Le groupe de Benjamin détient 10 % de la Rothschild

Bank AG de Zurich. La branche anglaise possède enfin 10 % de la banque privée genevoise Edmond de Rothschild, qui pèse plus lourd que la Compagnie financière à Paris. « Nous avons des liens amicaux et nous sommes solidaires, unis par le même nom », rappelle M. Cukierman.

Précisément, certains s'interrogent sur la magie que ce nom peut continuer à exercer sur les clients de la Compagnie financière en l'absence de l'ombre tutélaire d'Edmond. Jeune, peu expérimenté, fragile, Benjamin de Rothschild pourra-t-il séduire et rassurer les clients de la banque, en l'absence

d'actionnaire de référence ? Encore une fois, M. Cukierman s'en montre convaincu, rappelant que, ces dernières années, Edmond, malade, était moins présent. Il souligne que la Compagnie financière a 900 millions de francs de fonds propres – c'est bien plus que la commandite de David – et ne fait presque plus de crédit. Ses résultats sont en progression et toutes ses filiales sont bénéficiaires. Enfin, de tous les Rothschild, même s'il se garde bien de le dire, Benjamin est sans doute encore le plus riche.

Sophie Fay

**RAFAL**

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes

**GRANDS ou FORTS**

15, place du Havre Paris 8<sup>e</sup> - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE 18, av. J.-Médecin C.C. CAP 3000

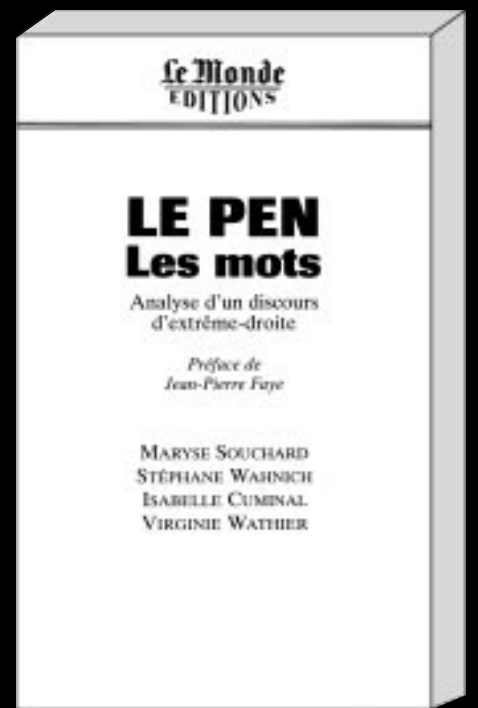
LYON ROURY 80, rue E.-Herriot

La première étude systématique des discours du président du Front national

« Enfin, dans ce livre, voici Le Pen pris au filet de ses propres mots »

JEAN-PIERRE FAYE

Le Monde EDITIONS



# Le groupe britannique Emap envisage d'investir dans la radio en France

Nommé directeur général du groupe, Kevin Hand, PDG d'Emap France, se dit prêt à racheter une station française. Dans un entretien au « Monde », il confirme l'intérêt de son groupe pour la reprise des magazines grand public de Reed Elsevier



KEVIN HAND

On fait bien, mais plus loin, plus rapidement. On va lancer des titres plus vite. On va aussi s'installer dans d'autres pays du monde,

pour devenir un grand groupe international. Nous voulons devenir plus gros que nos concurrents, être le numéro un. Notre base reste l'Angleterre et la France. On ne peut pas faire trop de choses à la fois. Je voulais d'abord atteindre la masse critique dans ces deux pays. On vient d'acheter quelque chose en Australie. C'est petit, mais nous procédons comme en France, où nous avons repris *Le Chasseur français* en joint-venture avec Bayard Presse. Cela permet d'observer le marché.

**Comptez-vous investir aux Etats-Unis ?**

« Je suis un européen convaincu, et je privilégie le Vieux Continent. Personne ne s'intéressait à la

France, alors qu'il y avait beaucoup de monde aux Etats-Unis. Quand je vois tous les oiseaux partir dans un sens, je vais dans l'autre.

**Etes-vous candidat à la reprise du leader de la presse magazine en Angleterre, la filiale de Reed Elsevier, IPC, qui est en vente ?**

« Je n'achèterai pas à n'importe quel prix. Cela dit, je rappelle que lorsque qu'on a repris les Editions mondiales et les magazines du groupe Hersant, on a dit que

veau titre féminin en Grande-Bretagne, qui s'appellera *Red*. Nous visons à moyen terme une diffusion de 250 000 exemplaires. En France, nous avons plusieurs lancements prévus au cours des dix-huit prochains mois.

**Etes-vous candidat à la reprise de certains titres professionnels d'Havas ?**

« Je ne sais pas si ces titres sont à vendre ou pas. Nous souhaitons développer notre pôle professionnel, en France comme en Angleterre. Nous avons des projets de lancement, tout en gardant un œil vigilant sur le marché. Mais je ne compte pas sur des acquisitions pour grandir. Dans ce secteur du « business to business », nous proposons des magazines, mais aussi l'organisation de Salons et de séminaires, ainsi que des produits en ligne. Cela nous permet d'expérimenter de nouvelles technologies qui pourront nous servir dans nos magazines grand public.

**Quelle est votre stratégie dans le domaine du multimédia ?**

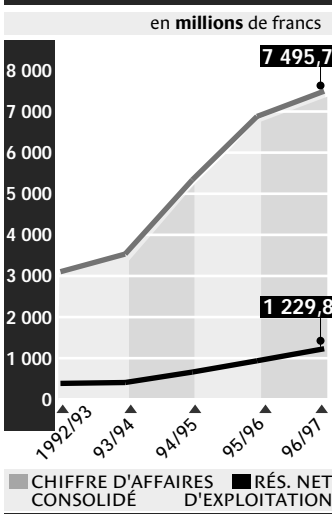
« Nous avons une stratégie dans le secteur professionnel. Pour les magazines, c'est plus difficile. Nous avons des sites Web, mais je ne mets pas une fortune sur la table. Nous ne sommes pas leader dans ce domaine. On bouge, mais pas trop.

**Le groupe a développé ses activités de radio. Voulez-vous intervenir dans ce secteur en France ?**

« Nous avons la deuxième place en Angleterre. Le métier de la radio nous intéresse. Nous sommes prêts à investir en France, s'il y a des stations à vendre à un prix raisonnable. Nous avons un savoir-faire.

**Vous avez plusieurs fois criti-**

## Une forte croissance



En cinq ans, le chiffre d'affaires d'Emap a plus que doublé. En France, le chiffre d'affaires est de 2,1 milliards de francs pour un résultat d'exploitation de 292 millions.

**qu'le système de distribution de la presse et les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP)...**

« Un groupe comme le nôtre, qui a une grande expérience des problèmes de distribution en Grande-Bretagne, a quelque chose à apporter. Nous avons des gros titres, mais aussi des petits titres. Il y a des choses à faire mais, pour des raisons historiques, on ne peut pas y toucher. C'est un club dans lequel nous ne sommes pas admis. Les NMPP sont conscientes des problèmes, mais combien de temps faut-il pour avoir son mot à dire ? »

Propos recueillis par Alain Salles

## LA CLT-UFA change le PDG de Fun Radio

LE CONSEIL d'administration de la SERC (filiale de la CLT-UFA et de M6) a annoncé, lundi 3 novembre, la nomination d'Axel Duroux comme PDG de Fun Radio. Déjà PDG de RTL 2, qu'il continuera à diriger, Axel Duroux, trente-quatre ans, succède à Benoît Sillard. Ce dernier, qui était à la tête de Fun Radio depuis huit ans, avait remis sa démission « compte tenu des évolutions futures de Fun Radio ».

Il semble que M. Sillard n'était pas disposé à assumer les décisions de l'actionnaire, notamment quant à la recherche de synergies avec les autres stations du groupe. Cette radio, qui revendique 3 millions d'auditeurs, a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 140 millions de francs et un résultat net de 12 millions de francs. En regroupant les deux radios sous une direction commune, avec les économies d'échelle que cela permet, la CLT-UFA peut espérer une meilleure rentabilité.

## DÉPÊCHES

**TÉLÉVISION : les accusations d'« appropriations illégales » et d'« escroquerie »** portées contre la Sogecable, opérateur de Canal Plus Espagne, ne sont pas « constitutives de délit », a décidé, lundi 3 novembre, la chambre d'accusation de l'audience nationale. Les poursuites devraient être abandonnées contre les dirigeants du groupe Prisa et de Canal Plus, actionnaires de la Sogecable, soupçonnés d'avoir détourné les dépôts de garantie versés par les abonnés de Canal Plus Espagne.

**Jean-Luc Delarue n'aura plus sur France 2 qu'une émission quotidienne d'une demi-heure**, « C'est l'heure », programmée chaque soir à 19 h 25 à partir du 17 novembre. Après avoir tenté d'envoyer la chute de l'audience en intercalant le jeu « Qui est qui ? » entre « C'est l'heure » et « C'est toujours l'heure », la direction de France 2 a décidé de « rassembler toute son énergie sur une seule des deux émissions » afin d'obtenir au moins 20 % de part d'audience avant 20 heures.

Guy Duthiel

## PROFIL

### UN ANGLAIS TRÈS PRESSÉ

Il a fait une entrée fracassante en France, en juin 1994. Dans l'ambiance feutrée d'un salon de l'hôtel Raphaël, la presse découvrait un drôle de PDG. Lunettes Jean-Paul Gaultier, cravates multicolores, parlant français comme une vache espagnole – il a nettement progressé depuis –, Kevin Hand venait de reprendre les Editions mondiales et les magazines du groupe Hersant. En une nuit, le groupe britannique Emap était devenu le numéro trois de la presse magazine française, soufflant le groupe créé par Cino Del Duca au nez et à la barbe d'Axel Ganz (Prisma Presse). Un an et demi après, Emap consolidait ses positions en déboursant 1,4 milliard de francs pour *Télé Star* et *Top Santé*.

Kevin Hand est un homme pressé. Après une campagne réussie en

France, il retransverse la Manche pour prendre la tête d'un groupe qui fait de plus en plus parler de lui. Il y a dix ans, Emap était inconnu, spécialisé dans la presse régionale britannique. Cette activité historique a été cédée durant l'été 1996, pour accentuer la diversification du groupe dans la presse magazine et professionnelle, ainsi que la radio.

Depuis 1984, Kevin Hand a joué un rôle-clé dans le développement de la presse magazine en Grande-Bretagne comme en France. L'homme va très vite et peste régulièrement contre certaines lenteurs de la presse française. Il a une formation de maquettiste typographe et a commencé sa carrière comme conseiller en management. Il a également travaillé dans les relations publiques. Kevin Hand y a sans doute appris la pratique d'une langue de bois joyeuse, qu'il manie à merveille. Il sait parfaitement jouer de son approche atypique du patron de presse à la française et se vante d'avoir l'un des plus petits bureaux du groupe.

Mais derrière un sourire jovial, une approche sympathique (à la réception d'Emap, on annonce à son secrétaire : « Un visiteur pour Kevin »), se cache à peine une détermination de fer et une envie de tout dévorer sur son passage. Il est trop pressé pour pratiquer l'*understatement* (l'art de la litote) cher à ses compatriotes. Préoccupé de faire parvenir le groupe à des taux de rentabilité conformes à ceux qu'attendent les fonds de pension, qui sont les principaux actionnaires d'Emap, Kevin Hand ne fait pas de sentiment. A l'historique patron de *Télé Star*, Claude Darcey, il fait comprendre qu'il a payé le journal suffisamment cher pour avoir le droit de s'en débarrasser.

Sa nomination à la tête d'Emap, à quarante-six ans, n'est pas son bâton de maréchal : « Je ne me vois pas à soixante-cinq ans dans la même position. » Pour lui, un horizon de vingt ans, c'est en effet l'éternité.

A. S.

## En France, nous avons plusieurs lancements prévus au cours des dix-huit prochains mois

J'avais payé trop cher. Ça a été la même chose avec *Télé-Star*. On voit aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Ce n'est jamais trop cher si l'on a une stratégie. Si je revendais *Télé-Star* aujourd'hui, je le revendrais presque le double. Nous avons les moyens de racheter IPC tout seul, mais on peut aussi s'associer avec un partenaire. Il n'est pas possible pour nous de garder tous les titres, car, dans certains cas, nous aurions 100 % d'un marché.

« Nous sommes en concurrence frontale avec IPC. Alors, attention, si quelqu'un d'autre reprend IPC, à un prix très élevé, il nous aura en face, et je n'ai pas du tout l'intention de m'endormir. Nous allons d'ailleurs lancer en janvier, en partenariat avec Hachette, un nou-

## Canal Plus fait du paiement à la séance le fer de lance de sa bataille avec TPS

PRODUIT d'appel par excellence des bouquets numériques, le paiement à la séance, ou pay per view (PPV), est mis à contribution pour séduire le maximum d'abonnés avant la fin de l'année. Kiosque, service de paiement à la séance de Canal Plus, a inauguré, mardi 4 novembre, un nouvel habillage, signé Gédéon, et renforcé son offre de programmes, tout en proposant une grille tarifaire plus attrayante.

Selon Alexandre Michelin, nouveau directeur des programmes numériques de Canal Plus, « le but de Kiosque sera d'attirer les abonnés qui ne consomment pas encore de paiement à la séance ». A l'attention de ces novices, Kiosque retransmettra des spectacles, tels Gilbert Bécaud à l'Olympia ou les Spice Girls, ainsi que des pièces de théâtre.

La démarche est la même à Multivision, le service de paiement à la séance de Télévision par satellite (TPS). Selon Philippe Bony, responsable de Multivision, des concerts (Phil Collins) et du théâtre seront à l'affiche : « Deux à trois pièces nouvelles par mois », grâce à un accord avec la Copat, coopérative de théâtres privés.

Kiosque, considéré comme « le cœur de l'interactivité », a été reformaté pour « accompagner l'acte d'achat ». Un canal de promotion vante les programmes diffusés sur Kiosque pour inciter l'abonné à l'achat impulsif. Le tout accompagné d'une batterie d'offres commerciales : quatre films pour le prix de trois, première commande gratuite et un système de jetons donnant droit à une réduction.

Les gros consommateurs ne sont pas oubliés. Pour les séduire, Kiosque et Multivision misent sur les « season tickets » : un système d'achat au forfait couplé avec une forte réduction des prix. Ainsi les abonnés de Canal Plus pourront souscrire pour 950 francs à l'intégralité de la prochaine saison de football de première division. Un rabais d'importance : aujourd'hui, un match est facturé 50 francs l'unité et une journée de championnat vaut 75 francs. Même ef-

fort sur la formule 1 : la saison complète (dix-sept grands prix) est proposée à 850 francs tandis que le course par course reste à 80 francs. Selon Alexandre Michelin, « cette logique de prix favorise les gros consommateurs » et permet « une fidélisation ». Sur Multivision, le forfait Ligue des champions vaut 290 francs.

## SUR LE CÂBLE

En 1997, pour sa première année pleine, Kiosque devrait dégager un chiffre d'affaires « de l'ordre de 150 millions de francs ». Une somme égale à « 10 % à 15 % » du chiffre d'affaires de CanalSatellite, précise Bruno Delecour, son président. Selon lui, « Kiosque devrait être à l'équilibre en l'an 2000 ». En octobre, Kiosque a suscité 500 000 achats, soit un peu moins d'un achat mensuel par abonné de CanalSatellite (environ 600 000 souscripteurs).

Au hit-parade, le cinéma arrive en tête avec 60 % des achats, devant le sport (40 %). Un Grand Prix de F1 réunirait de 15 000 à 30 000 achats. Les scores du football seraient d'environ 25 000 consommateurs par journée. Côté cinéma, les grands succès en salle font la majorité des achats devant les films d'action et le cinéma porno. Un tiercé semblable à celui de TPS. Pour Bruno Delecour, « les consommations du paiement à la séance sont proches de celles des vidéoclubs ».

Lancé en avril 1996, Kiosque vient seulement d'obtenir son conventionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Un passeport indispensable pour être repris sur le câble. Proposé sur les réseaux de la CGV, Kiosque est aussi en négociation avec la Lyonnaise câble. Conçu à l'origine comme un produit d'appel pour CanalSatellite, Kiosque pourrait devenir l'autre solution face au bouquet. Déjà, le pay per view est, depuis août, accessible pour les abonnés de Canal Plus numérique, qui peuvent choisir entre Kiosque et CanalSatellite.

# Coupe du monde 98

## L'aventure humaine

Un dossier réalisé par *Le Monde* en collaboration avec le Comité d'Organisation de la Coupe du monde 98

- La mise en place du volontariat
- Le CFO, une PME devenue entreprise nationale
- Des portraits de volontaires
- La préparation de l'après-Coupe du monde



A lire dans *Le Monde* du jeudi 6 daté vendredi 7 novembre



■ LE DOLLAR faisait toujours preuve d'une grande fermeté, mercredi 5 novembre dans la matinée, à 122,06 yens, 1,7247 mark et 5,7722 francs.

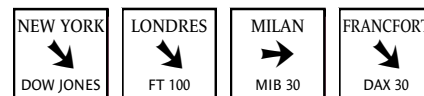
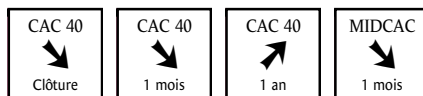
■ LA BOURSE DE TOKYO a fini, mercredi, en baisse de 0,32 %, affectée par la faillite, lundi, de la maison de courtage Sanyo Securities. Le Nikkei a perdu 52,05 points à 16 448,05.

■ DES EXPERTS AMÉRICAINS aideront l'Indonésie pour la mise en place de son programme de réformes financières, a annoncé, mercredi à Djakarta, le secrétariat d'Etat.

■ L'OR a ouvert en baisse, mercredi 5 novembre, sur le marché international de Hongkong à 313,30-313,70 dollars l'once, contre 313,50-313,90 dollars mardi en clôture.

■ L'INDICE DOW JONES de New York, a terminé, mardi, en hausse de 14,74 points (+ 0,19 %) à 7 689,13. L'indice est redevenu positif dans la dernière heure d'une séance calme.

## LES PLACES BOURSIÈRES

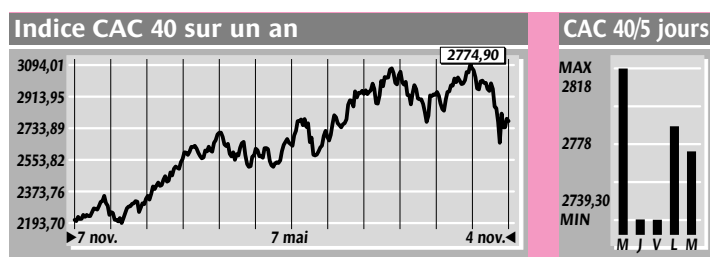


## Reprise à Paris

LA BOURSE de Paris a entamé la séance du mercredi 5 novembre sur une hausse de 1,38 % de l'indice CAC 40. Après quelques minutes de cotations, le CAC 40 affichait une progression de 1,20 % à 2 808,30 points.

En forte hausse lundi, la bourse de Paris avait reculé mardi dans le sillage du dollar et de Wall Street, en repli en début de séance. En baisse de 0,53 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait terminé la séance sur une perte de 0,47 % à 2 774,90 points. Le marché était légèrement plus actif que la veille avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 7,5 milliards de francs mais la grève des camionneurs incite les opérateurs à la prudence.

L'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing a estimé que la crise des places boursières allait « entraîner un ralentissement de la croissance un peu partout », notamment en France. Ce ralentissement pourrait coûter un point au PIB japonais et un demi point à trois quarts de point dans les autres



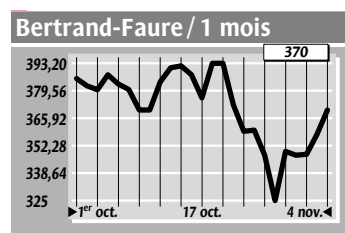
pays industrialisés. Du côté des valeurs, certaines enregistraient les retombées de l'important contrat passé par la compagnie américaine US Airways à Airbus.

Le titre Zodiac était notamment recherché car le groupe fabrique des toboggans et des sièges pour avions. L'action a fini sur un gain de 6,5 %.

## Bertrand Faure, valeur du jour

DANS UN MARCHÉ en baisse de 0,47 %, l'action Bertrand Faure s'est à nouveau distinguée en affichant mardi 4 novembre à la Bourse de Paris une progression de 3,4 % à 370 francs. Depuis le début de l'année, le titre de l'équipementier automobile spécialiste de la fabrication des sièges a gagné plus de 83 %. Une envolée qui s'explique avant tout par des rumeurs récurrentes d'OPA sur le groupe. Le capital de Bertrand Faure n'est plus considéré comme

protégé et l'arrivée dans le tour de table d'Ecia, filiale de PSA, en lieu et place de Michel Thierry alimente ces bruits



## PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

	Cours au 05/11	04/11	Var. %	Var. %
HAUSSES, 10h15				
Deveaux(Ly)#	660	+9,09	-8,33	
Cofexip	680	+5,42	+147,27	
Bouygues Offs.	312	+4,34	+134,58	
Cipe France Ly #	159	+4,05	-22,73	
Lagardere	171,90	+3,36	+20,71	
Alcatel Althom	700	+3,24	+67,94	
Essilor IntlADP	1589	+3,18	+22,23	
L'Oreal	2137	+3,13	+9,36	
Technip	639	+3,06	+31,21	
Metrologie Inter.	14,30	+2,87	-8,39	

	Cours au 05/11	04/11	Var. %	Var. %
BAISSES, 10h15				
De Dietrich	257,20	-3,67	+31,56	
Sodeho Alliance	2911	-2,47	+0,72	
Gr.Zannier (Ly) #	131	-2,16	+11,77	
Lapeyre	330	-2,07	+10,73	
Sade (Ny)	186,20	-2	-0,85	
NRJ #	805	-1,82	+22,34	
Fromageries Bel	4095	-1,77	-4,72	
Nord-Est	117	-1,68	-9,37	
Cerus Europ.Reun	32,20	-1,52	-0,06	
Plastic Omn.(Ly)	651	-1,51	+55	

## VALEURS LES PLUS ACTIVES

	05/11 Titres échangés	Capitalisation en F
SEANCE, 10h15		
Alcatel Althom	132432	92570589
Axa	83054	33691456,80
Eaux (Gle des)	46544	33608287
Carrefour	8409	26864559
Elf Aquitaine	29973	21624073
Lafarge	55346	19993137,20
SCOR	57004	15506299
Rhone Poulenc A	57244	14690624,30
LVMH Moet Hen.	12204	12480073
L'Oreal	5597	11905534

## PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

	Cours au 05/11	04/11	Var. %	Var. %
HAUSSES, 10h15				
Sidergie	1053	+4,98	+69,83	
Union Fin.France	578	+4,71	+3,21	
Virbac	445	+4,70	-27,87	
Gel 2000	52	+4	-23,75	
Info Realite #	210	+2,94	+0,10	

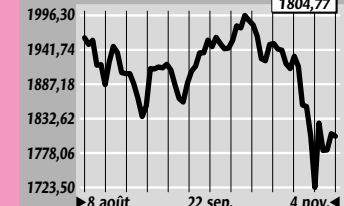
	Cours au 05/11	04/11	Var. %	Var. %
BAISSES, 10h15				
Jet Multimedia	537	-4,95	-15,43	
Paul Prédault #	125,30	-4,93	-33,70	
ICBT Groupe #	202,50	-4,70	+0,24	
Boiron (Ly)	296,90	-3,91	-2,33	
Nomai #	132	-3,64	-12,05	

## INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

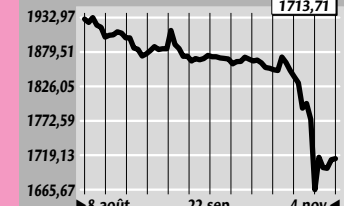
	04/11	03/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1893,96	1898,12	-0,22
Ind. gén. SBF 250	1804,77	1808,81	-0,22
Ind. Second Marché	1713,71	1712,02	+0,10
Indice MidCac	1518,48	1505,76	+0,85

	Cours au 05/11	04/11	Var. %
Valeurs indus.	2066,50	2075,73	-0,45
1 - Energie	2761,28	2803,87	-1,52
2 - Produits de base	1975,03	1984	-0,45
3 - Construction	1768,64	1781,54	-0,72
4 - Biens d'équip.	1441,20	1437,13	+0,28
5 - Automobile	2208,73	2212,65	-0,18
6 - Biens consom.	3354,51	3365,54	-0,33
7 - Indus. agro-alim.	1429,30	1428,39	+0,06
Services	1942,98	1931,53	+0,59
8 - Distribution	3612,71	3591,52	+0,59
9 - Autres services	1271,70	1264,18	+0,60
Sociétés financières	1375,47	1383,23	-0,56
10 - Immobilier	736,14	744,70	-1,15
11 - Services financ.	1421,91	1440,37	-0,59
12 - Sociétés invest.	1644,81	1648,31	-0,21

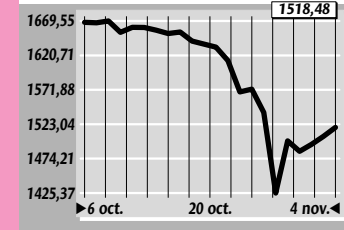
## Indice SBF 250 sur 3 mois



## Indice second marché sur 3 mois



## Indice MidCac sur 1 mois



## Petite baisse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a fini en baisse de 0,32 % mercredi, affectée par les incertitudes entourant les marchés asiatiques et par la faillite, lundi, de la maison de courtage Sanyo Securities. L'indice Nikkei a terminé la journée en repli de 52,05 points à 16 448,05 points.

La faillite de Sanyo Securities commence à peser sur le marché dans la mesure où certains investisseurs annulent des contrats avec des fonds affiliés à la société de Bourse, rapportent des courtiers.

A Wall Street, l'indice Dow Jones a fini mardi en hausse de 14,74 points (+0,19 %) à 7 689,13 au terme d'une séance calme où l'indice est repassé dans le positif dans la dernière heure d'échanges. Le Dow Jones a évolué la plus

grande partie de la journée autour de 30 points de baisse après sa progression de plus de 3 % lundi. Mais Wall Street a finalement peu réagi à la baisse de la Bourse de Hong Kong, qui a terminé en recul de 4,2 % mardi. Le Dow Jones a pratiquement retrouvé son niveau d'avant le 27 octobre et la chute de plus de 550 points (-7,2 %) du Dow Jones.

## INDICES MONDIAUX

	Cours au 04/11	Cours au 03/11	Var. en %
Paris CAC 40	2774,56	2787,96	-0,48
New-York/DJ Indus.	7641	7674,40	-0,44
Tokyo/Nikkei	16500,10	16458,90	+0,25
Londres/FT100	4890,70	4906,40	-0,32
Francfort/Dax 30	3812,45	3854,07	-1,09
Frankfort/Commer.	1272,78	1279,41	-0,52
Bruxelles/Bel 20	2914,73	2914,73	...
Bruxelles/Général	2361,47	2384,90	-0,99
Milan/MIB 30	1236	1236	...
Amsterdam/Gé. Cbs	599,70	602,70	-0,50
Madrid/Ibex 35	566,90	566,46	+0,08
Stockholm/Affarsal	2371,29	2371,29	...
Londres FT30	3182,70	3175,10	+0,24
Hong Kong/Hang S.	10780,80	11255,10	-4,40
Singapour/Strait t	1713,76	1703,95	+0,57

## NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

	04/11	03/11
Alcoa	72,87	74
Allied Signal	36,81	36,06
American Express	79,93	79,87
AT & T	49,37	49,93
Boeing Co	47	47,68
Caterpillar Inc.	52,12	52,25
Chevron Corp.	86,18	86,68
Coca-Cola Co	58,12	58,25
Disney Corp.	86,12	85,50
Du Pont Nemours&Co	58	59,87
Eastman Kodak Co	63,25	63,25
Exxon Corp.	62,56	62,25
Gén. Motors Corp.H	66,68	67,25
Gén. Electric Co	68,43	67,12
Goodyear T & Rubbe	65,25	65,18
Hewlett-Packard	64,62	63,50
IBM	102	101,62
Intl Paper	46,75	48,06
J.P. Morgan Co	116,25	114,31
Johnson & Johnson	60,12	59
Mc Donalds Corp.	46,06	45,62
Merck & Co.Inc.	88,18	90,62
Minnesota Mng.&Mfg	92,87	92,18
Philip Morris	42,06	41,56
Procter & Gamble C	71,75	70,93
Sears Roebuck & Co	46,18	45,31
Travelers	73,06	71,56
Union Carb.	46,18	46,43
Utd Technol	71,68	70,93
Wal-Mart Stores	36,37	36,31

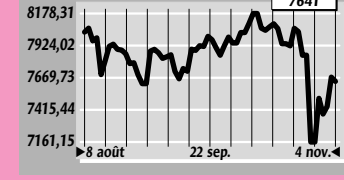
## LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

	04/11	03/11
Allianz Lyons	4,97	4,99
Barclays Bank	15,03	15,28
B.A.T. industries	5,37	5,31
British Aerospace	16,51	16,25
British Airways	5,83	5,93
British Petroleum	8,82	8,78
British Telecom	4,55	4,55
B.T.R.	2,13	2,08
Cadbury Schweppes	5,97	5,96
Eurotunnel	0,60	0,61
Forte	...	...
Glaxo Wellcome	13,03	12,80
Granada Group Plc	8,23	8,26
Grand Metropolitan	5,45	5,50
Guinness	5,49	5,49
Hanson Plc	0,87	0,87
Great lc	7,05	7,18
H.S.B.C.	14,18	14,65
Imperial Chemical	8,97	8,97
Legal & Gen. Grp	4,80	4,84
Lloyds TSB	7,47	7,60
Marks and Spencer	6,02	6,28
National Westminster	8,83	8,81
Peninsula Orienta	6,97	6,98
Reuters	6,46	6,58
Saatchi and Saatchi	1,25	1,23
Shell Transport	4,33	4,29
Tate and Lyle	4,63	4,61
Zeneca	18,58	19,09

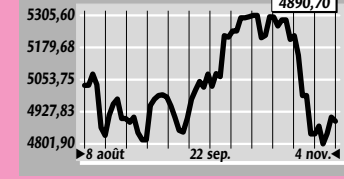
## FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

	04/11	03/11
Allianz Holding N	391	397,50
Basf AG	59	59,90
Bayer AG	60,20	61,60
Bay hyp&Wechselbk	73,35	74
Bayer Vereinsbank	100,60	101,80
BMW	1296	1289
Commerzbank	60,40	61,30
Daimler-Benz AG	118,40	120
Degussa	82	80,50
Deutsche Bank AG	112,75	115,10
Deutsche Telekom	32,75	33,70
Dresdner BK AG FR	71,70	72,20
Henkel VZ	90,80	94,40
Hoechst AG	68,30	68,75
Karstadt AG	589	599
Linde AG	1020	1055
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	525	524
Mannesmann AG	791	766
Metro	77,50	80
Muench Rue N	509	515,50
Preussag AG	469,50	475
Rwe	77,80	77
Sap VZ	515	531
Schering AG	173	176
Siemens AG	108,55	109,65
Thyssen	411	410,50
Vebe AG	98,80	98,40
Viag	846	824
Volkswagen VZ	816	818

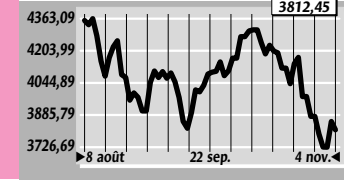
## New York. Dow Jones sur 3 mois



## Londres. FT100 sur 3 mois



## Francfort. Dax 30 sur 3 mois



## LES TAUX



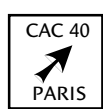
## LES MONNAIES



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Liquidation : 21 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 10h15



+1,52%
CAC 40 : 2817,04

Table of market data for CAC 40, including columns for VALEURS FRANÇAISES, Cours précéd., Derniers cours, and Paiement dernier coup. (1)

Main table of market data for various companies and indices, including columns for company names, prices, and changes.

Table titled 'VALEURS ÉTRANGÈRES' showing market data for international companies and indices.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;
N = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Table of market data for 'COMPTANT' section, including columns for OBLIGATIONS, du nom., and du coupon.

Table of market data for 'ACTIONS FRANÇAISES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'ACTIONS ÉTRANGÈRES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'ACTIONS ÉTRANGÈRES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Table of market data for 'SECOND MARCHÉ' section, including columns for VALEURS, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'ACTIONS FRANÇAISES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'ACTIONS ÉTRANGÈRES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'ACTIONS ÉTRANGÈRES' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 4 novembre

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Table of market data for 'SICAV et FCP' section, including columns for VALEURS, Émission, and Rachat net.

Table of market data for 'SICAV et FCP' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'SICAV et FCP' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of market data for 'SICAV et FCP' section, including columns for company names, Cours précéd., and Derniers cours.

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



**SPORTS** L'AJ Auxerre et Strasbourg sont les deux seuls clubs français à s'être qualifiés, mardi 4 novembre, pour les huitièmes de la finale de la Coupe de l'UEFA. ● VAIN-

QUEURS au match aller de l'OFI Crète (3-1), les Auxerrois se sont inclinés (3-2); les Strasbourgeois qui avaient battu Liverpool 3-0 ont résisté aux Anglais qui l'ont emporté 2-0, mais

ces derniers sont éliminés. ● DÉCEPTION pour Lyon où l'Inter de Milan s'est qualifié (3-1) malgré sa défaite du match aller (2-1). Bastia a livré une belle partie face aux Steaua Bucarest,

mais en vain : vainqueurs 3-2, les Corses avaient été battus 1-0 à l'aller. Les Messins ont éliminés par Karlsruhe (1-1, 2-0 à l'aller). ● LA FRAYEUR des seizièmes de finale est pour l'Ajx

Amsterdam, champion d'Europe 1995, qui a été mené 2-0 par les Italiens d'Udinese avant d'arracher sa qualification dans les toutes dernières minutes de la partie (1-2, 1-0 à l'aller).

## Les jeunes Lyonnais piégés par les vedettes de l'Inter de Milan

Une fois encore, l'Olympique lyonnais s'est incliné sur sa pelouse du stade de Gerland. En Coupe de l'UEFA, les hommes de l'entraîneur Bernard Lacombe n'ont pas pu vaincre le mal étrange qui les afflige en championnat de France de première division

LYON

de notre envoyé spécial

Il est rare qu'une équipe battue par deux buts d'écart devant son public quitte le terrain sous les applaudissements et les vivats. C'est pourtant ce que les jeunes joueurs de l'Olympique lyonnais ont vécu mardi 4 novembre sur la pelouse de Gerland, et sous une pluie battante.

Les trente mille spectateurs qui rêvaient d'assister à ce qui aurait constitué un bel exploit, à savoir la qualification des « gones » face aux vedettes expérimentées de l'Inter, ont su ravalier leur déception au coup de sifflet final. Et applaudir à tout rompre les joueurs de Bernard Lacombe, pourtant battus 3-1 et, en conséquence, éliminés de la Coupe de l'UEFA.

La victoire aussi belle que surpre-

nante obtenue par les jeunes Lyonnais lors du match aller, disputé à Milan (2-1), n'a donc pas suffi. Reconnaissant avoir abordé ce premier face-à-face avec une décontraction coupable, les coéquipiers de l'insusable Giuseppe Bergomi avaient promis de remettre de l'ordre dans la maison Inter. Autrement dit, de montrer à ces jeunes Français que le talent et l'enthousiasme ne suffisent pas à stopper une équipe de stars au sein de laquelle l'expérience tient lieu de carte de visite. Et lorsque le vice s'allie au talent, comme c'est le cas lorsque la machine Inter tourne à plein régime, il ne reste plus qu'à s'incliner.

DIFFÉRENCE DE STANDING

Avant même que ne débute ce Lyon-Inter prometteur, la différence de standing entre les deux équipes se lisait sur la feuille de match. Côté lyonnais, sept jeunes joueurs formés au club (Ghislain Anselmini, Florent Laville, David Li-

nares, Ludovic Giuly, Frédéric Kanoute, Christian Bassila et Cédric Uras) alignés dès le coup d'envoi. Côté Inter, une pléiade d'internationaux, de l'Italien Gianluca Pagliuca au Français Youri Djorkaeff en passant le Nigérian Taribo West, et, bien sûr, le Brésilien Ronaldo, devenu un habitué de la pelouse de Gerland, qu'il foulaît pour la troisième fois en moins de six mois après ses deux apparitions effectuées lors du Tournoi de France avec la Seleçao, au mois de juin.

Sur un terrain rendu extrêmement glissant par la pluie incessante, le jeu collectif plutôt séduisant développé en première période par les jeunes Lyonnais se révélait totalement inefficace puisque Gianluca Pagliuca n'allait pas avoir le moindre tir cadré à se mettre sous les gants. De son côté, l'Inter entamait comme prévu son opération de réhabilitation en inscrivant rapidement un but, signé Francesco Moriero, à la suite d'un coup franc de Ronaldo mal repoussé.

Les dernières illusions lyonnaises allaient s'envoler dès la reprise, à la suite d'une action menée par les deux Français passés à l'ennemi. D'abord un passe lumineuse de Youri Djorkaeff, né à Lyon, puis un tir victorieux de Benoît Cauet, natif de Châtelleraut, et voilà l'Inter qualifié.

Pas pour longtemps puisque, dans la foulée, un véritable missile envoyé par Jacek Bak, l'international polonais de l'OL, se fichait sous la barre transversale du gardien de l'Inter et permettait au public de Gerland de reprendre espoir.

Mais, en Coupe d'Europe, les contes de fées se font rares. Surtout face à une formation italienne invaincue dans son championnat et se permettant le luxe de laisser sur le banc de touche trois internationaux sud-américains (le Chilien Ivan Zamorano, l'Argentin Diego Simeone, l'Uruguayen Alvaro Recoba) sans que son potentiel offensif s'en trouve diminué. Et même sans le génie d'un Ronaldo, une fois de

plus muselé par l'étonnant Florent Laville, cet Inter cynique et réaliste sait frapper là où ça fait mal. C'est ainsi que Francesco Moriero, reprenant un tir du Brésilien Zé Elias qui avait heurté le poteau du but gardé par Gregory Coupet, inscrivait le troisième but de son équipe. Celui de la qualification italienne.

LÉGITIME FIERTÉ

« Ce soir, nous avons beaucoup appris. Lors du match aller à Milan, l'OL a réalisé un grand match. Cette fois, l'équipe n'a réussi qu'un bon match. Et, face à l'Inter, ce n'est pas suffisant », déclarait Alain Caveglia, capitaine déçu. Pendant ce temps, Youri Djorkaeff, l'enfant du pays, analysait froidement la situation : « J'ai senti les Lyonnais beaucoup plus tendus qu'à San Siro, moins agressifs sur le porteur du ballon, moins libérés. Nous avons rapidement imposé notre rythme sur une pelouse bien meilleure qu'à Milan et, à partir de là, tout a été plus facile... » L'élimination logique face à la

meilleure équipe italienne du moment ne doit pas faire oublier toutes les promesses que laisse entrevoir cette jeune équipe lyonnaise. Club formateur exemplaire, l'Olympique lyonnais doit continuer dans cette voie et ne peut, de toutes façons, entreprendre une autre politique. Même si son budget de fonctionnement (170 millions de francs) n'a rien de ridicule dans le football français, l'OL n'aura jamais les moyens colossaux de son adversaire d'un soir, ni même ceux du PSG ou de l'AS Monaco.

Des poussins aux juniors, les jeunes Lyonnais rafflent titres et récompenses depuis des années. Et, sur la feuille du match Lyon-Inter, douze joueurs sur dix-huit ont été formés au club. De quoi ressentir une légitime fierté et expliquer les applaudissements chaleureux du public de Gerland à l'issue d'une défaite paradoxalement assez prometteuse.

Alain Constant

## Auxerre et Strasbourg passent, Bastia et Metz tombent

● **Bastia - Steaua Bucarest, 3-2 (match aller : 0-1).** Menée à la mi-temps (0-2), l'équipe de Bastia a réussi une superbe remontée pour s'imposer 3-2 devant le Steaua Bucarest. Mais cette victoire n'a pas suffi à assurer la qualification des Corses, qui avaient été battus 1-0 au match aller. La partie s'est enflammée dès les premières minutes avec de belles actions bas-taises : un retourné de Sébastien Pérez à la 8<sup>e</sup> minute, un beau raid d'Ermin Siljak à la 11<sup>e</sup> et une action de Prince sur l'aile gauche à la 12<sup>e</sup> ont d'abord laissé penser que les hommes de Frédéric Antonetti pouvaient prendre l'avantage. Mais, à la 14<sup>e</sup> minute, sur une ouverture limpide de Serban, une frappe instantanée en pleine lucarne de Munteanu semait le doute. Le jeune prodige roumain, âgé de dix-sept ans, doublait la marque à la 40<sup>e</sup> minute. Après le repos, Bastia ne renonçait pas et revenait au score grâce à Prince (52<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup>). Et l'équipe, réduite à dix après l'expulsion d'Ermin Siljak (62<sup>e</sup>), prenait l'avantage à la 78<sup>e</sup> minute grâce à une frappe de Mendy.

● **Karlsruhe - Metz, 1-1 (match aller : 2-0).** Un but de Danny Boffin à la 10<sup>e</sup> minute, et Metz, battu 2-0 à l'aller, a un instant cru à sa bonne fortune. Mais c'est encore Thomas

Hässler, auteur des deux buts de Karlsruhe il y a deux semaines, qui a douché les espoirs messins en égalisant grâce à un coup franc. Les Allemands ont ensuite tenu le jeu et verrouillé leur défense.

● **OFI Crète - Auxerre, 3-2 (match aller : 1-3).** Malgré une défaite concédée dans les arrières de jeu contre OFI Crète, à Hérahkion, l'AJ Auxerre s'est qualifiée pour les 8<sup>e</sup> de finale de la Coupe de l'UEFA. L'équipe entraînée par Guy Roux imposait son jeu en première période grâce à une meilleure maîtrise technique et tactique, prenant le dessus sur la fougue et la volonté des Crétois. Stéphane Guivarc'h symbolisait cette emprise sur un coup franc (37<sup>e</sup>). En seconde période, le jeu était plus débridé. Papadopoulos, lui aussi sur coup franc (57<sup>e</sup>), redonnait espoir à sa formation, mais trois minutes plus tard Thomas Deniaud redonnait l'avantage à Auxerre grâce à un retourné. OFI Crète égalisait à la 75<sup>e</sup> minute sur penalty (Papadopoulos), et Anastasiou (90<sup>e</sup>) offrait à son équipe une victoire insuffisante.

● **Liverpool-Strasbourg, 2-0 (match aller : 0-3).** Pour se qualifier, Strasbourg a dû résister

aux assauts de l'équipe de Liverpool, battue 3-0 à l'aller. La partie ne fut ainsi qu'une longue domination des Anglais pour refaire leur retard. Les équipiers de Fowler, meilleur homme du match, ont failli y parvenir, marquant à deux reprises, par Fowler sur penalty (64<sup>e</sup>) et par Riedle (83<sup>e</sup>). Mais, comme l'an dernier face au PSG, les Reds n'ont pu se sortir d'une situation par trop compromise à l'aller.

● **Olympique lyonnais - Inter de Milan, 1-3 (match aller : 2-1).** Lire ci-dessus.

● **Les autres résultats :**  
 Udinese - Ajax Amsterdam 2-1 (0-1)  
 Dinamo Tbilissi - Braga 0-1 (0-4)  
 Croatia Zagreb - MTK Budapest 2-0 (0-1)  
 Real Valladolid - Spartak Moscou 1-2 (0-2)  
 Twente Enschede - Aarhus 0-0 (1-1)  
 Lazio Rome - Rotor Volgograd 3-0 (0-0)  
 Aston Villa - Athletic Bilbao 2-1 (0-0)  
 PAOK Salonique - Atletico Madrid 4-4 (2-5)  
 Munich 1860 - Rapid Vienne 2-1 (0-3)  
 En gras, les équipes qualifiées. Entre parenthèses, le score du match aller. Le tirage au sort des 8<sup>e</sup> de finale (aller 25 novembre, retour 9 décembre) aura lieu vendredi 7 novembre à Genève.

DÉPÊCHES

● **AUTOMOBILISME : la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, s'est déclarée confiante quant au déroulement du Grand Prix de France de formule 1, mardi 4 novembre, à l'issue de sa rencontre avec le président de la Fédération internationale automobile (FIA), Max Mosley. « Nous sommes dans une situation qui devrait permettre au Grand Prix de France de se dérouler », a-t-elle déclaré, indiquant que les derniers obstacles à la tenue de l'épreuve (sans doute organisée entre le 26 et le 28 juin 1998) devraient être levés au début du mois de décembre grâce à un décret qui « responsabilise les fédérations sur l'organisation de la présence des médias tout en notant la liberté d'accès auquel le droit fondamental français, au-delà de la loi, le précise ».**

● **FOOTBALL : grâce à sa victoire, mardi 4 novembre, face à Niort (4-2), en match en retard de la 15<sup>e</sup> journée du championnat de France de deuxième division, l'AS Saint-Etienne a quitté les tréfonds du classement général pour remonter à la seizième place.**

● **TENNIS : la Française Mary Pierce est assurée de participer aux Masters féminin, qui mettra aux prises les seize meilleures joueuses de la saison, du 17 au 23 novembre, à New York (Etats-Unis).**

● **VOILE : le Britannique Pete Goss et le Français Raphaël Dinelli (BMW-Performance) ont franchi la ligne d'arrivée de la Transat en double Le Havre-Carthagène (Colombie), mardi 4 novembre, à 23 heures (heure française), prenant la cinquième place des monocoques derrière Parlier-Tabarly (Aquitaine-Innovations), Thiercelin-Wavre (Somewhere), Maurel-Dahirel (Saupiquet) et Fa-Bargues (Budapest). Les deux hommes ont parcouru les 4403 milles de la traversée de l'Atlantique en 24 jours 9 heures, à une vitesse moyenne de 7,52 nœuds.**

# Invitation aux voyages...

**HAUTES-ALPES**  
 05350 MOLINES-EN-QUEYRAS  
 Parc Régional, 5 km de St-VÉRAN  
 Neige - Soleil - Tous Skis  
 Raquettes - Chiens de Traineaux  
**HÔTEL LE CHAMOIS \*\***  
 Logis de France  
 1/2 pension 280 F à 300 F  
 Tél : 04.92.45.83.71 - Fax : 04.92.45.80.58

**HAUTE SAVOIE**  
 SOMMAND PRAZ-DE-LYS  
 1 500 M. Pied des Pistes - Fond, Alpin  
**HOTEL DU LAC 2 \***  
 PISCINE - SAUNA - SPA  
 Pension complète 240 F à 370 F  
 PROMO 5 jours minimum tout comp.  
 (Matériel + Forfait ski + Pension)  
 BASSE SAISON 1 800 F / NOËL 2 200 F  
 Semaine et Week-End groupe  
 Tél. : 04.50.34.20.88

**Xugaraj**  
 "... l'une des grandes tables  
 des cuisines de l'Inde"  
 Le Monde 11/10/94  
 A midi le Delhi-Express 130 F  
 Carte environ 180 F à 190 F  
 14, rue Dauphine - PARIS 6e  
 01.43.26.44.91 - Fermé lundi midi

L'INDE SUCCULENTE  
 au  
**MAHARAJAH**  
 72, bd St-Germain 5<sup>e</sup>  
 Menus 127 F - 169 F  
 01.43.54.26.07 / T.L.J.

**3615 Réducteur**  
 http://www.reducteur.fr  
 Les vacances en direct

**Partez en janvier !**  
**CIRCUIT THAILANDE / TRIANGLE D'OR**  
 7 Nuits - Hôtels 3\*  
 Pension complète - Vols Lauda Air A/R  
 Départ Paris et Nice 4 680 F

**CIRCUIT AU VIETNAM**  
 12 Nuits - Hôtels 3\*  
 Pension complète - Vols réguliers A/R  
 Départ Paris 11 480 F

**SEJOUR A BALI**  
 7 Nuits - Hôtel "KUTA BUNGALOWS" 2\*  
 Petits-déjeuners - Vols Thai Airways A/R  
 Départ Paris 6 950 F

**PARIS - BANGKOK**  
 Vols Lauda Air A/R 2 780 F

**IBERIA**  
 AUTOUR DU MONDE  
 vous font découvrir  
 les plus beaux golfs d'ESPAGNE  
 Pour vos séminaires, stages de golf,  
 vacances...  
 demandez notre brochure  
**"GOLF AUTOUR DU MONDE" ESPAGNE**  
**VOYAGES GALLIA**  
 12, rue Auber, 75009 Paris  
 Tél. 01 53 43 36 36  
 Fax 01 47 42 84 07

"GOLF AUTOUR DU MONDE" ESPAGNE  
 NOM : \_\_\_\_\_  
 PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_

**Directours.**  
 Directours est toujours  
 moins cher, à qualité égale.  
**THAILANDE** circuit individuel  
 guidé 9j : 5 980 F  
 vol régulier + circuit en pension  
 complète (sauf Bangkok),  
 départs quotidiens Paris et  
 province.  
**SEJOUR PLAGE PHUKET**  
 9j à partir de : 4 845 F  
 (vol + hôtel\*\*\*). Vol + Méridien  
 Phuket : 6 585 F de Paris et  
 province.  
**NUITS D'HOTEL BANGKOK :**  
 MANOHRA (Silom) : 100 F  
 MERIDIEN : 160 F  
 ROYAL ORCHID : 285 F  
 SHANGRI LA : 500 F  
 ORIENTAL : 870 F  
 + 15 000 vols secs sur le  
 Minitel et www.directours.fr  
 Brochures gratuites.  
 3615 Directours (1,29 F/mn)  
 90 av. Champs-Élysées - PARIS 8e  
 Tél. : 01.45.62.62.62

3615 TRAVELTOUR  
 (2,23 F/mn) - Tél. 08 36 69 66 99  
 PRAGUE ..... 2 230 F  
 4 jours/3 nuits, du 08 au 11 nov.  
 vol + transferts + hôtel 3\* avec petit-déjeuner  
 KENYA ..... 2 990 F  
 séjour 9 jours à MOMBASA  
 vol + transferts + hôtel 3\* en pension compl.  
 SENEGAL ..... 4 490 F  
 séjour 8 jours  
 vol + transferts + hôtel 4\* en demi-pension  
 EGYPTE ..... 2 490 F  
 Croisière 8 jours/7 nuits Louxor/Assouan/Louxor  
 vol + transferts + bateau 5\* en pension compl.

**3615 TRAVELPROMO**  
 Cit  
 Compagnie  
 Italienne de Tourisme  
 Minitel 3615 CIT EVASION  
 Tél. 01 44 51 39 27 ou 39 51

3615 RT  
 (de 1.01 F à 2.23 F/mn)  
 Audiotel : 08 36 68 28 27 (2,23 F/mn)  
 Licence 095960001 - Offres selon disponibilités

Prochain rendez-vous Tourisme :  
**"TERRES D'HIVER"**  
 le 21 daté 22 novembre 1997,  
 renseignements au : 01.42.17.39.46

# 25,7 millions de francs vont être injectés dans la lutte contre le dopage

La révélation de nombreux contrôles positifs à la nandrolone montre la volonté d'agir du ministère de la jeunesse et des sports. Les fédérations veulent à leur tour intensifier les examens, alors que les crédits consacrés à la prévention devraient être triplés dans le prochain budget

Dans un entretien au *Monde*, Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, dénonce un « phénomène général de surcompétition » qui, à son avis, est une « incitation au dopage ». Afin d'in-

tensifier la lutte contre un « fléau largement répandu », elle espère obtenir, lors du débat budgétaire, un triplement des sommes consacrées à la prévention et au contrôle. Parallèlement, ses services pré-

parent un projet de loi tendant à la création d'une autorité de contrôle « indépendante ». Cette volonté d'action semble prise en compte par le mouvement sportif. Ainsi l'attaquant havrais Cyrille Pouget a

fait entamer par son conseil une batterie de procédures visant à nier la réalité de son dopage à la nandrolone, et a contesté les procédures et la qualité des contrôleurs. Aux Etats-Unis, les ligues professionnelles

dédaignent la recherche d'anabolisants au profit de la détection de stupéfiants. En Afrique du Sud, la professionnalisation semble avoir provoqué une amplification du recours aux produits dopants.

**LE 3 OCTOBRE**, Marie-George Buffet s'est mise en colère. C'était là un saint courroux, un de ces appels véhéments à la vertu qui font s'incliner les têtes des pêcheurs. A Clairefontaine, M<sup>me</sup> la ministre participait ce jour-là aux Assises du football professionnel, invitée par la Fédération française (FFF) et la Ligue nationale (LNF). Lors de la consensuelle conférence de presse qui suivit, à aucun moment ne fut prononcé le mot « dopage ».

Pourtant, le dossier avait valu une algarade de la ministre quelques instants auparavant. Le 29 septembre, au même endroit, lors des Assises du football amateur cette fois, la ministre de la jeunesse et des sports avait été « secouée » par les propos léniants débités sur le sujet. Le 3 octobre, elle s'en ouvrait franchement à Claude Simonet, président de la FFF, et à Noël Le Graët, président de la LNF. « Elle nous a tenu un discours agressif », concède ce dernier. Les faux-fuyants de ses interlocuteurs ont, semble-t-il, agacé un peu plus Marie-George Buffet. Aux arguments apaisants elle aurait alors opposé les chiffres de son ministère, accablants.

« J'ai senti une certaine banalisation du phénomène », raconte la ministre. « C'est vrai que nous nous sommes un peu relâchés après la campagne contre le cannabis », avoue le président de la LNF. Trop, au goût de Marie-George Buffet. Les responsables du football n'ont pas été les seuls admonestés. La fédération de rugby et d'autres ont été sommées de faire un effort. A chaque fois, le message a été le même : « Agissez ! »

Entrée en fonctions au mois de juin, Marie-George Buffet avait eu confirmation très vite de « l'étendue du mal ». « Dès mon arrivée au ministère, on m'a communiqué des chiffres éloquentes sur le do-

page, explique-t-elle. Mais ce qui m'a le plus émue, ce sont les réunions avec des dirigeants de clubs qui ont évoqué devant moi l'existence de mélanges médicamenteux donnés à des jeunes sportifs dans le but d'améliorer leurs performances. »

## FÉDÉRATIONS SOUS PPRESSION

Le membre du gouvernement n'a cessé alors de se documenter sur le sujet, rencontrant notamment des responsables actuels et anciens de la lutte antidopage. En juillet déjà, lors des arbitrages budgétaires débattus à Bercy, elle avait obtenu un doublement des crédits alloués à la lutte antido-

page, qui passait de 7 à 13,7 millions de francs.

Les fédérations, jusque-là plus enclines à excuser qu'à condamner, se sont donc retrouvées sous pression. Le football plus encore que les autres disciplines : l'arrivée successive des procès-verbaux du laboratoire de Châtenay-Malabry concernant Dominique Arribagé, Antoine Sibierski (contrôlés tous deux le 26 septembre) et Vincent Guérin (testé le 5 octobre) ont plongé les responsables dans l'embarras. Le lundi 20 octobre, Noël Le Graët ouvrait enfin publiquement le débat : « La LNF, en liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports et la Fédération française

de football, va mener une lutte sans merci pour que le dopage ne se répande pas dans le football. » Le lendemain, dans les colonnes de *L'Equipe*, était révélé que trois footballeurs et un judoka avaient été contrôlés positifs à la nandrolone. Dans la journée, avant même la contre-expertise, les quatre noms étaient soumis à la vindicte.

Le lendemain, le handball avouait à son tour un cas positif à la même substance. L'un après l'autre, les présidents de fédération se joignaient alors à la croisade de Marie-George Buffet dans des discours combatifs. Bernard Lapasset, président de la Fédération française de rugby, se proposait ainsi

d'intensifier les contrôles à la reprise du championnat. Le Comité national olympique et sportif français annonçait que les athlètes inscrits aux Jeux olympiques d'hiver subiront des examens médicaux avant de partir à Nagano. Vendredi 31 octobre, la Fédération française de football lançait une bordée de mesures (*Le Monde* daté 2 et 3 novembre) allant dans le sens des préconisations de la ministre (renforcement des contrôles inopinés et prévention accrue).

Le même jour, à l'Assemblée nationale, Alain Néri, député PS du Puy-de-Dôme, faisait adopter un amendement au projet de loi relatif au financement de la Sécurité so-

ciale proposant de « lutter plus efficacement contre le dopage en matière sportive ». Cette déclaration d'intention « visant à intégrer la lutte contre le dopage dans la politique de santé » avait été discutée en commission le 16 octobre, donc, avant les révélations publiques. Elle se concrétisera dans un autre amendement, soumis lors de la discussion parlementaire sur le budget des sports, le 7 novembre, qui proposera de débloquer 12 millions de francs supplémentaires.

« **UNE GUERRE DE RETARD** »

« Il faut activer la lutte contre le dopage », explique Alain Néri, vieux hussard de la cause (il participa à l'élaboration de la loi Bam-buck, en 1989). Le député admet bien volontiers que « les événements présents sont favorables pour faire passer certains amendements ». Si le sien était adopté, vendredi, les crédits de la lutte contre le dopage passeraient donc de 7 millions de francs actuellement à 25,7 millions. Auxquels s'ajouteraient les écots débloqués en propre par les fédérations.

« Nous avons une guerre de retard sur les dopeurs, estime Alain Néri. Nous les avons rattrapés sur la nandrolone. Il faut continuer sur les autres produits. » Dans le même registre belliciste, au ministère, on parle d'une volonté de « désarmement unilatéral » de la France, en espérant que les autres pays suivront le mouvement.

Un organisme indépendant, décrit rue Olivier-de-Serres, siège du ministère de la jeunesse et des sports, comme une « brigade d'incorruptibles », devrait voir le jour au printemps prochain. Alors peut-être ne faudra-t-il plus attendre une engueulade de ministre pour que les choses bougent.

**M. D.**

**Benoît Hopquin**

## Pour se défendre, Cyrille Pouget a attaqué tous azimuts

« qui n'ont révélé aucun problème », sans fournir plus de détails. La contre-expertise eut lieu comme un show télévisé. Alors que les résultats devaient en être communiqués le soir même, elle a duré trois jours. Accompagné de son avocat, M<sup>e</sup> Jean-Jacques Bertrand, d'un huissier de justice et d'un expert agréé par le ministère de la jeunesse et des sports, l'attaquant havrais faisait constater « un certain nombre de vices de forme concernant le contrôle ». Le directeur du laboratoire, Jacques de Ceaurriz, ne pouvait que confirmer et annoncer que les opérations s'étaleraient exceptionnellement sur deux jours.

Principale « malfeasance » : le code figurant sur le boîtier protecteur d'un des flacons d'urine ne correspondait pas à celui porté sur le flacon lui-même. Du coup, aux yeux de « l'accusé », la fameuse thèse du complot reprenait corps. Mais Jacques de Ceaurriz contre-attaquait aussitôt en précisant que les scellés, eux, étaient restés intacts, garantissant l'origine des échantillons prélevés à Bordeaux.

Une riposte qui ne dérangeait pas M<sup>e</sup> Bertrand, déjà en train d'ouvrir un autre front. Dès le lendemain, alors que la contre-expertise devait entrer dans sa phase analytique, l'avocat faisait constater une nouvelle série de vices de forme – comme l'absence de contrôle des machines utili-

sées par un organisme extérieur au laboratoire – susceptible, selon lui, de permettre une action en justice visant à annuler toute la procédure. La thèse du complot faisait place à la tactique dite de la « pression maximale ». Le but : faire craquer les médecins-analystes.

En attendant, il gagnait un jour puisque les opérations se prolongeaient jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> novembre. L'apogée de la manœuvre a été atteinte lundi 3 novembre. M<sup>e</sup> Bertrand confirmait son intention de tenter « une action en nullité » et demandait qu'un juge d'instruction désigne un expert judiciaire pour effectuer une « expertise génétique » sur les urines de Cyrille Pouget afin de les comparer à celles analysées à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

Pour couronner le tout, il annonçait qu'il allait porter plainte contre Jacques de Ceaurriz pour « violation de la confidentialité de la contre-expertise alors même que celle-ci n'était pas achevée ». Quant au joueur, définitivement reconnu positif, il continuait de répéter qu'il ne s'était pas dopé « volontairement ». Son avocat relançait alors un débat pourtant clos scientifiquement : et si la nandrolone était fabriquée naturellement par certains êtres humains ?

**M. D.**

**Benoît Hopquin**

## Dans l'hémisphère Sud, le rugby passe au contrôle

L'Afrique du Sud a créé un institut spécialisé et restauré des mesures répressives

### JOHANNESBURG

de notre correspondant

Cinq joueurs contrôlés positifs pour usage de stéroïdes anabolisants, rien que pour les six premiers mois de l'année. C'est le bilan record de la lutte antidopage dans le rugby sud-africain en 1997. Parmi les joueurs reconnus coupables figurait un titulaire de l'équipe nationale, Johan Ackermann, deuxième ligne des Springboks. Tous ont été condamnés à deux ans de suspension par les instances disciplinaires de la fédération.

Le problème du dopage n'est pas nouveau dans un pays où la valeur d'un joueur de rugby s'est toujours mesurée à l'aune de ses performances physiques. Entre 1992 – année qui marque le retour des Springboks sur la scène

internationale – et 1996, six joueurs avaient déjà été convaincus d'avoir utilisé des produits dopants. Mais à l'heure du professionnalisme, le phénomène ne fait que s'amplifier, comme le souligne le bilan accablant des contrôles en 1997.

Depuis la Coupe du monde 1995, les joueurs de l'hémisphère Sud sont devenus des athlètes à plein temps, soumis à un rythme de compétition infernal. Le Super 12 et le Tournoi des trois nations s'ajoutent au championnat national des provinces et aux matchs internationaux réguliers. Un titulaire des Springboks dispute désormais près d'une quarantaine de rencontres de haut niveau sur une saison concentrée en moins de neuf mois. Les joueurs, usés, collectionnent

plaies et bosses. Dans ces conditions, la tentation est grande de recourir aux produits dopants pour améliorer la résistance physique ou récupérer d'une défaillance. Parmi les cinq joueurs contrôlés positifs en 1997, presque tous revenaient de blessure. La tentation du dopage est d'autant plus forte que les joueurs, payés à coups de millions pour certains, sont soumis à la pression de leurs clubs qui exigent, en retour, performances et résultats.

### VISITES À DOMICILE

Pour lutter contre ce phénomène, la fédération a décidé de se montrer plus sévère. Elle dispose, depuis plusieurs années déjà, d'un système de contrôle antidopage considéré par les

instances internationales comme un des meilleurs au monde. En 1997, l'équipe de vérificateurs qui sillonne le pays a contrôlé 230 joueurs, dont 70 sous forme de visite inopinée à leur domicile.

Mais, jusqu'à présent, ce dispositif n'avait pas suffi à éradiquer le mal. Il a été complété, cette année, par la création d'un institut national chargé de la lutte contre le dopage. Et, désormais, le système de contrôle s'accompagne de mesures répressives. Avec la complicité des clubs soucieux de protéger leurs stars, la fédération se montrait parfois laxiste. En condamnant, en 1997, cinq joueurs, les dirigeants sud-africains ont voulu montrer que cette époque était révolue.

**Frédéric Chambon**

## Trois catégories de produits interdits

### ● Médicaments agissant sur le système nerveux central :

1) Les stimulants sont soit des sympathicomimétiques, agissant comme bronchodilatateurs (dérivés de l'isoprénaline, éphédrine) ou comme psychostimulants et anorexigènes (amphétamines), soit la cocaïne, agissant comme un excitant capable de soulager la douleur et d'augmenter les performances physiques, soit encore les xanthes, agissant sur le rythme cardiaque (caféine, théobromine, théophylline). Cette forme de dopage concerne tous les sportifs. Les cas les plus connus sont le cycliste Tom Simpson (amphétamines) et le footballeur Diego Maradona (cocaïne, éphédrine).

2) Les dépresseurs, qui compromettent l'opium et ses alcaloïdes (morphine, codéine, thébaïne, noscapine) avec des effets antidouleurs et sur les centres respiratoires.

3) Les psycholeptiques, dans lesquels sont classés les sédatifs (barbituriques) et les neuroleptiques (phénothiazines, butyrophénones, ataraxiques, benzodiazépines), permettent de lutter contre l'énerverment et d'obtenir un sommeil rapide. Leurs effets peuvent être recherchés par les tireurs.

### ● Substances agissant sur le système cardio-vasculaire :

1) Les cardiotoniques (digitaline), qui diminuent la fréquence cardiaque, sont quasi abandonnés en raison de la faible marge entre les doses thérapeutique et toxique.

2) Les vasodilatateurs provoquent une dilatation artérielle périphérique, cérébrale et coronaire.

3) La nitroglycérine et ses dérivés (trinitrine), utilisés pour des efforts brefs (le sprint), entraînent une dilatation des vaisseaux coronaires et une forte augmentation du débit sanguin.

4) Les bêtabloquants (propranolol, acébutolol), qui régulent la fréquence cardiaque et ont des effets antistress, conviennent à

des sportifs ayant besoin de se concentrer (pilotes automobiles, golfeurs).

### ● Substances agissant sur le système hormonal :

1) Les hormones surrénales permettent d'agir sur la production d'adrénaline (hyperglycémiant) et de noradrénaline (hypertensive), de stéroïdes (glucocorticoïdes pour le métabolisme, minéralocorticoïdes pour les électrolytes) et d'hormones sexuelles (œstrogènes, progestagènes, androgènes). On trouve là la cortisone et ses dérivés, recherchés pour leurs effets anti-inflammatoires, pour leur capacité à faire produire du glucose à l'organisme et à augmenter le volume des globules rouges. Y recourent surtout les sportifs produisant des efforts longs.

2) Les hormones hypophysaires permettent d'agir sur le système endocrinien. On trouve là l'hormone thyroïdienne (pour la synthèse des hormones thyroïdiennes), les gonadotrophines (hGC), la corticotrophine, l'hormone de croissance (hGH ou STH – pour obtenir une hypertrophie musculaire en même temps qu'une meilleure utilisation du glucose) et l'érythropoïétine (EPO – pour l'amélioration de l'oxygénation musculaire). Produits naturellement par l'organisme, elles sont très difficiles à détecter. Les cyclistes dont le taux de globules rouges est trop élevé (l'EPO favorise leur production) sont mis au repos.

3) Les hormones sexuelles mâles. Il s'agit de produits naturels (testostérone) ou de synthèse (stanozolol, clenbutérol) qui modifient la voix et la pilosité et ont un pouvoir anabolisant (augmentation de la masse musculaire, croissance des os, amélioration du métabolisme). Les ont utilisées, pour améliorer leur puissance et leur récupération, les sprinters Ben Johnson (stanozolol) et Katrin Krabbe (clenbutérol).

## La stupéfiante hypocrisie du sport professionnel américain

Les fédérations de football et de basket traitent les anabolisants avec la plus grande indifférence

### ATLANTA

correspondance

Le sport américain connaît bien le mot dopage. Mais, perfide, il a choisi de ne pas l'employer à la première personne. Lorsqu'il en parle, il le fait toujours en promenant ses regards vers le lointain. Aujourd'hui vers la Chine, hier encore vers l'Allemagne de l'Est ou l'Union soviétique. Jamais, au grand jamais, vers ses propres vestiaires. Preuve la plus visible de ce don pour la tromperie et l'hypocrisie : les contrôles antidopages n'existent virtuellement pas en basket et en football américain.

Ces deux sports, marqués par une extrême concurrence, une grande violence du jeu et le rythme sans relâche des compétitions, offrent pourtant de bonnes raisons de visiter fréquemment l'armoire à pharmacie. Mais, en NBA

comme en NFL, personne n'a même jamais songé à rédiger une liste de produits dits dopants, au sens olympique du terme.

Ces deux ligues professionnelles interdisent « l'usage ou la vente de drogues illégales, héroïne ou cocaïne », mais elles s'accordent pour traiter les produits anabolisants avec la plus grande indifférence.

Tout est permis, donc. Et la peur de la sanction a cessé depuis longtemps de tracasser y compris les plus inquiets.

En NBA, seuls les « rookies », à savoir les débutants, peuvent être contrôlés. Et encore, pas plus de trois fois au cours de la saison. Les autres, le gros des troupes, ne peuvent l'être que pour une raison dite « raisonnable ». Autant dire jamais.

En cas de test positif, les fautifs sont priés de suivre un pro-

gramme de désintoxication avant de reprendre leur place dans le jeu. Les récidivistes, eux, s'exposent dans les cas les plus graves : à une suspension d'une ou de plusieurs saisons ou, pire, la radiation pure et simple.

### Personne

n'a même jamais

songé à rédiger

une liste de produits

dits dopants

Un cas extrême recensé seulement deux fois depuis le début de l'actuelle décennie. Témoignage de John Nash, le manager général des New Jersey Nets : « En onze

**Alain Mercier**



Les cadences infernales

FOOTBALL

1975/76 SAINT-ÉTIENNE		BORDEAUX 1995/96	
DÉBUT DE SAISON	8 AOÛT 1975	DÉBUT DE SAISON	24 JUIN 1995
FIN DE SAISON	19 JUIN 1976	FIN DE SAISON	26 JUIN 1996
ÉQUIPE DE FRANCE	6 MATCHS	ÉQUIPE DE FRANCE	16 MATCHS
COUPE D'EUROPE	9 MATCHS	COUPE D'EUROPE	14 MATCHS
CHAMPIONNAT	38 MATCHS	CHAMPIONNAT	38 MATCHS
COUPE DE FRANCE	1 MATCH	COUPE DE FRANCE	2 MATCHS
		INTERTOTO	7 MATCHS
		COUPE DE LA LIGUE	1 MATCH

= 54 matchs

= 78 matchs

La saison d'un international stéphanois et bordelais qui aurait participé à tous les matchs de son équipe et de la sélection nationale (hypothèse). En 1976, la Coupe de la Ligue et la Coupe Intertoto n'existaient pas. Et l'équipe de France n'était pas qualifiée pour la phase finale du Championnat d'Europe des nations.

TENNIS

1975 BJÖRN BORG		PETE SAMPRAS 1997	
DÉBUT DE SAISON	1 <sup>er</sup> JANVIER	DÉBUT DE SAISON	DÉBUT JANVIER
FIN DE SAISON	DÉBUT DÉCEMBRE	FIN DE SAISON	DÉBUT DÉCEMBRE
• 8 TOURNOIS, DONT 3 DU GRAND CHELEM		• 17 TOURNOIS, DONT 4 DU GRAND CHELEM	
• 1 VICTOIRE (ROLAND-GARROS)		• 7 VICTOIRES (INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE, WIMBLEDON, SAN JOSÉ, PHILADELPHIE, CINCINNATI, PARIS ET LA COUPE DU GRAND CHELEM DE MUNICH)	
• FINALE DE LA COUPE DAVIS		• 1/2 FINALE DE LA COUPE DAVIS	

= 40 matchs

= 61 matchs

LES ÉTAPES DE SA SAISON : MONTE-CARLO, DALLAS, RÔME, PARIS, LONDRES, NEW YORK, STOCKHOLM.

La saison de Pete Sampras n'est pas encore terminée. Le numéro un mondial disputera la finale du circuit à Hanovre du 10 au 17 novembre et la finale de la Coupe Davis à Göteborg du 28 au 30 novembre. Il terminera sa saison par une exhibition pour son sponsor début décembre à New York. Entre ses tournois, Björn Borg, lui, a effectué, en 1975, une dizaine d'exhibitions (un ou deux matchs lors de chaque rendez-vous).

# Qui est pour un calendrier moins chargé ?

L'AUGMENTATION de la charge de compétitions serait la première responsable de l'aggravation du dopage. *Le Monde* a posé aux présidents des principaux sports deux questions :

1) Les dirigeants sportifs sont-ils pour autant disposés à alléger le calendrier des championnats et coupes divers ?

2) Sont-ils disposés à assumer les conséquences financières ?

● NOËL LE GRAËT, LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL

1) C'est déjà fait. Nous sommes passés de vingt clubs à dix-huit. Quant à la trêve, hors les internationaux qui participeront à la Coupe du monde, elle se prolongera du 10 mai au 10 août. La Ligue des champions ne concerne que deux clubs. Pour le reste, nous sommes passés de dix-huit à vingt et un joueurs dans les effectifs professionnels. C'est aux entraîneurs de savoir faire tourner leur effectif.

2) Il n'y a pas de manque à gagner. Cette saison, le public est nettement plus nombreux avec dix-huit équipes qu'avec vingt la saison dernière. Les droits télévisés ont doublé et le sponsoring suit.

● DANIEL BAAL, CYCLISME

1) Nous travaillons sur un allègement du calendrier au sein de l'Union cycliste internationale (UCI). C'est une priorité, et pas

seulement dans le cadre de la lutte contre le dopage. Il faut éviter la saturation médiatique et la concurrence des courses. Il y a des épreuves de six jours qui ne perdraient rien de leur intérêt à être amputées d'un jour ou deux. L'idée de réduire un peu la durée de la Vuelta ou du Giro avance également.

2) L'UCI et la Fédération française de cyclisme (FFC) ne perdraient rien. Les coureurs pourraient voir leurs primes diminuées, mais ce n'est même pas sûr. Les réticences viendraient plutôt des organisateurs.

● BERNARD LAPASSET, RUGBY

1) L'allègement est une préoccupation. D'ailleurs, l'objectif pour les joueurs de haut niveau serait de jouer de trente-cinq à trente-huit matches par saison.

2) L'aspect financier n'entre pas en compte pour la Fédération (il n'en va pas de même pour les clubs) : pour la Fédération, seule la santé du joueur compte.

● PHILIPPE LAMBLIN, FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

1) L'allègement est une solution, mais ce n'en est qu'une parmi d'autres. Je veux me concentrer sur la prévention vers le pratiquant moyen, qui se dope la plupart du temps par naïveté ou inconscience.

2) Il n'y a aucune conséquence financière pour la Fédération puis-

qu'elle ne touche rien sur les meetings.

● ANDRÉ AMIEL, HANDBALL

1) Je suis favorable à un allègement, si la Fédération internationale le fait elle-même. Il y aurait alors un terrain d'entente à trouver avec les présidents de club.

2) Il n'y aurait pas de problème financier pour la Fédération, mais, au niveau des partenaires des clubs, ce serait peut-être différent.

● JACQUES REY, GYMNASTIQUE

1) Nous faisons tout pour alléger le calendrier : nous interdisons aux gymnastes de haut niveau de participer aux compétitions de clubs qui n'entreraient pas dans leur préparation, sans que cela pénalise les clubs. Nous nous battons contre les nouvelles compétitions internationales comme la Coupe d'Europe des clubs.

2) Il n'y a aucune conséquence financière pour la Fédération.

● IVAN MAININI, BASKET-BALL

1) La maîtrise du calendrier n'appartient pas seulement à la Fédération. Je milite pour six semaines de vacances continues au moins, deux mois et demi pour les compétitions internationales et huit mois pour les compétitions nationales. Il y a plus à gagner en reformant les saisons qu'en les allongeant.

2) Il n'y a pas de conséquence financière pour la Fédération.

## Des petits mots pour dissimuler un grand mal

ENTRE le 9 octobre, date de l'annonce du contrôle positif aux anabolisants de Cyrille Pouget, l'attaquant du Havre, et la contre-expertise, positive elle aussi, selon l'avocat du joueur, il s'est écoulé près d'un mois. Un mois durant lequel cinq autres cas (les footballeurs Dominique Arribagé, Vincent Guérin, Antoine Sibierski, le judoka Djamel Bouras, le handballeur Christophe Zuniga) de dopage à la nandrolone ont été révélés. Un mois durant lequel les accusés et leur entourage ont fait valoir leurs arguments.

Un mois durant lequel les pouvoirs publics et les autorités sanitaires les ont battus en brèche. Voici un florilège de ces chassés-croisés.

● « J'ai vu Pouget pendant des heures. Il a été formel : il n'a rien pris de par sa volonté sous quelque forme que ce soit. Compte tenu de sa conviction, je m'imprègne pour

le moment du sentiment qu'il est innocent, ainsi qu'il l'affirme. » Jean-Pierre Hureau, président du Havre Athletic Club (*L'Equipe* des 10 et 11 octobre).

« La contre-expertise opérée samedi 1<sup>er</sup> novembre est positive. » M<sup>e</sup> Jean-Jacques Bertrand, avocat de Cyrille Pouget (*Agence France Presse*, dépêche du 1<sup>er</sup> novembre).

● « Il ne peut pas y avoir trente-six solutions. On ces urines ne sont pas les miennes, ou quelqu'un m'a mis sciemment ce produit dans l'un de mes plats. » Cyrille Pouget (*L'Equipe* des 10 et 11 octobre).

« Les aliments que nous achetons au supermarché ne contiennent pas d'anabolisants. Cela ne se mélange pas à une sauce de salade, il ne faut pas raconter d'histoires ! » Docteur Jacques Liénard, président de la commission centrale médicale de la Fédération française de football (*France-Football* du 24 octobre).

● « Cet anabolisant est censé m'avoir fait gagner de la masse musculaire. Or je suis exactement le même ! » Cyrille Pouget (*L'Equipe* des 10 et 11 octobre).

« Contrairement à l'image véhiculée, les anabolisants ne font pas pousser obligatoirement de gros muscles. » Docteur Jean-Pierre de Mondenard. (*Le Figaro* du 24 octobre).

● « Le médecin de l'équipe de France a dit que cela pouvait venir de boissons ou de barres énergétiques. » Michel Denisot, président délégué du Paris-Saint-Germain, où joue Vincent Guérin, soupçonné de dopage à la nandrolone (*L'Equipe* du 23 octobre).

« Je rigole doucement. Ou l'on fait preuve d'ignorance, ou l'on prend les gens pour des cons. Et ceux qui en parlent ne sont pas des ignorants. » Claude-Louis Gallien, président de la commission nationale de lutte contre le do-

page (*Libération* du 24 octobre).

● « Est-ce que ce produit ne serait pas cousin d'un produit que l'organisme fabrique ? » Guy Roux, entraîneur de l'AJ Auxerre, où évolue Antoine Sibierski, soupçonné de dopage à la nandrolone (*L'Equipe* du 23 octobre).

« Chez la femme, une grossesse ou la prise de pilules anticonceptionnelles peuvent créer un doute. Chez l'homme, en revanche, il n'existe aucun facteur de confusion. » Docteur Jacques de Ceaurriz, directeur du laboratoire national antidopage de Châtenay-Malabry (*France-Football* du 24 octobre).

● « Ce qui m'a interpellé, c'est qu'on soit devenu dix fois plus performants dans la détection des produits dopants en si peu de temps. N'y aurait-il pas trop de frénésie dans les contrôles ? » Claude Le Roy, directeur sportif du Paris-Saint-Germain (*France-Football* du 24 octobre).

« Nous employons ici les mêmes méthodes de dépistage que par le passé, si ce n'est que la deuxième phase du protocole, dite de confirmation des substances, est de plus en plus sophistiquée. » Docteur Jacques de Ceaurriz (*L'Equipe* du 24 octobre).

● « Je m'interroge, car il n'est pas possible qu'une épidémie subite tombe d'un seul coup sur le football. » Michel Denisot (*France-Football* du 24 octobre).

« Nous avons comptabilisé trente-quatre cas positifs avec ce produit en 1996 et une vingtaine cette année. La seule différence, c'est que, cette année, on a affaire à des individus plus médiatiques. » Jean Poczobut, chargé de mission au ministère de la jeunesse et des sports, ancien président de la Fédération française d'athlétisme (*France-Soir* du 24 octobre).

● « Je suis abasourdi. Je suis

peut-être naïf, mais je n'ai jamais entendu parler de ces produits ni de leur circulation. Alors je suis étonné et déçu aussi, bien sûr, car on fait tous partie d'une même famille. On va parler avec les joueurs de ce problème. Mais, franchement, je me demande quelle utilité on peut en tirer. Le football, c'est quand même d'abord la technique. » Jean Tigana, entraîneur de l'AS Monaco (*France-Football* du 24 octobre).

« L'anabolisant est la drogue type du foot. » Denis Riché, nutritionniste (*Libération* du 24 octobre).

● « Je crois savoir qu'il va y avoir quinze autres joueurs concernés dans les jours qui viennent. » Michel Denisot (*Le Parisien* du 23 octobre).

« Je n'ai pas quinze cas sous le coude. Cela a peut-être été dit pour diluer l'événement. » Jacques de Ceaurriz (*France-Football* du 24 octobre).

### Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports

## « L'obligation de résultat à n'importe quel prix est une incitation au dopage »

« Pour se défendre, Cyrille Pouget, le footballeur du Havre vaincu de dopage à la nandrolone, a choisi de faire répertorier tous les vices de procédure commis au cours de la contre-expertise qu'il avait lui-même demandée... »

— Cyrille Pouget est parfaitement habilité à se défendre et à utiliser tous les moyens légaux à sa disposition. Mais cela ne doit pas cacher la réalité du fléau du dopage. Maintenant, dans ce cas précis, il est regrettable qu'une erreur de procédure ait été commise par le médecin contrôleur, comme il est déplorabile que l'anonymat et la présomption d'innocence n'aient pas été respectés pour tous les sportifs contrôlés.

— Vous pensez que la publication du nom des sportifs suspectés de dopage a nui au travail des autorités concernées... »

— Bien sûr. Le secret de l'instruction permet de poursuivre les procédures dans la sérénité, de sanctionner si nécessaire hors de toute pression et d'engager d'éventuelles poursuites judiciaires contre les fournisseurs des produits avec efficacité. Le fait que des noms sortent contribue à personnaliser ces affaires : on a l'impression qu'il n'y a que quatre ou cinq personnes concernées par le dopage, alors que le fléau est largement répandu et ne touche pas seulement le haut niveau.

— Quelle solution préconisez-vous ?

— Il faut revoir la procédure et, notamment, raccourcir les délais entre l'analyse et la contre-expertise. Notre projet de loi prévoit aussi la création d'une autorité indépendante, imperméable aux pressions, qui recevra toutes les informations et les transmettra aux seules parties

concernées. C'est ainsi que nous éviterons la remise en cause de la présomption d'innocence et du bon renouvellement des procédures.

— Comment ressentez-vous l'attitude des fédérations, qui condamnent le dopage en général mais argumentent à l'infini pour défendre leurs sportifs contrôlés positifs ?

— Il ne faut pas exagérer. Les affaires récentes ont conduit les fédérations à se positionner correctement, pour ce qui concerne tant les sanctions que la prévention. Le Comité national olympique a réagi très rapidement en annonçant le contrôle systématique de tous les athlètes retenus pour les Jeux olympiques de Nagano et de Sydney, ainsi que la création d'une Agence de la prévention.

— Les contrôles préventifs ont toujours existé, mais ils étaient pratiqués pour éviter un test positif officiel et pas pour démasquer les tricheurs... »

— Nous devons changer la philosophie des contrôles préventifs inopinés : il s'agit maintenant d'en faire des éléments de surveillance de la santé du sportif et non pas une arme à étouffer les scandales. Le suivi médical de l'athlète doit être la priorité, car c'est l'être humain qui est au centre de nos préoccupations.

— Pour cela, il faudrait également assainir l'entourage des sportifs. Croyez-vous à l'existence de filières d'approvisionnement en produits interdits ?

— On ne me fera pas croire à l'histoire du champion allant à la pharmacie acheter des produits interdits avec une ordonnance. Les anabolisants, en l'occurrence la nandrolone, viennent bien de quelque part. Oui, il y a des filières. Les gens qui

fournissent les produits interdits tombent sous le coup de la loi. Nous avons saisi Madame la garde des sceaux dans le cadre des affaires en cours. Au parquet de décider. Quant au problème de l'entourage, il se réglera par le renforcement de notre politique de prévention.

— Comment avez-vous réagi lorsque certains ont avancé la possibilité d'un dopage involontaire par consommation de barres ou de boissons énergétiques ?

— J'ai été choqué. Il y a eu beaucoup d'irresponsabilité dans ces propos. On peut quand même attendre autre chose de la part de gens qui sont aussi des éducateurs sportifs.

— N'avez-vous pas eu l'impression de vous trouver en face d'une famille très unie, prête à défendre les siens à tout prix ?

— Non, on ne peut pas dire que le mouvement sportif soit complice. Je ressens plutôt beaucoup d'inquiétude et une volonté de s'emparer du problème. Il y a eu des dérapages, des mots pas contrôlés, mais la volonté de plus est là.

— Pour plus d'efficacité, ne vaudrait-il pas mieux intégrer la lutte antidopage au programme de santé publique ?

— C'est déjà un problème de santé publique. Mais il y a une spécificité du sport, et le ministre de tutelle a le devoir d'agir. On doit garder un sens à tout ça : la rencontre, le partage, la compétition collective... Si, dans la pratique, on doit aboutir à la surcompétition, à la tricherie et à la violence, ce n'est pas la peine. Le sport a une mission de service public. Une mission civique, sociale. Nous avons donc une responsabilité propre. C'est au mouvement sportif de traiter le problème. Notre projet de loi répond à un souci d'efficacité

et notre budget prévoit le doublement des crédits affectés à la lutte antidopage.

— Vous avez, paraît-il, sensibilisé les dirigeants fédéraux de manière très énergique... »

— Dès mon arrivée au ministère, bien avant la vague de contrôles positifs, on m'a communiqué des chiffres éloquentes sur le dopage, mais ce qui m'a le plus secoué, ce sont les réunions avec des dirigeants de club, qui ont évoqué devant moi l'existence de mélanges médicamenteux donnés à de jeunes sportifs dans le but d'améliorer leurs performances. Je me suis dit qu'on ne pouvait pas laisser banaliser ce genre de pratique.

— Y a-t-il un sport plus touché que les autres ?

— Il y a quelques mois, je vous aurais répondu oui. Mais plus j'avance, plus je me dis que ce n'est pas si simple. Il y a un phénomène général de surcompétition, lié soit aux retransmissions médiatiques, soit à des contrats. Des présidents de fédération le reconnaissent : il y a plus de blessés dans certains sports aujourd'hui. Le corps ne supporte plus le niveau réclamé. Dans ces cas-là, les athlètes sont fragilisés, la tentation existe... Lorsque des enjeux financiers prennent le pas sur des motivations sportives, l'obligation de résultat à n'importe quel prix est une incitation au dopage.

— L'allègement des calendriers est-il, selon vous, une des parades au dopage ?

— La multiplication et l'enchaînement des compétitions posent problème, c'est sûr. Doit-on laisser les sportifs mettre leur avenir en péril au nom du seul intérêt financier, le leur et celui des gens qui font des affaires grâce à eux ?

— En intensifiant la lutte contre

le dopage, ne prenez-vous pas le risque de voir des pays moins regardants raser les médailles, et de réduire ainsi les chances des athlètes français ?

— D'abord, je ne crois pas que tous les médaillés soient des dopés. Les médailles, c'est important, mais on ne peut les obtenir contre la santé physique et morale des individus

que sont avant tout les sportifs. Nous devons absolument demander une harmonisation des politiques européennes en la matière. Sinon, nous nous retrouverons rapidement dans une situation de concurrence déloyale. »

Propos recueillis par Michel Dalloni et Alain Giraud

## Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS

### Maladies anciennes et nouvelles

Au sommaire : le sida, la vache qui tue, Virus Ebola, le retour en force des maladies infectieuses, la résurgence du paludisme en Afrique et un point sur la situation en France

### Révolution dans les transports

La concurrence s'accélère dans les domaines aérien et routier. Seul le secteur ferroviaire apparaît relativement protégé. Paradoxe ou opportunité, la déréglementation est l'occasion de faire de véritables choix dans l'Hexagone, malgré un manque de volonté politique au niveau européen

UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

# Fortes intempéries dans le Sud-Est

UN VASTE COULOIR dépressionnaire s'est installé de la péninsule ibérique à la France. Les hautes pressions sont bloquées sur l'Europe centrale et l'océan Atlantique de part et d'autre de cette dépression. Cette situation génère jeudi un flux de sud qui ramène de l'air doux et humide sur l'ensemble de l'Hexagone. Les plus fortes intempéries seront concentrées dans le sud-est de la France.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Le temps reste doux et incertain. Les nuages laisseront peu de place au soleil et pourront donner quelques averses. Il fera de 15 à 18 degrés.

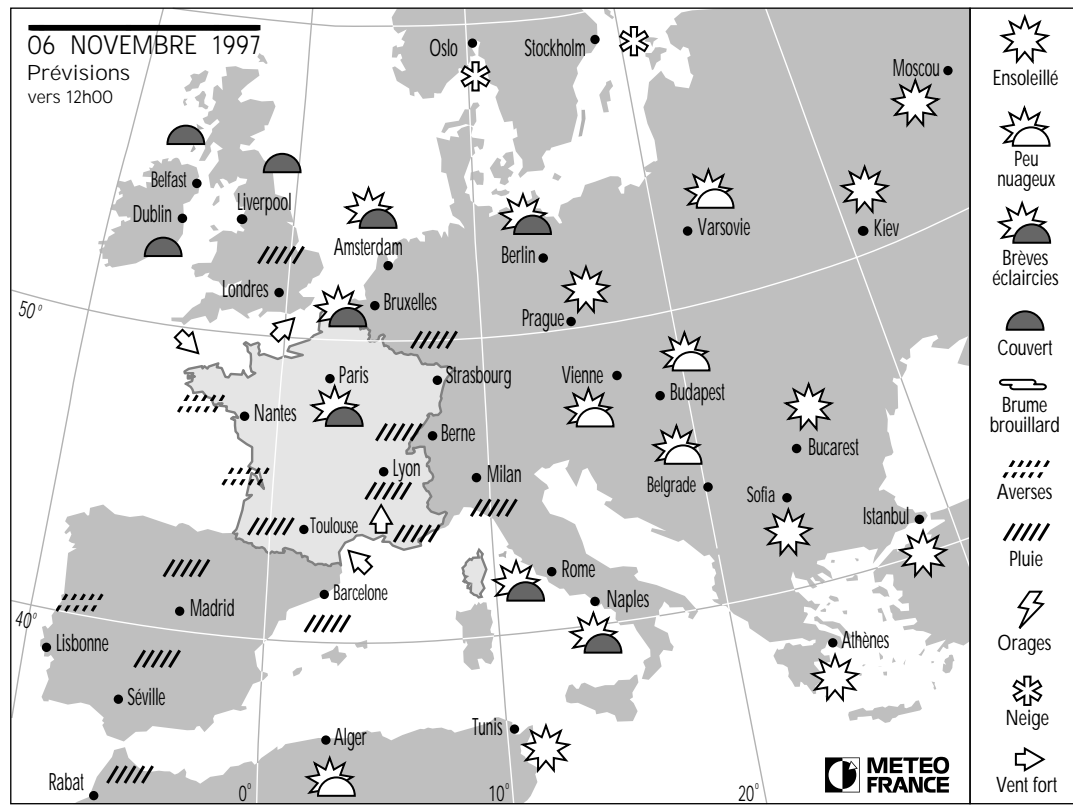
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Il faudra encore se contenter d'un ciel souvent nuageux. Il fera de 13 à 16 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Le temps reste doux et humide. Des pluies risquent de se déclencher à tout moment de la journée. Il fera de 14 à 18 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Un temps maussade s'installera rapidement en Midi-Pyrénées, de fortes pluies pourront tomber sur le Tarn et l'Aveyron. Plus à l'ouest, l'Aquitaine bénéficiera d'éclaircies mais subira aussi des averses parfois orageuses. Il fera de 15 à 20 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - De l'Auvergne aux Alpes, cette journée se passera sous la pluie. Des éclaircies se développeront par contre en Limousin. Un violent vent de sud soufflera sur les crêtes exposées et dans la vallée du Rhône. Il fera de 13 à 19 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - De nouvelles vagues de pluie continueront à remonter de Méditerranée. Il faudra se méfier des cumuls de précipitations surtout sur les versants sud du relief. Un vent d'est ou de sud-est violent balayera certaines zones exposées. Il fera de 15 à 16 degrés.



## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Pour les amateurs qui souhaitent effectuer leurs achats de Noël dans la capitale britannique, British Airways propose un billet A/R Paris-Londres à 710 F (1 120 F au départ de Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice et Toulouse) à réserver avant le 24 novembre pour un départ avant le 15 décembre. Renseignements au 0-803-803-600.

■ **GRÈCE.** Le loueur de voitures Hertz a signé un accord de trois ans avec Olympic Airways au terme duquel les passagers de la compagnie auront droit à des réductions dans toutes les agences Hertz du monde.

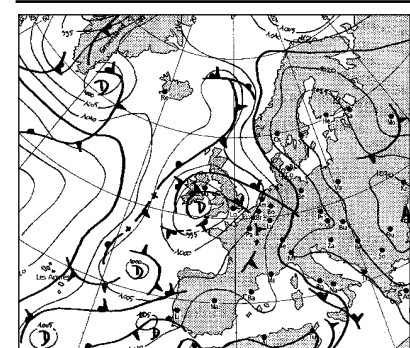
■ **FRANCE.** Air France et la compagnie suisse Crossair assurent des vols au départ de Paris-Charles-de-Gaulle à destination de Bâle-Mulhouse, Berne et Lugano après un accord de partage de code avec achat de sièges.

### PRÉVISIONS POUR LE 06 NOVEMBRE 1997

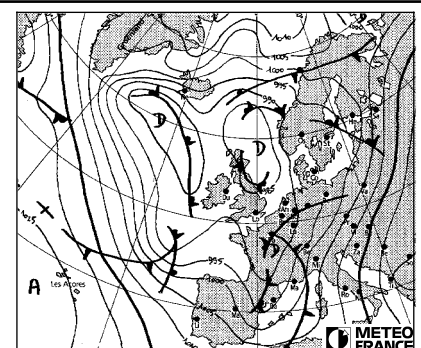
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	NANCY	8/14 P	
AJACCIO	13/23 P	NANTES	6/15 P
BIARRITZ	9/15 S	NICE	11/20 P
BORDEAUX	7/16 P	PARIS	7/14 N
BOURGES	7/14 P	PAU	6/12 P
BREST	7/13 P	PERPIGNAN	12/23 P
CAEN	9/14 N	RENNES	6/16 N
CHERBOURG	9/14 P	ST-ETIENNE	11/19 P
CLERMONT-F.	9/14 P	STRASBOURG	6/13 P
DIJON	8/14 P	TOULOUSE	9/14 P
GRENOBLE	9/18 P	TOURS	7/15 N
LILLE	8/12 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	8/13 N	CAYENNE	23/32 N
LYON	11/20 P	FORT-DE-FR.	25/29 N
MARSEILLE	15/22 P	NOUMEA	20/24 S

PAPETE	24/28 N	KIEV	-4/4 S	VENISE	14/18 P	LE CAIRE	17/25 N
POINTE-A-PIT.	23/30 C	LISBONNE	13/16 P	VIENNE	4/14 N	MARRAKECH	12/20 P
ST-DENIS-RE.	21/25 S	LIVERPOOL	7/13 C	AMERIQUES		NAIROBI	16/20 C
EUROPE		LONDRES	8/15 P	BRASILIA	19/31 S	PRETORIA	23/34 S
AMSTERDAM	9/14 N	LUXEMBOURG	8/15 P	BUENOS AIR.	17/25 S	RABAT	15/20 P
ATHENES	10/18 S	MADRID	12/16 P	CARACAS	26/30 S	TUNIS	18/25 S
BARCELONE	18/24 P	MILAN	14/19 P	CHICAGO	4/9 C	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	6/10 C	MOSCOU	-11/-2 S	LIMA	20/24 C	BANGKOK	24/30 N
BELGRADE	2/16 N	MUNICH	6/15 S	LOS ANGELES	16/23 S	BOMBAY	23/35 S
BERLIN	6/13 N	NAPLES	16/22 N	MEXICO	10/20 C	DIJAKARTA	26/33 N
BERNE	7/15 P	OSLO	-4/-1 *	MONTREAL	4/10 N	DUBAI	23/30 N
BRUXELLES	8/13 N	PALMA DE M.	15/27 C	NEW YORK	7/13 S	HANOI	16/26 S
BUCAREST	2/8 S	PRAGUE	3/14 S	SAN FRANCISCO	14/17 P	HONGKONG	16/23 S
BUDAPEST	2/13 N	ROME	17/22 N	SANTIAGO/CHI	10/26 S	JERUSALEM	16/24 C
COPENHAGUE	6/10 N	SEVILLE	12/20 P	TORONTO	2/9 C	NEW DEHLI	15/27 N
DUBLIN	6/11 C	SOFIA	1/10 S	WASHINGTON	3/13 S	PEKIN	4/16 N
FRANCFORT	8/14 P	ST-PETERSB.	-7/3 S	AFRIQUE		SEOUL	7/14 S
GENEVE	8/15 P	STOCKHOLM	3/6 *	ALGER	18/27 S	SINGAPOUR	27/31 P
HELSINKI	-4/4 *	TENERIFE	14/20 S	DAKAR	24/30 C	SYDNEY	16/23 S
ISTANBUL	9/14 S	VARSOVIE	3/13 N	KINSHASA	23/29 P	TOKYO	11/18 S



Situation le 5 novembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 7 novembre à 0 heure TU

## JARDINAGE

# Pour que les plantations d'automne portent leurs fruits

S'IL N'EST PAS tout à fait exact qu'« à la Sainte Catherine tout bois prend racine », il n'en est pas moins juste qu'il vaut mieux planter en automne la plupart des arbres et arbustes qui sont vendus à racines nues, et notamment les fruitiers. Ils auront ainsi le temps de s'installer pendant l'hiver et n'en partiront que mieux au printemps suivant.

Mais, avant de penser à de nouvelles plantations, il faut s'occuper de celles qui sont déjà en place. D'autant que l'alternance sécheresse-pluie a fait souffrir les fruitiers à noyaux (cerisiers, pêchers, brugnons, nectarines et pruniers). Levons les yeux au ciel. De nombreux cerisiers sont mal en point. Il en est même qui ont fleuri en septembre et sont encombrés de fruits momifiés. Les pêchers, sensibles à la cloque, cette maladie qui déforme les feuilles, les fait se rouler sur elles-mêmes, les recouvre de... cloques et d'une pruine blanche, ont été atteints parfois si gravement que de nombreuses petites branches sont mortes.

Il est urgent de traiter tous les fruitiers à l'aide d'une solution de bouillie bordelaise. Projeté au pulvérisateur sur l'ensemble du feuillage, ce traitement à base de sulfate de cuivre aura pour premier effet d'accélérer la chute des feuilles - qu'il faut impérativement ramasser et brûler, et surtout ne pas mettre sur le tas de compost, à moins de vouloir le transformer en bouillon de culture.

Une semaine plus tard, une seconde pulvérisation parachèvera l'éradication du champignon qui est à l'origine des maladies dangereuses pour la vie des arbres ou la bonne maturation des fruits - à ce moment, il n'est pas inutile d'asperger la terre de la même solution. Plus tard, courant janvier, il faudra faire suivre cette première vague de soins d'une pulvérisation d'un traitement total d'hiver sur l'ensemble de la ramure et d'une autre de bouillie bordelaise lorsque les bourgeons commenceront à débourrer.

Plus un arbre produit de fruits, plus il s'épuise : c'est la raison pour laquelle de nombreux fruitiers ne produisent qu'une année sur deux (on appelle cela l'alternance). Il arrive même qu'un vieil arbre termine sa vie en beauté, produisant alors plus de fruits qu'il n'en a jamais donné, sans doute pour assurer... la pérennité de l'espèce.

On l'oublie souvent, mais ce que l'on mange n'est souvent que la drupe qui entoure la ou les graines. Les arbres fruitiers ont besoin d'être nourris à la mesure de ce qu'ils produisent. Mais trop d'engrais les fera pousser en feuilles. Tout est affaire d'observation.

Certains pommiers plantés au milieu des prairies et qui ne reçoivent aucune nourriture, se portent comme des charmes et produisent, une année sur deux,

quantité de fruits. Tout est affaire de sol et d'adaptation du porte-greffe à la nature de la terre dans laquelle il croît. Malheureusement, rares sont les jardineries qui précisent ce détail capital. Mais les producteurs sérieux - dont Delbard et Raynaud - fournissent toutes les indications nécessaires, comme les pépiniéristes locaux, qui connaissent parfaitement leur terroir et sauront guider les néophytes vers les variétés et les porte-greffes adaptés à chaque ré-

gion, voire à chaque microclimat. Ils pourront même tailler, le moment venu, les arbres conduits en espalier, qui exigent des soins minutieux pour se développer harmonieusement (ce faisant, ils pourront vous apprendre à réaliser cette opération vous-même).

Ils pourront aussi rajeunir de vieux arbres de plein vent malmenés par une bourrasque ou une récolte trop abondante qui aurait brisé une branche (pruniers et abricotiers peuvent se fendre en

deux sous le poids des fruits). Ils pourront même vous indiquer comment provoquer la mise à fruit d'un arbre trop vigoureux qui ne produit que des feuilles, voire le faire pour vous, car ce travail est délicat et pénible. Il faut généralement couper les racines tout autour de l'arbre et à la juste distance pour freiner sa croissance, le faire souffrir juste ce qu'il faut pour déclencher la mise à fruit.

D'une façon générale, un engrais de fond spécialement étudié pour les arbres fruitiers viendra doper un arbre qui a beaucoup produit l'été précédent. Il sera enfoui par bêchage tout autour de l'arbre et plutôt à l'aplomb de la ramure, là où sont les racines nourricières, que près du tronc. Les sujets à enracinement superficiel (fruits à noyaux, espaliers) s'en portent très bien.

Ces amendements seront moins utiles pour les pommiers et les poiriers greffés sur tige dont les racines s'enfoncent plus profondément dans le sol, à la recherche du nectar et de l'ambrosie qui faisaient l'ordinaire des dieux de l'Olympe.

Alain Lompech

### A lire et à visiter

● **Sujet d'inquiétude majeur des jardiniers**, la taille fait l'objet d'un guide pratique qui passe en revue fruitiers, rosiers et arbustes à fleurs. Bien écrit, clair, agrémenté de photographies et de dessins explicatifs, *Taille et greffe* rendra de bons et loyaux services en répondant aux questions légitimes que se pose l'amateur. Ainsi enseigné, il évitera bien des massacres à la tronçonneuse. Bizarrement, il n'est nulle part question des techniques de greffe dans cet ouvrage, dont le titre aurait donc dû se limiter à sa

première moitié...

★ *Taille et greffe*, collection « Savoir-faire », Solar. Peter Blackburne-Maze, traduit par Michel Beauvais. 92 pages. 99 F.

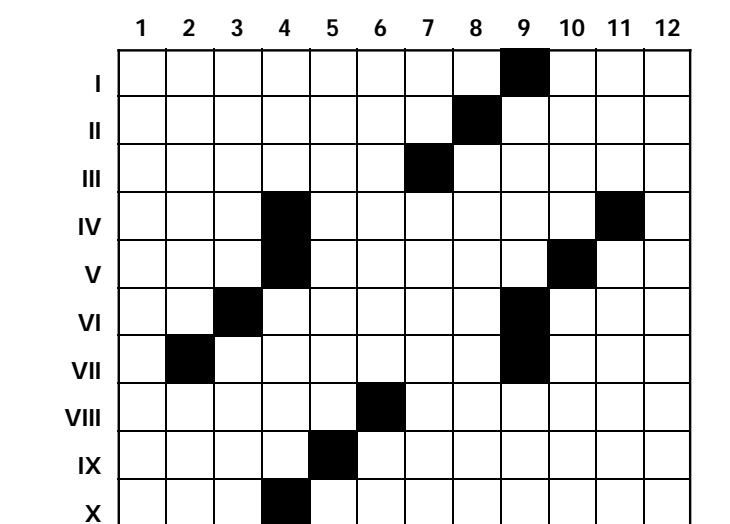
● **La dixième « Fête des fruits et légumes d'hier et d'aujourd'hui »** réunira, au domaine de Saint-Jean-de-Beauregard, les 7, 8 et 9 novembre, de 10 heures à 18 heures, spécialistes des plantes et arbustes de qualité et amateurs de jardins. Outre les expositions, dégustations, conférences, et

démonstrations de taille, l'accent sera mis sur les plaisirs de la table par les légumes du jardin, notamment des variétés originales ou oubliées. Pépiniéristes et sociétés savantes proposeront des graines de 40 espèces de plantes potagères et aromatiques, et un restaurant, Les Papilles vertes (réserver au 01-30-52-61-65), servira déjeuner et goûter. Entrée : 50 F. ★ **Saint-Jean-de-Beauregard** (tél. : 01-60-12-00-01), à 28 km au sud de Paris par la N 118 ou l'A 10, sortie Les Ullis.

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97245

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



### HORIZONTALEMENT

I. Ne fait pas le poids même s'il est de bon goût. N'importe quel individu. - II. Jouisser dans son coin. Donne de la classe à la bouillie. - III. Belle montagnarde. A la porte depuis qu'il s'est mal conduit en Cène. - IV. Manque de bon sens. Qui est passé à travers... pour le moment. - V. Garde les bandes. Fort comme un petit noir. En poudre. - VI. Petit problème. Reste à l'écurie s'il n'y a pas de problèmes mécaniques. Aménagement du Louvre. - VII. Un jeu où il est bon de faire des plis. Aller simple. - VIII. Recouvre l'amande. Travailleur clandestin. - IX. Draperie indienne. Roi au Proche-Orient. - X. Point de départ. Rapprochement humain.

### VERTICALEMENT

1. Un silence souvent évocateur. - 2. Vient d'être. Situation particulière. - 3. Vierge et son fils. Servit les Hollandais avant de mouiller pour Louis. - 4. Plein de bons mots. A besoin de mélo pour être confus. - 5. Point de départ d'une descente en terre. - 6. Traduit l'émotion. Viennent de haut. - 7. En salade. On

lui est redevable. - 8. Dans ce cas, il n'y a rien à changer. - 9. Placée et déplacée par le vent. Chez les Grecs. - 10. La belle heure du démon. Polythéiste ou mécréant. - 11. Madame Peron. Doit mieux faire. - 12. Sortie de secours.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 97244

**HORIZONTALEMENT**  
I. Manécanterie. - II. Américaine. - III. Noisette. CAC. - IV. Urge. Douma. - V. Stéatome. Rom. - VI. Ci. Urme. Zéro. - VII. Oxo. Foirat. - VIII. Isp (psi). Ecartelé. - IX. Tournoi. An. - X. Sustenta. Tor.

### VERTICALEMENT

1. Manuscrit. - 2. Amorti. Sou. - 3. Neige. Opus. - 4. Erseaux. Rt. - 5. Cie. Troène. - 6. Action. Con. - 7. Nat. Méfait. - 8. Tiède. Or. - 9. En. Zita. - 10. Récureurent. - 11. Amoral. - 12. Escamoteur.

## BRIDGE

PROBLÈME N° 1761

### UN TOP EN DEUX MINUTES

Nicolas Fior a réalisé sur cette donne, lors d'un tournoi de première série sur la Côte d'Azur, un top en moins de deux minutes.

♠ D V 6 5  
♥ 9 8 7 4  
♦ 10 7  
♣ V 9 6

♠ 9  
♥ R 3 2  
♦ V 8 6 4 3 2  
♣ D 8 7

N O E S

♠ 4 3  
♥ A D 10 6 5  
♦ A D  
♣ 10 5 3 2

♠ A R 10 8 7 2  
♥ V  
♦ R 9 5  
♣ A R 4

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	3 ♠	2 ♠	3 ♠
4 ♠	3 ♠	3 ♠	3 ♠

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau, Est prit avec l'As et crut bon de jouer l'As puis le 5 de Cœur. Comment Fior a-t-il fait le reste des levées (une de mieux) au contrat

### QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

On peut couper un Carreau avec un atout du mort, mais où faire disparaître le Trèfle perdant si la Dame de Trèfle n'est pas seconde ?

En connaissant à fond la technique, on voit que, si vous coupez trois Cœurs avec la main longue (Sud), vous n'avez plus besoin de couper le troisième Carreau. En effet, la Dame de Pique servira de carte de longueur, et elle pourrait gêner l'adversaire qui aurait la Dame de Trèfle et la garde à Carreau (Dame Valet, ou six Carreaux). Mais pour ce squeeze final il faudra tirer As Roi de Trèfle, une manœuvre qui peut donner la onzième levée si la Dame de Trèfle est sèche ou seconde. Voyez Nicolas Fior dans son sprint. Il coupe gros le retour à Cœur, va au mort par le Valet de Pique, coupe gros le 9 de Cœur, remonte au mort par la Dame de Pique, coupe le dernier Cœur avec le 7 de Pique, tire As Roi de Trèfle, et retourne au mort avec le 2 de Pique pour le 5. Le dernier atout du mort provoque le bouquet final où Est, avec un Carreau, ne joue aucun rôle :

♦ V 8 ♣ D ♠ 6 ♦ 10 ♣ V  
♦ R 9 ♣ 4

Sur le 6 de Pique pour le 4 de Trèfle, la défausse d'Ouest libère le 9 de Carreau ou le Valet de Trèfle.

### UN TOP POUR TINTNER

Léon Tintner a réussi un superbe top dans le championnat de France par paires en 1992.

♠ 9  
♥ A 4 3 2  
♦ A D V 5 3  
♣ V 6 4

♠ 7 3  
♥ -  
♦ R 10 9 6 2  
♣ R D 8 7 5 3

N O E S

♠ R 10 8 6 4  
♥ R V 8 7 6  
♦ 7 4  
♣ 9

♠ A D V 5 2  
♥ D 10 9 5  
♦ 8  
♣ A 10 2

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Tintner	X...	Berr	Y...
1 ♠	2 SA	contre	3 ♠
3 ♠	3 ♣	3 ♦	3 ♠
3 ♥	3 ♠	4 ♥	contre
3 ♠	3 ♠	3 ♠	3 ♠

Ouest a entamé le Roi de Trèfle. Comment Tintner, en Sud, a-t-il joué QUATRE CŒURS contrôlés ?

Note sur les enchères

La surenchère de « 2 SA » indiquait un bicolore de mineures, et le « contre » de Nord promettait une bonne main. A la fin, Est a voulu montrer, en contrant « 4 Piques », qu'il avait son mot à dire.

Philippe Brugnion



**CINÉMA** *Hana-bi*, le septième film de Takeshi Kitano, se présente comme un bilan. On y retrouve l'obsession déjà développée par le cinéaste japonais dans *Sonatine* et *Kids return* : re-

garder le monde en face, le happer tant qu'il est temps, avant qu'il nous dépasse. ● LES PERSONNAGES de Kitano, quatre couples aux histoires entremêlées, se débattent dans une so-

ciété au point mort, un univers rongé par la pourriture, qui impose sans bruit. Face à ce Japon-là, en proie au chômage et à la mort de la communication, surgit la question : comment

vivre dans un monde sans devenir ? ● STAR DE TÉLÉVISION, Takeshi Kitano était jusqu'alors surtout connu dans son pays pour ses passages sur le petit écran. Il semble aujourd'hui

avoir gagné la considération de ses compatriotes. ● LA BIENNALE DU CINÉMA JAPONAIS présente par ailleurs une vingtaine de films indépendants, du 6 au 11 novembre, à Orléans.

## Derniers moments avant le néant

*Hana-bi*. Pour son septième film, Takeshi Kitano a donné libre cours à son obsession de la mort. Plongeant ses personnages dans une société en déshérence, il les laisse se débattre et capte les moments les plus intenses de la vie, dans les ultimes mouvements dont ils sont encore capables

**Film japonais de Takeshi Kitano. Avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Osugi, Susumu Terajima. (1 h 43.)**

Sous-titré « Chapitre 7 », *Hana-bi*, septième film de Takeshi Kitano, le plus important cinéaste japonais en activité, s'organise en forme de bilan. Cet inventaire est simple et tient dans une obsession que Kitano ne cesse de préciser depuis *Sonatine* : il faut regarder ce qui nous dépasse, faire jeu égal avec le monde, essayer de le happer tant qu'il est temps, juste avant qu'il ne nous échappe.

C'était la démarche du yakusa de *Sonatine*, qui mettait sa mission entre parenthèses pour regarder la lune, ou les gestes désordonnés des deux gamins de *Kids Return*, qui, à force de faire des cercles à vélo dans leur cour d'école, laissaient filer leur vie. Et c'est la scène finale de *Hana-bi* : ce couple plus fatigué de vivre que véritablement atteint par l'âge, prêt à en finir donc, assis paisiblement devant l'océan, confronté à un infini posé comme une limite à son périple, et qui s'apprête à les engloutir.

Mais le monde de Kitano n'a rien d'un paradis rousseauiste. Il est rongé par la pourriture. Et si cette pourriture est à ce point bouleversante, c'est parce qu'elle est ici prise au premier degré. Le monde décrit dans *Hana-bi* impose sans bruit, sans fard. Il grince tout juste. Ses personnages n'ont plus aucun devenir. Or la question posée par cet extraordinaire mélodrame est accessoirement la seule qui importe à un vrai film de ce genre : qu'advient-il d'un monde sans devenir ?

*Hana-bi* offre une belle réponse, elle-même très complexe, car le film de Kitano a tout pour désarçonner le spectateur. Il faut bien une demi-heure pour comprendre ce qui s'y passe véritablement, puisque les quatre histoires qui y sont enchassées fonctionnent sur un léger décalage chronologique dont on a du mal à saisir le rapport de cause à effet : Nishi (Takeshi Kitano), flic rongé par le remords d'avoir laissé ses collègues se faire tuer par un malfrat et qui cambriole une banque pour passer ses derniers jours avec sa femme condamnée par une leucémie ; Horibe, l'ancien partenaire de Nis-

**Le seul mouvement qui intéresse le réalisateur semble être le soubresaut, le dernier souffle**

hi, devenu paraplégique à la suite d'un règlement de comptes, lâché par sa femme depuis son accident et qui agrmente sa solitude en se consacrant à la peinture ; le jeune détective assassiné et sa veuve ; Nakamura, un autre détective lancé sur la piste de Nishi, et qui vient, lui, de se marier.

L'histoire de ces quatre couples décrit en substance une société cassée, où les acquis ne se transmettent plus. C'est la confession de la jeune veuve du détective qui, devenue serveuse de fast-food, se demande comment elle va continuer à garder ce travail dans un Ja-



Takeshi Kitano.

pon en proie au chômage. C'est encore l'image de Horibe, flic paralytique, dont l'héroïsme et la détresse ne pèsent pas lourd devant des liens du mariage défaits au premier obstacle.

Ce sont ces marges qui donnent à *Hana-bi* toute sa signification, tout cet ensemble d'images insignifiantes - du moins dans la logique du scénario - et qui sont pourtant celles qui finissent par

émerger. Cette scène, par exemple, où Nishi frappe un jeune gamin qui a osé prendre son déjeuner sur le capot de sa voiture, ou encore ces deux jeunes cuisistots surpris par Nishi à la sortie d'un restaurant en train de jouer au base-ball alors qu'ils sont censés être en cuisine.

Cette déshérence généralisée décrit une société qui a arrêté de tourner. Exactement comme le visage de Kitano, à moitié paralysé depuis un accident de moto, rongé par des tics qu'il utilise à merveille, suggérant une quasi-absence de vie, un vide d'expression qui est un prélude à un arrêt total.

Le seul mouvement qui intéresse Kitano semble être le soubresaut, le dernier souffle, le moment qui précède le retour à l'inertie. Son obsession de la mort

n'est rien d'autre qu'une volonté exacerbée de happer la vie dans son moment le plus intense, de rechercher la beauté erratique dans les mouvements dont ses personnages sont encore capables. Qu'il s'agisse des parties de dominos auxquelles s'adonnent Nishi et sa femme le soir venu, d'une séance de feux d'artifice avortée au coin du feu, d'un trou dans la neige dans lequel finit par plonger la femme de Nishi, ou d'une balade sur la plage, prostré devant les vagues de l'océan.

Le film dont *Hana-bi* est le plus proche est *Vivre* de Kurosawa, où un homme se demandait ce qu'il allait faire des derniers mois qui lui restaient à vivre, et finissait par comprendre qu'il s'agissait pour lui de remplir une tâche utile. Nishi est en face du même dilemme. Il répond par une série de visites à des proches, un dernier geste avant de leur dire adieu.

Lorsque le détective Nakamura cherche à retrouver Nishi et sa femme, il passe par la maison d'Horibe, qui lui répond que le seul signe qu'il ait jamais eu de lui était cette boîte de pinces à linge et de tubes de couleurs expédiés par la poste. Il y avait cette même idée dans *Dersou Ouzala* de Kurosawa. Lorsque le paysan voulait que sa cabane soit réparée, il laissait un peu de nourriture, pour que des voyageurs puissent survivre et circuler à leur tour.

Le cinéma de Kitano marque un retour de plus en plus prononcé vers l'enfance. Les jeux de plage qu'il organise avec ses apprentis yakusas dans *Sonatine* avant de se tirer une balle dans la tête, les jeux de cour d'école des deux garçons de *Kids Return*, et le cerf-volant que tend Nishi juste à la fin de *Hana-bi*.

Cette nostalgie de l'enfance est le signe d'une extrême maturité chez ce cinéaste qui signe ici son chef-d'œuvre. La maturité se traduit par une capacité à faire transparaître une sensibilité et une fragilité absentes de ses premiers films, elle consiste à se mettre face à la mer et à la toucher pour mieux en évaluer la consistance. Cette démarche peut sembler naïve, puérile, elle est celle d'un enfant qui vient de réaliser que la caméra est le plus beau jouet du monde.

S. Bd

Takeshi Kitano, réalisateur

### « Pour la première fois, le public nippon me prend au sérieux »

« Le sous-titre de *Hana-bi* est *Chapitre 7*, c'est-à-dire qu'il correspond à votre septième film ; comment s'inscrit-il dans votre parcours cinématographique ?

- *Chapitre 7* était le titre original de mon film, mais mes producteurs m'ont supplié de le retirer. Ce sont eux qui m'ont imposé *Hana-bi*. Ils m'ont expliqué qu'il signifiait « feu d'artifice ». Le trait d'union qui sépare « Hana », la vie, de « Bi » le feu, est un symbole de mort. Ces termes opposés sont donc censés illustrer le fonctionnement du film, mais je ne vous cache pas que je suis très impressionné par

les différentes interprétations échauffées autour de ce titre par les différents journalistes que j'ai rencontrés. Je ne peux donc que remercier mon staff pour avoir trouvé un aussi bon titre.

- **Voyez-vous des affinités entre le yakusa suicidaire que vous interprétiez dans *Sonatine* et le flic mélancolique de *Hana-bi* ?**

- Les deux histoires sont très proches, mais il y a deux différences d'attitude chez Murakawa dans *Sonatine* et Nishi dans *Hana-bi*. Murakawa va vers la mort et échappe à la mort, alors que Nishi, exposé à la mort, va directement à sa rencontre. Il combat la mort alors que Murakawa l'accepte.

- **Quels réalisateurs vous ont influencé ?**

- La question de mes influences

revient toujours sur le tapis. On me compare régulièrement à Seijun Suzuki, mais j'ai découvert ses films il y a quelques années seulement. On a aussi évoqué Godard et Melville ; la comparaison était intéressante : elle m'a permis d'aller à mon vidéo-club et de louer leurs cassettes. J'ai d'ailleurs eu du mal à comprendre certains Godard. J'aime beaucoup *Les Clowns* de Fellini, et *Les Sept Samourais* de Kurosawa.

- ***Hana-bi* montre un Japon en état de crise, en proie au chômage.**

- Notre économie en a fini avec la prospérité, il y a beaucoup moins d'emplois, c'est dur de trouver du travail, surtout pour les femmes entre vingt et trente ans.

- **Quelle est la situation du**

**cinéma japonais aujourd'hui ?**

- Encore une fois, les conditions économiques jouent un rôle important. Mais même quand celles-ci sont bonnes, les maisons de production ne pensent qu'à leur bénéfices et traitent mal les réalisateurs. Sur bien des plans, les maisons de production se sont sabordées au Japon.

» Je ne connais pas grand-chose aux finances, si vous voulez savoir si mes films rapportent de l'argent, demandez à mon producteur. Lorsque je désire faire tel ou tel mouvement de caméra, j'observe d'abord les réactions de mon équipe ; en général, ils tournent la tête car ils pensent que ça va coûter trop cher.

- **Quel est votre statut au Japon ? Vous considérez-vous d'abord comme la star télé que vous êtes ou comme un réalisateur ?**

- Jusqu'à il y a trois ans, mes films n'étaient montrés qu'à Londres. C'est la première fois que le public nippon m'a pris au sérieux. On me considère d'abord comme un acteur comique, mais les choses changent petit à petit ; cela dit, plus de la moitié des Japonais continuent de me prendre pour une star de la télé.

- **D'où est venue l'idée de *Hana-bi* ?**

- L'idée était très simple : elle est uniquement stylistique. Je me demandais vraiment comment j'allais tourner cette histoire de flic qui emmène sa femme malade, et j'ai fini par tout improviser durant le tournage. Durant le montage, j'ai eu l'impression d'avoir à faire à un flot d'images avant de tout organiser. Le problème de la représentation de la violence s'est également posé en permanence. J'ai évité d'affronter directement cette question, en montrant la violence par à-coups sans tomber dans les clichés. »

### Le cinéma indépendant japonais à Orléans

**BIENNALE DU CINÉMA JAPONAIS. Du 6 au 11 novembre. Scène nationale, Carré Saint-Vincent, 45000 Orléans (Tél. : 02-38-62-45-68.)**

Créée en 1992 par Bernard Perreau en alternance avec les Journées cinématographiques organisées depuis vingt et un ans dans cette ville, la Biennale d'Orléans est le seul festival européen entièrement dédié au cinéma japonais, dont il reflète le regain de vitalité depuis une dizaine d'années. A l'origine de ce phénomène figure la création, en 1977, du Pia Film Festival, fondé par un groupe de cinéastes et de critiques japonais soucieux de faire connaître et de soutenir la création indépendante, alors tenue sous le boisseau par les majors nippones, qui, en dehors de quelques réalisations de prestige, imposent

une production commerciale en série.

Le Pia Film Festival comble une lacune si manifeste que cinq à six cents films y entrent chaque année en compétition. Les auteurs récompensés bénéficient, depuis 1984, d'une aide à la réalisation d'un long métrage. Le succès de la formule a non seulement influencé le développement d'un réseau de salles indépendantes au Japon, mais il a aussi permis à ces films d'attirer de nouveau l'attention de la critique sur le cinéma japonais lors des festivals internationaux. Au point que les majors se sont à leur tour intéressées au jeune cinéma d'auteur, comme en atteste le programme de coproduction signé entre le studio Toho et Pia, qui a notamment permis à Ryunosuke Hashiguchi de réaliser *Grains de sable*, remarquable film distribué en France voici un an.

La Biennale d'Orléans donne donc logiquement cette année

une carte blanche au Pia Film Festival, qui présente six longs métrages réalisés par d'anciens lauréats. La section Panorama du cinéma contemporain, avec une vingtaine de films réalisés ces deux dernières années, présente elle aussi, à côté d'un vétéran comme Kaneto Shindo (*L'île nue*), nombre de nouveaux réalisateurs qui déclinent, chacun à sa manière, l'univers stylisé d'une jeunesse en proie à la violence. Un cycle de films illustrant la manière dont le cinéma français a représenté le Japon (de Roger Lion à Chris Marker) et un autre dédié au genre du *chambara* (films de samouraï) constituent enfin quelques-unes des programmations thématiques de cette édition, fusée particulièrement éclairante au sein du véritable « feu d'artifice » que donne ces jours-ci le cinéma japonais en France.

Jacques Mandelbaum

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

**THEATRE MARIGNY**  
MICHEL LEEB

**DOUZE HOMMES EN COLERE**  
de Reginald ROSE

Louis-Marie AUDUBERT Maurice BARRIER Romain BARRIER  
François DYREK Jacques ECHANTILLON Michel FORTIN  
Bernard FREYD François GAMARD Jacques LEBIHAN  
Jérôme LE PAULMIER Pierre MEUNIER André THORENT

Mise en scène Stephan MELDEGG  
Adaptation Attica GUEJJ et Stephan MELDEGG  
Décor et costumes Charlie MANGEL  
Lumières Roberto VENTURI

**LOC : 01 42 56 04 41**

Location Théâtre - Points de vente habituels  
Magasins Fnac, 3615 Billeterel  
01 49 87 50 50

France inter

## Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 <b>Le Monde perdu</b>	2	1 232 937	656	▽ - 13 %	3 324 912
2 <b>Bean</b>	1	1 190 871	510		1 190 871
3 <b>Le Pari</b>	3	600 722	500	▽ - 5 %	2 464 655
4 <b>The Full Monty</b>	2	288 921	164	△ + 28 %	603 428
5 <b>Copland</b>	1	223 898	296		223 898
6 <b>Le Mariage de mon meilleur ami</b>	5	170 828	363	▽ - 9 %	1 788 714
7 <b>En chair et en os</b>	1	116 376	149		116 376
8 <b>George de la jungle</b>	3	103 758	242	△ + 32 %	370 925
9 <b>Marthe</b>	1	60 253	207		60 253
10 <b>Rien ne va plus</b>	3	52 636	160	▽ - 48 %	347 378

\* période du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre inclus

Source : Ecran total

Les chiffres de fréquentation en France continuent d'être remarquables, avec une augmentation de 24 % par rapport à la semaine précédente. Cette hausse s'explique par les vacances scolaires et la présence de plusieurs grosses locomotives. **Bean** fait une entrée tonitruante, grâce à un marketing élaboré qui a misé sur Rowan Atkinson, déjà vedette du petit écran. Avec près de 2 millions d'entrées, et une forte moyenne de 2 335 spectateurs par salle, la comédie britannique est partie pour être l'un des succès de l'année. Les trois têtes d'affiche de la semaine dernière se maintiennent à un niveau impressionnant. **Le Monde perdu** totalise 3 325 000 entrées, perdant seulement 13 % de spectateurs par rapport à la semaine passée; **Le Pari** fait presque aussi bien, totalisant 2 500 000 spectateurs, avec une chute de seulement 5 % par rapport à la semaine précédente. Enfin, **The Full Monty** est en train de devenir un phénomène, avec plus de 600 000 spectateurs depuis sa sortie malgré un circuit réduit de 164 salles: il s'offre même le luxe de voir ses entrées augmenter cette semaine de 28 %.

Les scores de **Copland**, avec Sylvester Stallone, et de **En chair et en os**, de Pedro Almodovar, sont décevants. Le premier dépasse à peine les 200 000 entrées, et le second 116 000. **Marthe**, avec Guillaume Depardieu, est un gros échec, avec seulement 60 000 entrées et une moyenne très faible de 291 spectateurs par salle.

## Une plongée dans les films de la collaboration

À L'HEURE où le procès Papon remet la mémoire des années sombres au cœur du débat historique et politique, un des nombreux programmes de la septième édition de Cinémémoire retient l'attention: vingt-huit courts métrages documentaires, réalisés durant l'Occupation et jamais projetés depuis leur sortie initiale, sont présentés sous le titre générique « Résistance et collaboration ».

Cette coïncidence n'était pas prévue par Eric le Roy, responsable du département de la programmation des restaurations aux Archives du film, qui se livre à la restauration systématique des films de propagande français de toutes époques et obédiences, et avait décidé de cette programmation particulière depuis plus de huit mois. Celle-ci offre un échantillon représentatif des films de propagande de cette période, lesquels constituent une part relativement réduite (les Archives du film en dénombrent en-

viron soixante-dix) des quelque quatre cents documentaires produits entre 1940 et 1944. Cela confirme la thèse selon laquelle le cinéma français dans son ensemble n'a pas donné de gages à la collaboration. Un constat dont il n'y a pas lieu de tirer gloire car on ne lui en demandait pas tant, du moment qu'il s'accommodait du nécessaire: l'élimination des juifs de ses propres rangs.

### DISCOURS IDÉOLOGIQUE

La façon la plus cohérente de présenter ces films est de les rapporter, selon la méthode prônée par l'historien Jean-Pierre Bertin-Maghit, spécialiste du cinéma de cette période, à leurs commanditaires respectifs. Cette grille de lecture permet de distinguer les films dits « d'intérêt national », produits par le service cinématographique d'Etat de Vichy et dévolus aux grands thèmes de la Révolution nationale (*La Terre qui renaît*, 1941; *Travail*, 1943). *Le Serment de l'athlète*, produit par le

Comité général à l'éducation et aux sports, en constitue aussi un bon exemple: un commentaire éducatif sur les vertus nationales, morales et hygiéniques de l'activité physique accompagne un interminable plan fixe d'athlètes saluant la tribune d'un mouvement de bras dont on ne sait trop s'il faut le rapporter à la symbolique olympique ou hitlérienne.

Plus explicites sont les films commandités par le service de propagande nazi ou les mouvements ultra-collaborationnistes français, qui stigmatisent les ennemis de l'« Ordre nouveau » (résistants, communistes, juifs): *Patriotisme* (1943), *Fort Cambronne*, produit par la Légion des volontaires français en 1943... On retrouve ici, mais avec plus de violence encore, la méthode consistant à plaquer sur les images un discours idéologique contraignant, hormis quelques films qui adoptent la forme de la fiction documentée. *Résistance* (1943), dont le matériau est fondé sur des « extraits d'archives de la police française », construit ainsi une surprenante histoire qui décrit le maquis comme un repaire de dangereux truands.

Produits à Londres par le Service cinématographique de la France combattante ou l'Office français d'information cinématographique, les films de la Résistance ne dédaignent pas non plus l'utilisation privilégiée du commentaire en voix off qui, selon l'expression de Serge Daney, « force l'image, intimide le regard, crée de la double contrainte ». C'est que, dans la guerre des images, le procédé est au film de propagande ce que l'artillerie lourde est à l'armée, comme le prouve, non sans efficacité, *Paroles d'honneur* (1940), film de montage dénonçant de façon incantatoire les mensonges d'Adolf Hitler et anticipant, en un raccourci saisissant et burlesque à la fois, la fin de sa carrière: une tête de mort à moustaches.

Jacques Mandelbaum

★ Dans le cadre de Cinémémoire (du 7 au 17 novembre, renseignements au 01-53-65-74-41): « Résistance et collaboration », les 8 et 10 novembre, de 10 heures à 19 h 30, Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris 4<sup>e</sup>.

### Sélection

La création d'un forum du film ancien constitue la nouveauté de la septième édition de Cinémémoire. Destiné à élargir ce marché en direction des institutions culturelles et des chaînes de télévision, ce forum est constitué de programmes regroupés par thèmes, parmi lesquels un ensemble exceptionnel de westerns produits dans les années 10 par Pathé aux Etats-Unis (*Le Monde* du 4 novembre). En voici une sélection:

- **Cinémathèque française**, 42, bd Bonne-Nouvelle, 10<sup>e</sup>: - Actualité du patrimoine (7-12 novembre); - Hommage à Paul Muni (13-17 novembre).
- **Vidéothèque de Paris**, Porte Saint-Eustache, Nouveau

Forum des Halles, 1<sup>er</sup>: - Amsterdam, un siècle d'images, 1896-1976 (12-16 novembre).

- **Centre Wallonie-Bruxelles**, 46, rue Quincampoix, 4<sup>e</sup>: - L'Indien dans le western américain des années 10 (9 et 11 novembre); - Film documentaires 1940-1944, Résistance et collaboration (8 et 10 novembre); - Images du Maghreb et du Moyen-Orient dans les années 20 (9 et 11 novembre); - Images d'Afrique 1908-1968 (8 et 10 novembre); - Aspect méconnus de l'avant-garde française (9 et 11 novembre); - Les élégantes des années 20 (9 et 11 novembre); - Cinéma et publicité (9 et 11 novembre); - Hommage à Sessue Hayakawa (15 et 16 novembre).

## LES RÉVÉLATIONS DE L'ANNÉE SUR SCÈNE

**Festival 10<sup>e</sup> Fnac Inrockuptibles**

Jay-Jay Johanson  
Finley Quaye  
Lauren Hoffman  
Gus Gus  
Stereophonics  
Jonathan Fire Eater  
Alpha  
François Breut  
Embrace  
Crustation  
Bentley Rhythm Ace  
Elysian Fields  
Luna  
Jim White  
Theo Hakola  
Strangelove  
Mono  
Zéze Mago  
Locust  
Adam F  
Mogwai

location Fnac 01 38 71 51 06

TOULOUSE, LE BIKINI 9 & 10 novembre  
PARIS, LA CIGALE 7, 8, 9 novembre  
STRASBOURG, LA LAITERIE 7 & 9 novembre  
LILLE, L'AÉRONEF 6, 7, 8 novembre  
PARIS, LE DIVAN DU MONDE 8 & 9 novembre  
NANTES, L'OLYMPIC 8, 9 & 10 novembre

Retrouvez le détail de la programmation dans Aden et sur le site Internet des Inrockuptibles.  
Écoutez des extraits musicaux des artistes présents au Festival sur le Net: <http://www.inrockuptibles.com>

6 Inrockuptibles ALIAS Le Monde France Inter

OPÉRAS RUSSES  
10-16 NOVEMBRE 1997

THEATRE  
champs  
élysées

MOUSSORSGKI  
BORIS GODOUNOV  
PROKOFIEV  
LES FIANÇAILLES  
AU COUVENT

info et location  
01 49 52 50 50  
places de 60 à 690 f

SOLISTES, CHŒUR, ORCHESTRE ET BALLET DU  
THÉÂTRE MARIINSKI DE SAINT-PÉTERSBOURG  
DIRECTION: VALÉRY GERGIEV

## LES NOUVEAUX FILMS

### ■ VIOLETTA, REINE DE LA MOTO

Amélie revient chez elle après dix ans d'absence. Chez elle, c'est une sorte de terrain vague parsemé de carcasses de moto, où elle retrouve une kyrielle d'originaux dans la mouise. Au rythme d'une musique curieusement arabisante et d'un dialogue filmé qui tire le film vers la pochade sans âge, on ne sait pas très bien où mène ce curieux objet, jusqu'à ce qu'Amélie évoque avec son frère les raisons d'une si longue absence: son viol par Corneille, un puissant entrepreneur de spectacles de la région. Dès lors, le plus affligé des pathos prend le pas sur la rigolade à l'ancienne, sous la forme d'une vengeance digne d'un roman-photo, et plus encore sous celle d'un film qui, par sa désuétude et sa candeur, fait figure de vestige archéologique.

J. M.  
Film français de Guy Jacques. Avec Florence Pernel, Dominique Pinon, Daniel Prévost, Eva Darlan. (1 h 32.)

### ■ IMUHAR, UNE LÉGENDE

Un différend ayant opposé l'auteur de ce film à son producteur (*Le Monde* du 16 septembre), la version qui en est proposée aujourd'hui résulte d'un montage effectué par ce dernier, aux termes d'un accord qui remet à plus tard la distribution en salles de celle du réalisateur. Il s'agit d'un précédent d'importance en France, qui porte évidemment atteinte au droit des auteurs. Il n'en faut pas moins juger le film pour ce qu'il est, c'est-à-dire relativement insignifiant, Dieu et le bon droit étant évidemment du côté des créateurs. Tourné au Sahara, cette pseudo-fiction documentée sur un peuple menacé ressemble à un clip touristique destiné aux amateurs de grands espaces vierges. L'histoire est celle d'un garçonnet, Khenan, fils d'un Touareg et d'une Française, que son père ramène parmi les siens après la mort de la mère à Paris. Sous couvert d'une initiation poétique à la vie et au nomadisme touaregs - lesquels crouissent en réalité, aujourd'hui, dans des camps de réfugiés -, il s'agit en fait d'un empilement de belles images à la cohérence incertaine, assujetties à une logique à la fois esthétisante et utilitaire et dépourvue d'un vrai regard.

J. M.  
Film français filmé par Jacques Dubuisson, postproduction et montage de Michel Proper. Avec Ibrahim Paris, Mohamed Ixa, Mohamed Ichika, Rhali Ixa. (1 h 22.)

### ■ LA FEMME DE CHAMBRE DU « TITANIC »

L'académisme serait-il la face cachée de l'excentricité? Le dernier film en date de l'auteur de *Jambon, Jambon*, adapté d'un roman de Didier Decoin, suffirait à s'en convaincre. Reconstitution en costume de la France ouvrière du début de ce siècle, *La Femme de chambre du Titanic* est une métaphore assez plate, et mille fois servie, des puissances de la fiction, qui l'emportent sur celles de la réalité. Le film devient ainsi un

document involontaire sur sa propre conception, qui relève d'une spécialité pâtissière fictive: le clafoutis européen. Horthy, ouvrier dans une fonderie lorraine, gagne donc la course annuelle organisée par son entreprise et se voit offrir un séjour à Southampton pour assister à l'appareillage du *Titanic*. Il en revient métamorphosé par une aventure amoureuse avec une femme de chambre du paquebot, dont le récit en partie imaginé tient ses camarades en haleine à longueur de nuit. Recruté avec sa femme par un entrepreneur de spectacles ambulant, Horthy retrouvera contre toute attente celle qu'il aime, qui n'est pas non plus celle qu'il croyait, pour le plus grand bien de ce film, qui disserte à n'en plus finir sur les pouvoirs de l'imagination sans porter l'imagination au pouvoir.

J. M.  
Film franco-espagnol de Bigas Luna. Avec Olivier Martinez, Romane Bohringer, Aitana Sanchez Gijon. (1 h 39.)

### ■ THE GAME

Très attendu depuis le succès de *Seven*, *The Game*, le troisième film de David Fincher, est un échec. Reprenant le principe qui fonctionnait si bien dans *Seven* (deux détectives à la recherche d'un serial-killer qui transforme leur enquête en un gigantesque jeu de l'oie inspiré des sept péchés capitaux) pour en donner une version encore plus ambitieuse, David Fincher finit par être écrasé par un projet trop lourd. Nicholas van Orton (Michael Douglas) est un homme d'affaires richissime qui s'ennuie. Son frère (Sean Penn) lui offre un étrange cadeau à l'occasion de son anniversaire: une inscription dans une mystérieuse organisation où se déroule un jeu intitulé « The Game ». En y prenant part, Nicholas va voir sa vie voler en éclats. Les cibles de David Fincher sont claires: la rapacité, l'appât du gain, la nécessité de passer par une méthode coercitive pour dompter un homme d'affaires devenu mécanisé. Or cette méthode passe par l'élaboration d'un gigantesque jeu vidéo (les différentes épreuves affrontées par Michael Douglas semblent sorties d'une console). Malheureusement, cette idée intéressante se transforme vite en leçon de morale pénible et ennuyeuse, qui minimise considérablement l'impact qu'aurait pu avoir le film. *Samuel Blumenfeld* Film américain de David Fincher. Avec Michael Douglas, Sean Penn, Deborah Kara Unger. (2 h 08.)

### ■ HANA-BI

Lire page 35

### ■ NE PAS AVALER

Lire page 37

### ■ MARIAN

Lire page 37

### ■ 100 % ARABICA

Lire page 37

### ■ VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Lire page 37

### DÉPÊCHES

■ **MK2 poursuit sa politique d'implantation** de proximité dans les quartiers parisiens en rachetant les cinémas Nation (4 salles) et Gambetta (6 salles). Ces deux établissements prendront l'enseigne et seront programmés par MK2 dès le 12 novembre. Avec désormais 9 complexes totalisant 44 écrans répartis sur 8 quartiers de Paris, les cinémas de Marin Karmitz constituent le troisième circuit d'exploitation de la capitale, représentant plus de 15 % des parts de marché.

■ **Plusieurs records de ventes** pour des achats de droits cinématographiques de romans viennent d'être battus. New Line vient d'acheter pour Robert De Niro et pour 3 millions de dollars (près de 18 millions de francs) les droits de *Father Figure*, un roman non encore publié de Nick Hornby (dont *Fever Pitch* a été publié cette année en France chez Plon), une comédie romantique sur un célibataire tombant amoureux d'une femme élevant seule son enfant de douze ans. Warner a payé 2,5 millions de dollars (près de 15 millions de francs) *The Second Angel*, le dernier roman de Philip Kerr, qui se déroule dans un futur proche où 80 % de la population est atteinte d'une maladie lente mais mortelle.

# 4 films à 20h30

### CE SOIR

Les 4 malfrats V.F. - In the soup V.O. - Made in America V.O. - Feux croisés V.O.



vous allez encore vous plaindre d'avoir le choix



## Rudes souvenirs londoniens

Ne pas avaler.  
Gary Oldman passe derrière la caméra

Film britannique de Gary Oldman. Avec Charlie Creed Miles, Ray Winstone, Kathy Burke, Edna Dore. (1 h 50.)

*Ne pas avaler* est le premier film réalisé par l'un des « méchants » les plus convaincants d'Hollywood, et dont le talent est capable de donner de l'intérêt au produit le plus insignifiant, ce dont témoigne encore le récent *Air Force One*.

Pour sa première réalisation, l'acteur Gary Oldman a trouvé son inspiration dans les souvenirs d'une jeunesse plutôt âpre. Son film, qui se veut partiellement autobiographique, décrit la vie de quelques représentants du prolétariat londonien. Il y a Billy, l'adolescent toxicomane, « accro » à l'héroïne, Valerie, personnage-pivot du film, mariée au brutal Ray (Kathy Burke obtint le prix d'interprétation pour le rôle au Festival de Cannes en 1997). Il y a aussi sa fille, sa mère et sa grand-mère, soit quatre générations de femmes confrontées à l'égoïsme et à la violence des mâles.

Le choix d'un tel « échantillon » relève, au premier abord, d'un naturalisme cinématographique que l'on pourrait penser épuisé par trois décennies de chroniques sociales britanniques filmées par Ken Loach et ses épigones. Les conversations invertébrées au pub, la violence domestique, l'ennuï du chômage, les virées nocturnes et éthyliques, les embrouilles entre dealers semblent avoir déjà été vus ailleurs. Pourtant, petit à petit, le film va témoigner d'un regard très personnel et démontrer un style authentique.

### VIOLENCE FAMILIÈRE

*Ne pas avaler* démarre dans la confusion. Les personnages sont saisis à chaud, sans explication ni précaution narrative particulière. Le cinéaste s'attache d'abord à suivre le jeune Billy, en perpétuel mouvement pour trouver l'argent nécessaire à sa dose quotidienne d'héroïne puis, sans justification particulière, s'attache à Ray, brute alcoolisée, corps massif exprimant sa détresse par des coups qui défigureront sa femme et provoqueront une fausse couche. Le récit part ainsi du chaos pour parvenir à la destruction précise d'une violence familiale, symptôme d'une misère sociale que le réalisateur se garde bien de désigner trop clairement.

En effet, loin de toute tentative d'explication lourdement sociologique, Oldman capte d'abord des corps en mouvement, une continue circulation des êtres, souvent en caméra portée, dans une lumière à dominante verdâtre qui évoque le John Cassavetes de *Meurtre d'un bookmaker chinois*, mais aussi certaines séquences du *Loulou* de Pialat. Les protagonistes de *Ne pas avaler* se cognent aux parois d'une invisible cloison de verre, obstacle à la découverte d'une vie authentique, d'un bonheur immédiat. L'utilisation des divers reflets qui parsèment le film, le fait que certaines scènes (dont celle du tabassage conjugal) soient représentées à travers une vitre (celle qui sépare le couloir de la salle à manger chez Valerie et Ray) confirment cette vision des humains considérés comme des animaux prisonniers, se débattant dans un aquarium sans issue.

Jean-François Rauger

Jeux de mots  
36 15 LEMONDE

## L'enfant condamné

Marian. Un premier film digne et fort sur une jeunesse sans espoir

Film tchèque de Petr Vaclav. Avec Stefan Ferko, Milan Cifra, Radek Holub, Jaroslava Vyslouzilova. (1 h 49.)

Le principal danger qu'encourt *Marian* est de passer pour une figure imposée. Toute cinématographie qui cherche à donner le signal d'une certaine modernité recourt en effet à ce personnage à la fois réaliste et symbolique d'enfant rebelle, en butte aux règles de la société dominante. En France, *Zéro de conduite*, de Jean Vigo, puis *Les Quatre Cents Coups*, de François Truffaut, plus tard *L'Enfance nue*, de Maurice Pialat, auront ainsi représenté cette déclaration d'indépendance, où l'on voit bien que l'enfant, aussi précis (voire autobiographique) soit le récit, est éga-

lement métaphore d'une certaine idée du cinéma. La réussite de *Marian* est de s'inscrire dans cette veine, sans jamais souffrir des trop nombreuses références qu'elle sollicite.

On y accompagne donc, de la petite enfance à l'adolescence, la trajectoire de ce Marian, enlevé dès l'âge de trois ans à sa mère, déclarée incapable de l'élever. D'institutions en institutions, d'évasions en trafics, de rêves en déceptions, il suit un parcours heurté, celui d'un condamné à une exclusion d'autant plus inexorable que Marian est un Tsigane. Ce qui, dans la République tchèque d'aujourd'hui, impose toujours une mise en marge quasi systématique. La réussite du film tient à la position qu'adopte son réalisateur, et à la salutaire sécheresse de son regard. Sa position consiste à

ne jamais prendre de l'avance sur son personnage, à ne jamais tirer parti de l'évidence du sombre destin qui l'attend : Petr Vaclav marche pas à pas au côté de Marian, en même temps que lui, il semble découvrir les corps, les murs, le froid des lieux et des liens, le mensonge et l'illusion.

Vaclav filme cela en nettoyant le pathos, en épargnant tout commentaire, inventant ainsi une authentique radicalité à des situations qui repassent pourtant par des chemins souvent parcourus au cinéma. *Marian* est un film maigre, débarrassé de toute graisse sentimentale ou socio-psychologisante, rétif aussi à tout affichage esthétique. Cette maigreur lui donne sa vélocité, et sa force d'impact.

Jean-Michel Frodon

## La sociale en souriant

100 % arabica et Vive la République ! Deux comédies françaises abordent, avec des bonheurs divers, la situation politique contemporaine

100 % arabica. Film français de Mahmoud Zemmouri. Avec Khaled, Cheb Mami, Mouss, Najim Laouriga, Farid Fedjer.

Vive la République ! Film français d'Eric Rochant. Avec Aure Atika, Antoine Chappey, Gad Elmaleh, Hippolyte Girardot, Atmen Kelif, Florence Pernel, Mathilde Seigner, Roschdy Zem. (1 h 30.)

Voici deux films qui prennent pour thème la réalité sociale - les habitants, arabes ou beurs pour la plupart, d'un quartier de banlieue sont confrontés à l'islamisme chez Mahmoud Zemmouri, des citoyens d'une ville de province sont confrontés au chômage et au manque de pertinence des discours politiques chez Eric Rochant. L'un et l'autre ont choisi le ton de la comédie. Là s'arrêtent les ressemblances.

100 % arabica est une sorte de *commedia dell'arte* maghrébine, où les coups de pied aux fesses ont droit de cité. Il brosse avec une naïveté revendiquée une histoire de magouille masquée sous l'intégrisme religieux et la rivalité entre deux chanteurs de raï auxquels deux stars du genre, Khaled et Cheb Mami, prêtent leur voix. Le film de Zemmouri ne révolutionnera pas la pensée politique

contemporaine, ni le cinéma moderne. Mais l'auteur refuse de détourner les yeux de la réalité et s'invente une position modeste de bouffon pas dupe, payant comptant ses dettes à l'« agit-prop » et à ses figurines.

Cette modestie, cette lucidité sont tout ce qui manque au film d'Eric Rochant. En inventant une petite troupe de « gens ordinaires » qui décident de fonder un parti politique, l'auteur d'*Un monde sans pitié* s'attaque pourtant à la salubre question de la manière de faire de la politique aujourd'hui. Mais il s'avère vite que le cinéaste n'a rien de particulier à en dire - rien qui dépasse la conversation de café du commerce sur l'impuissance politique. Le film se révélant incapable de mettre en scène une quelconque réflexion civique, on se retrouve alors face à un très long sketch, dont Rochant meuble le vide grâce à des recettes de vaudeville et à des gags (certains drôles, d'ailleurs).

Les comédiens sauvent de leur mieux chacun leur personnage, quitte à en faire trop, ou à contre-temps. Le film finit par donner une tonalité condescendante à son discours sur la démocratie, ce qui n'est pas seulement paradoxal, mais franchement gênant.

J.-M. F.

## SORTIR

### PARIS

#### Soirées Iles de Danse

Toute la danse, et souvent la meilleure, là où on ne la trouve pas toujours : dans les villes de banlieue tout autour de Paris, dans les théâtres, dans les lycées. Près de soixante lieux participent à cette manifestation qui dure un mois. Compagnies internationales invitées : Bill T. Jones, le Nederlands 3 ainsi que les New Yorkais Complexions, à découvrir. Andy Degroat, Odile Duboc, Loïc Touzé, Charles Cré-Ange assurent la qualité *made in France*. Mais aussi Catherine Berbessou et son très beau *A fuego lento*, Fred Bendongué. Incursion dans le répertoire baroque avec Jean-Christophe Boclé et Béatrice Massin. Des chorégraphes aux démarches particulières : danse verticale de Roc in Lichen, costumes-objets de Luc Petton... et du ciné-danse dans les lycées. Du 6 novembre au 6 décembre.

Renseignements : Ile-de-France et Ballet, 4, rue de la Michodière, Paris 2<sup>e</sup>. Tél. : 01-42-65-06-58.

#### Cinéma du Québec

A travers une programmation composée de sept longs métrages et cinq courts métrages, les professionnels et le public français vont redécouvrir le cinéma

(Publicité)

Le public chante, danse, fond de bonheur et ne cesse de s'enflammer pour

**Le Destin**  
HUMBERT BALSAN ET GABRIEL KHOURY PRESENTENT UN FILM DE  
**YOUSSEF CHAHINE**  
PRIX DU 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE CANNES 97  
"La Palme du Cœur"  
LE FILM FRANÇAIS

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

#### 100 % Arabica

de Mahmoud Zemmouri (France, 1 h 25), avec Khaled, Cheb Mami, Mouss, Najim Laouriga, Farid Fedjer, Youssef Diawara.

**La Femme de chambre du « Titanic »** de Bigas Luna (France, 1 h 39), avec Olivier Martinez, Romane Bohringer, Aitana Sanchez Gijon, Didier Bezace, Aldo Maccione, Jean-Marie Juan.

**Hana-Bi** de Takeshi Kitano (Japon, 1 h 43), avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Osugi, Susumu Terajima, Tetsu Watanabe, Hakuryu.

**Imuhar, une légende** de Jacques Dubuisson (France, 1 h 22), avec Ibrahim Paris, Mohamed Ixa, Mohamed Ichika, Rhalil Ixa, Atibou Aboubacar, Oumou Algabidi.

**Marian** de Petr Vaclav (République tchèque, 1 h 49), avec Stefan Ferko, Milan Cifra, Radek Holub, Jaroslava Vyslouzilova, Ludmila Krokova, Terza Zajickova-Grygarova.

**Ne pas avaler (\*)** de Gary Oldman (Grande-Bretagne, 1 h 59), avec Ray Winstone, Charlie Creed-Miles, Laila Morse, Kathy Burke, Edna Dore, Jamie Foreman.

**The Game** de David Fincher (Etats-Unis, 2 h 08), avec Michael Douglas, Sean Penn, Deborah Kara Unger, James Rebhorn, Carroll Baker, Peter Donat.

**Violetta, la reine de la moto** de Guy Jacques (France, 1 h 32), avec Florence Pernel, Dominique Pinon, Daniel Prévost, Eva Darlan, Julien Guiomar, Chantal Neuwirth.

**Vive la République !** d'Eric Rochant (France, 1 h 30), avec Aure Atika, Antoine Chappey, Gad Elmaleh, Hippolyte Girardot, Atmen Kelif, Florence Pernel.

(\*) Film interdit aux moins de 12 ans.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### VERNISSAGES

**Mutations berlinoises** Paris et Parisiens au temps du Roi-Soleil Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Saint-Paul. Tél. : 01-42-72-21-13. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. (Du 5 novembre au 18 janvier. 35 F.)

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **Les Aventures de Gulliver** de Daniel Soulier, d'après Jonathan Swift, mise en scène de Daniel Soulier,

québécois, une cinématographie en constante évolution qui se situe au carrefour de la France et de l'Amérique.

*La Conciergerie* de Michel Poulette, *La Comtesse de Bâton rouge* de Marc-André Forcier, *Cosmos* d'André Turpin, Jennifer Alleyn, Denis Villeneuve, Marie-Julie Dallaire, Manon Briand et Arto Paragamian, *J'en suis de Claude Fournier*, *L'Homme idéal* de Georges Mihalka, *Liste noire* de Jean-Marc Vallée et *Clandestins* de Denis Chouinard et Nicolas Wadimoff. *Cinéma des cinéastes*, 7 avenue de Clichy, Paris 17<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Place-de-Clichy. Tél. : 01-53-42-40-00.

**Garrick Ohlsson (piano).** Chopin : *Intégrale des pièces pour piano*.

Vainqueur du concours Chopin en 1970, l'Américain Garrick Ohlsson avec son 1,90 m est vraisemblablement le plus grand pianiste du monde. Plus sérieusement, il est l'un des interprètes les plus en phase avec l'œuvre de Chopin, mélange harmonieux de classicisme et de romantisme si difficile à apprivoiser. Il est à Paris pour une intégrale de l'œuvre du compositeur franco-polonais.

*Salle Gaveau*, 45, rue La Boétie, Paris 8<sup>e</sup>. M<sup>e</sup> Miromesnil. 20 h 30, le 5. Tél. : 01-49-53-05-07. De 75 F à 240 F.

## La Fnac vous invite dans ses forums...

Mulhouse - 6 novembre à 16 h : Patricia Kaas, en dédicace.

Pau - 6 novembre à 17 h 30 : Pascal Bruckner, écrivain.

Lyon-Part-Dieu - 14 novembre à 18 h : Virginie Despentes, Claire Frédrick, Eric Holder, Michel Houellebecq, Vincent Ravalec, écrivains.

Tours - 14 novembre à 17 h 30 : Alice Ferney, écrivain.

Nancy - 19 novembre à 18 h :

A l'occasion de l'exposition *Georges de La Tour*

M. Mathias, conservateur en chef du Musée Historique lorrain, J.P. Cuzin, conservateur en chef du musée du département des peintures du Musée du Louvre, P. Rosenberg, commissaire de l'exposition du Grand Palais, D. Salmon, historien d'art. Projection du film d'Alain Cavalier, "Georges de La Tour".



Agenda mensuel disponible à l'accueil du magasin, sur www.fnac.fr et 3615 Fnac (2,23 F/mn)

DEBATS  
CONCERTS  
DEDICACES  
RENCONTRES  
PROJECTIONS  
DECOUVERTES  
EXPOSITIONS

## EN VUE

■ Les Etats-Unis n'excluant pas une action militaire contre l'Irak, **Saddam Hussein** promet de repousser l'ennemi, avec sa famille, au corps à corps s'il le faut.

« Et si on nous tranche les mains, c'est entre nos dents que nous brandirons nos sabres », a ajouté le dictateur irakien.

■ L'Argentine fêtait, mardi 4 novembre, son 5 079<sup>e</sup> jour de régime démocratique depuis l'élection à la présidence du radical **Raul Alfonsín**, le 10 décembre 1983. Le précédent record était de 5 078 jours entre 1916 et 1930. Depuis, le pays n'a évité la dictature que pendant 3 394 jours, de 1946 à 1955, 1 417 jours entre 1958 et 1962, 1 043 de 1973 à 1976 et 948 entre 1963 et 1966.

■ **Claude-Emile Schuffenecker**, l'auteur, d'après **Geraldine Norman**, expert britannique, des *Tourmesols* de **Van Gogh**, vendus à des Japonais 24,7 millions de livres (environ 267,3 millions de francs), aurait peint des faux pour se moquer des marchands de tableaux, incapables, selon lui, de juger l'authenticité d'une peinture. **Ernst van de Wetering**, historien d'art néerlandais, vient d'affirmer que le portrait d'un jeune homme chapeauté, ganté de noir, arborant une fraise blanche, récemment acquis par un collectionneur des Pays-Bas, serait une œuvre de Rembrandt. La toile était restée accrochée pendant des années, sans être soupçonnée, dans la chambre à coucher d'un marchand de tableaux parisien.

■ Des magistrats de Tel-Aviv ont condamné, le 30 octobre, un homme, qui avait abusé d'une femme enceinte, à trois ans de prison seulement, au prétexte que son acte avait été « trop bref » pour appliquer toute la rigueur de la loi.

Le 28 octobre, alors qu'un tribunal de Rovaniemi, en Laponie, avait infligé, en première instance, deux ans et demi de prison ferme à un violeur, la cour d'appel a réduit la condamnation à un simple sursis, au motif que la « brièveté » de l'agression constituait une circonstance atténuante.

« Où sont-ils allés chercher une logique pareille ? », s'est demandée, à l'issue du procès, **Leena Ruusuvoori**, secrétaire générale de la principale organisation féministe de Finlande.

■ Deux cents spécialistes internationaux, réunis au Caire, viennent de lancer un cri d'alarme sur les dangers du Ramadan pour les diabétiques - un quart de la population du Proche-Orient - soumis pendant « la période critique » à un jeûne sévère qui provoque une chute brutale du taux de sucre dans le sang, suivi, le soir, d'un repas riche en graisses et en exquis sucreries.

Christian Colombani

## Visites princières exemplaires en Afrique du Sud

Le prince Charles et son fils Harry ont fait leur première apparition publique depuis la mort de Lady Di au pays de Nelson Mandela. En couvrant leur voyage, la presse a respecté un code de bonne conduite

**LE PRINCE HARRY** et son père, Charles, coincés au milieu des Spice Girls, avant un concert de bienfaisance à Johannesburg. C'est l'une des rares photos du fils cadet de Diana publiée en Afrique du Sud, à l'occasion de la visite qu'il vient d'effectuer dans ce pays avec son père. Pour la première apparition publique de Harry depuis la mort de sa mère, il y a deux mois, les journaux sud-africains ont mis un point d'honneur à respecter le code de bonne conduite que s'est imposé la presse à l'égard des enfants de la princesse défunte.

## DANS LA PRESSE

## BFM

Christine Ockrent

■ Attention aux effets d'optique. Vous pensez que tous les poids lourds de France sont mobilisés pour bloquer les routes ? Faux. Très peu de camions sont impliqués. Les patrons ne les laissent pas sortir des entrepôts. Vous pensez que les gros transporteurs ont intérêt à terminer le conflit ? Pas sûr. Le marché est très éparpillé, une grève longue le nettoierait. Vous pensez qu'il s'agit d'un nouveau bras de fer entre les syndicats et le gouvernement ? Non. Il ne peut que faire pression sur des partenaires éparpillés et pas toujours représentatifs. Vous pensez qu'au moins les protagonistes concernés sont ceux qui négocient ? Faux. Sont absents des discussions ceux qui tiennent véritablement le système, les centrales d'achat qui

gèrent la rotation des camions et des approvisionnements en flux tendus, comme des stocks sur roue, régulant à leur gré les rythmes de travail des routiers.

## EUROPE 1

Alain Duhamel

■ Aux yeux des Français, c'est évidemment Lionel Jospin qui sera jugé dans la circonstance. Il cherche une sortie du conflit rapide et positive. S'il y parvient, il aura fait mieux que les gouvernements de gauche précédents dans de semblables circonstances, mieux aussi que les gouvernements de droite. Sinon, il se banalise. D'où l'engagement qu'il démontre : projet de loi en urgence pour contrôler les conditions de travail des chauffeurs routiers ; activisme gouvernemental pour renouer le dialogue ; incitation financière pour faciliter une solution ; arrêté d'extension s'il le faut pour généraliser les ré-



du prince Charles, l'adolescent, âgé de treize ans, a « disparu » pendant plusieurs jours pour se rendre dans une réserve animalière. L'endroit a été tenu secret, et aucune « photo volée » n'est venue illus-

trée l'escapade comme cela aurait été inévitablement le cas dans le passé. Dans ce domaine, la presse sud-africaine s'est voulue exemplaire, limitant sa couverture de l'événement au strict minimum. Du *Citizen*, le quotidien blanc conservateur au *Sowetan*, le journal de la communauté noire, tous ont respecté la règle.

## LE CANARD ENCHAÎNÉ

Erik Emptaz

■ Dans le secteur du transport routier, même quand tout s'arrange, rien n'est jamais réglé. C'est un monde à part, hors les normes et hors les lois, sauf une : celle du marché. Un marché sauvage où tous les coûts sont permis, où le plus fort est le moins cher. Et, pour y arriver, les transporteurs écrasent avec la même désinvolture le code du travail et le code de la route. Chez les transporteurs routiers, le dialogue social n'a rien à voir avec le modèle usuel, les partenaires so-

ciaux avançant en ordre franchement dispersé et reculent de même. Les paroles données ne valent pas plus cher que les engagements pris. Les syndicats sont à la remorque de la base, dont la majorité se passe d'ailleurs de leurs services. Quant au patronat du transport, il est plus que divisé : les gros transporteurs d'un côté, les petits et moyens de l'autre. Dans ce conflit, ils portent chacun une lourde et sérieuse responsabilité, la première catégorie plus encore que la seconde. Car si les routiers bloquent les routes aujourd'hui, c'est d'abord parce que leurs patrons n'ont pas respecté les engagements signés en novembre 1996, il y a tout juste un an. La plupart n'ont ainsi jamais versé la prime exceptionnelle qui avait été décidée. Double langage et demi-mesures, la base a aujourd'hui plus d'une raison objective de se méfier.

sultats d'un éventuel accord. Et, surtout, ce qui psychologiquement est le plus révélateur : garantie personnelle de Lionel Jospin que les accords, s'ils se font, seront effectivement appliqués et que les salariés ne seront pas bernés, pour employer le mot à la mode.

trée l'escapade comme cela aurait été inévitablement le cas dans le passé. Dans ce domaine, la presse sud-africaine s'est voulue exemplaire, limitant sa couverture de l'événement au strict minimum. Du *Citizen*, le quotidien blanc conservateur au *Sowetan*, le journal de la communauté noire, tous ont respecté la règle.

Sans tomber dans les excès des publications britanniques dont ils s'inspirent beaucoup, les journaux de Johannesburg ne reculent pourtant pas, en temps normal, devant des photos ou des informations à sensation. Mais comme dans beaucoup de pays, la mort de la princesse Diana a provoqué en Afrique du Sud un sentiment de tristesse et de respect auquel la presse s'est largement associée. Dans cet esprit, elle s'est donc contentée des rares apparitions publiques du prince Harry telles que celle effectuée à l'occasion du concert des Spice Girls en compagnie desquelles son père et lui ont figuré à la une du *Sunday Independent*.

Engoncé dans un costume sombre, le jeune homme s'est montré timide et mal à l'aise malgré les attentions affectueuses prodiguées par les membres du groupe pop. Les cinq jeunes femmes ont eu davantage de succès auprès du prince Charles et du président Nelson Mandela. A l'occasion d'une séance photos très prisée, le chef de l'Etat sud-africain est tombé sous le charme, et a affirmé qu'il s'agissait de « l'un des plus grands moments » de sa vie. Déjà jugé « sexy » par les Spice Girls lors de leur précédente rencontre, Charles s'est lui aussi plié à l'exercice avec le sourire. Comme le souligne le quotidien de Johannesburg *The Star*, tout au long de sa visite dans la région, le prince Charles a voulu présenter une image chaleureuse et détendue. Photos à l'appui le montrant en train de discuter avec des ouvriers ou de serrer des mains, l'héritier de la couronne britannique a cherché à reconquérir l'opinion qui l'avait jugé froid et distant au moment du décès de son épouse.

Frédéric Chambon

## www.le-petit-bouquet.com

Une dizaine de journalistes francophones ont lancé sur Internet un mini-quotidien d'actualité gratuit

**ILS SONT** dix, tous bénévoles, éparpillés dans le monde entier, à préparer chaque matin *Le Petit Bouquet*. Lettre d'information consacrée à l'actualité française, ce quotidien électronique, circulant exclusivement sur Internet, s'adresse aux Français expatriés et aux francophones de tous les pays.

Après huit mois d'existence, il compte déjà 25 000 lecteurs, qui le reçoivent tous les jours dans leur boîte aux lettres électronique. L'abonnement est gratuit, il suffit de posséder une adresse Internet et de s'inscrire sur la liste de diffusion, grâce à un formulaire en ligne disponible sur le site Web. En une dizaine d'articles courts, *Le Petit Bouquet* propose un aperçu de l'actualité politique et culturelle nationale.

Pour le fabriquer, pas de local, peu de coups de téléphone et encore moins de réunions : les échanges entre journalistes se font par Internet. La chronique littéraire est rédigée sur la Côte d'Azur, le graphiste habite la banlieue pari-



sienne, les fiches-cuisine sont préparées à Genève, la section Voyage arrive de Londres et la rubrique Arrière-pensée est l'œuvre d'un professeur de latin de Strasbourg. Un correspondant au Japon et quelques collaborateurs occasionnels viennent compléter cette équipe planétaire.

Amérique du Nord, mais le bouche à oreille virtuel commence à jouer, et *Le Petit Bouquet* a pris pied dans une trentaine de pays.

Il possède également un site Web, qui reprend la lettre quotidienne et propose, en outre, des expositions photo, des BD, des petites annonces et un courrier des lecteurs. « L'important est de montrer que l'on n'écrit pas n'importe comment sur le Net », souligne Max Casmurro. Les lecteurs sont aux aguets : à la moindre faute, les réactions sont immédiates.

Déjà, *Le Petit Bouquet* grandit. De nouveaux services sont en préparation, notamment un espace de commerce électronique, un feuilleton littéraire et un forum politique. D'autre part, Max Casmurro vient de créer une régie publicitaire et a entrepris de démarcher les annonceurs. Désormais, toute l'équipe espère que ce journal pas comme les autres va bientôt devenir une affaire rentable.

Nicolas Bourcier

## SUR LA TOILE

## ARRESTATIONS

■ Trois jeunes informaticiens qui tentaient de vendre, via Internet, des copies illégales de jeux vidéo pour la nouvelle console Nintendo 64, ainsi qu'une machine permettant de les reproduire sur CD-ROM, ont été interpellés puis écroués. Ces arrestations font suite à une action de surveillance du réseau menée par les Services d'enquêtes sur les fraudes informatiques (Sefti) de la PJ parisienne.

## PARTI SOCIALISTE

■ Dans le cadre de la préparation du congrès du Parti socialiste, qui se tiendra du 21 au 23 novembre, un groupe de militants réunis autour de Patrick Bloche, député de Paris, a rédigé une « contribution thématique ayant pour sujet Internet en France ». Le texte est disponible sur le site <http://PatrickBloche.org/contribution>.

## NOUVEAU RACHAT

■ Après le rachat du fournisseur d'accès français Internet Way par la société américaine Uunet il y a deux semaines, c'est au tour de Calvacom, autre prestataire français, de passer sous le contrôle d'une entreprise américaine, PsiNet, déjà implantée au Japon, en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne.

## Retour de manivelle par Alain Rollat

**PAUVRE** M. Daubresse ! Il n'avait sans doute pas lu *L'Humanité*. Lit-on le journal du PCF quand on est député UDF ? Il a donc des excuses. Il ne savait rien. Rien des « barrages de la dignité ». Rien de la « provocation du grand patronat ». Rien des affres des petits chauffeurs « transformés en cobaye dans le laboratoire européen de la régression sociale ». Sinon, il n'aurait jamais posé cette question saugrenue. Sinon, il ne se serait jamais étonné que le camarade ministre des transports ait pris la peine de faire des heures de nuit pour aller dire la solidarité du gouvernement aux forçats de la route sur un barrage de Mans. Il n'aurait pas fait tout un fromage de ce sandwich aux rillettes partagé sous le regard des caméras pour les besoins de la cause humanitaire des forçats de la route. Pauvre M. Daubresse ! Il aurait dû se réjouir, au contraire, de

voir enfin le gouvernement de la République communiquer en première ligne avec le peuple. Qu'elles étaient belles les images de ce casse-croûte nocturne ! Que c'est chouette un militant ministre buvant le café de la colère dans un gobelet sur fond de brasero ! Ce cher Jean-Claude était aux anges. Heureux comme un manifestant basique un soir de grand soir ! Les vaillants routiers du Mans pourront raconter à leurs petits-enfants qu'ils y étaient. Marc-Philippe Daubresse, député UDF du Nord, pourra dire aux siens qu'il a commis une erreur de jugement, le lendemain, devant l'Assemblée nationale, alors filmée par France 3, quand il est intervenu, pour reprocher au ministre des transports d'avoir « ostensiblement pris parti ». Alors que celui-ci, justement, voulait ostensiblement donner à son parti pris une expression symbolique. Jean-

Claude Gaysot espérait la question. En trente secondes et trois formules, le pauvre M. Daubresse, piégé, fut donc relégué dans le camp des esclavagistes.

Il y avait pourtant mieux à faire. Quand il sera remis de ce retour de manivelle, M. Daubresse ne ratera pas l'occasion d'encourager les autres ministres à imiter leur collègue. On verra alors le ministre de l'intérieur partager ses papiers avec les immigrés, le ministre de la solidarité partager la grève de la faim des fils d'anciens harkis, le ministre des affaires étrangères partager le sort des otages oubliés du Caucase, etc. Il se peut même, à l'approche de l'hiver, que le camarade ministre des transports soit vu partageant un autre sandwich, cette fois avec les sans-domicile-fixe. Le camarade ministre des transports n'est-il pas le même que celui du logement ?

## Abonnez-vous au Monde

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F  6 MOIS - 1 038 F  1 AN - 1 890 F

au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2 340 F\*

\* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement soit :  F 701 MQ 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

## TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 086 F	2 960 F	
6 mois	1 123 F	1 560 F	
3 mois	572 F	790 F	

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Jusqu'à  
**450 F**  
d'économie  
soit  
**10 semaines**  
de lecture  
**GRATUITE\***

PROFITEZ DES ANCIENS TARIFS D'ABONNEMENT AVANT LEUR AUGMENTATION !



FILMS DE LA SOIRÉE

- 17.55 Sois belle et tais-toi...
18.40 L'Affaire Maurizius...
19.05 Rendez-vous...
20.30 Le Masque d'or...
20.30 L'amour est une grande aventure...

- 0.25 Slacker...
0.40 Une vie normale...
0.55 Le Dernier des six...
1.00 Feux croisés...
2.55 Maniac Cop...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS: 20.50 France Europe Express...
MAGAZINES: 18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...
DOCUMENTAIRES: 15.30 Le Chant de la Terre...
SPORTS EN DIRECT: 13.30 Tennis. Tournoi messieurs de Moscou...

NOTRE CHOIX

16.05 France 3 Saga-Cités: La Tête de l'Emploi. Bien documenté, fourni en témoignages, La Tête de l'Emploi, reportage signé Daniel Bouy et Marie-Christine Courtes...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1: 19.05 Walker, Texas Ranger...
FRANCE 2: 19.20 et 1.30 C'est toujours l'heure...
FRANCE 3: 18.50 Un livre, un jour...

ARTE

- 19.00 The Monkees...
20.00 Wild Wild World of Animals...
20.25 Sous le ciel de Paris...
20.30 8 1/2 Journal...

M 6

- 19.00 FX, effets spéciaux: La Série...
19.54 6 minutes, Météo...
20.05 Notre belle famille...
20.35 Élément Terre...

22.10 Ciné Cinémas Le Rideau déchiré. Un physicien nucléaire américain passe brusquement de Copenhague à Berlin-Est...

FILMS DU JOUR

- 13.20 La Route semée d'étoiles...
14.15 Trois places pour le 26...
15.00 Octobre...
15.25 L'Affaire Maurizius...
16.00 Taking Off...
17.05 Le Chevalier de Maupin...
17.15 Maître après Dieu...
17.30 The Snapper...
18.55 Coulez le Bismarck...
19.05 Le Passage...

- 21.00 Nouvelle-Orléans...
21.30 Hocus Pocus...
22.00 Monsieur Cochonelle...
22.10 Le Maître d'escrime...
22.15 La Chanteuse de pansori...
22.35 Le Cri de la victoire...
22.45 La Machine...
23.40 In the Soup...
0.45 Sweet Sweetback's Baadasssss Song...
0.45 Gangway...

NOTRE CHOIX

22.35 Canal + Oasis: derrière le miroir. Les frangins terribles. APRÈS GEORGE HARRISON, c'est au tour de Keith Richards de taper sur ses disciples...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1: 13.45 Les Feux de l'Amour...
FRANCE 2: 13.50 CÔTE OUEST...
FRANCE 3: 13.35 Parole d'Expert...
CANAL +: 13.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...

RADIO

- 20.15 Flash infos...
22.35 Oasis...
23.30 Les Vendanges de feu...

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.00 Une heure pour l'emploi...
14.00 Les Yeux de la découverte...
15.30 Acire: l'Amazonie oubliée...
16.25 Le Cinéma des effets spéciaux...
17.50 Le Journal du temps...
18.00 Les Métros du monde...
18.30 Le Monde des animaux...
19.00 The Monkees...
19.30 7 1/2...
20.00 Contacts...
20.30 8 1/2 Journal...
20.40 Soirée thématique...
0.45 Sweet Sweetback's Baadasssss Song...
M 6: 13.30 Scène de ménage au paradis...
15.15 Wolff, police criminelle...
16.10 Boulevard des clips...
17.25 M 6 Kid...
18.05 Sliders, les mondes parallèles...
19.00 FX, effets spéciaux: La série...
20.05 Les Piégeurs...
20.35 Décochages info, Passé simple...
20.50 Le Gendarme en balade...
22.45 La Machine...
0.25 La Maison de tous les cauchemars...

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES: 11.55 C'est pas normal...
DOCUMENTAIRES: 18.30 Le Monde des animaux...
SPORTS EN DIRECT: 13.30 Tennis. Tournoi messieurs de Moscou...
SIGNIFICATION DES SYMBOLES: Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia »...

- MUSIQUE: 20.00 Stars espagnoles de l'opéra...
TÉLÉFILMS: 18.00 Le Chant de l'homme mort...
SÉRIES: 18.05 Sliders, les mondes parallèles...
FRANCE 2: 18.15 Friends...
FRANCE 3: 19.00 FX, effets spéciaux...
FRANCE 2: 19.05 Walker, Texas Ranger...
FRANCE 3: 19.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...
CANAL +: 19.20 et 19.10 Nulle part ailleurs...

Journalistes, manager, biographe, patron de maison de disques témoignent de l'impact du groupe sur la société britannique depuis sa naissance, en 1991. Sur-tout, on passe du temps avec les musiciens. Sur scène, mais aussi dans un semblant d'intimité. Le documentaire prend alors des allures de Spinal Tap...

FRANCE 3

- 13.35 Parole d'Expert...
14.35 Une femme en danger...
16.05 Evasion...
16.40 Minikeums...
17.45 Je passe à la télé...
18.20 Questions pour un champion...
18.50 Un livre, un jour...
18.55 Le 19-20 de l'information...
20.00 et 23.30 Météo...
20.05 Fa si la chanter...
20.35 Tout le sport...
20.50 Le Temps d'un week-end...
23.40 Soir 3...
0.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie?...
1.00 Saga-Cités...
1.30 Espace francophone...
CANAL +: 13.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...

FRANCE 2

- 13.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...
13.35 Mort subite...
15.20 Le Vrai Journal...
16.05 Pas si vite...
16.10 Surprises...
16.25 Trois vœux...
18.20 Cyberflash...
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs...
22.35 Les Soirées... (suite)...
23.35 Les Soirées... (suite)...

Stéphane Davet

## Un siècle de mots

par Pierre Georges

CENT MOTS pour définir l'âge moderne. Ou une façon comme une autre de dater le siècle. Un mot, un an. A partir de cette idée simple, les dictionnaires Collins, qui restent à la langue anglaise ce que Larousse ou Robert sont à la française, ont entrepris de classer les années 1896-1997 par inventions et trouvailles.

Le résultat est tout à fait étonnant. Et le *Times* de Londres a consacré lundi une page entière aux cent mots du siècle. Ne bénéficiant pas de ces largesses, on se contentera ici de dénicher les grands crus dans cette cave linguistique. EN VO, bien sûr.

Commençons donc par le commencement. C'est à dire par le siècle dernier finissant et finissant très fort. 1896, *Radioactivity*. Alpha, bêta et gamma étaient nés. 1897, *Aspirin*, sauvés ! 1898, *Krypton*, né du grec pour signifier sa nette propension à rester un gaz caché, inodore et sans couleur. 1899, *Gamine*, en français dans le texte, pour définir une jeune fille acidulée, exemple : *the unforgettable et adorable gamine*. 1900 enfin, le *Labour Party*, vieille chose revendicatrice dont le *Times* donne la version moderne, le « *new Labour* », « plus chardonnay et salade d'avocat, moins bière et sandwich ».

Sur ces bases-là, le XX<sup>e</sup> siècle s'annonçait fécond. Il le fut. L'art et l'histoire militaires lui apportèrent énormément. La preuve : *Air raid*, 1911, à la suite d'un premier bombardement aérien par un biplan italien sur une base libyenne. *Tank*, 1915, nom donné par Winston Churchill à ce véhicule blindé. *Maginot Line*, 1929, l'incomplète muraille de France. *Jeep*, 1940, au nom peut-être issu directement de *Eugene the Jeep*,

personnage de la bande dessinée Popeye. *Radar*, 1941, inventé à pic pour gagner la bataille d'Angleterre.

Autres grands fournisseurs, les régimes politiques, leurs errements ou moments forts. La *Cheka*, 1917, police secrète bolchévique, abréviation pour résumer sa mission « *commission extraordinaire pour combattre la Contre-révolution*, le *sabotage et la spéculation* ». La *Gestapo*, affreux mot de 1933. Le *Watergate*, 1972, qui finit par avoir des rejets britanniques comme le *Camillagate*. Le polonais *Solidarity*, 1980, le russe *Glasnost*, 1985, le tchécoslovaque *Velvet Revolution*, 1989. Sans oublier l'abominable *Ethnic Cleansing* qui fait son entrée au dictionnaire en 1991.

Un siècle en cent mots. L'énumération en serait fastidieuse. Mais combien d'apports au langage universel ! *Jazz*, 1909, aux origines incertaines, peut-être né d'une danse nommée *Jasper*, ou d'un musicien baptisé *M. Razz*, ou du surnom d'un batteur, *Charles « Chaz »*. *Robot*, 1920, invention redoutable issue du tchèque *robot*. *Oscar*, 1931, surgi de la mémoire qu'avait une conservatrice californienne des arts du cinéma de son cher « *uncle Oscar* ». *Nylon*, 1938, de chez Du Pont de Nemours. *Tupperware*, 1945, d'après Earl Tupper, ingénieur en boîtes conviviales. *Bikini*, 1946, atoll atomisé et bientôt dénudé. *Big Brother*, 1949, en avance de quelques décennies sur l'orwellien *1984*. *Laser*, 1960, *CD*, 1982, *Yuppie*, 1984, *byenne*. *Tank*, 1915, nom donné par Winston Churchill à ce véhicule blindé. *Maginot Line*, 1929, l'incomplète muraille de France. *Jeep*, 1940, au nom peut-être issu directement de *Eugene the Jeep*,

## Yann Piat : le président des assises du Var instruit un complément d'information

Le procès, prévu pour mars 1998, devrait être reporté

LE PRÉSIDENT de la cour d'assises du Var, Dominique Bréjoux, mène l'enquête. Profitant de l'accalmie suscitée par la décision de l'éditeur Flammarion de retirer de la vente le livre *L'Affaire Yann Piat*, ce magistrat, qui doit présider le procès de l'assassinat de Yann Piat, a décidé de procéder lui-même à des investigations supplémentaires.

Manifestement désireux de rompre avec le tapage provoqué par la sortie du livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, qui désignait François Léotard et Jean-Claude Gaudin comme les commanditaires du meurtre de la députée (UDF) du Var, M. Bréjoux a choisi de satisfaire quelques-unes des demandes qui lui avaient été soumises.

Quatre des parties au futur procès ont officiellement réclamé un complément d'information, en se fondant au moins partiellement sur le contenu du livre. Elles demandent que l'instruction consacrée à la mort de Yann Piat, le 25 février 1994, soit rouverte, au motif que l'enquête aurait laissé certaines zones d'ombre inexploitées. Le livre de MM. Rougeot et Verne expose notamment la thèse d'une « *deuxième équipe* » d'assassins et critique les expertises balistiques ordonnées par le juge d'instruction toulonnais Thierry Rolland.

Après avoir envisagé un complément d'expertise balistique, le président Bréjoux y a ap-

paremment renoncé, a-t-on indiqué au *Monde* de sources judiciaires. Le président des assises du Var aurait néanmoins sollicité la communication de l'enquête interne à l'armée effectuée par la direction de protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

Une copie de la procédure de référé ayant abouti à la condamnation, le 28 octobre, de l'éditeur et des auteurs du livre, devrait également être demandée au tribunal de grande instance de Paris, qui avait souligné le « *déséquilibre flagrant entre une accusation d'une gravité extrême et des éléments d'enquête manifestement dépourvus de tout lien consistant avec cette accusation* ».

### EXPERTISE INFORMATIQUE

Cité comme témoin par MM. Rougeot et Verne au cours de cette instance, l'expert informaticien Jean Girerd, qui ne s'était pas présenté au tribunal, a été interrogé, mardi 4 novembre, par le juge Bréjoux. Considéré comme un spécialiste éminent, M. Girerd avait été commis pour examiner l'ordinateur des frères Saincéné, retrouvés morts dans une villa de Tourtour (Var), au mois de mai 1994.

Au terme de ses recherches, l'expert avait proposé de poursuivre l'examen de la mémoire informatique jusqu'à la « *cinquième couche d'effacement* », afin de retrouver la trace d'éventuels fichiers oubliés. Mais il n'avait pas

été suivi, et l'enquête avait retenu la thèse du suicide - contestée depuis par des proches de Fernand Saincéné, ancien vacataire au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Se fondant sur des déclarations qu'auraient faites M. Girerd, en septembre 1996, les auteurs de *L'Affaire Yann Piat* évoquent un lien entre la mort des deux frères, qu'ils affirment d'origine criminelle, et l'assassinat de Yann Piat. La preuve de ce lien se trouverait, selon eux, dans la « *mémoire morte* » de l'ordinateur, que l'expert aurait visitée en dehors de tout mandat judiciaire. « *Ce que j'ai découvert, aurait-il déclaré, est une affaire d'Etat* ».

La machine se trouvant toujours au greffe du tribunal de Draguignan, il apparaissait probable, mercredi matin, que le président de la cour d'assises en demande une nouvelle expertise à un autre spécialiste, incluant, cette fois, la fameuse « *cinquième couche* ».

Le choix d'une expertise supplémentaire entraînerait un coût important, mais il semble que la chancellerie, soucieuse de mettre un terme aux rumeurs, ait déjà donné son accord de principe. Cette option aurait en outre le mérite d'entraîner de facto le report du procès d'assises, prévu pour le mois de mars 1998, soit au même moment que les élections régionales.

Hervé Gattegno

## Des antirétroviraux contre le sida vont être fournis à la Côte-d'Ivoire, à l'Ouganda, au Chili et au Vietnam

À L'INITIATIVE d'Onusida, programme commun des Nations unies contre le sida, la première opération visant à améliorer l'accès, dans les pays en voie de développement, aux médicaments actifs contre l'infection par le VIH a été lancée mercredi 5 novembre. Grâce à une collaboration originale entre les secteurs publics et plusieurs multinationales pharmaceutiques, quatre pays - Côte-d'Ivoire, Ouganda, Chili et Vietnam - devraient pouvoir assurer prochainement la distribution des principales méthodes diagnostiques et thérapeutiques dont bénéficient les personnes infectées par le VIH dans les pays industrialisés.

Ces quatre pays vont adapter leur infrastructure sanitaire pour garantir la distribution et le bon usage de ces médicaments. Pour leur part, les firmes pharmaceutiques engagées dans ce projet fourniront ces médicaments à des prix subventionnés. Pour l'heure, les multinationales GlaxoWellcome, Hoffmann-La Roche et Virco se sont engagées à participer. On ajoute, chez Onusida, que les compagnies Janssen Pharmaceutica et Organon Teknika « *ont exprimé leur intérêt et étudient actuelle-*

*ment la possibilité et le niveau de leur engagement éventuel* ». Onusida est en pourparlers avec d'autres compagnies, cette initiative étant ouverte à toutes les firmes souhaitant s'y associer.

Dans chacun des quatre pays, un comité national consultatif sur les médicaments sera créé et placé sous la responsabilité du ministre de la santé. Ce comité sera chargé d'élaborer une politique nationale en matière d'approvisionnement en médicaments et d'établir des critères concernant la sélection des patients. D'autre part, sous l'égide d'Onusida, une entreprise à but non lucratif sera constituée dans chaque pays. Elle tiendra lieu de bureau central pour l'importation des médicaments et la gestion des subventions.

Cette structure sera financée par les compagnies concernées. Elles fourniront une gamme de médicaments pour la prise en charge de l'infection par le VIH et tout parti-

culièrement les antirétroviraux dont on sait qu'ils peuvent freiner l'évolution de la maladie, des antimicrobiens pour prévenir ou traiter les infections opportunistes caractéristiques du sida, ainsi que des antibiotiques pour traiter les maladies sexuellement transmissibles qui augmentent le risque de propagation du VIH. Des méthodes diagnostiques seront également disponibles.

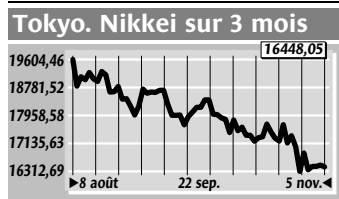
« *Ce programme permettra d'établir les données dont nous avons besoin pour savoir s'il est réellement possible d'obtenir et de distribuer, dans les pays en développement, les médicaments indispensables à la prise en charge de l'infection par le VIH* », a déclaré le docteur Joseph Saba, coordonnateur de cette initiative. On estime que plus de vingt millions de personnes sont aujourd'hui porteuses du VIH dans les pays en voie de développement.

Jean-Yves Nau

## BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 5 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES	
Tokyo Nikkei	16448,05 - 0,32 - 15,05
Hong Kong index	10681,75 - 0,92 - 20,59



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES			
Cours au 05/11	Var. en % 04/11	Var. en % fin 96	
Paris CAC 40	2817,04	+1,52	+21,65
Amsterdam CBS	877,74	+1,01	+35,40
Bruxelles	15111	+0,77	+42,95
Francfort Dax 30	.....	.....	.....
Irlande ISEQ	3691,42	.....	+35,43
Londres FT 100	4897,40	.....	+18,91
Madrid Ibex 35	.....	.....	.....
Milan MIB 30	22333	+1,02	+42,28
Zurich SMI	5583,50	+0,82	+41,63

Tirage du *Monde* daté mercredi 5 novembre : 511 458 exemplaires.

1 - 3

# SCIENCE & VIE

## COMA :

### Aux portes de la mort... Ce qu'ils ont vu !

Planer au-dessus de son corps, franchir les portes de l'au-delà...  
Que penser des "expériences de mort imminente" ?

#### Et aussi :

- **Archéologie :**  
La Barbarie n'est plus ce qu'elle était
- **Aéronautique :**  
Le plus petit avion à réaction
- **EL NIÑO :**  
Le courant qui détraque le climat
- **Communications :**  
Le Minitel sauvé par Internet

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI  
Retrouvez Science & Vie sur 3615 SCV (2,23 FTTC/min)

## EMission d'actions ?

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

JOLY

Le spécialiste du droit des sociétés

# Le Monde des POUCHES

paraîtra exceptionnellement  
vendredi 7 daté samedi 8 novembre

## Le groupe Hachette s'intéresserait à « Nice-Matin »

DES RUMEURS persistantes, à Nice comme à Montpellier, font état d'une entrée du groupe Hachette dans le capital de *Nice-Matin* et d'une montée du groupe de Jean-Luc Lagardère dans celui de *Midi Libre*. Hachette, qui possède 3 % du capital de *Midi Libre*, pourrait prochainement augmenter sa participation dans le journal, sans dépasser cependant 10 % du capital. A Nice, un communiqué du Syndicat national des journalistes évoque une rumeur qui « *annonce la cession imminente (sinon déjà faite) d'une partie substantielle du capital de Nice-Matin* ». Hachette pourrait reprendre tout ou partie des actions de la famille Bavastro, actionnaire principal du quotidien. Jean-Pierre Millet, le PDG de *La Provence*, journal du groupe Hachette, dément qu'il y ait des négociations, tout en précisant que « *les relations se sont améliorées avec la famille Bavastro. Peut-être qu'un jour on aura envie de travailler ensemble et de mettre en place de bonnes coordinations entre les deux titres* ».

### DÉPÊCHES

■ **LITTÉRATURE : quatre romans restent en lice dans la dernière sélection du prix Goncourt**, qui sera décerné lundi 10 novembre. Il s'agit de *1941*, de Marc Lambron (Grasset), de *La Bataille*, de Patrick Rambaud (Grasset), de *La Compagnie des spectres*, de Lydie Salvayre (Seuil), et de *Coup de lame*, de Marc Trillard (Phébus). Le jury du prix Renaudot, qui sera également décerné le 10 novembre, a lui aussi rendu publique sa dernière sélection : Jean-Philippe Arrou-Vignod pour *L'Homme du cinquième jour* (Gallimard), Pascal Bruckner pour *Les Voleurs de beauté* (Grasset), Martine Le Coz pour *Léo, la nuit* (Rocher), Lydie Salvayre pour *La Compagnie des spectres* (Seuil) et François Taillandier pour *Des hommes qui s'éloignent* (Fayard).

■ **IMMIGRATION : trente-trois mouvements chrétiens** réunis dans un Collectif de réflexions et de propositions, ont rendu public, mardi 4 novembre, une lettre adressée aux parlementaires leur demandant de modifier les projets de loi sur l'immigration et la nationalité afin de fonder la législation « *sur le strict respect des droits de l'homme et de la dignité de chaque être humain* ». Ces associations catholiques et protestantes, parmi lesquelles le Secours catholique, la Cimade, le CCFD, la JOC, la Pastorale des migrants et Emmaüs France, estiment que ces textes présentent « *des avancées* » mais doivent être amendés.

■ **ALLEMAGNE : le nombre de chômeurs s'est élevé à 4,29 millions** de personnes en octobre, soit 11,2 % de la population active, comme en septembre, selon des données brutes non corrigées des variations saisonnières publiées, mercredi 5 novembre, par l'Office fédéral du travail.

## Fusion ?

01.56.54.16.00

Tout le droit des sociétés en 100 rubriques alphabétiques sur feuillets mobiles et sur CD Rom

JOLY

Le spécialiste du droit des sociétés